



REVUE CATALANE

TOME XIII — ANNÉE 1919

ANNÉE 1919

Tome XIII



REVUE

CATALANE



ORGANE DE
SOCIÉTÉ
D'ÉTUDES
CATALANES



IMPRIMERIE COMET
PERPIGNAN

Table des Matières



- Liste des Membres, 1.
Nécrologie, 220.
Pages choisies, 146.
Edmond Rostand, 28.
Le canon de Lerida, 28.
La visite de Joffre, 34.
Les revues locales, 52.
El bon Pedric, 52.
Compte rendu des séances, 56, 88, 170.
La Catalogne reconnaissante, 59.
Nos adeptes, 75.
Institut d'Estudis Catalans, 76.
Els morts, 76.
Pourpres et ors, 76.
La question de l'Université, 118.
Curiositats, 150.
Nacionalitat de flors, arbusts i arbres, 153.
Publicacions de l'Ensenyança Catalana, 164.
Les félibres pyrénéens et le maréchal Foch, 184.
L'hommage du Roussillon à Joffre-le-Grand, 201.
La fondation d'une Maintenance du Félibrige en Roussillon, 203.
La Cigala i el Cucut, 209.
Le maréchal Joffre président des Jeux Floraux de Barcelone en 1920, 237.
Une fête de la Langue catalane à Perpignan, 239.
Le professeur Jean Amade à l'Université de Montpellier, 240.
Bibliographie, 251.
- Aragon (Henry). — Joffre et la Marne, 5.
Documents historiques sur la ville de Perpignan (suite) :
XV. Document relatif à la circulation des monnaies d'or et d'argent, sous le roi Martin, 17.
XVI. L'embellissement des bords de la Basse, au commencement du xviii^e siècle, 20.

- XVII. Ordonnance du roi concernant la saisie d'un navire perdu en mer. Prises de bonne guerre. Vente d'esclaves. Saisie de barques dans les mers de France, 37.
- XVIII. La maison de Bernard Xanxo, mercader. L'immeuble Sancho de Lluïa. La Loge de l'Union. Le Cercle, 60, 90.
- XIX. L'alignement du lit de la Basse et de la Tet, à Perpignan, au XIV^e siècle, 119, 140, 154, 174.
Les vendangeurs du Roussillon, 45.
- Amade (Jean). — Testament, 9.
Pels pobres morts tant estimats, 35.
La poésie catalane en Roussillon, 77.
- Bergue (Paul). — Goigs, 55.
Sur le banc de pierre, 187.
- Calmette (J.). — L'Université de Perpignan, 87, 165.
Une date de l'histoire du Roussillon : Le tournant de 865, 217.
- Chanty (A.). — Cris de la Rue, de Charles Grandó, 27.
- Francis i Ayrol (P.). — El bon Pedriç, de J.-S. Pons, 53
Les poèmes de Rabindranath Zagore, 76.
- Gibernau (Joseph). — L'ametller, 72.
- Gibrat (Joseph). — La seigneurie et la paroisse de Serralongue (suite), 10, 48, 72, 102.
La seigneurie et la paroisse du Soler, 210, 228.
- Grandó (Charles). — Joffre a casa seva, 33.
Llum, 149.
Joffre (cançó popular), 185.
- Janicot (Albert). — Un jeune : Just Calveyrach, 200.
- Lacvivier (R. de). — Quelques noms de plantes et synonymes (suite), 23, 50, 68, 99, 127, 144, 158, 171, 198.
- Mestres (Apeles). — Y no heu passat ! 58.
- Muchart (Henry). — Renaissance, 142.
- Pastre (Louis). — Le Provençal au Lycée, 222.
Leçons bilingues pour l'enseignement simultané du Français et du Catalan, 242.
- Pons (J.-S.). — D'un monument a Canigó per Mossen Cinto, 6.
Somnis de Rosselló, 13.
Lletra a n'en Pere Butxareu, 26.
Nadal, 43.
Un Poeta Canigonenc, 110.
El Ram nuviat, 137.
Llevant de taula, 147, 162, 177, 233.
L'article EL ou LO, 151.
Un timo senzillet, 238.

- Pons (J.-S.) (suite). — Al terrisser de Sant-Martí, 238.
Minyona, vé l'abril, 239.
- Real (Carles de la). — Les Jeux Floraux de Barcelone, 114.
La Tradition, 115.
Hommage au Pastorellet, 116.
Nos musiciens et nos artistes, 117.
Un hommage posthume à Joseph Aladern, 118.
Belleses artistiques, 118.
La bibliothèque de Castel Roussillon, 118.
- Riols (F.). — En Joffre y el Català, 48.
Nos poètes roussillonnais, 160.
Diction et chants catalans, 160.
Musique et danses catalanes, 160.
Série locale du *Coq Catalan*, 161.
- Salvat (Fr.). — Quadret, 161.
- Sarrète (Jean). — L'Université de Perpignan, 29, 200.
La vie catalane en Roussillon, 105.
Le problème de la Renaissance universitaire à Perpignan, 129.
A propos d'un cours de provençal au lycée de Marseille, 181.
La Confrérie du Rosaire en Cerdagne, 194, 213, 230.
Le D' Solé y Pla chevalier de la Légion d'honneur, 199.
Mort du majoral J. Soulet, 199.
A propos du récent Congrès régionaliste, 204.
Des professeurs bénévoles de Catalan pour nos collèges, 225.
J.-M. Brutails à l'Institut, 250.

ILLUSTRATIONS

Maison gothique de la rue de la Main-de-Fer.

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

REVUE CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
s'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. -- Cotisation : 10 fr. par an

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1^{er} Janvier 1919.



MM.

1908. **ABAT**, 11, rue d'Alésia, Paris.
1906. **AIBAR Félix**, chef de bataillon en retraite, place Gretry, Perpignan.
— ***AMADE** Jean, professeur au lycée de Montpellier.
— ***ARAGON** Amédéz, rue Saint-Dominique, 4, Perpignan.
1914. ***ARAGON Henri**, propriétaire, à Château-Roussillon, près Perpignan.
— **ARQUÈS** Ramon, notaire, Les Borges d'Urgell (Lleyda).
1917. **ARTUS** Georges, place du Marché-Neuf, Perpignan.
— **ASPAR** Jean, rue de l'Enfer, 4, Perpignan.
1910. **AURIOL** George, banquier, rue Font-Froide, Perpignan.
1908. **AYMAR** Joseph, chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Prades.
1906. **BADUA** J., 192, boulevard de Charonne, Paris.
— **BAILLE** Léon, architecte, rue de la Fusterie, Perpignan.
1912. **BATLLE** Antoine, propriétaire, place de la Liberté (gare), Perpignan.
1918. **BATLLE**, ébéniste, rue des Augustins, Perpignan.
1917. **BAUSIL** Albert, infirmier, hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.
— **BAUBY** Charles, 35, rue des Lois, Toulouse.
- BLANIC** Jean, rue Mailly, 18, Perpignan.
1908. **BERGUE** Paul, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur des Travaux publics, à Hanoï (Tonkin).
1906. Bibliothèque Municipale, Perpignan.
1912. Bibliothèque de l'Université, Montpellier.
— Bibliothèque Populaire, Céret.
1907. **BLANCOU** Gabriel, avocat, rue des Trois-Rois, 30, Perpignan.
1906. ***BOIX** Emile (docteur), avenue Mozart, 9, Paris.
1918. **BOIXO** Edmond, ingénieur à Vernet-les-Bains.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres du Conseil d'administration

1906. *BONAFONT Joseph, chanoine honoraire, Félibre Majoral, curé-doyen d'Ille-sur-Tet, *Vice-Président*.
1907. BRIAL Pierre, chanoine honoraire, curé-doyen de Millas.
1917. BRINGHIER (M^{me}), Directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices, rue Valette, Perpignan.
1914. BROUSSE Emmanuel, député des Pyrénées-Orientales, Paris.
1908. DE ÇAGARRIGA Henri, propriétaire, château de la Grange, Saint-Génis-des-Fontaines.
1906. CALMETTE Joseph, professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
1918. CALVEYRACH Just, boulevard des Pyrénées, maison Parès, Perpignan.
1906. *CAMPANAUD Laurent, propriétaire, rue Petite-la-Réal, Perpignan, *Président*.
1917. CANTAGRILL (M^{me}), institutrice, Espira-de-l'Agly.
— CAPDEVILLE (M^{me}), institutrice.
1916. CARCASSONNE Henri, rue Cloche-d'Or, Perpignan.
1906. DE CARSLADE DU PONT Jules (Mgr), évêque de Perpignan.
— CASEPONCE Etienne (abbé), collège « La Salle », carrer Universitat, 52, 2^e, 2^a, Barcelone (Espagne).
1917. CASTANYÉ I PRAT, 55, Vallirana, pr^{al}, Barcelone.
1909. CATEL Jean, Bagnols-sur-Cèze (Gard).
1918. CHAVANETTE, s/lieutenant, 153^e d'infanterie, 1^{er} C. M., Secteur 211.
1906. *COMET Joachim, Imprimerie Catalane, rue de la Poste, Perpignan.
1912. CRÉANGE, avocat, 68, rue des Martyrs, Paris.
1909. CUILLÉ Joseph, propriétaire, rue Manuel, Perpignan.
1911. DALBIEZ Victor, député des Pyrénées-Orientales, Paris.
1910. DAVID D'ORIMOND, 31, quai de Lorraine, Narbonne.
1917. DELFAU Louis, artiste peintre, rue du Théâtre, Perpignan.
1907. DELMAS Joseph, capitaine au 100^e d'infanterie, Tulle (Corrèze).
— DRANCOURT Emile, avenue de la Gare, Perpignan.
1912. DUMAYNE, pharmacien, quai Vauban, Perpignan.
1906. DURAND Laurent, agent d'assurances, Rue Grande-la-Réal, 28, Perpignan.
1917. Elèves de l'Ecole Normale d'Institutrices, Perpignan.
1918. ESCARRA Jean, maréchal des logis, 88^e rég. A. L., 4^e groupe, 8^e b^e, par B. C. M., Paris.
1916. ESPIE (M^{me} A. d'), femme de lettres, rue Hégésippe-Moreau, 15, Paris.
1908. ESTÈVE DE BOSCH Xavier, général de brigade, rue du Mail, 83, Angers.
1917. FABRE, aide-major médecin-chef, dépôt de remonte B, Secteur 8.
1908. FALCON, chef de bataillon en retraite, place Arago, Perpignan.
1917. FOUCHE, professeur à Saint-Louis, Perpignan.
1916. Foyer du Soldat, 2^e étage du Castillet, Perpignan.

1915. *FRANCIS P., 5, rue de l'Avenir, Perpignan. *Trésorier*.
1906. FREIXE Jacques, homme de lettres, Le Perthus.
— GIBBRAT Joseph (abbé), cure-doyen de Prats-de-Mollo.
1912. *GRANDO Charles, rue des Augustins, 37, Perpignan. *Secrétaire général*.
1910. GRANIER (abbé), curé de Lamanère.
1906. GRAYAS Charles, notaire, Prades.
— GUIU Charles, percepteur, Latour-de-France.
1913. HENRY Alphonse (abbé), à Ille-sur-Tet.
1917. Institut d'Études Méridionales, Université des Lettres, Toulouse.
1913. JANICOT Albert, employé à la grande vitesse, 48, route de Prades, Perpignan.
1906. DE LACVIVIER Raymond, propriétaire, Elne.
1917. LAUDIÉ Louis, sergent vauquémestre, 12^e d'infanterie, Secteur 174.
1918. DE LAMER, rue Saint-Jean, 2, Perpignan.
1917. LANQUINE Clément, principal du Lycée d'Épernay (Marne).
1918. LAZERME DE LON (COMTE DE), rue de l'Ange, Perpignan.
1917. MANALT Célestin, sculpteur, Pont-rouge, Perpignan.
1906. MARIE Emile, propriétaire, Prades.
1914. MASÉRAS Alfons, homme de lettres, Casanova, 195, Barcelone.
1906. MASSOT Joseph (docteur), place d'Armes, Perpignan.
1918. MASSOT Joseph-Paul, avocat, Le Boulou.
— MASSOTTE, officier d'administration principal, Santé, Armée, S. 160.
1906. MOREL Marcel, négociant, rue Grande-la-Real, Perpignan.
1910. MUCHART Henri, avocat, avenue du Vernet, Perpignan.
1916. NÉREL Léon, député des Pyrénées-Orientales, Paris.
1907. PAGES Raymond, domaine des Garrigues-du-Tanary, Palau-del-Vidre.
1917. PAILLISSE Eugène, sous-lieutenant, 113^e d'artillerie lourde, 8^e pièce, Secteur 77.
1907. PAMS Jules, ministre de l'Intérieur, sénateur des Pyr.-Or., Paris.
1917. PAMS François, avenue de la Gare, 70, Perpignan.
1906. *PASTRE Louis, instituteur, école Paul-Bert, Perpignan. *Archiviste*.
— *PAYRÉ Joseph, avoué, rue de la République, Perpignan.
1910. PEIX Victor, industriel, Millas.
— *PÉPRATX Justin, notaire, rue Alsace-Lorraine, Perpignan.
1906. PONS Joseph, agrégé d'Espagnol, professeur au lycée d'Angoulême, à Ille-sur-Tet.
1917. PORTET, éditeur de musique, rue Argenterie, 26, Perpignan.
1910. PUJET Eugène, cité Bartissol, Perpignan.
1907. PUIG Joseph, directeur des établissements Vallaert Frères, 64, boulevard Sébastopol, Paris.
1916. RAMEIL Pierre, député des Pyrénées-Orientales, Paris.
— RESPAUT Georges, Ambulance chirurgicale, automobile n^o 11, par
rue Pinel, 21, Paris.

1910. RIBEILL, contrôleur des douanes, Cerbère.
1916. RIPERT Emile, 1^{er} Sous-Intendance, Constantine.
1912. ROCARIES, avocat, quai Vauban, Perpignan.
1918. ROGER Marcel, sergent, 10^e bataillon Sénégalais, 10^e C^o, Guercif
(Maroc oriental).
1918. ROUSSE Isidore, épiciier, route de Saint-Estève, Perpignan.
1914. ROUSSILLON (l'Amicale le), 1, rue St-Denis, Brasserie Dreher, Paris.
1908. ROZÈS Numa, propriétaire, Saint-Hippolyte.
1910. SAISSET Léon, juge d'instruction, avenue du Chemin de fer, 30,
Fontainebleau (Seine-et-Marne).
1916. SALGAS (M^{me}), institutrice, Rivesaltes.
1906. SALSAS Albert, receveur de l'Enregistrement, Castres (Tarn).
1909. SALVAT Louis, curé de Trouillas.
1916. SALVAT François, Amélie-les-Bains.
1918. SARRÈTE (abbé), aumônier du Bon-Pasteur, av. du Vernet, Perpignan.
1917. Société Agricole, Scientifique et Littéraire, Perpignan.
1911. SOLÉ Y PLA Joan (doctor), Ronda de San Pere, 6, Barcelone (Espagne).
1916. SOUBIELLE, professeur d'espagnol, rue Vauban, Perpignan.
1918. SUBIROS Robert, négociant en vins, avenue du Vernet, Perpignan.
1907. SUDRIA, lieutenant d'Artillerie, 26, rue de Staël, Paris (XV^e).
1909. SUZANNE François, 69, rue de Richelieu, Paris.
1916. TAIX Sauveur, rue Jean Dupuy, 74, Hanoi (Tonkin).
1906. TISSEYRE Jacques, rue Grande-la-Réal, 35, Perpignan.
1910. THOMAS Romain, professeur en congé, Collioure.
1907. TODESCO Venanzio, professor, Bassano, Vicenza (Italie).
1906. TRESSERRE François, mainteneur des Jeux Floraux, 65, rue Alsace-
Lorraine, Toulouse.
— *VIDAL Pierre, bibliothécaire de la Ville, rue Petite-la-Réal, Perpi-
gnan.
1618. VIEU Louis, sergent mitrailleur, 164^e d'infanterie, C. M. 1, S. 157.
1907. VILAR Edouard, sénateur des Pyrénées-Orientales, 7, rue Faustin-
Hélie, Paris-Passy.
1910. VILLENEUVE (Marquis Charles de), 75, rue de Prony, Paris.
1906. *VIOLET Gustave, sculpteur, Prades, Vice-Président.
1910. VIOLET (M^{me} Veuve Lambert), à Thuir.
1906. *DE WITTEW DE FROUTIGUEN Jules, le Boix-Saint-Sauveur, Prats-de-
Mollo.



Joffre et la Marne

Son plan génial



Le génie est avant tout le pouvoir de créer. Joffre a eu ce génie : il a su, par cette supériorité de puissance de perception, créer un plan formidable qui a arrêté net l'avalanche des hordes barbares.

Le génie, a dit Buffon, n'est qu'une longue patience, mais, ajoutons la **patience invincible** à la poursuite d'un même but, unie à la persistance de la méditation sur une même idée, sur un même **plan** qui a pour effet de donner à la pensée par cette concentration même, une puissance qu'elle n'aurait jamais atteinte sans cela.

En concentrant l'effort intellectuel sur un point circonscrit, Joffre est arrivé à cette manœuvre qui dénote ce je ne sais quoi de *génial*, de *spontané*, d'*instinctif*, dont la réalisation absolue s'impose dans les œuvres de génie, et où l'on trouve comme une intuition lumineuse de la personnalité même du grand chef de l'Armée française.

Comme tous les hommes de génie, en vertu de cette supériorité intellectuelle, Joffre a échappé à la domination des passions mesquines et basses de l'égoïsme et de la vanité, et s'est trouvé naturellement porté dans des régions plus hautes : il s'est voué à la France tout entière. « L'homme, s'écriait Mirabeau, qui combat pour la patrie ; celui qui a conscience d'avoir bien mérité de son pays, et de lui être utile ; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire... cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers ; il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous ».

Joffre, par ce plan merveilleusement conçu, par cette œuvre qui est son œuvre, a su nous faire voir quelle était la mesure

exacte de la valeur de l'homme, et quelle fut sa puissance créatrice au moment opportun et décisif, à l'instant le plus critique et le plus périlleux, à l'heure la plus troublante et la plus angoissante où se jouaient les destinées de la France.

En exécutant la manœuvre, en démasquant même Paris, Joffre a fait une action géniale : son plan, le plan qui a sauvé la France de l'invasion barbare, c'est **lui-même, élevé à sa plus haute expression.**

Joffre a eu ce génie ! Nous devons, nous tous Français et Alliés, éternellement lui savoir gré d'avoir sauvé la France au moment du péril le plus émouvant.

Gloire à Joffre, Maréchal de France.

HENRY ARAGON.



D'un monument a Canigo per Mossen Cinto



Dies passats (es dir á la vetlla d'agost 1914), en Joseph Aladern, el catalanista-missionari del camp de Tarragona, m'adreçava un número de la *Il·lustració Catalana*, prou interessant pels rossellonesos, doncs algunes planes venien consagrades á la reproducció de les terres cuites d'en Violet, « l'Escamot de Moltons á entrada de fosc » i « El pastor d'Urbanyá », i ademés, un article, firmat pel mateix Aladern, portava el títol ben agradós : *En Gustau Violet i 'l monument á Verdaguer.*

Diu el nostre bon amic — el nostre entusiasta, i ai ! malaguanyat amic — qu'en Violet ha concebut la manera la més ennoblidora d'honorar el record del poeta de Folgueroles, somniant d'alsarli una estàtua sobre una enlairada roca de Canigó, la qual domina la vall de Vernet i 'ls cingles de Cadí. Vetaqui, segons l'Aladern, les paraules de l'escultor de Prades : « Lo cap amb son front seria enorme, lo cós colossal, i la sotana cauria á plects penya avall com la vestidura d'un gegant de l'Atlántida. A la una

mà tindria un llibre, son poema Canigó, i amb l'altra, senyalaria lo camí de les congestes i de les altes cimes, teatre de ses llegendes. Aixís sa figura seria eterna, duraria tant com durará la muntanya, i ningú podria pujar á Sant-Martí sense meravellarse en la contemplació de la colossal figura de l'excels poeta. »

I á manera de conclusió afegeix el bon prosísta de la *Gent del Llamp*: « Ben cert que l'obra seria costosa i atrevida, però rés hi ha impossible per Catalunya, quan se tracta d'honorar una figura com la de Mossen Jacinto Verdaguer; més va fer ell per Catalunya, i era un home sol. »

Amb tot el respecte que se mereix la simpática personalitat d'en Joseph Aladern, que 'm sia permés d'observar que 'l seu projecte peca per lo grandió i desmesurat. Fins m'atreviria á dir qu'amb sa luxuriant imaginació de fill de la costa llevantina, ha modificat un tant les paraules d'en Violet; ó d'altra manera será que 'n Violet, un bon xic visionari en l'escalfor d'una amistosa conversa estiuenca, s'haura divertit amb alguna « galéjade ». Perqué de Provença á Rosselló fem compte que sols hi ha un pas; més també arriba que l'autor de « galéjades » se les estima de cor; i tot mirat, jo crec qu'ara és el cas. Siga com se vulga, el projecte sembla més barceloní que rossellonés. No s'estranyará del nostre parer el qui hagi vist á Barcelona algunes arquitectures d'estil misticament sumptuós, les quals, si no agradaren molt á n'en Pío Baroja, nosaltres les dariem totes plegades per conservar l'atri severament clàssic de l'*Institut d'Estudis Catalans*.

No, no és pas per falta d'entusiasme que rebutjariem tal projecte; per lo demés, repetirém les encertades paraules de l'Aladern: « Més va fer en Verdaguer per Catalunya, i era un home sol. »

L'idea d'un monument á Verdaguer viu en l'esperit de molts rossellonesos; ja fa anys, lo Pastorellet de la Vall d'Arles me paria d'un bust del poeta que 's volia erigir á la Font del Comte, prop de l'abadia de Sant-Martí, allá ont l'acció del poema « Canigó » té 'l seu principi i 'l seu desenllaç. Aixís presentada, l'idea guarda una significació més fonda e inspiradora.

El lector de la *Revue Catalane* ja sab que vaig recullir aquètz somni en un número de 1911, demanant sa realisació; més, siga que mes paraules fossin les d'un neòfit, ó per tals judicades, siga

encara que 'l catalanisme sencer no hagi fet á Rosselló tot el camí que se desitjaria, ma veu fou senzillament per lúia, sens desvetllar un pobre resso en nostres veus ; mon escrit trobá sepultura en la *Revue Catalane*. Ah, amics, desconfiem de les Revistes que son sepultures ben amanides, i si les idees son bones, fem-les florir, i fruitar, i granar !

Si hi há en la terra un lloc ont en Verdaguer ha d'esser giorificat, prou será aquell troç de la serra canigonenca, ja que l'Atlántida es malhauradament una illa imaginaria. Aquí, sobre 'l granit, s'aixecaria sa cara fosa en bronze, d'esguard melancòlic i dolcíssim ; aquí viuria el poeta, en l'ambient mitjieval i religiós de les llegendes, no molt lluny de la tumba del Comte Guifre, rebent l'alé de les neus, oint el degotadiç de la Font del Comte, degotadiç no tant regalat com la melodia de sos cants.

En aquells penyataguers el saludarien sempre amb més afecte els romeus de Sant-Marti ; el seu nom se faria més i més popular, repetint-lo eis pastors, i les dones de Castell, anant á arreplegar gersos pels caminets frescals i arriscats de la serralada ; fins jo crec que faria miracles, amparant i servant el nostre musical dialecte nord-pirenenc.

Prou fora just que la mateixa *Revue Catalane* s'empredés de tal projecte, i principalment els « verdaguerians » que no esca-sejen en la nostra encontrada. No, no és pas Barcelona qu'ha d'alçar á Sant-Marti el bust d'en Verdaguer ; son els mateixos fills de Canigó, lliurantse aixís d'un deute espiritual, ja que Verdaguer, en sos viatges á Rosselló, desvetllá les fonts estroncades de la poesia popular. I aquest monument, l'hem de considerar com una obligació moral, un homenatge d'agraïment al pare i senyor de la nostra humil renaixença.

Erigintlo, ens encomanariem á la més alta cordialitat dels Catalans d'Espanya i donariem una mostra de la vitalitat d'aquesta « Société d'Etudes Catalanes » ; vetaquí perquè estic confiat que sabrán donar l'impuls necessari al projecte els nostres directors, i aixís mateix el mes « verdaguerià » dels fills de Rosselló, senyalant amb sa croça bisbal els airejats camins de la patria.

Joseph-S. PONS.





Testament



Si la mort aviat me crida,
Vull, amics, que 'l meu pensament
Amb vosaitres resti present
Com ho som avuy dins la vida.

Continuant lo bon combat,
Lligats per la meteixa ideya,
Tot lo meteix que jo vos deya
Ho fereu com al temps passat ;

Y, dihent amb veu amorosa
Mon nom, aymat del vostre cor,
Conservereu lo meu recort
Cuan dormiré sota una llosa...

En la fredor del camp sagrat,
Ont vetlla lo geni de l'ombra,
Arribará fins á ma tomba
L'ardor de la vostra amistat.

Si poc sentir aixís, encare,
L'impuls del vostre cor germá,
Un somris belleu florirá
Sús de la meua pobra cara ;

Y, dels pahis llunyá dels morts,
Per que més sana, viva y forta,
Maduri la fruyta dins l'horta, —
Benehiré lo vostre esforç...

JOAN AMADE.





La seigneurie et la paroisse de Serralongue

(SUITE)

III. — Noms des prêtres qui ont paru à un titre quelconque dans la paroisse de Serralongue.

Fortaner Lana, 19 septembre 1593. Il signe : prêtre y *altre dels domers de Prats*.

Antoine Augaro, 16 novembre 1593.

Pierre Anglada, 8 mai 1596, prêtre et *domer servint en Serrallonga*.

Gaudérique Finot, 19 mai 1596, prêtre et *paborde du Coral*.

Huc Bésairia, 29 juillet 1596 — 26 septembre 1601 — 1602.

Antoine Augaro, 28 mai 1597.

Guillaume Manaut, 14 mai 1600, *vicair et curé*.

Jacques Xambo, prêtre et curé du Tech, fait un baptême à Serralongue le 7 décembre 1603.

Jérôme Tintayna, 19 janvier 1606, *prêtre et curé*.

Fortaner Lana, prêtre et *domer de Prats-de-Mollo*, fait un baptême le 5 avril 1606, en l'absence du vicair de Serralongue.

Laurent Moragues, 17 juin 1609, prêtre y *en canons licenciat*, curé de Serralongue. Il donne la bénédiction nuptiale dans l'église de cette paroisse à Antoine Llensa *pagès* et à Marie Sugas, en présence de Gabriel Llensa, *batlle* de Serralongue.

Jérôme Tintayna, 1^{er} juin 1610, prêtre et curé de Serralongue.

Jean Galangau, *domer de Prats-de-Mollo*, fait un mariage le 24 juin 1611.

Jean Lacosta, 1611. Il donne la sépulture au Rnd Huc Bésairia, prêtre, *natural de França*. Il devient curé de Serralongue le 24 juin 1612 : « Jo Joan Lacosta, prêtre, obtenint la cura d'esta iglesia de Cabrens ». En 1613, il se montre encore à Serralongue : « Servint la iglesia de Serrallonga ».

Onofre Puig, *vicari-curat* (1616-1617) : « A 24 de mars 1616, jo Onofre Puig, prebere y vicari de Cerrallonga, he batejat à Antoni Paul, fill de Senyerè Juan de la Sempena fargayra y de Margarida sa muller ». Cet acte de baptême est précédé de cette note :

« *Baptisma de Antoni Pau Sentena q dega de la catedral de Barcelona* » (1).

Pierre Font. En 1615, il signe *vicari*.

Jacques Llensa, 6 février 1618, *sol vicari de Serrallonga*. Le 6 juin, ce prêtre signe : prêtre et vicaire.

Antich Altamaso, 6 mai 1619.

Narcisse Colomer, 7 septembre 1626.

Michel Trinxaria, 6 septembre 1633.

Michel Debadia, 20 juillet 1656, prêtre et curé de Serralongue, *servint dita rectoria per la R^{ma} Comunitat de Prats-de-Mollo*.

François Canal, 11 mai 1671, *prêtre et curé*. Cette même année apparaît Gabriel Poch, qui signe : *prêtre de Serrallonga*.

Le 10 janvier 1674, Antoine Boxeda, curé du Tech, fait un baptême à Serralongue avec la permission du curé de ce lieu.

Gaudérique Santen, 1^{er} mai 1669.

André Faig, 9 juillet 1670, « *capella de animas* » : il fut inhumé dans le cimetière de Serralongue.

(1) Antoine Paul Sentena se fit prêtre et devint doyen de l'église cathédrale de Barcelone. Sa vertu fut si exemplaire qu'il fut inhumé dans un tombeau de la cathédrale sur lequel on a gravé cette inscription qu'on a reproduite à côté de l'acte de baptême dans le registre de catholicité de l'an 1616 : « *Escrivio tambien esta docta y erudita pluma a petition de la venerable congregacion de la escuela de Christo de Barce^{na} la austera y prodigiosa vida del doctor Antonio Pablo Centena, natural de Serrallonga, villa en el obispado de Elna, degan de la cathedral de Bar^{na}, de quion avemos hecha mension. Est venerable cuerpo descansa en el coro de su santa iglesia, y en su alaud, dentro de un bien cerxado vidrio, mando poner el muy illustre cabildo, para recreado de la posteridad, la inscription siguiente :*

*Antonius Paulus Centena
Sanctæ Theologiæ Doctor,
Hujus almæ ecclesiæ decanus.
Vir
Vita conspicuus, pœnitentia stylita :
Alter Antonius ;
Novus solitarius in civitate.
Paulus moritur mundo.
Vivit in cœlo,
Pia credulitate.
Obiit die II decembris M. DC. XCI*

C'est le Père Antoine Minuart, grand augustin, qui a écrit sa vie : elle fut imprimée à Barcelone en 1744.

Pierre Valat, 27 juin 1674.

Michel Boxeda, 21 mai 1677.

Jérôme Ortet, 7 juillet 1680. Il était encore curé le 18 mars 1684, puisqu'il bénit la chapelle de saint Sébastien.

Pierre Valat apparaît de nouveau le 7 mai 1684. Il s'annonce lui-même en ces termes : « *Iterum incipit Petrus Valat prebere y curat* ». Le 17 juin, il signe : *prêtre y rector de la Verge Maria del lloch y terme de Serrallonga*.

Joseph Molins, 27 février 1688.

Raphaël Xatart, 21 mai 1705. Il signe curé, « *curat* » le 28 avril 1706 et le 7 mai 1719.

Blaise Ortet, 4 juin 1720.

Grégoire Bassas, curé du Tech, se montre à Serralongue en 1724 (1).

Le domer Costa, archiprêtre, en 1744.

Jean Tibaut, 29 octobre 1750.

Julia Lacome, 2 février 1757 — 1759.

Ange Barresa, 29 octobre 1763.

Pierre Boix, 1764.

Jean Gineste, 6 septembre 1767.

Thomas Matheu, 29 septembre 1777.

Vidal, 4 septembre 1785.

J. Talrich, 8 décembre 1801.

IV. — Coutumes

Les troupeaux étrangers qui étaient pris paissant dans le territoire de Serralongue devaient payer une amende, et le produit de cette amende était employé à acheter de l'huile pour l'entretien de la lampe du sanctuaire. L'autorité seigneuriale le voulait ainsi et l'autorité civile et locale la secondait avec fidélité : « *Dich jo, Jaume Planas, farrer del lloch de Serrallonga, baciner de la lluminari del Santissim Sagrament, que tinch rebut del honorable Joseph Poch, batlle del mateix lloch, la suma y quantitat de*

(1) Ab hic (10 mai 1729) incipit regere curam animarum ecclesie parochialis B^{ti} Mariæ loci de Serrallonga de Cabrensis R^{di} Gregorius Bassas presbyter ad hoc nominatus et deputatus a R^{ta} Communitate presbyterorum ecclesie parochialis Sanctorum Justæ et Rufinæ Pratorum de Mollione.

trenta y un ral y vint diners losquals ha cobrat dit senyor batlla de Serrallonga junt ab los senyors consols de las entradas del bestiar foraster que han peñyorat, y per ser la veritat fas la present rebuda. Losquals cobro, jo Jaume Planas, per comprar oli à la lliantia del Santissim Sagrament. Vuy, als 25 de juny 1699. »

Les troupeaux étrangers payaient aussi un droit d'entrée en faveur de l'œuvre : « Que qualsevol persona que voldra tenir bestiar foraster, tant gros com menut, en dit terme de Serrallonga y Falgons sera obligada dins tres dias denuntiar lo dit bestiar al batlle o consols de dit lloch y al arrendador de la dita egregia S^a affi de tenirne notitia per y cobrar lo dret se deu pagar com es un real y mitg plata per cent de bestiar menut y altre real y mitg de deu en deu de bestiar bohiner que se acostuma à pagar à la obra de la iglesia de dit lloch ultra lo delme, çots pena de deu lliures plata per quiscun y quiscuna vegada sera trobat fer lo contrari aplicadora com alt esta dit ».

(A suivre)

Joseph GIBRAT.



Somnis de Rossello



A Déodat de Séverac.

I. Rotllo del carrer

El rotllo blanc, el rotllo rosa,
el rotllo blanc,
mireu com es, com es formosa
aquesta infant.

Les fresques mans encadenant,
el rotllo rosa,
son espardenya mai reposa,
el rotllo blanc.

Tira d'assí, sus la plasseta,
tira d'allà ;
corre un xic més, la petiteta,
dona ta mà.

L'ombra té por quan el sol brilla
en el carrer ;
tremola i fuig com una guilla,
puja al graner...

Al bosc floreix patimanetes,
sota 'l ruixat ;
salteu, salteu, espartenyetes,
com el ruixat !

El rotllo blanc, el rotllo rosa,
el rotllo blanc,
mireu com es, com es formosa
aquesta infant !

Flor de la parra, flor de l'ametlla,
flor d'ametller,
oli d'oliva, mel de l'abella,
vi del celler...

El rotllo blanc, el rotllo rosa,
el rotllo blanc...

Jul. 17.

II. La nit rossellonesa

L'aire dels flaviols de la Festa-Major,
l'aire dolç, l'aire agut pels teulats de la plaça,
es ma sola musica i tota l'il·lusió,
i el goig franc i nerviós ont se complau ma raça.

Les velles, assí i allá, s'assenten su 'l graó,
testa un xic acatada i mirada un xic lassa,
mès quin ruixat de maig, quina alegre abundor
en el ram escullit de minyones que passa !

L'espardenya lligada al cim del clavillá,
vetaqui la **María** i la **Joana** i l'**Elena**,
guapa com una rosa á punt de s'esfullar,
i un impuls concertat á la dança les mena.

El teu devantal groc, **Elena**, hé me plau,
quan dançes, hé me plau, l'espardenya que gira,
quan dançes, ta faldilla, **Elena**, té un vol blau.
Quin serà el sentiment que ta dança m'inspira ?

La **Joana** es la morena i tè al llavi un clavell,
es una moselluda i una alegre minyona ;
la **María** es la fina i baixa su 'l clatell
la blanca netedat de sa cofa rodona.

Les fanaletes fan un joc de tot color,
part d'assí, part d'allá, tremoloses á l'aire,
llúm porprada i nocturn. L'ombra clou al cantó,
secreteta pels bertols qu'ha parat el fringaire.

Com un pastor bruxot el flaviol burlaner
su 'l prestatge refila, i sab mil malifetes,
i s'en riu ! i s'en riu ! i si li ven á hé,
s'atura amb una frase aixís com els poetes,

una frase ample ont puja un cor enyoradiç !
Sona, sona, flaviol ! Ara el goig ens deslliga ;
el llavi perfumat de ví ranci i d'anís,
un vell rumia encare á la **Vénus** antiga.

Quan dançes, blanca **Elena**, amb un aire posat,
quan gires l'espardenya i quan tothom te mira,
quan dançes, ignorant ta fresca voluptat,
quin serà el sentiment que ta dança m'inspira ?

La cobla ara s'aplica à flautejar el Pardal,
l'aire que plau el més al cor de nostra raça,
i ont viu l'amor secret i doiç del Riberal,
i per l'oïr tothom s'atura sus la plaça.

Ont es aquèt Pardal, Elena, i ont fa remor?
Els teulats pels carrers deixen llur ombra caure,
i dançen els estels pels cims de Canigó,
i algún pastor isolat descuida d'anar à jaure.

Les fanaletes fan un joc de tot color ;
l'una tremola un xic i l'altre cau encesa ;
pels carrers tot es nit, clariaina, il·lusió...
oh clars records de ma vida rossellonesa !

III. Estels a muntanya

La vida la mellor es vida de pastor ;
ho he llegit en un llibre, i gairebé ho creuria
qu'hom retroba l'humil i antiga poesia,
vetllant à la serena al ras de Canigó.

N'hom ou l'aigua llisar dintre la fondalada,
i com una musica en tota la foscor.
La cabrada es al jaç ; corre un xic de fredor,
i al demunt dels roquers tremola l'estelada.

La nit deixa pujar sa gran respiració...
No ho penses qu'allà dalt rumia algún pastor,
i que l'ha visitat el somni dels poetes ?

No ho penses qu'allà dalt l'ha visitat l'anhel,
ampie i desconegut de regir les cabretes,
com set gotes de rou suspeses en el cel ?

Joseph-Sebastià PONS.

(L'Estel de l'Escamol)



DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



SUITE

XV. Document relatif à la circulation des monnaies d'or et d'argent sous le roi Martin (19 février 1400).

Il sera intéressant de rappeler, dans quelques lignes, quelle fut, au xv^e siècle, l'importance de la *taula de cambi*, dans laquelle on déposait les monnaies, bijoux et divers objets. La situation de dépôt privilégié de cette banque pour toutes les richesses monétaires, métalliques et artistiques, l'interdiction aux autres banquiers d'émettre de la monnaie de banque, et l'obligation où ils étaient de déposer chaque semaine à la *taula* les fonds dont ils étaient dépositaires, donnèrent à cet établissement une vigueur et une multiplicité d'action surprenantes (1).

La *taula* devait jouer un jour un rôle très actif dans toutes les opérations financières : elle mit en circulation les petites pièces de cuivre, *arabts*, sous, sixains et deniers menus, et les remboursa contre du numéraire légal, à la demande des détenteurs. Plus tard (2), pour remettre les finances de la ville sur pied, la *taula* était déclarée d'utilité publique.

Voici un document du commencement du xv^e siècle, relatif à la circulation des monnaies d'or et d'argent et à l'établissement d'une banque pour le change (*taula de cambi*). Ces criées furent faites au nom du roi Martin (existente personaliter in castro ville Perpiniani) suspendant les ordonnances qui défendaient de recevoir les écus et les blancs de France, *scuts, blancs e tota altra moneda d'or e d'argent*, jusqu'à ce que l'on frappât à Perpignan des florins d'or en grand nombre (que... sia batuda moneda de

(1) Voir, à ce sujet, DESPLANCHÉ, *Recherches sur la dette et les emprunts de la Ville de Perpignan*, page 13 : « una taula de cambi en la qual diverses persones deposarien e tindrien monedes, joyells e altres coses. » (Livre mineur, 452.)

(2) 18 octobre 1573, Madrid. (Livre vert majeur, f 316.)

florins e de barchinens copiosament en la vila de Perpèny), et qu'il y fût établi une banque pour le change.

Cette ordonnance fut faite à la requête des consuls François Grimaud, Guilhem Blanca, Bernard Raseres, Sernin Adela, Arnald Montilia, consuls de Perpignan, par-devant les témoins Jacques Pailarès et Manuel de Raiadello, conseillers du roi. L'acte fut rédigé par Jean de Leytage, notaire royal.

19 février 1406

[De monedes stranyes tant de or com de argent, que hom les puscha traure dels comtats de Rossello e de Cerdanya].

Noverint universi quod anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexto, videlicet die veneris que computabatur decima nona mensis februarii, illustrissimo ac magnifico principe et domino domino Martino Dei gratia rege Aragonum, Valencie, Majoricarum, Sardinie et Corsice, comiteque Barchinone, Rossilionis et Ceritanie, existente personaliter in castro ville Perpiniani, multum honorabilis et providus vir Petrus de Bergua, consiliarius et negotiorum curie ipsius domini regis promotor ac ejus cancellariam regens, ex parte ejusdem domini regis, presentibus me notario et testibus infrascriptis, mandavit Bernardo Croells, crida publico ville Perpiniani, presenti, ut, per loca publica dicte ville, cum tubis clangentibus, sollempniter, ut est moris, publicaret quandam preconizationem seu cridam que fuerat per consilium regium ordinata juxta quandam ordinationem per dictum dominum regem factam, cujus quidem preconizationis sive cride tenor sequitur sub hiis verbis :

« Ara ojats que notiffica lo molt alt senyor Rey à tots generalment que, jatsia lo dit senyor, sobre lo afforament de les monedes stranyes axi d'or com d'argent, haja feta certa practica sancçio, e haja prohibit e fet publicar ab veu de publica crida que neguna persona, de qualsevol stament o condicio sia, no gos traure alcuna moneda d'or ni d'argent de sos regnes e terres, sots certes e grans penes en la dita practica contengudes ; e més avant, en lo contracte celebrat entre lo dit senyor, de una part, e En Berenguer dez Tortell e P. Torrent, moneders de Barchinona, de la part altra, les arrendaments de les seques e

batiments de moneda dels ditz sos regnes e terres, lo dit senyor haja promés de fer executar la dita praemática sancçio e manar e ordonar, segons ha manat e ordonat, que ninguna persona no gos pendre scut d'aur de França sino a raho de xv ssous, vi diners, e blanques à raho de vi diners malla per peça, e altres monedes per so que valen d'aur et d'argent tant solament; la qual ordinaçio ha feta publicar ab veu de crida en la vila de Perpenya. Empero, com per part de la universitat de la dita vila sia stat à la sua excellencia reverentment exposat que les dites inhibicions eren fetes e publicades en gran perjudici e lesio de la dita vila e universitat e privilegis a aquella autrepatz e altres terres dels comtatz de Rossello e de Serdanya per moltes e diverses rahons per part de la dita universitat alleguades, lo dit senyor Rey, ateses les rahons desus dites, de les quals e dels privilegis desus dits enten à fer legitima discusio e retre-hi la justicia que s' pertanyerá, e a suplicacio de la dita universitat ha manat, ordonat e autreat que, revocades les crides sobre les dites coses en la dita vila fetes e publicades, sia legut à cascuna persona stranya e privada, de qualsevol ley, stament o condicio sia, pendre scuts, blanques e tota altra moneda d'or e d'argent dins la dita vila e 'ls comtats desus ditz en aquell for que s' voiran, per spasi de hun any primer vinent comptador del present dia en avant. Axi empero que per lo dit senyor o per los dits arrendadors de les seques sia batuda moneda de florins e de barchinens copiosament en la vila de Perpenya e tenguda taula o taules de cambi en les quals se puixen copiosament trobar florins e barchinens à cambi, los quals batiment de moneda o posament de taula hagen a començar dins spasi de iiii meses primers vinentz e continuar per lo dit any. E si dins los dits iiii meses no será començat lo dit batiment de moneda o posament de taula, los huyts meses restantz del dit any no comensen à correr fins que sia començat continuant-ho, segons es dit. E no res menys ha atorguat lo dit senyor à la universitat de la dita vila que cascuna persona de aquella e dels dits comtatz, de qualsevol stament, ley o condicio sia puixa traure dels dits comtats liberament e franca à sa voluntat totes e qualsevol monedes d'aur e blanques sens encorrimment de alcuna pena per spasi de i any primer vinent comptador, segons desus es dit. Per que lo dit senyor notiffica a tots e sen-

gles les choses desus dites, per tal que alcun, d'aci avant, no puixa ignorancia illeguar. »

Quo mandato facto, incontinenti **Franciscus Grimaudi**, **Guillelmus Bancha**, **Bernardus Raseres**, **Serninus Adela**, **Arnaldus Montiliani**, consules ville **Perpiniani**, requisiverunt me, infrascriptum notarium, ut de hiis eis et universitati ville **Perpiniani** publicum sive publica instrumentum et instrumenta conficerem, tot quot eis et universitati predictæ fuerint necessaria ac etiam opportuna. Que quidem instrumenta dictus honorabilis regens fieri concessit.

Testes qui premissis interfuerunt sunt honorabilis **Jacobus Palaresii**, et **Manuel de Raiadello**, consilarii dicti domini regis.

Postea autem, die sexta decima martii anno predicto, in presencia mei notarii et testium infrascriptorum, retulit se dictus **Bernardus Croells**, preco publicus dicte ville **Perpiniani**, una cum eis consociis, tubantes predictam preconizationem publicasse per dictam villam **Perpiniani** per loca asueta ville preambule, ut est moris, die decima octava mensis februarii proxime retrolapsi.

Testes qui relationi predictæ interfuerunt sunt **Raymundus Ferrer**, notarius ville **Perpiniani**, et **Gabriel Roscet**, scriptor domini regis.

Sig.-(s. manuel)-num mei **Johannis de Leytago**, scriptor dicti domini regis, notarii que publici auctoritate regia per totam terram et dominationem suam qui predictis omnibus interfui eaque scribi feci et clausi, cum raso et ablato in xiii' linea *continuant* (1).

XVI. L'embellissement des bords de la Basse au commencement du xvii^e siècle.

Au commencement du xvii^e siècle, les règlements qui concernaient la police de la ville devinrent plus sévères.

On cherchait à donner à **Perpignan** une nouvelle parure et principalement à l'assainir et faire de cette *poblacio* une cité modèle. Un document au commencement du xvii^e siècle, 17 septembre 1608, nous renseigne précieusement sur ces nouvelles ordonnances qui

(1) Archives comm. de **Perpignan**, AA. 3, livre vert mineur, tome 1^{er}, f 358 v^o, 359.

avaient pour but d'embellir le principal quartier de la ville (1), en l'assainissant avec méthode. Un privilège de 1311 (2) faisait aux consuls une loi de réviser chaque année les ordonnances (ordinaçons) de police, de réformer celles qui étaient défectueuses et inutiles et de les remplacer par des règlements plus pratiques et utiles : cette révision concernait le bailli.

Criées publiées devant les maisons des tanneurs, en dehors des remparts de Perpignan (3) et relatives au lavage et séchage de la laine dans la rivière de la Basse, depuis le *Pont del Toro* jusqu'au Boulevard de Saint-François. — Interdiction de couper les roseaux, d'enlever des pierres ou du sable du lit de ce ruisseau, d'y jeter des immondices, d'y laisser vaguer des poules, oies, etc. ; défense de faire des plantations d'arbres, de semer ce terrain et de faire du jardinage ; en cas d'infraction, amende de trois livres, monnaie de Perpignan.

17 septembre 1608

Preconium pro grava del Toro.

Ara hoyats tothom generalment de part del molt illustre senyor don Johan de Llupia, donzell en la vila de Perpinya domiciliat, substituit en lo ofici de Procurador Real e Feudal en los comptats de Rossello y Cerdanya, per lo molt illustre senyor don Gabriel de Llupia, conseller de la Sacra, Cesarea y Real Majestat del Rey nostre Senyor, e Procurador Real et Feudal en los dits comptats, que, inseguint la provisio feta per lo magnific micer Montserrat Arquer, doctor en drets de la vila de Perpinya, jutge ordinari de la cort del Real Patrimoni en dits comptats, à instancia e requesta del Procurador fiscal patrimonial, per lo interès del Real patrimoni, e de Pere Vera, brasser, habitant de la vila de Perpinya, arrendador de les graves que son desde l' pont del

(1) Ces deux rives de la Basse (*la Bassa*), le long desquelles sont construits les quais, qui doivent plus tard se prolonger jusqu'à la gare, constituent l'un des principaux quartiers, où l'on voit de beaux immeubles (Préfecture, hôtel Ecoiffier, etc.) et qui mène à la belle promenade des Platanes.

(2) Livre ver mineur, f. 95.

(3) Les tanneries, au commencement du XVII^e siècle, étaient donc situées en dehors de l'enceinte de Perpignan, « *extra mœnia Perpiniæ* ».

Thoro (1) fins al baluari dit de Sant-Francesch (2), per son interés ; ab tenor de la present publica crida se diu, notifica y fa à saber à totes y qualsevol persones, de qualsevol grau, stat o condicio sien, que no gosen ni presumescan rentar ni fer rentar llanes en la ribera de la Bassa, ço es del dit Pont del Thoro fins al baluart dit de Sant-Francesch, ni exugar ni fer exugar aquelles en la dita grava ; reservat enpero que lo dit arrendador haja de donar lloch als aluders de la dita vila de Perpinya per lo rentar y exugar de llurs llanes tos temps y quant per dits aluders los será demanat, e no altrament ; lo qual lloch los haja de donar dit arrendador sempre que li será demanat, no havent-hi llanes de abaners (?) o altres qui tinguessen tota la dita grava ocupada.

Item, diu y mana à totes y qualsevol persones que de assi al devant no gosen ni presumescan traure o fer traure pedra ni arena de la dita grava ni canyés dels canyissos de aquella, ni llansar algunes immundicies en la dita grava, ni tenir algunes gallines, ochas ni avets que vagen per dita grava, havent-hi llana, à fi que no s' posen entre dita llana, ni fer plantades de arbres, ni sembrar, ni fer ortalissas en aquella ; e asso sots pena de tres lliures moneda de Perpinya per cascuna vegada que serán trobats fer lo contrari. De la qual pena e han haurá lo denunciador la tersa part, e les restants dues parts serán applicades als cofreus del Real Patrimoni. E per que no s' puga ignorancia allegar, mana la present esser publicada.

Die xvii mensis septembris M.D.C.VIII. Perpiniani.

Jacobus Sargatal, preco publicus et juratus ville Perpiniani, retulit et fidem fecit michi Juillermo Domenech, notario eo scribe, se, die presentí, publicasse preinsertum preconium alta et intelli-

(1) Le *Pont del Toro*, connu plus tard sous le nom de *Pont del Portal de la Sal*, avait été construit sur la Basse en 1327, près du Toro, par l'architecte qui avait construit « le *Pont de Perpignan* ». L'inondation de 1550 le renversa ; il fut relevé en 1682.

(2) C'est cette partie du bastion Saint-François que, plus tard, Vauban faisait démolir : « raser le vieux rempart et revestement compris entre deux, et au lieu de cette fortification qui est naturellement la plus deffectueuse de la Place, executer le dessein d'agrandissement marqué au plan... » C'était la ville neuve qui devait se relier aux bastions du Castillet et de Saint-François.

gibili voce, sono tube emisso, in dicta grava ante domos blanque-
riorum, extra menia Perpiniani (1).

Testes, honorabilis Franciscus Carrera, mercator, Jeannes Fer-
rando, brasserius, et ego Guillelmus Domenech, notarius et
scriba (2).

(*A suivre*)

HENRY ARAGON.

(1) C'est dans ce quartier (faubourg des Tanneries) que Jacques I^{er} de Majorque avait relegué les *blanquers* ou tanneurs de la ville en 1302. A cette époque, ce faubourg était considérable, car il englobait toute la *poblacio* des tanneurs et teinturiers réunis. Ces derniers, sous le roi Pierre IV, en 1374, s'établirent dans la rue des Bains (*carrer dels Banys*), actuellement rue du Bastion Saint-Dominique.

(2) Archives des Pyr.-Or., B. 439. *Manuale Curie*, registre XXXVI, f. 151.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

T

talabard. — voir boixerica.

tamariu (et tamarill, tamarit, tamarisc, tamarell), *tamarin*. —
garell.

tanarida (et tanavell), *tanaisie*. — herba dels verms, herba de
santa Maria.

taparera, *caprier*.

taronger, *oranger*.

tarongina, *mélisse, citronelle* — citró, citronella, herba de citró,
cidrac.

tarra. — voir morterol.

tarrec. — voir lletresa.

té hort, *épine*. — herba de la feridura.

té de muntanya, *véronique officinale*.

teix, *if*.

tell (et tey). — voir tindarell.

tiler, tiller, tila, tilia, tilleul. — tarot.

timô. — voir farigola.

timossa, lavande stœchas. — caps de borro, cardigases, tomanyi, tomani.

tindareli (et tintorell), daphné-garou. — mata-polls, astruc, tell, tey.

tirabec. — voir pesol.

tofona, truffe. — trufa.

tomani (et tomanyi. — voir timossa.

tomata (et tomatec, tomaguet), tomate. — poma d'amor.

tora, aconit. — herba de les tores, mata-llops.

» **pudent.** — voir giverrassa.

toronger, torongina. — voir taronger, tarongina.

trava-cavalls. — voir passa-camí.

tramussos. — voir llovins.

transilorina. — voir trescam.

trapadella. — voir esparcet.

traspic, thlaspi. — herba del passarell, bolseta de pastor.

trauca-perols. — voir aladern.

trauca-sacs. — voir espigadella.

trèmol (et trèmbol), tremble.

trencaïôs, sceau de Salomon.

trenca-rocs, saxifrage.

trescam (et trescames, trescalam), millepertuis. — transflorina, pingell, pericó groc, herba de Sant-Joan.

trevol (et trivolet), trèfle.

trigoneïla, trigonelle, fenugrec. — banya de cabra.

troana. — voir olivella.

trumia, pomme de terre. — patana.

turbit. — voir coscoll.

U

ull de bou, chrysanthème des moissons.

» **de cavall, inule.** — herba de l'ala.

» **de perdiu, adonis.**

ullastre. — voir ollastre.

ulmaria, ulmaire, spirée, reine des prés. — herba del pobre home.

V

valeriana, *valeriane*.

vediella. — voir *vidiella*.

velesa, *jusquame*. — herba caxaica, herba de era, herba de la ira, mata-gallines.

velluts, *amaranthe, crête de coq*.

veratre, *ellébore blanc*.

verbena, *verveine*. — herba berbera.

verdolaga, *pouppier*.

vermelló. — voir *campanetes*.

yern, *aune*. — arbre negre.

vessa, *vesce*. — *pedrassa, arvelles*.

vidalba (et *vidauba*), *clématite des baies*. — *vidarsa, ridorta, ridolta*, herba de Job, herba de les llagues.

vidarsa. — voir *vidalba*, ci-dessus.

vidaula (et *vidaaura*), *houbion*. — *esparguls, llupol, lupol, cervesa, piragues*.

vidiella (et *vidriella*), *clématite flammette*. — *vediella, viadella, badiella, jassemi de borro*.

vina-me-querrer. — voir *morterol*.

viola, *violette*. — *viola boscana*.

» **de pastor**. — voir *calabruxa*.

violer, *violier, giroflée*.

vinca-pervinca. — voir *pervinca*.

vim, *osier*. — *vimen*.

vimet, *saule osier*. — *sarga, sarguera*.

viuda, *viudeta, scabiense*.

volivarda. — voir *olivarda*.

X

xeixa, *blé froment*.

xerevia (et *xaravia, xirivia*), *chervis*.

xeringalla, *seringa*.

xerumpius. — voir *caps blaus*.

xicoya (et *xicoyra*), *chicorée*. — *agon*.

xipell (et *xiprell*). — voir *sepell* et *bruc*.

xiprer, *cyprès*.

xiripia, *ortie*. — estrigol, ortiga, ortigol.

xirivides, *salsifis*.

xispet, *fêluque*.

xop. — voir poll.

xuclamel. — voir maresclva.

Z

zizenia (et zizania, zitzania), *ivraie*. — jull, margall.

(Fin de la première partie)



Lletra a n'en Pere Butxareu

Redactor de *La Veu de Catalunya*



Benvolgut i distingit senyor,

Ja fa alguns dies que he tornat d'Alemanya al nostre bell país català de Rosselló; i he sabut que, a la requesta de mos amics i companys de la *Revue Catalane* de Perpinyá, l'« Associació de la Premsa Diària de Barcelona », utilitzant l'influència que exerceix, havia fet tot lo possible per retirarme dels camps de repressalies de Cur'anda.

Aquesta prova de germanor, aquest interes, que per cert no mereixien encare mos treballs, m'han enlleugerit les penes i afanys de la captivitat en el país dels Barbres. He après que tots els socis de la vostra Associació s'havien unit en mon favor, prescindint de tota tendència. Als uns i als altres jo diré mercès, encare que amb més afecte i més emoció als vertaders amics de la França, perquè tots ells han obrat amb l'empenta del sentiment ideal qui els inspira. I això, apreciar senyor, val molt més que ma petita personalitat.

I ara, si voleu una prova de la poca fiança que es mereixen els Embaixadors oficials del govern alemany, vetaquí un detall històric.

La vostra lletra del 1^{er} de setembre de 1916, publicada per la

Revue Catalane de Perpinyà, anuncia que la vostra demanda havia sigut atesa pel govern germànic, i que havia sigut tret del camp de repressalies de Curlanda i traslladat a un campament urba. I doncs, aquesta notícia, tal com vos l'han donada, es falsa de cap a peus. Sols pel desembre del mateix any tornava al campament urba de Dülmen, amb mos companys, i pel nevat cap d'any de 1917 figurava encare el meu nom sobre una llista de noves repressalies. Del caràcter d'aquestes repressalies i del concepte que es mereixen els qui les regien, no s'en parli.

Ja es massa llibertat la que m'he presa. Bé me plau saber que la « Prensà Catalana » no descuida el llaç qui ens lliga, tots els catalans, d'enlla i d'ensà de l'Aibera.

Avui que per la vostra gran ciutat i per tota Catalunya sona més febroso e inquieta l'hora de les reivindicacions polítiques, rebeu, vos i la vostra noble Associació, mes fervents salutacions i merces, amb tot l'entusiasme que 'nt dona la vista de Canigó, el nostre pare i el nostre conseller.

Joseph-Seb. PONS.

Illa, 6 de janer 1919.



Cris de la Rue ⁽¹⁾

par Charles GRANDO



Notre confrère *La Renaissance Catalane* inaugure une série d'éditions roussillonaises par la réédition de l'œuvre curieuse et attrayante de notre estimé collaborateur, M. Charles Grando, publiée, il y a quelques années, par la *Revue Catalane*: *Les Cris de la Rue*.

Nous ne doutons pas que cette 2^e édition, complètement remise à jour, n'obtienne le même succès qui couronna la première et valut à l'auteur du *Clam Roig* et des *Monologs Rossellonesos* les félicitations des maîtres Aureli Capmany, Abelès Mestres, de l'Institut d'Estudis Catalans et de l'Arxhiv de Folklore de Barcelone.

A. CHANTY.

(1) Perpignan Pittoresque: *Cris de la Rue*, avec les notations musicales 2^e édition revue et augmentée. Editions de la *Renaissance Catalane*. Prix 1 fr.

RAYMOND ROSTAND.

Amb la mort de Momo Rostand, la França acaba de perdre una de les figures més representatives del seu teatre. Malgrat que la seva producció escènica no és de les més abundoses ni de les més fortes, el seu nom esdevingué popular a tot el món: en ressuscitar, escenificant-la la figura del furiós Cyrano de Bergerac, assolí un dels triomfs teatrals més formidables que mai un autor hagi obtingut.

Rostand nasqué a Marsella l'any 1868, en 1892 estrenà, a la Comèdia Francesa, la seva primera obra dramàtica, titulada *Les Romanesques*; en 1895 la Sara Bernhard li estrenà *La princesa Leïtane*, i en 1896 obtingué un serollós èxit amb *La Samaritana*. Parlant de l'estrena d'aquesta obra un crític parisenc, referint-se a l'autor, advertia als seus llegidors: « Reteniu ben bé aquest nom, puix dia vindrà que serà un grand nom. »

La profecia del crític no tragué gaire a realitzar-se, puix el 28 de desembre de 1897 al teatre de la Porte-Saint-Martin s'estrenava, en mig de clamoroses ovacions, els famós *Cyrano de Bergerac*.

Un quart d'anys més tard donem al públic el celèbre *Chantecler*, obra que si bé es creia que no va afegir res a la seva glòria d'autor, va tenir el do d'intrigar el món durant un parell d'anys abans que es veies damunt de les taules, i va donar lloc a que els empresaris de la Porte-Saint-Martin batesin el rècord de la propaganda i fe-sin la « réclame » d'una estrena, la més formidabile que mai no s'hagi vist al món.

Le canon de Lérida

De tous les châteaux de Catalogne, c'est le château de Lérida qui a été de tout temps le plus abandonné, le plus dépourvu de tout.

Un jour, un général, faisant son entrée dans la cité, fut très étonné de constater que la forteresse ne lui rendait pas les honneurs qui lui étaient dûs en tirant les coups de canon indiqués par les règlements.

En proie à une grande colère, le général pénétra dans la forteresse et s'adressant au gouverneur lui dit :

— Pourquoi n'a-t-on pas tiré la salve réglementaire ?

— Pour d'autres motifs, mon général, répond tranquillement le gouverneur.

— D'autres motifs de suite ? riposta le général furieux.

— Le premier motif, général, est peut-être le plus important : nous n'ions plus de poudre... Le second...

— Taisez-vous ! ça me suffit, interrompit le général complètement apaisé.

13^e Année. N° 148

15 Février 1919

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 40 fr. par an

UN FOYER DE VIE CATALANE



L'Université de Perpignan



Un moyen très efficace, très profitable au pays, fécond en ressources de vitalité catalane, serait la renaissance de l'Université littéraire, que Perpignan possédait autrefois dans l'établissement qui sert aujourd'hui de Musée. Fondée, en 1349, par Pierre III d'Aragon, cette célèbre institution fut la dispensatrice unique, la gardienne jalouse de la science, conférant seule des grades, sanction suprême de son droit d'enseignement, accordant le baccalauréat et le doctorat en théologie, en droit, en médecine, ainsi que la maîtrise ès-arts, mais non toutefois la licence. Quelle efflorescence de vie intellectuelle et morale n'apporterait donc pas, dans notre ville, la reconstitution de cette Université, avec ses facultés de droit, de médecine, de philosophie, de belles-lettres et de beaux-arts !

Quand disparut, en 1804, l'Université de Perpignan, les regrets furent grands parmi les roussillonnais. « Comparant le présent au passé, ils désespérèrent un instant de l'avenir intellectuel de notre pays. » C'est ce qu'exprimait en ces termes, en 1806, M. Jaume, qui fut l'un des plus illustres professeurs de ce corps enseignant.

« Toutes ces pertes, dit-il, ont fait le malheur et la ruine de cette province du Roussillon... Comment pourra-t-elle

pourvoir à l'éducation, à l'instruction, à la formation de ses enfants » ? Comment ceux-ci, à peu de frais ou gratuitement même, pourront-ils acquérir une instruction solide, « se rendre utiles au public, se procurer le moyen de pourvoir à leur honnête subsistance, se faire un bon nom et une bonne réputation ? »

— « Alors, ajoute M. Jaume, les enfants des pauvres « familles de cette province pouvaient s'y vouer et s'y « vouaient, parce qu'ils trouvaient à Perpignan des parents « ou des amis qui se prêtaient volontiers à les loger et à « les nourrir chez eux gratuitement ou sous de très modi- « ques pensions. *Au lieu qu'à présent ceux qui voudront « embrasser quelqu'un de ces états (avocat, médecin, etc.) « devront se transporter ou à TOULOUSE, ou à MONTPELLIER, « ou à quelque autre ville de France, où il y ait des collègues « et des Universités pour y étudier pendant plusieurs années, et « y apprendre les sciences propres aux états auxquels ils se « destineront et y recevoir leurs grades. Ce qui leur coûtera « des sommes considérables pour les voyages, le logement, la « nourriture, les habillements et entretiens nécessaires ; de sorte « qu'il n'y aura que les jeunes gens nés de parents riches qui « pourront suivre leur penchant, leur désir, leur vocation ; tan- « dis que ceux nés de parents pauvres ou hors d'état de four- « nir à ces dépenses ne le pourront absolument pas, quoique « doués de talents propres à ces différents états. » (1)*

Sans doute, « les établissements publics et privés d'enseignement secondaire, la facilité des communications, la création de nombreuses bourses ont en partie pallié les funestes effets occasionnés par la disparition de l'Université. Il n'en restera pas moins vrai que, faute d'enseignement supérieur, notre ville est comme découronnée, n'a plus la vie intellectuelle d'autrefois, l'instruction ayant perdu en intensité ce qu'elle a gagné en extension. Tel est l'aveu d'un

(1) Ph. TORREILLES, *L'Université de Perpignan*, pp. 110-111 ; Ch. Latrobe, 1892.

historien roussillonnais, fort compétent en matière d'enseignement, M. le chanoine Torreilles (1). Nul ne contredira à ce jugement aussi impartial que vrai.

On a tenté plus d'une fois, notamment sous la Restauration, de rétablir l'Université de Perpignan. On n'y a pas réussi. Mais, puisque les Étudiants de Montpellier se préoccupent, en ce moment, de fonder en cette ville des chaires d'histoire et de langue catalanes, où iraient étudier les jeunes gens du Roussillon, ne serait-il pas plus naturel, plus logique, que les dons publics et privés de la charité roussillonnaise fussent sollicités pour le rétablissement de notre ancienne Université perpignanaise, où la création de ces mêmes chaires serait également très naturelle et très logique ? Pas ne serait alors besoin de voyager et de séjourner, au prix de frais énormes, à l'étranger, pour y apprendre une langue de notre propre pays, que tout le monde parle chez nous, que nous avons sucée avec le lait maternel. Nul professeur exotique, eût-il tous les diplômes du monde, ne nous apprendra jamais mieux notre propre langue que ceux-là mêmes qui l'ont parlée dès l'enfance, qui en ont appris sur place les dialectes et les nuances, soit de nos vieilles chartes catalanes, soit des lèvres mêmes du peuple, car c'est lui qui est, avec nos mères, ainsi que l'a dit très poétiquement notre *Pastorellet*, « le meilleur maître ès-langue catalane » (2). Il en va pareillement de l'histoire et de l'art de notre pays. L'art catalan est en effet tellement autonome, qu'il demande, pour être étudié et compris sans erreur aucune, un tempérament du terroir et des connaissances locales, d'analyse et de comparaison, qu'à distance le plus docte étranger ne saurait posséder, qu'il ne saurait même bien acquérir que fort difficilement. De même qu'en art chrétien il faut une âme de théologien pour le comprendre, de même il faut, en art catalan, une *âme cata-*

(1) *Op. cit., loc. cit.*

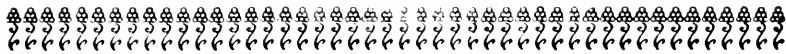
(2) *Ays y Albades*, p. 14, Comet, Perpignan, 1914.

lane pour en saisir les secrets et les nuances. Combien, pour ma part, je connais de savants archéologues des grandes écoles de la capitale qui, sollicités de se prononcer sur un document d'art catalan de notre pays, peinture, sculpture, vieilles inscriptions lapidaires, monnaies antiques, se sont trompés, quand, déclinant leur compétence, ils n'ont point eu recours aux lumières des professionnels de notre province pour plus ample informé ! Que d'erreurs ne relève-t-on pas aussi en certaines études de nos monuments historiques, parce que leurs auteurs n'ont pas suivi les règles que prescrit toujours en l'occurrence M. Brutails, le plus compétent des archéologues en art catalan, et qu'il n'a cessé de rappeler aux Marignan, aux Molinier, ses non moins doctes confrères.

Le Roussillon est assez riche en hommes — nul n'ignore le haut talent des Calmette, des Vidal, des Brutails, le toujours catalan par le cœur, — pour qu'à eux seuls ils ne puissent, en notre Université restaurée, enseigner avec une maîtrise que nul étranger n'aurait, l'histoire, la langue, le droit et l'art catalans. Il ne s'agirait que de trouver les ressources nécessaires pour la fondation de ces quatre chaires. Les représentants légaux du département, nos conseils généraux et municipaux, auraient la tâche facile, s'ils voulaient bien obtenir les crédits et les subventions, à ce nécessaires, des pouvoirs publics et de leurs administrations respectives. Les dons privés afflueraient ensuite. L'Université revivrait alors. Quel beau renom s'acquerrait ainsi le Roussillon et quelle abondance de vie catalane circulerait en lui ! La meilleure *Académie roussillonnaise*, dont rêvent plusieurs fervents du régionalisme catalan, la voilà : l'*Université Perpignanaise* renaissante. Puisse sur ce programme se faire l'union de tous les catalanistes du Roussillon et de tous les amis de la petite patrie !

Jean SARRÈTE.





Joffre a casa seva



El Nostre Joffre, el pare dels peluts, ha tornat a casa seva, ha penjat de bell nou el sol de la pàtria catalana.

Quina glòria pel Rosselló !

Terra fecunda y benedida, mare estimada que tants preuhats tresors, que tant de be de Deu has portat y portes en ta falda, ets tu que has donat al món eix nou tità.

Tenies unes montanyes regalades, una costa admirada, un cel encantador ;

Tenies un passat insigne, y prou ho demostren les barres de sang del teu escut ;

Tenies fills valents y forts ; eis campions de França de 1914, cayguts gayrebé tots per la Llibertat, eren fills teus ;

Tenies força, virtut, grandesa, magnificencia.

Mes en ton bressol florit no s'havia may esbadellat tan preciosa poncella ; no havies criat encare l'home únic que s'havia d'alçar a la glòria eternal d'un nou Messies.

Aqueixa glòria d'En Joffre te cobreix avuy de ses ales blaves, terra de Rosselló, de tes blanques piques de Cerdanya a ta costa vermella regalenta de sol ; y ets alabada a tot arreu del món com lo pessebre esplendorós de la Humanitat redimida.

El Canigó ha trobat un paladí digne de la seua grandesa, digne del primer Jofre lo Pelut que s'hi mesurà.

Ja poden tornar a repicar les campanes de Sant-Martí ; ja podem fer al Nostre Joffre la més entusiasta acullida, puix may no li agraïrem prou la pàgina d'honor que va escriure un dia, amb son espasa, enfront de l'Historia del Rosselló.

Catalans, saludem aqueix gran Compatrici !

Carles GRANDÒ.





La visite de Joffre



Le 6 février, Perpignan a reçu la visite du Maréchal Joffre.

Sur le désir même de notre compatriote, la réception devait être simple.

Mais notre population catalane, par reconnaissance et aussi par une légitime fierté, avait tenu à fêter le vainqueur de la Marne et s'était massée aux abords de l'Hôtel-de-Ville pour l'acclamer au passage.

Accompagné de M. Lambry, préfet des Pyrénées-Orientales, et des autorités du département, le Maréchal parcourut à pied les rues de la Préfecture et de la Loge. Sa prestance et sa souriante bonhomie enthousiasmèrent la foule.

Dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, M. Denis, maire, vivement ému, souhaita la bienvenue au héros roussillonnais, dont la gloire rayonne au-dessus de toutes les intrigues ; M. le Préfet salua le Maréchal au nom des populations roussillonnaises.

Et celui qui, calme sous la responsabilité la plus lourde, endiguait avec des moyens de fortune le flot envahisseur, cet homme de génie qui fit cette victoire qu'on qualifia de miracle, répondit simplement, modestement, en s'excusant de ne pas être orateur, et pour dire qu'il aimait, lorsqu'il rencontrait des soldats du pays, parler, avec eux, notre belle langue catalane.

« Joffre, dit notre confrère *Le Coq Catalan*, préfère la conduite de Cincinnatus à une attitude théâtrale. »

Cette modestie, après le plus haut des triomphes, est d'une grandeur admirable.

Une conscience pure et ferme, un génie que nulle gloire n'a pu griser, une âme qui, au fil des heures terribles de 1914, n'a pas connu le vertige, était seule capable de grandes choses.

Joffre fut cette conscience froide, cette âme inébranlable, ce génie puissant. Il incarna la Patrie à la minute tragique ; il fut l'homme du moment. Joffre sauva et la France et l'Humanité, avec quoi ? Répondez, détracteurs jaloux qui trembliez honteusement. La Marne est une victoire du monde.

Gloire éternelle à l'immortel vainqueur, au grand Catalan !

La Revue Catalane.



Pels pobres morts tant estimats



Tornarem á veure dins d'una altra vida,
Si tal recompensa nos hem mereixida,

Los que s'en anaren, nos deixant aquí,
Sús d'aqueixa terra de dolor sens fi...

Quin goig per nosaltres, cuan podrem encare
Tenir prop la nostra la llur dolça cara ;

Ohir, clara y tendra, montar la llur veu,
Entre recordances, al devant de Deu ;

Sentir batre y batre llur sanch preciosa,
Jova com una alba, fresca com la rosa ;

Amb ells nos estrenyer d'un abraç més fort
Qu'el mal de la terra, que 'l vent de la mort !



Es una llum nova, més serena y pura,
Qu'allá vos espera, flor de sepultura.

Es la llum eterna que lluheix per tú,
Mort cubert de terra sota l'aixadó ;

Mort que sepuitava lo pobre fossayre
Tot cantant sa copla que vola dins l'ayre ;

Mort qu'entre la fosca tor sol va deixar,
Tancant be la porta fins á l'endemà...

Vetilat per la lluna, per la bona estrella,
Per la nit qu'obria sa lenta parpella,

Cuan la pau ditxosa, com un vel sagrat,
Pertot s'estenia, baixant del serrat,

Cuan l'aucell dormia, cuan l'aucell callaba
En la rama quieta plena d'ombra blava...

Ton cos reposaba dins del clot humit :
Ha pres sa volada lo teu esperit,

Cap á l'altra vida, cap á Deu qu'espera
L'ànima que monta com flama lleugera.



Cuan canta la pluja sú 'l fullam dels horts,
Què pensa la terra que guarda los morts ?

Quin secret terrible la terra conserva
Cuan lo sol desperta l'insecte dins l'herba,

Cuan la melodia del rossinyol fi
Alegra los boscos y 'l cor del fadri ?...

Lo pesat silenci de la terra obscura
No fa solitaria cada sepultura ;

No fa que se callin per la nostra fé
Paraules divines qu'en ella conté ;

No te fa més freda, tú, cendra, que dormes
Per anys y per segles al mon de les formes.

Per dessús s'aixeca lo ser immortal
Com branca espel·lida sú l'aybre més alt...



No miris la tomba, de pols emplenada,
Sens pensar que s'obre sota l'estelada ;

Que també n'es plena del cel infinit,
Y que Deu la toca del seu esperit ;

Que, cuan el fossayre la cubre ó la tanca,
Ses mans hi fan creixer com una flor blanca ;

Y que l'esperança qu'hi va fer son niu
Desplegará l'ala per l'etern estiu...

JOAN AMADE.

DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

XVII. Ordonnance du roi concernant la saisie d'un navire perdu en mer et la remise intégrale de toutes les marchandises contenues dans la barque. — Prises de bonne guerre. Vente d'esclaves. — Saisie de barques dans les mers de France.

Document relatif à la perte du navire *Sainte-Claire*, à Port-Vendres, dont le patron était Parcial Vento, de Marseille, et qui contenait de nombreuses marchandises, des munitions et une somme importante d'argent, le tout saisi par En Polit Frigola, lieutenant du Procureur royal de Collioure : demande en restitution de ces objets qui doivent revenir en partie au patron de la barque, en partie à Adam Ventos, négociant à Marseille, frère du dit postulant, qui a pris comme caution l'honorable Pierre Coronat, médecin à Perpignan. Ordonnance du Roi au sujet de toutes ces marchandises (las mercaderias e monicions, e artilarie e areus que en dite nau eren) qui seront remises au possesseur et aux héritiers du dit navire.

12 mars 1532

Die XII mensis marcii DXXXII

Existens personaliter constitutus Adam Vento, mercator civitatis Massilie, qui tam nomine suo proprio quam actorio seu procuratorio Joannis Vento, fratris sui, heredes universales nobilis Parcivalis Vento, corum patris constituto a domina Joanneta de Monte-Elmo, uxore relicta dicti nobilis Parcivalis Vento, eorum matre, ut tutrice seu curatrice dicti Joannis Vento, prout de sua actoria constat instrumento acto Massilie anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tricesimo primo, die septima mensis marcii, clauso et subsignato per discretum Petrum Morlani, civi (? sic) dicte civitatis Massilie, ubique terrarum apostolica et regia auctoritatibus notarium, et etiam nomine procuratorio Jacobi Brecardi, mercatoris dicte civitatis, prout de dicta sua

procuracione constat instrumento acto Massilie anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo tricesimo secundo, die vero octava presentis mensis marcii, clauso et subsignato per discretum (1) Vincencium Rotundi, apostolica et regia auctoritatibus notarium publicum Massilie, ac etiam procurator honorabilium Petri Boehardi et Bernardi Gymbaot, mercatorum dicte civitatis Massilie, prout de dicta potestate constat instrumento acto in dicta civitate Massilie, anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tricesimo primo, die octava mensis marcii, recepto et clauso per discretum Joannem Dedena, apostolica et regia [auctoritatibus] notarium dicte civitatis ; ante presentias honorabilium et magnificentorum honorabilis Gabrielis Vilar, locumtenentis in officio Regii Procuratoris et Joannis Del Passu, utriusque juris doctoris, regentis judicaturam Regii Patrimonii dictorum comittatum, personaliter inventorum et repertorum intus archivum domus Procuracionis Regie, qui, dicto nomine, verbo exposuit sequentia :

« Ço es que, com en dies passats, en lo Port Vendres de Copliure, se sie perduda una nau nominade *Sancia Clara*, de la qual Parcial Vento, son pare, ere patro e senyor de aquella, en la qual havie moltes mercaderies, ferramenta, arnesos, bonbardes, farcia e altres areus de dite nau e axi mateix quantitats de peccunies tant del dit son pare quant encare dels sobre dits principals seus ; las quals mercaderies, ferramenta, arnesos e artillaria e monicions de dite nau son stades apreses per la major part per lo honorable En Polit Frigola, de Copliure, com a loctinent de Procurador Real en dite ville ; e com dites mercaderies e monicions de dite nau, per la mitat pertanguén à ell, y per l'altre mitat al dit son germá, com hereters del dit llur pare, segons de la herencia de aquell apar per letras certifficatorias emanadas de la cort de Massele, ab lo segell de dite cort, e signades de má de Nicholau Vincent, jutge de dite cort de Massele, dades à Massele à nou de març, any mil sinch cens e trenta e hu ; y per lo semblant los sobredits principals seus, dels quals ell es procurador, com dit es, tinguessen algunes robes e mercaderies en dite nau, las quals, ensemps ab les que se pertanyen à ell y al dit son

(1) Ici, un blanc.

germá, ensemps ab las monicions de dite nau ; supplique que per vostres magnificencias sia provehit que dites mercaderies e monicions, tant d'ell en dit nom com dels sus dits principals, li sien restituhides e tornades per la present cort, com en aquellas la present cort no tingue interés algu. »

Et dicti domini locumtenens et regens judicaturam, visis superioribus calendatis instrumentis, providerunt quod dicta bona, res et merces in dicta nave existentia et illius munitiones deslberentur dicto Adam Vento, prestita cautione de restituendo illa, casu quo appareret dicta bona et merces et monitiones existentia in dicta nave non pertinere ad se dicto nomine nec eorum principibus, et firmata apocha.

Die X mensis aprilis DXXXII, dictus Adam Vento, tam nomine suo proprio quam procuratorio nominatorum in dicta superioribus comparutione, gratis etc. convenit et promisit curie Regii Patrimonii quod si in futurum bona eidem deslberata per presentem curiam per aliquos peterentur, quod illa, in casu restitutionis restituet dicte curie ad ordinationem dicte curie. Et inde obligavit bona, etc. ; et quia minor XXV annis, major vero decem octo, renunciavit beneficio minoris etatis, etc. ; et pro majori premisorum securitate dedit in fidejussorem (1) honorabilem Petrum Coronat, medicum ville Perpiniani, presentem.

Unde dictus Coronat, precibus et amore dicti Adam, se constituit fidejussorem pro premissis, et inde obligavit bona, etc. renuntians auctentice, etc.

Testes, discretus Johannes Mercet, notarius, Petrus Morer, loci de Thoyrio, et ego notarius.

Dicto die, dictus Vento dictis nominibus f[ecit ou firmavit] instrumentum indempnitatis.

En Gabriel Vilar, loctinent en lo offici de Procurador Real en los comptats de Rossello e Cerdanya, e en Joan Del Pas, doctor en quiscun dret, regent la judicatura de la cort del Real

(1) Suivant la judicieuse remarque de M. Brutails, « en Roussillon les cautions sont très fréquentes dans les affaires contentieuses ; mais dans les contrats, les parties fournissent elles-mêmes la garantie, qui prend parfois le nom de *retorn*. » (A. BRUTAILS, *Etude sur la condition des populations rurales en Roussillon*, chap. vi, page 93.)

Patrimoni en los sobredits comtats. Als honorables lo balle de la vila de Copliure e loctinent de Procurador Real de dite vile e à son loctinent, salut e honor. Sapiau com de e sobre las mercaderias e monicions que eren en la nau nominade Sancte Clare, patronejade per Parcial Vento, de Masselle, que s' perdé en Port Vendres de dita vila poch's dies ha ; las quals son stades preses per vos, loctinent de Procurador Real de aqui ; e es comparegut devant nos Adam Vento, mercader de Masselle, per lo qual, tant en nom seu propri quant encare com actor de Joan Vento, son germá, fills del dit Parcial Vento, e axi mateix com à procurador de Jaume BreCARDI e Pere Boehardi e Bernat Gymbeot, mercaders de Massella, segons de dites actorie e procure's à nos es stade feta fe per occular hostensio de aquellas, som stats supplicats de paraule que aquellas li manassem restituhir e tornar, com en aquellas la present cort no tingue dret algu. E nos, vehent la dite supplicacio esser justa e consonant à raho, es stade per nos feta la provisio de justicia. Per tant, instant e requerint lo dit Adam Vento en dits noms, de part de la Cesarea e Regia Magestat, e per auctoritat dels officis dels quals usam, vos dihem e manam que encontinent las presents vistes, de vostre part restituhigan e restituhir fassan al dit Adam Vento en dits noms las mercaderias e monicions e artilaria e areus que en dite nau eren, tant del dit son pare quant dels sobre dits principals seus, fermade primer apocha à la present cort de aquelles.

E no res menys fareu restituhir al dit instant en dits noms las mercaderias e monicions que serán stats (sic) apresas per qual-sevol persones de aqui, compellint aquellas per los remedis de justicia que restituhesquen aquellas al dit instant, ab cominacio que si aquellas recusserán restituhir, sera per vos procehit contra aquellas en fer-las la execucio per aquellas.

Dades en Perpinya, à XXII de març any mil DXXXII (1).

Document relatif à la vente de cinq esclaves, évadés de l'île de Majorque, achetés par Pierre Jauset et François Andreu, de Perpignan, et amenés en Roussillon dans une barque conduite par

(1) Archives des Pyr.-Or., B. 424. *Manuale Curie*, registre XX, f^o 191 v^o, 192.

Paul Mir, de Valence, patron de la dita *galiota*, qui alléguait qu'un de ces esclaves, d'origine turque, qu'il avait acheté, lui appartenait de plein droit.

[Pro translato habetur]

Item met en rebuda lo dit Procurador la quantitat de fora posada (1) per preu de hun selau appellat Luch, de linatge de Turchs, que s' reta per son servir, lo qual lo dit Procurador prés per dret de quint al senyor Rey pertanyent de aquells sinch sclaus que foren quintats, los quals en Pere Jauset e en Ffrancesch Andreu, de Perpinya havien comprats de la xurma de una galiota d'En Paul Mir, de Valencia, que arribá en les mars de Rossello, ab la qual lo dit Paul Mir havia preses los dits sinch sclaus ensemps ab altres, segons se dehia, en les mars de Barberia, en una barcha ab la qual los dits e altres sclaus eren fugits de la illa de Mallorques e ab aquella s'en anaven en Barbaria; e la dita xurma de la dita galiota lansaren lo dit Paul Mir, senyor e patro de aquella en la dita illa, e fugiren ab los dits sclaus que preses havien e arribaren en les dites mars de Rossello, hon veneralen aquells, segons es dit. E fou declarat per jutge de Patrimoni haver loch dret de quint en los dits sclaus. E es veritat que lo senyor del dit Luch, que es de Mallorques, e lo dit Pau Mir, cascun per si, ha fets protests molts e requestes per recobrar lo dit Luch, e han posada demanda de aquell devant lo senyor Rey e devant micer Johan Navarro, jutge per lo dit senyor Rey assignat en lo dit fet, allegant lo dit hom de Mallorques qui s' diu senyor del dit Luch, que à ell e no al dit Paul Mir ni altre se pertany lo dit Luch, puy no ere arribat en terra de Barbaria, més ere stat prés en la mar e per consequent ere ell romas tostemps en lo domini ne li troua (ou nourra) la declaracio de jutge de Patrimoni, com no y sia stat citat ne appellat; e lo dit Paul Mir allegant que de la xurma qui li havia furtat e la dita galiota e los dits sclaus no havien pogut vendre, aquells per consequent deure-li esser restituhits.

E per ço, lo dit Procurador, obstant la pendencia del dit plet, ha duptat fer la present rebuda tro ara que 'ls posa, ab protesta-

(1) En marge : 1. lliures.

cio empero que si lo dit sclau li será evençut per justícia, que abans de restituhir aquell, li sia restituhida la dita quantitat.

Presens partita recepte fuit sumpta a quodam libro seu compoto papireo cohoperto corio virido intus archivum domus Procurationis Regie comitatum Rossilionis et Ceritanie, intitulado : « Si se compte de resebudes e dates fetes per En Barthomeu Miralles, procurador real e feudal en los comtats de Rosseillo e de Cerdanya, de hun any, finit per tot juny M.CCCC.XXII », et cum eodem comprobata per me Franciscum Glassat, notarium et scribam dicte Procurationis Regie, hec propria manu scribentem et meum manuale hic apponentem sig-(s. manuel)-num (1).

Document relatif à la saisie de deux barques naviguant dans les eaux de Provence de France et d'Aigues-Mortes (saisie faite par Raymond Correger de Collioure, patron, et Bernard Anthoine, capitaine de navigation) ; amenées au port de Collioure, comme prises de *bonne guerre*, et vendues à l'encan, au profit du Roi, pour le prix net de 12 livres, 13 sous, 3 deniers, déduction faite de tous frais.

1^{er} juillet 1422

[Pro translato habetur]

Item met en rebuda lo dit Procurador, los quals rehebé per ell lo dit loctinent sou, xii lluires xiii s. iii al senyor Rey pertanyents pèr raho del quint de dos barques e alguna quantitat de forment qui foren preses per en Ramon Correger de Copliure, patro de nau, e per en Bernat Anthoni, capita de la nau, e per altres companyons en les mars de Prohensa e en les mars de Ffrance e d'Aygues-Mortes, e les quals foren amanades al port de Copliure e après foren menades de Port-Vendres al port d'amont de Copliure, e per lo loctinent o jutge de parimoni, presa primerament informacio, foren judicades esser preses de bona guerra e après venudes en l'encant publich per preu de lxxvi lluires v s. : ço es la una barcha qui era nova, per preu de xvii l. v s., e altre barca vella, per preu de viii l. v s., e 'l forment, per preu de xxx l., e la civada, per preu de xv s. ; de les quals, deduhides

(1) Archives des Pyr.-Or., B. 280, f° 5 v°.

les messions qui mōnten dos lliures xviii s. vi d., ço es de Port-Vendres amenar les barques à Copliure v s., e als homens qui y havien jagut una nit per gordar-les v s., e al crida que les vene, per son dret, xi s. ii d., e al dret de la imposicio de iii diners per liura xvi s. vi d., e al dret del General per les barques iii s. iii d., e al dret de les marques xvi s. vi d., de les quals quantitats, deduhides les messions, restaren quitis al senyor Rey les dites xii lliures xiii s. iii d.; scrit endentes vii entz viiii'.

Hujusmodi translatum recepte fuit sumptum a quodam libro papireo cohoperto corio virido (sic) intitulato « Sete Libre de Resebudes fetes per lo honorable En Barthomeu Miralles, Procurador Real e des Feus en 'los comtats de Rossello e de Cerdanya, lo qual comensa lo primer die de juliol del any Mil CCCC.XXII e feneixs per tot lo mes de juny del any M.CCCC.XXIII », intus archivum Procurationis Regie dictorum Comitatum recondito, et cum eodem comprobatum per me Franciscum Glassat, notarium et scribam dicte Procurationis Regie, hec propria manu scribentem et meum manuale hic apponentem sig-(s. manuel)-num (1).

(A suivre)

Henry ARAGON.

(1) Archives des Pyr.-Or., B. 280, f° 5.



Nadal



A na Joana Amade, boi espellida...

Els angels canten :
La Verge ha parit l'infant ;
i se decanten,
humils, l'ase i el bou vetllant.

Oh nit tranquila !
Els pastors van de camí ;
si l'un refla,
l'altre joga el violí.

Diu el missatge
un estel de gran claror ;
duen formatge
blanc com gebre en el sarró.

Duen espigues
guardades des de l'estiu,
i un desc de figues,
ous i olives de l'oliu.

En l'establia
els pastors han penetrat.
Ave Maria !
i tots s'han agenollat.

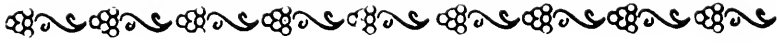
Somriu la mare
quan li va rajant la llet,
i en sa má clara
té l'infant assentadet.

Penjen del sostre
dalles, forques i rastells ;
l'aranya mostra
rodolant, sos devanells.

L'ase regira
una orella en la foscó ;
i l'estel mira
allá, al cap del finestró.

Una espigueta
alça l'infant dolçament
en sa má dreta,
l'espigueta de froment.

En l'establia
passa un somni il·luminat.
Verge Maria,
tot mitg-riu : Jesús es nat !



Les Vendangeurs du Roussillon

Maquette de Célestin Manalt



La théorie des Vendangeurs que l'esprit inventif et fécond de Manalt a conçue, nous fait songer aux antiques défilés des Oschophores dans les murs de l'Acropole, quand ils portaient dans leurs larges corbeilles les grappes productives du vin rubis qui devait couler dans les pressoirs.

On songe, en voyant ce rustique tableau, à la pompe solennelle des fêtes champêtres, à Bacchus, le dieu de la vigne, qui règne au milieu de ses compagnons parmi les couronnes de fleurs, et qui s'efforce d'animer la marche joyeuse au son du chalumeau, pour faire naître les ris folâtres et dissiper les noirs soucis.

On voit s'avancer, au milieu des rameaux garnis de leurs feuillages et tressés avec des branches de vigne et de lierre enlacées, tous les personnages de la fête qui portent le thyrses et les divers fruits.

Nous nous trouvons au milieu des fêtes rurales de la vendange dans lesquelles le cortège joyeux paraît se rendre vers l'autel ou le temple de Dionysos.

Dans l'antiquité, en l'honneur de ces fêtes, des jeunes filles portaient sur leur tête, dans des corbeilles, les ustensiles du sacrifice et des gâteaux pour les offrandes ; on apportait aussi des vases pleins de vin, des paniers de figues, des pommes. Ces fêtes agraires de la vendange étaient célèbres à Mitylène ; à Andros, le vin coulait d'une source merveilleuse ; la dorienne mais voluptueuse Tarente était tout entière exaltée pendant les Dionysies.

Ce tableau de Manalt rappelle bien les fêtes Athéniennes qui furent les plus importantes de toutes celles de Dionysos : on célébra d'abord les humbles fêtes de la campagne des cantons de la Diacrie, particulièrement favorables à la culture de la vigne. Dans les fêtes d'Icaria, l'expression de la joie fut dominante ; entre autres divertissements, les vigneronns dansaient sur des outres gonflées d'air et enduites d'huile : ces joyeuses fêtes de la

campagne avaient lieu l'hiver ; on y goûtait, sur le lieu de production, le vin nouveau déjà fermenté.

Le sculpteur roussillonnais ne s'est-il pas inspiré des souvenirs antiques se rattachant à ces fêtes brillantes qui servaient de prélude aux vendanges, et dans lesquelles on portait en procession des pampres garnis de grappes ? D'après Piutarque, deux éphèbes revêtus de costumes féminins portaient les ceps chargés de fruits : c'étaient les *Oschophores*. Ils s'avançaient les premiers et ils étaient suivis par sept compagnons, les sept garçons traditionnels ; le huitième annonçait le retour. La procession s'avançait en chantant des chants oschophoriques et se rendait du temple de Dionysos à Athènes. Pendant ce long trajet, il y avait des courses ; les éphèbes luttaient deux à deux ; la libation était accompagnée des cris de douleur et de joie.

De nombreuses fêtes avaient lieu en l'honneur des vendanges, où les plaisanteries libres, les propos alertes égayaient la foule heureuse des vendangeurs.

Manalt a su largement s'inspirer de ces fêtes locales d'un caractère enthousiaste et pathétique à la fois : les mouvements variés des vendangeurs s'enrichissent sous ses doigts d'une infinité de détails.

Grâce à la puissance d'expression, par l'exactitude et la belle eurythmie des mouvements des hommes et des femmes emmenant leurs enfants après une dure journée de travail, ce sujet réjouit les yeux du spectateur et constitue, en ce qui concerne la vendange, un décor vivant et animé.

Manalt a su donner à son tableau le tour nécessaire qui anime ses personnages : à la joie contenue de tous ces travailleurs catalans qui viennent de terminer la cueillette, vient s'ajouter, sur leurs visages épanouis et fiers, le gain heureux de la belle vendange, fruit d'une longue et rude année de labeur.

Le style de Manalt (et ici je m'étends sur certaines de ses œuvres exposées) est à la fois familier, intime et tendre, comme ce peuple de vendangeurs naturellement humain et bon.

Quand la forme apparaît, surtout la forme nue, dans ses œuvres principales, l'artiste semble avoir suspendu en lui toute sa vie pour ne laisser rayonner de son cœur qu'une lumière spirituelle qui n'éclaire que les sommets élevés du souvenir et de la sensa-

tion. Ce qui sort de son être est animé de la vie même de son être : ce que Manalt conte, c'est sa vie même.

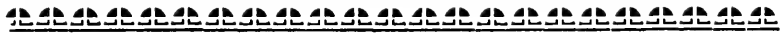
On peut dire, au sujet de ses vendangeurs, que cette composition est un schéma sûr, décisif, précis et tressaillant : toutes ces silhouettes remuent et vivent avec fierté ; tous leurs contours, toutes les lignes dénoncent un sens discret et fort de la masse et du mouvement.

En somme Manalt, s'inspirant des ouvrages anciens et fouillant consciencieusement les secrets de leur technique, a modelé gracieusement ce bas-relief décoratif où la lumière et l'ombre s'emparent de la forme pour la plier aux volontés sentimentales du sculpteur. Manalt a su discrètement faire entrevoir les saillies à peine indiquées dans son œuvre : la caresse timide de ses doigts passe et fuit sur les formes encore imprécises de la foule des vendangeurs roussillonnais.

Parmi les principales œuvres du sculpteur Manalt, dont M. Horace Chauvet a fait tout récemment une judicieuse critique pleine d'intérêt, il convient de signaler la *Pieta*, l'*Enfant à l'épine*, le *Rapt*, la *Fuite*, l'*Exode*, le *Jeune Captif*, l'*Hiver de la vie*, etc. Qu'il me soit permis, en dehors des principales œuvres de Manalt, qui sont empreintes d'un réalisme poignant, de signaler à l'attention des critiques son **Méprisé**, attrayant dans sa forme stable, par sa charpente perpendiculaire, où l'on entrevoit les faisceaux charnus des bras et des jambes dont les ondulations nettes accusent ou masquent le squelette, par son ventre étroit, sa poitrine déployée et sonore, le cercle des clavicules et des omoplates portant énergiquement la colonne du cou, la tête ronde au regard attristé qui continue ce buste sans un arrêt. Dans ses étroits pieds nus plaqués au sol, son bras nerveux, ses doigts ouverts, dans ses épaules musculeuses, son cou rigide, ses yeux tristement fixes et pensifs, son crâne rond, chez ce **Méprisé**, j'allais dire ce déshérité, tout se tient.

Une œuvre maîtresse, qu'il faut également signaler, c'est la *Mère* : dans cette œuvre, nous sentons avec Manalt une indicible, une irrésistible douleur nous envahir, en voyant cette *Mère* prosternée aux pieds de son fils mort, soulevant péniblement de sa main son corps exsangue, à jamais figé dans la mort.

Henry ARAGON.



En Joffre y el Català



El nostre Joffre se complau a parlar català y prou ne dona proves, a tot arreu, desde que ha tornat a respirar els ayres de la mare-terra.

Amb motiu del darrer emprèstít de guerra, ja acabava la seva lletra amb aqueixa frasa : *Els Catalans sempre endavant.*

Ara, sobretot a Rivesaltes, nos ix amb uns trencats que verda-derament nos alegren com : *Y quina una en fas?*

L'altre dia va respondre en català an una nena, la petita Razouls, que venia de fer-li aqueix bell compliment en rossel-lonès :

Visca lo Nostre Joffre !

No han passat los Alemanys, y això ho ha fet tot primer la batalla de la Marne. Aixís es que 'ls Catalans s'empresen de la gloria del Nostre Joffre que, després de l'Aragò, es l'home més il·lustre de Rosselló.

Tota la gent de Rivesaltes que vos estimen y que vos admiren vos donen la benvinguda.

Visca lo Nostre Joffre qu'ha salvat la França. Visca lo Nostre Joffre que se 'l miren de pertot del món. A tot lo nostre poble li es un galàn pler de vos dir que seu lo salvador de la Pàtria.

Bona sort tingui la senyora Mariscal, y a ne vos, Mariscal Joffre, per molts anys !

Es llàstima que ningú no hagi tingut l'eyma de notar lo que respongué el Mariscal. Seria un document historich molt apreciat aqueix discurs català d'un Mariscal de França. Riols.



La seigneurie et la paroisse de Serralongue



(SUITE)

V. — Procession à la chapelle de Saint-Michel du Château de Cabrenç

Cette chapelle existait certainement en 1267. Le 4 des nones d'août de cette année, Guillaume-Hugues de Serralongue, avant de partir pour la croisade, fit son testament et, en vertu de ses

dispositions testamentaires, il accordait des aumônes à différentes églises : la chapelle de Saint-Michel de Cabrenç était du nombre.

Une pieuse coutume existait depuis un temps immémorial. Tous les ans, le 8 mai, les habitants de Serralongue et de Lamanière se rendaient en procession à Saint-Michel de Cabrenç. Avec le temps, des abus s'étaient introduits. L'on se permettrait de danser et de faire d'autres jeux peu honnêtes, incompatibles avec une cérémonie religieuse. L'autorité ecclésiastique, informée de ces désordres, intervint : elle essaya de les réprimer et de ranimer la ferveur des anciens jours. En effet, l'abbé Grau, docteur en théologie, ayant eu connaissance, en cours de visite, des inconvenances licencieuses qui se produisaient pendant la procession au château de Cabrenç, porta l'ordonnance suivante : « Manam à las personas de un sexo y de l'altre que tots anys acostuman anar per sant Miquel de maig à las torres de Cabrenys ab professo que d'esta hora al devant no se atrevescan ballar ni fer altres jochs desonestos en ditas professons sots pena de excommunicatio, attes que nos ha constatat aver molt gran irreverentia y desacato del lignum crucis y demes reliquias se aportan en dita professo. — Dat en Prats à 20 de mars 1645, Grau, visitador prebere y doctor en sagrada theologia ».

Cette chapelle n'avait pas de revenus. Le maître, ayant abandonné le château, avait aussi abandonné la chapelle. Aussi la pluie et le vent la mirent peu à peu dans un état de délabrement qu'il fallait réparer d'urgence si on ne voulait pas voir l'édifice s'écrouler bientôt. Comment faire ? On demande à l'autorité ecclésiastique la permission de passer un bassin dans la chapelle et dans l'église paroissiale de Serralongue. L'abbé Parès, chanoine d'Elne, autorise ce bassin à la condition que le quêteur rendrait compte de son administration : « Per quant nos ha constatat y consta la deu' es en la capella de Sant-Miquel de las torres de Cabrenys à la quala tenim relatio que tots anys se va del present lloch ab devota professo per fer ailla certes devotions, per astar aquella pobra y poder acudir als gastos necessaris, nos es estat suplicat verbo nos dignassam concedir licentia per qué en la dita capella y en la iglesia parroquial del present lloch se pogués posar un plat o baci que per augment de aquella vaja acceptant. E vist per nos ser la petitio legitima concedim lo plat o baci ab

conditio que la persona que dit plat portara e administrara porte comptes de las entradas y exidas de aquell — 18 mars 1648 — Parès Gabriel, prebere y canonge de la santa Iglesia d'Elna ».

La note suivante nous apprend les usages que l'on observait à l'occasion de la procession à Saint-Michel de Cabrenç : « 8 maig, professo à Sant-Miquel de las torras. Sen porta la capa pluvial y la deixa à Casa minorra ahont la rapren quant torna. Antes de la primera torra diu quatre Eyangelis, fa la benedictio del pa y després va à Sant-Miquel haont diu offici ; y solan fer dir completas : no donan sino 36^e 8^d. Quant torna, à Casa bastida comença lo *Te Deum* ».

Aujourd'hui, la chapelle de Saint-Michel de Cabrenç est tombée en ruines : il n'en reste qu'un mur latéral que, de loin, on prend pour une tour. Par conséquent, la procession à cette chapelle n'a plus lieu. A quelle époque a-t-elle cessé ? La réponse n'est pas facile. Cependant, il y a à peine quelques années, la paroisse de Serralongue se rendait, le 8 mai, à la chapelle de Saint-Michel de la métairie *del Faig*, tandis que les paroissiens de Lamanère vont à la chapelle de Sainte-Christine.

(*A suivre*)

Joseph GIBRAT.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

DEUXIÈME PARTIE. — FRANÇAIS-CATALAN

A

abricotier. — albercoquer, abricoter.

abrotane. — botja, broïda.

absinthe. — donzell. Voir aussi armoise.

acanthé. — herba carnera, herba de la mà de l'home.

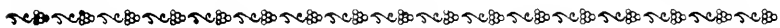
ache. — api, apit.

achillée. — mil fulles, herba del tall, herba de les nou camises.

aconit. — tora, herba tora, herba de les torcs, mata llops.

- actée. — herba de sant Cristofol.
adonis. — uil de perdiu.
agaric. — bolet.
agavé. — etzevara, atzavara, agau, pita, pitalassa.
agneau chaste. — voir gattilier.
agrostide. — gespa.
aigremoine. — agrimònia, cerverola, herba de sant Guillem.
ail. — all.
ail civette. — ciboleta.
ail sauvage. — all hort, ayassa.
airelle-myrtille. — abaixonera, naviu, rahim de pastor.
ajonc épineux. — argelac, argelaga, argentina, gatosa.
alaterne. — voir nerprun.
alberge. — albargó.
alcée. — voir rose trémière.
alchimille. — estelada, herba argentada, herba hotera.
alisier. — selvier de muntanya, pomer de sant Joan, subrà.
alliaire. — allenc.
aloës. — acebre, cevér.
alviste. — escayoia.
alyse. — herba de les llunètes.
amandier. — ametiler, ameller.
amarante. — velluts.
ancolie. — espenalier, campanes.
anémone des bois. — ranuncle blanca, buxol, herba del fetge.
aneth. — fenoll, fonoll.
angélique. — angelica, coscoll, turbit, herba dels corns.
anis. — marafaluga.
anthémide. — bolitg, bulitg, bulit.
ansérine. — sarrons, espinac de muntanya, herba del corc.
aphyllante. — joncosa.
arachide. — cacauet.
arbousier. — arbossier, llipoter, boixerola, boixar, faringola,
moixa, barruixa.
arbre blanc. — alber, poll blanc.
aristoloche. — adzari, axari, llengua rodona, herba de les gotes,
herba de la goda.
armoïse. — altimira, artemega, donzell fals, herba de les mens-
trues.

- arnica.** — herba de l'espant, alep, alop, arnica.
arroche. — blet.
artémise. — voir armoise.
artichaut. — carxofa, alcarxofa.
arum. — voir gouet.
asperge. — esparrec.
asphodèle. — porrassa, porranissa, porreca, gamonet.
aspic. — voir lavande.
atope. — belladona.
aubépine. — ars blanc, cirerer de la Mare de Deu, cirerer de pastor.
aubergine. — albergina, asberginia.
aulne. — vern, arbre negre.
aunée. — olivarda.
aurone. — voir abrotane.
avoine. — civada.
) folle. — cogula, cugula.
azalée. — saleia.
azerolier. — azaroler, adzarolier, oronia. (A suivre)

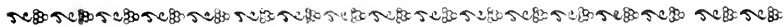


Les Revues locales

Une revue parisienne, récemment jouée au Castillet, nous a bien fait regretter la *Revue locale*, de nos collaborateurs et bons camarades P. Francis et Jean Balle, donnée quelques jours auparavant.

Quelle est la scène montmartroise qui présentera le charme prenant, toute la poésie de l'Apothéose de la Reine du Canigou, du ballet des Fleurs du Square et de la chanson des Clochers perpignanais ?

Ah ! comme l'art local est bien au-dessus des burlesques exhibitions des impresarii de passage.



El Bon Pedriç

Le volume de poésies catalanes de notre ami Joseph-S. Pons, *El Bon Pedriç*, paraît cette semaine en librairie.

Il a été tiré de cet ouvrage dix exemplaires sur papier de Hollande, au prix de 0 fr. ; les bibliophiles pourront les demander dès maintenant à l'Imprimerie Catalane, J. Comet, rue de la Poste, Perpignan.

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. -- Cotisation : 10 fr. par an

El bon Pedriç

de J.-Sebastià PONS



Au lendemain de la grande convulsion qui l'a diminuée des meilleurs de ses fils, la race catalane, spontanément et sans reprendre haleine, affirme sa vitalité.

C'étaient hier les jeunes éphèbes à maillot *sang et or* qui, sortant de la mêlée sanglante, constituaient la mêlée sportive, posant leurs pieds nerveux sur les foulées de leurs frères défunts.

C'est aujourd'hui le barde roussillonnais J.-Sebastià Pons, encore tout pâle d'une captivité douloureuse, qui, dès l'arrivée, saisit nerveusement sa lyre et pousse un cri d'amour et de reconnaissance à la petite patrie.

Le bon fils du *Riberal*, de tout son cœur, de toute son âme, veut que chacun sache ce qu'il y a de délicieusement tendre et poétique dans la *mare-terra*, et il nous l'exprime en strophes délicates, en une douce causerie, avec sa voix pleine de nuances, de sonorités indéfinissables, par une de ces après-midi ensoleillées, parmi les pierres grises d'Ille, sur le *pedriç*, *El bon Pedriç*.

El bon Pedriç est une succession de tableaux brossés avec une délicatesse infinie, des tableaux dont la touche vient d'une source pure, celle du cœur ; car Pons est un sensitif impressionniste qui promène son état d'âme un tantinet nostalgique dans des décors roussillonnais.

Il n'est pas un bruit qui ne l'émeuve, pas un coin qui ne lui suscite un vers :

... i s'ou la cogullada,
entre 'ls cirerers blancs, al demati cantar.

Son particularisme, qui est extraordinaire, fait que sa poésie, unique, frappe immédiatement le lecteur, tant par la richesse du vocabulaire que par la familiarité des sujets champêtres. Et c'est par là que Pons est compris de tout roussillonnais, c'est par là qu'il est le chanteur national, puisque sa poésie trouve toujours un écho « *al mull dels ossos catalans* ».

Une odeur forte du terroir monte de ce livre, plus vaste et plus fouillé que *Roses i Xiprers* ; du *pedriç* j'entends le carillon de l'église médiévale dont les notes se perdent le long de ce *Riberal* qui est le nôtre, près de nos *colomines*, de nos *olivèdes* aux trones âpres et déchiquetés.

Le poète a dédaigné le convenu, il a voulu que ses chants ressemblent à un homme, à une race.

« Infortunés, nous écrivait-il un jour, les poètes qui, nés en Roussillon, ne possèdent pas assez de cœur pour sentir la musique, le rythme du catalan.

« La langue catalane, la poésie populaire, la langue de nos pères sont des instruments suffisamment sonores pour traduire notre vie intime ».

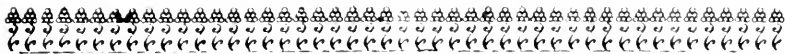
Et quelle autre langue mieux que la nôtre pourrait nous émouvoir, soit dans sa rudesse, soit dans sa familiarité joyeuse, dans son tour nerveux ?

El bon Pedriç est un coffret qui renferme toutes les harmonies, toutes les assonances familières de notre vieil idiome ; c'est encore un album colorié dont on tourne avec émotion les pages ; un *Reliquari* à la Francesch Matheu, où nous retrouvons nos joies et nos tristesses locales.

Et c'est pourquoi nous éprouvons une immense sympathie pour notre bon camarade de l'École Roussillonnaise, le meilleur et le plus délicat artisan de notre Renaissance.

P. FRANCIS I AYROL.





GOIGS

a l'alabança dels gloriosos soldats rossellonenchs
morts a la guerra



*Record piadós als plorats nebotets,
caiguts a les últimes embestides.*

Amb el cor tot endolat
de l'amarga despedida,
prega el país desolat
als Morts que li han dat la vida.
De son ser han escoltat
tot goig recances sens mida.
Puix n'heu patit mort tant greu,
víctimes de la Gran guerra,
com bons àngels ampareu
ja França i la mare-terra !

De la Patria dignes fills
i Rossellonenchs de mena,
fòreu de noblesa espills.
Per ruda que fós la faena,
heu fet cara a tots perills,
ni a la mort girant l'esquena,
També en mil segles sereu
honor del pla i de la serra.
O bons àngels ampareu
la França i la mare-terra !

La febre ardent-vos la sang,
sense llençol, sense roba,
dormieu drets dins del fang
o arrudits en una cova.
Bruts i tot, bell nimbo blanc

voltava-us com la llum nova.
I, un jorn, amb soberc menyspreu
deixareu vostra desferra.
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra !

Bé n'heu vist de camps i esplets
matxucats per la metralla !
En trons, brams, grunys i xisclets
el món fet un foc de palla !
Heu vist capgirà als poblets
com aufais sota la dalla ;
clavada la terra en creu
dos lladres a dreta i a esquerra.
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra.

Vos que negades en plors
heu deixat viudes, niçagues
i mares de set dolors,
que haguessin les vostres plagues
volgut trasmudar en flors
amb totes ses mans manyagues,
la pena immensa cureu
que 'ls cors dels vivents esguerra !
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra !

Feu que 'l gran dol a polit
s'apagui, a copia de dies.
Ens torni el cel espellit,
quíetut, sinó alegríes !
No caureu perxò en oblit.
Puix desde ses primeríes
us faltà la vida breu,
com a l'infant que 's desterra,
O bons àngels ampareu
la França i la mare-terra !

Voltant l'atzur català,
tot llum, tot cant i tot flaire,
ànimes, pel cel clà
bellugueu, l'ala d'escaire.
Oïréu el dolç parlà
que en vostra llaor s'enlaira.
Oïréu com su 'l conreu
vers vos la calandra xerra.
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra !

Beneïu el sant treball !
A vostre braç tant esqueïa !
Sega, poda, vrema, dall,
a pertot el vostre ull reïa.
Senteu-vos en cada rall !
Coses ben dolces s'hi deïa !
En la llar pairal entreu,
que tot cor fidel s'hi aferra.
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra !

I, passant eis tendres dits
sobre l'ull que no se tanca,
calmeu-nos les llargues nits !
Si, de nou, la vida arranca
son vol de dos sers units,
vigileu l'alcoba blanca !
Per que esborri tot arreu
la Pau els mals de la Guerra,
O bons àngels, ampareu
la França i la mare-terra !

Pau BERGA.

Hanoï, janer 1919.



Compte-rendu des Séances



Séance du 10 mars 1919

Présidence de M. Laurent CAMPANAUD, président

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. L. Campanaud, président.

Jeux Floraux du Roussillon. L'éventualité d'une organisation de Jeux Floraux en août prochain est examinée. Un projet est soumis par M. Joseph Pons. L'assemblée estime que les Jeux Floraux doivent être organisés par la Société d'Études Catalanes elle-

même, qui aura à nommer un Comité d'honneur et un Jury. Les membres du Jury et du Comité d'honneur pourront être pris en dehors de la Société.

La question sera définitivement examinée dans la prochaine séance.

Questions diverses. M. Ch. Grandio rend compte de son voyage à Barcelone, où il a été reçu par diverses personnalités et Sociétés littéraires. Il rapporte pour la *Revue Catalane* la Médaille d'honneur des Volontaires Catalans, accompagnée de la lettre suivante du D^r Solé y Pla, président de cette noble phalange de héros :

Comité de Germanor amb els Voluntaris Catalans

Als homes qu'escriuen en la « Revista Catalana » de Perpinyà.

A vosaltres, nobilíssims ciutadans de la ciutat germana :

A vosaltres que haveu escrit tant belles planes en honor de nostres germans que, antes dels homes d'altres nacions, van correr arreu a allistarse en els regiments francesos i en la marina anglesa per a combatre per la llibertat del món i en defensa de la Raó i de la Justícia, abressades en vostres senyeres,

A vosaltres, vos agraïm una volta per totes los mots de glòria i germanor vessats en honor de nostres morts que desde l'Yser a Macedonia sembren la terra.

En penyora d'amistat i agraïment, dediquem a la *Revista Catalana* una de les medalles que el Comité de Germanor amb els Voluntaris Catalans dedica en nom de Catalunya a nostres Voluntaris que tornen i als amics de França que d'ells s'han recordat per a honrarles.

Molts anys de vida a vostra Revista i a vosaltres.

En nom del C. V. C.,

Joan SOLÉ I PLA.

Barcelona, 7 de març de 1919.

L'assemblée remercie chaleureusement le Comité de Germanor avec les Volontaires Catalans et prie son Secrétaire de lui transmettre l'hommage de sa bien vive gratitude.

Les membres de l'Institut d'Estudis Catalans ont reçu en session le Secrétaire de la Société d'Etudes Catalanes et lui ont offert un dîner. Le Secrétaire est également prié de remercier, au nom de la Société, MM. les membres de l'Institut d'Estudis Catalans.

Des remerciements sont également adressés aux maîtres Apeles Mestres, A. Guimera, qui ont bien voulu nous adresser leur salut,

à MM. les présidents, directeurs et membres de l'Arxiu d'Etnografia y de Folk-lore, dels Amics de França, du Comité Pro-Alliats, de l'Associació Protectora de l'Ensenyança Catalana, de l'Orfeo Català, *Veü de CATALUNYA, Ibèria*, et surtout à M. Alcantara, pour le bienveillant accueil qu'ils ont réservé au délégué de la Société d'Études Catalanes.

Prochaine séance. La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 avril, au siège de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire, à 8 h. 1/2 du soir.

Le Président, L. CAMPANAUD.



Un poème inédit d'Apeles Mestres



L'illustre auteur de *Flors de Sang* a eu l'extrême amabilité de remettre à M. Ch. Grando, lors de sa visite à Barcelone, l'autographe du poème inédit suivant, qui est le digne pendant du célèbre *No passareu!*

La rédaction de la *Revue Catalane* est heureuse d'offrir à ses lecteurs la primeur de ce beau poème.

Y NO HEU PASSAT!

« No passareu ! » vos vaig cridar,
malgrat la rabia ab que embestiau !
Ja us ho vaig dir, sens may dubtar,
que malgrat tot no passariau !
Y com a llops vos heu llançat,
mes no heu passat !

Haveu fet arma del terror,
la crudeltat, la traidoria ;
no hi ha hagut frau, ni crim, ni horror
que no us dictès la tirania,
y heu enrunat, cremat, talat,
mes no heu passat !

Si com a feres heu matat,
com a moltons heu fet matarvos,
tal per complaure a un insensat
qu'en el perill va abandonarvos !
Per xò quatre anys heu batallat !...

Mes no heu passat !

Jamay més dura humillació
castigà al monstre de la guerra ;
potser de Deu tingueu perdo,
no l'espreu may de la terra !
Vida y honor vos heu iugat,
mes no heu passat !

Si un altre Atila, a sang y a foch,
vos desfermés, clamant venjança,
trobareu sempre al mateix lloch
una muralla redressantse :
Es dirà Joffre, 's dirà Foch,
es dirà Marne, 's dirà França...
Mes tant se val ! Per més que feu,

No passareu !

Apeles MESTRES.

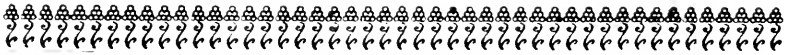
Desembre 1918.

La Catalogne reconnaissante



Le Comité de Germanor amb els Voluntaris Catalans a decidé d'attribuer la médaille d'honneur aux couleurs sang et or à diverses personnalités de notre ville : MM. Joseph Denis, maire de la ville de Perpignan ; E. Brousse, député ; Mgr de Carsalade du Pont ; MM. de Lavenne du Choulot, Commandant d'armes ; Brousse Jean, publiciste ; L. Campanaud, Ch. Grandó, P: Francis, L. Pastre, Joseph Fabregas, de la Société d'Etudes Catalanes, et à la *Revue Catalane*.





DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

XVIII. *La Maison de Bernard Xanxo, mercader (1507), (carrer del Procurador Real, rue Main-de-fer). — L'immeuble Sancho de Llupia. — La Loge de l'Union. — Le Cercle. — (1507-1919).*

Le gracieux immeuble bâti par l'armateur Sanxo, au commencement du xvi^e siècle, après avoir appartenu pendant près d'un siècle et demi à une société civile, change de maître et probablement de destination (1).

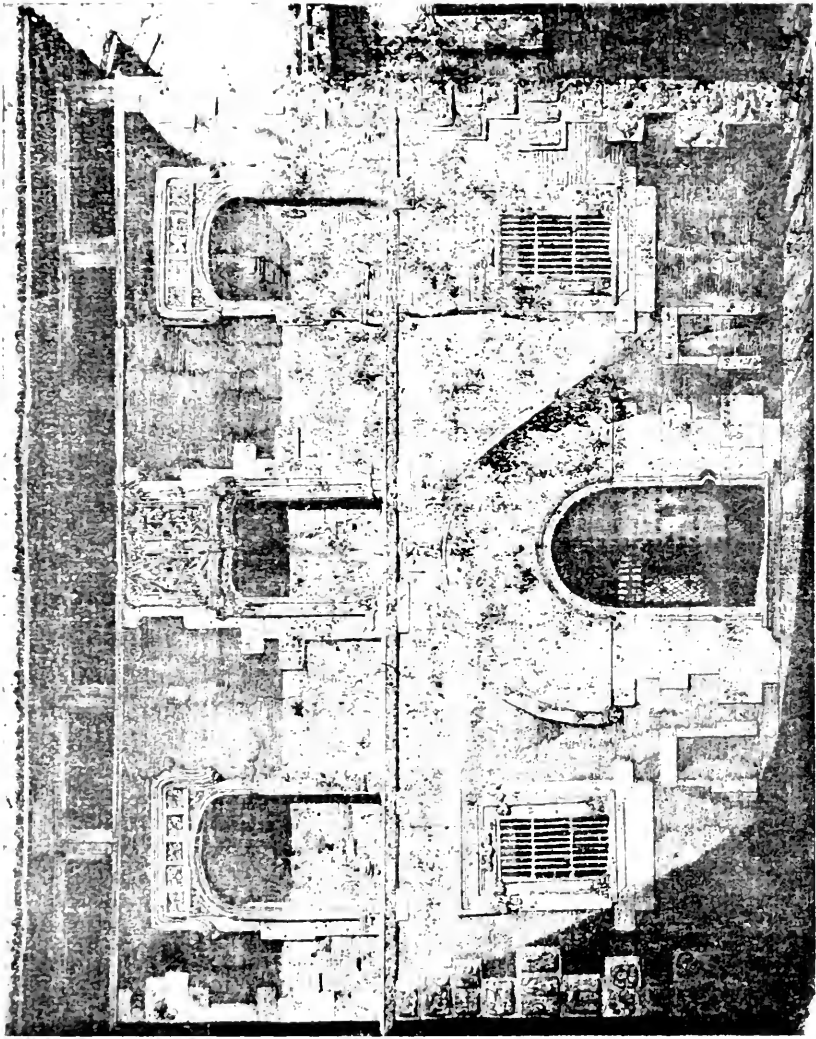
Cet élégant joyau d'architecture gothique, dont une main profane a mutilé la coquette façade, « encadrée de pilastres à bossages d'un goût particulier », a toute une histoire ; il renferme tous les secrets inviolables des Loges, et ceux non moins respectables, mais discrets du Cercle, qui pendant cent trente-cinq ans se sont dissimulés puis enfouis dans ces murailles de brique impénétrables.

Nous esquisserons prudemment les principaux faits, le seul objet de cette étude ne comprenant que des détails de pure architecture, les origines de propriété de la maison de Sanche, avec une vision rapide du passé.

La façade n'a donc pas été respectée. Pour donner, sans doute, plus de jour à une pièce nouvellement disposée, on a eu la sottise de détruire la fenêtre à meneaux symétrique (2) que l'architecte de Sancho, suivant une règle immuable, avait tracée, et de la remplacer par deux larges fenêtres carrées, rompant ainsi la régularité, et dégradant le gracieux bandeau symbolique qui couvrait élégamment le long de la façade et au-dessus de la porte principale de l'immeuble. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une faible partie de ce bandeau, dont on peut à peine distinguer les

(1) Par suite de mineurs parmi les familles des actionnaires, ceux-ci sont obligés de vendre cet immeuble devant le Tribunal.

(2) On voit sur la gravure la façade telle qu'elle existait encore en 1834. C'était l'art gothique, à cette époque si improprement appelée de la Renaissance, où cet art se rajeunissait sans cesse d'une manière admirable.



MAISON GOTHIQUE, RUE DE LA MAIN-DE-FER, A PERPIGNAN



dessins, qui separe le rez-de-chaussée du premier étage, et sur lequel, d'après M. Vidal, « la gaité de nos pères s'est traduite avec une liberté passablement réaliste » (1).

L'intérieur a été plus respecté, et la grande salle capitulaire, avec son splendide plafond à caissons, a conservé son aspect grandiose, tout son luxe éblouissant, toute son imposante beauté.

Une cheminée monumentale, il est vrai, rappelant les œuvres de Vauban, a dû remplacer un monument de l'époque ; mais, si l'on a le droit d'en critiquer le style, on peut cependant se rendre compte qu'elle s'adapte merveilleusement aux vastes proportions de cette salle luxueuse. Un projet, dont j'ai le plan, ainsi que les conventions formelles pour l'exécuter, ne fut pas adopté (2).

Faut-il le regretter ? J'ai le dessin en mains, et je puis dire, certes, qu'il n'aurait pas déparé la belle salle, et qu'il aurait été toujours plus en harmonie avec le style flamboyant de ce petit palais.

Pour nous éclairer sur les origines de cet immeuble, nous aurons recours aux érudits de notre siècle, à M. de Saint-Malo, à Puig-gari et principalement à Alart qui a pu, dans ses minutieuses recherches, en découvrir toute la genèse. L'archéologue roussillonnais nous dit, en effet, que d'après les papiers terriers, les *Capbreu* catalans, cette maison, qui était désignée sous le nom de *maison de mossen Xanxo*, avait été acquise par Don Luis de Lluçnia, qui avait été élevé à la charge de Procureur Royal en 1547. Mais les mêmes terriers nous apprennent qu'elle n'était pas construite encore en 1505, puisque, à cette époque, son emplacement était occupé par cinq maisons appartenant à différentes personnes. On peut donc affirmer que cet immeuble fut bâti après cette date, par un particulier appelé *Mossen Xanxo*.

Voici la note (3) que publiait, en 1833, Renard de Saint-Malo

(1) P. VIDAL, *Perpignan*, 1898, p. 293.

(2) D'après un acte et suivant telles conventions, M. Lacombe, marbrier, avait été chargé, en 1873, de faire ce travail qui avait été évalué à 1100 fr. Le marbre faisant défaut, M. Lacombe ne pouvant utiliser que le marbre de Villefranche, le contrat fut rompu. Ce fut M. Selva, ingénieur de la ville, qui a fait le plan de la cheminée monumentale actuelle.

(3) *Publicateur* du 24 oct. 1833. — Cette note vient d'être publiée par la *Renaissance Catalane*. Je la reproduis pour les lecteurs de la *Revue Catalane*,

qui, en 1816, avait commencé les fouilles de Ruscino, et à qui échut en partage « un petit vase entier », au cours des fouilles sommaires que l'on fit à cette époque, sous l'impulsion de M. de Villiers du Terrage (1).

Renard de Saint-Malo se demande quel était l'état, quelle était la profession de cet individu : « L'édifice dont il s'agit, écrivait-il en 1833, soit par sa solidité, soit par les ornements qui embellissent sa façade, semble annoncer l'hôtel d'un gentilhomme opulent, ou l'habitation d'un plébéien possesseur d'une grande fortune. Mais il est à remarquer qu'il n'existe dans le pays, concernant le dit Sancho, aucune tradition nobiliaire, aucun souvenir héraldique ; car personne, je pense, n'osera de nos jours voir un titre d'illustration chevaleresque dans la qualification de *Mossen*... C'est donc à toute autre classe qu'à celle de la noblesse qu'appartenait le particulier ci-dessus mentionné. Après avoir constaté le fait, je ne puis m'empêcher de rappeler ici que, postérieurement à l'an 1505, la ville de Perpignan comptait parmi ses habitants un nommé *Bernard Sancho*, inscrit en 1510, à l'hôtel de ville, comme bourgeois de Perpignan ; et Capmany nous apprend qu'un gros navire du dit *Bernard Sancho*, chargé de marchandises du levant, fit voile d'Alexandrie en 1523. A son arrivée à Messine, la peste s'étant manifestée dans l'équipage, l'on se vit obligé de décharger la cargaison. Or je demande : ne serait-ce point ce riche bourgeois, ce célèbre et entreprenant armateur qui aurait fait construire la *maison de la main de fer* ? (2) ».

Il est certain que cet habitant de Perpignan a dû jouer un rôle assez important dans nos annales commerciales, à l'époque où il fit construire ce remarquable monument de notre architecture civile.

Du reste, Puiggari, dans une note, nous apprend que « *Bérenger Xanxo* était le père de ce riche armateur *Bernard* de même nom, qui se fit bâtir, sur un modèle pris en Italie, la maison de la *Main de fer* en 1507 (3) ». C'est ce même Bérenger Xanxo qui avait

(1) Voir le *Bilan des fouilles*, page 121.

(2) RENARD DE SAINT-MALO. *Le Publicateur* du 2 nov. 1833.

(3) Note de P. Puiggari : Cette date paraît concorder avec la note de Saint-Malo qui dit qu'en 1505, à l'emplacement même de cette construction, il y avait 5 maisons distinctes. (P. PUIGGARI, *Bulletin de la Société Agricole*, 1845, 11^e partie du tome VI, p. 325.)

fondé la chapelle où est placé le tableau de la Sainte-Trinité (1489), auprès du joli retable gothique de N.-D. de Pitié, qui en fait l'ornement.

Alart, continuant ses laborieuses et patientes recherches à son sujet, nous dit que « malgré sa physionomie un peu étrange, le nom de *Xanxo* est bien d'origine catalane, et c'est la forme vulgaire de l'ancien *Sanctiolus* ». On le trouve, à diverses époques, dans plusieurs communes du Roussillon, notamment à Bouieter-nère.

Mais comme l'avait conjecturé M. de Saint-Malo, *Mossen Xanxo* ne se rattachait à aucune famille nobiliaire de notre province ; il n'appartenait même pas à cette classe de bourgeois *honorés* que les transformations sociales, et surtout les révolutions politiques, avaient fait surgir dans la population de Perpignan... Quant aux *Xanxo* de Perpignan, je trouve que le 19 juin 1457, sept ans après la reconnaissance officielle des *bourgeois honorés* de cette ville, Bérenger *Xanxo* vendant pour le prix de 68 livres une esclave de 22 ans, baptisée, blanche et de race Tcherkesse (*de genere Xarquesiorum*) ne prend pas d'autre qualité que celle de *tisserand* ou *tisseur* (1) (*textor*) de la ville de Perpignan, et c'est la seule qu'il se donne encore à la fin de ses jours, le 13 juin 1475. Un autre membre de cette famille, Jean *Xanxo*, se dit *tisserand de lin* (*textor lini*) de la ville de Perpignan, à la date du 20 juillet, 1473. Cette famille se trouve donc reléguée dans la *main moyenne*, dans une des classes inférieures de la population de Perpignan. Il y a même lieu de croire qu'à cette époque elle avait son domicile dans la paroisse Saint-Jacques, puisque Bérenger *Xanxo* fut élu, le 24 juin 1469, en qualité de *cinquième Consul* de Perpignan, et l'on sait qu'en vertu d'un ancien privilège (2), cette charge devait être alternativement réservée à un *tisserand* ou à un jardinier du

(1) Tixedor.

(2) Cf. mon étude *L'organisation municipale de Perpignan*, 2^e période (18 février 1312 — 23 août 1402), page 33. Suivant un mandement de Pierre IV, roi d'Aragon, du 16 novembre 1346, les conseillers nommés chaque année pour la *main mineure* (*sub minori manu*), *de ma menor*, ne pourront être pris que dans les divers métiers qu'ils doivent représenter, afin, dit la charte, que tous les métiers puissent avoir à leur tour des sujets et des représentants dans les charges municipales.

Puig Saint-Jacques, où ces deux professions étaient fixées dans l'origine.

Vient ensuite *Bernard Xanxo*, celui-là même qui fit construire la maison de la *Main de fet*, mais il n'exerçait plus la profession de ses ancêtres. Il se montre avec la qualification de *mercader* qui le maintenait encore dans la *main moyenne* (1) de la population de Perpignan ; car les *mercaders*, admis dans la *main majeure* en 1345 (2), en avaient été rejetés en 1449 (3) pour faire place aux juristes. *Bernard Xanxo* se livra à de vastes opérations commerciales dans les dernières années du règne de Charles VIII, et il acquit une immense fortune. Le 29 octobre 1491, en qualité d'*obrer* de Saint-Jean, il fit une concession de sépulture dans les cloîtres de la nouvelle église en faveur de la famille *Moner*. Son nom ne figure, le plus souvent, que dans des actes relatifs à des opérations commerciales ou financières, dans un emprunt négocié le 14 août 1493, dans une expédition de draps de Perpignan à Valladolid peu de temps après, etc. Le 26 juin 1508, de concert avec les nobles François Raxach et Gaspar dez Vivers, seigneur d'Alenya, Thomas de Vilanova et Bernard Alenya, *mercaders* de Perpignan, *Bernard Xanxo* servait de caution à Bernard de Lllupia qui avait affirmé à Barcelone le droit de *bulle de la Table* ou banque de Perpignan (4), à raison de 750 *pacífics d'or* par an. Comme on le voit, *Bernard Xanxo* se trouvait dès lors en rapports continuels avec les familles nobles ou avec les bourgeois honorés de la province, mais il ne reçoit jusque là et ne se donne

(1) *De ma mijana (de manu mediocri)*.

(2) Cf. mon étude *L'organisation municipale de Perpignan*, charte de Pierre IV, roi d'Aragon, pp. 33-37. Les lettres patentes du 16 des calendes de décembre de l'an 1346, du roi d'Aragon Pierre IV, concernent le mode de nomination des consuls et conseillers de la ville et la division de la population en trois classes ou mains : les *mercaders* faisaient partie à ce moment de la *main majeure* : *sub manu majori comprehendantur burgenses et mercatores...* (*op. cit.*, p. 35.)

(3) Le 18 août 1449, la reine Marie sanctionnait un autre mode d'élections consulaires et des changements notables dans le gouvernement municipal... Les conseillers de la *seconde main*, ou *main moyenne*, seront tous les *mercaders* ayant occupé les fonctions de 3^e et 4^e consuls, etc. (Voir mon étude, *op. cit.*, 4^e période, pp. 80-87.)

(4) *La taula*.

jamais d'autre titre que celui de *mercader*. et selon M. de Saint-Malo, il ne fut inscrit qu'en 1510 dans la classe des bourgeois honorés.

« J'ai cru devoir insister sur l'origine de **Bernard Xanxo**, et pour ainsi dire, plaider la roture en sa faveur, pour faire voir que le goût et la protection des **Beaux-Arts** ne furent point, parmi nous du moins, le privilège exclusif de la noblesse chevaleresque. En effet, la maison du descendant des tisserands du **Puig** est encore aujourd'hui la seule construction civile que l'on puisse citer comme un monument remarquable dans la ville de **Perpignan** qui, pendant les trois derniers siècles, fut habitée par les nobles familles del **Viver**, de **Taqui**, de **Çagarriga**, de **Cruyllès**, d'**Oms**, de **Blanes**, d'**Ortafa**, etc... Enfin la noble famille de **Llupia** ne dédaigna point de s'allier à celle de l'ancien *mercader* et de s'établir dans sa maison (1). »

Voilà donc le bel hôtel du riche *mercader* armateur qui devient, par l'alliance du noble de **Llupia** à la riche famille du *mercader* **Mossen Xanxo**, la propriété de cette noble famille.

Sans remonter à l'illustre origine des **Llupia** dont les ancêtres avaient été conseillers du roi de **Majorque Jacques II**, et avaient possédé plusieurs seigneuries et châteaux, entre autres le château et lieu de **Maureillas**, la vicomté de **Castellnou**, la seigneurie de **Bages**, le château de **Saint-Jean-Pla-de-Corts**. Un des ancêtres, **Raymond de Llupia**, avait été le conseiller et le chambellan du roi **Martin I^{er}**. **Nicolas de Llupia**, chevalier, détenait la seigneurie de **Canet**, en 1403, au nom de **Louis XI**.

Celui qui nous intéresse le plus est **Gelabert** de **Llupia**, damoiseau de **Perpignan**, qui avait refusé de reconnaître la domination de **Louis XI** en **Roussillon**. Ses domaines furent mis sous séquestre et attribués, en 1476, à **Pierre Ylari**, homme d'armes. « **Gelabert de Llupia** avait épousé en premières noces **Jacmina**, fille du chevalier **François Ça Ribera**. En 1494, il rentre de nouveau en possession de ses biens ; il vendit en **1507** sa maison située dans la rue de la **Main-de-Fer** à **Bernard Xanxo**.

(1) **ALARI**, Note lue à la Société Agricole des Pyr.-Or., le 17 avril 1861
Publiée récemment dans la *Renaissance Catalane*, n^o 7 et 8, 1919.

mercader de Perpignan (1). Gelabert de Llupia eut pour fils Pierre, son successeur. Celui-ci donna le jour a Francois Gelabert qui vivait en 1513.

Francois de Llupia, fils de Jean de Llupia, seigneur de Llupia et de Vilarmilar. « unit ses destinées à celles d'Angèle, fille unique et héritière du riche négociant roussillonnais, Bernard Xanxo, et de sa femme Elisabeth (2) ». François de Llupia fut nommé, en 1535, procureur royal des Comtés de Roussillon et de Cerdagne ; il vint se fixer dans cette demeure opulente que Xanxo avait fait construire, vers 1510. « Elle servit d'habitation à ses descendants qui furent ses successeurs dans la même charge. Elle s'appela désormais la maison de *Mossen Llupia*, et la rue porta aussi le nom de *Carrer del Procurador real* (3). François de Llupia reçut de Charles Quint une lettre qui conférait privilège de noblesse pour lui et ses descendants. En 1559, il se démit de son office en faveur de son fils Louis. Outre cet enfant, il avait eu deux filles : Lucrèce, mariée à Galcerand de Vallgornera, et Elisabeth, femme de F. Grimau ».

Le petit fils de Bernard Xanxo était aussi devenu armateur ; abbé commendataire de l'abbaye de Saint Pierre de Rodes, « Thomas de Llupia avait équipé une galère appelée « galera Lupiana », qu'il commandait en personne et qui faisait la traversée de la Méditerranée. Elle échoua une fois près de Mèjila (Maroc). A la mort de l'abbé Thomas de Llupia, survenue en 1580, ce navire, dont l'équipage se composait de quatre-vingt-quatre esclaves ou forçats, devint la propriété de son petit neveu Gabriel de Llupia. Plus tard, il fut acquis par la couronne d'Espagne. Thomas de Llupia fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame *dels Correchs*, située dans le vieux Saint-Jean de Perpignan,

(1) Arch. des Pyr.-Or. B. 302-411 : J. CAPEILLE, *Dict. de biogr. rouss.*, p. 330 : Sur son emplacement et sur le terrain occupé par quatre maisons contiguës, ce riche commerçant perpignanais construisit le magnifique hôtel gothique qu'on admire de nos jours dans la rue de la Main-de-fer.

(2) J. CAPEILLE, *op. cit.*, p. 331.

(3) 19 sept. 1619. Mém. de Saint-Jacques : Com tenian de passar per plassa del oli, paseren per lo carrer del Procurador real. per ocasio que lo duch de FERIA, virrey de Catalunya, se troba en Perpinya y estava en la casa del Procurador real.

et où se trouvait le caveau de famille. Il eut pour héritier son neveu Louis de Llupia, procureur royal (1) ».

Celui-ci, fils de François de Llupia et d'Angèle Xanxo, s'était marié à Yolande de Saragosse ; il fut enseveli dans ce caveau de famille Xanxo, creusé sous la chapelle de Saint Bèrenger, située dans l'église Saint-Jacques de Perpignan.

Son fils Gabriel de Llupia avait pris, le 5 février 1580, le commandement de la galère *Lupiana*, dont il se dessaisit plus tard en faveur de la couronne d'Espagne. Après avoir été nommé gouverneur intérimaire des Comtes de Roussillon et de Cerdagne, il fut nommé, en 1621, par Philippe III, à l'office de lieutenant-général en Roussillon, en Cerdagne et dans l'Ampourdan.

Gabriel de Llupia, fils aîné de Jean Llupia, avait été nommé à l'alcaydie du Castillet de Perpignan. Comme il avait adopté le parti de l'Espagne, « ses biens furent donnés à Joseph de Biure de Margarit, marquis d'Aguilar. Les domaines de son père furent attribués à Isabelle Dulac, épouse de Pierre La Cavalleria. Celle-ci posséda, à ce titre, l'hôtel de la rue de la **Main de fer**. Devenue veuve, elle convola en secondes noces avec Pierre Talon, surintendant et commissaire-général des vivres des armées de France. Le 10 avril 1660, lors du séjour que Louis XIV et sa cour firent à Perpignan, la Reine mère Anne d'Autriche occupa la maison des Llupia, à la façade ornementée dans le style gothique fleuri. Le roi logea dans la maison Bosch, occupée plus tard par le gouverneur de la Province, sur la *place de la Laine*, la *place d'Armes* (2) actuelle (3).

Il est indéniable que Sancho avait fait construire cette maison pour lui, au commencement du xvi^e siècle (et l'on peut aujourd'hui préciser la date), exactement en 1507, à une époque où le commerce des draps avait pris une extension considérable, à un moment où la renommée de la fabrication de cette marchandise à

(1) J. CAPEILLE, *Biogr. rouss.*, p. 331 ; Arch. des Pyr.-Or., B. 375-378-480, E.

(2) Aujourd'hui place Gambetta.

(3) J. CAPEILLE, *Biogr. rouss.*, p. 333 ; Arch. des Pyr.-Or., B. 388, 390, 394, 445 ; VICTOR ARAGON, *Le Roussillon aux premiers temps de son annexion à la France*.

la marque mondiale « **Perpenya** » (1) s'étendait au delà des mers.

Cet élégant immeuble princier avait été construit pour attirer les regards : ce fut au commencement du XIX^e siècle que nos ancêtres en firent l'acquisition, s'y réunirent et fondèrent la Loge de « l'Union ».

(A suivre)

Henry ARAGON.

(1) L'industrie et le commerce des draps étaient déjà, sous les rois d'Aragon, très florissants. On sait que Jean I^{er}, en date du 22 octobre 1388, sur la demande des consuls de la ville, avait créé le Consulat de mer en considération de la prospérité de ce commerce : Perpignan expédiait déjà, en 1329, des draps directement à Constantinople ; en 1332, la ville comptait 349 maîtres tisserands en laine, confinés tous dans la paroisse Saint-Jacques. — Voir plus haut, chap. X : Droit de rêve et de haut passage (1284), pp. 112-125 : « tous les draps recevaient la marque de fabrique qui était imprimée sur la pièce elle-même », p. 114 (tirage à part).



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

B

- baguenaudier.** — espanta-llops.
balsamine. — aybret, arbret, balsemina.
bardane. — lleparassa, llepassa, llepassera, repalassa, gafets.
basilic. — alfabrega, aufabrega, aufadia, enfalga.
belladone. — belladona.
benoite. — herba de sant Benet, révola.
berle. — crexenera.
berse. — pampes, panaces, canó.
bétoine. — betonica.
hette. — bleđa.
betterave. — bleđa-rave, remolatxa.
bistorte. — voir renouée persicaire.
blé. — blat, xeixa.

blette. — voir bette.

bleuet, bluet. — caps blaus, llums, angelets, anjalits.

boucage. — pampes.

bouillon blanc. — voir molène.

bouleau. — bès, bedóll, abedóll.

bourrache. — borrayna, borratxa.

bousserole. — voir arbousier.

bouton d'or. — goig, francesilla, hotò daurat. Voir aussi renoncule.

brachipode. — llistó.

brize. — balladora, bellugadissa.

brocoli. — voir chou-fleur.

brôme. — espigadella, escanya-cavalls, trauca-sacs, ordi salvatge.

brunelle. — herba del trahidor, herba del balsém.

bruyère. — bruc, bruga, bruguera, brossa, jusbarba, sepell, xipell, xiprell, aldissa, erica, eritja.

bryone. — carbassina, brionya.

bugle. — herba de sant Llorens.

buglosse. — buglosa, ilengua de bóu.

bugrane. — adruls, gahons.

buis. — boix, buix.

C

caille-lait. — voir gaillet.

calebasse. — ravequet.

callune. — voir bruyere.

calville. — camosina, camosa.

camélée. — olivereta, garuppa.

camomille. — camamilla, mançanilla, camilla.

campanule. — campanes.

capillaire. — falsia, falzia.

câprier. — taparera.

capselle. — sarró de pastor, sarronet, herba del pastorell.

cardavelle. — voir carline.

cardère. — carda, cardet.

cardon. — card, cart, cart coler, herba-col, herba colera, herba formatgera.

- carline.** — carlina, carnunquera.
carotte. — pastanaga, bufanaga, safanoria.
» **sauvage.** — voir raveneille.
caroubier. — garrofer, algarrofer.
cassis odorant. — aromer.
cataire. — herba dels gats, nepta.
caucalide. — cadells.
céléri. — apit, api.
» **sauvage.** — voir cresson faux.
cédratier. — cedrat, punsemer, poncemer, pomer d'Adam.
centaurée. — centaurea, capbossada, herba del tarau.
» **bleuet.** — voir bleuet.
» **chausse-trappe.** — floravia, caga-tripa, caga-trepa, sagatrepa, cart estrellat, brassera.
» **petite.** — centaurea borda, caxalagua, herba de Santa-Margarita, pericó vermell, fel de la terra.
cerfeuil. — cerfull, serfull.
cerisier. — cirerer.
céterac. — voir doradille.
chalef. — arbre argentat, arbre del Paradis.
champignon. — bolet.
chanterelle. — ginestrola.
chanvre. — canem, canam.
chardon. — cardó, cardot, escardot, esquerdot, carxofa de borro, cart.
» **volant.** — voir panicaut.
chardonnette. — voir carline.
chataignier. — castanyer.
chélidoine. — herba saloni, de les morenes, de les verrugues.
chêne. — roure.
» **kermès.** — garric, garrulla, garolla, carrasca.
» **liège.** — siure, suró, surer, alzina surera.
» **vert.** — alzina, aulet.
chenevis. — caramuixa.
chénopode. — pix de cà, herba pudenta.
chervis. — xerevia, xirivia, xaravia.
chèvrefeuille. — mare-selva, selva-mare, lliga-bosc, potes i manetes.

chicorée. — xicoya, xicoyra, agon. Voir aussi endive.

» **sauvage.** — cosconia, cosconilla, cusconia.

chiendent. — gram, agram.

chou. — col, broquil.

chou-fleur. — col i flor, brócoli.

chrysanthème des moissons. — ull de bou.

ciboule. — cibolera.

cigüe. — givertassa, tora pudent, fenoll de bou, fenoll de gri-pau, calamac.

» **petite.** — givert bort.

circée. — herba de les encantades, herba de Sant Esteva.

cirse. — calcida, carsus.

ciste. — estepa, estrepa, stepa, argenti, moixera, bordiol, cist.

citronelle. — citró, herba de citró, citronella, cidrac, tarongina.

citronnier. — limoner.

citrouille. — carbassa, carabassa.

clématite flammette. — vidiella, vidriella, vediella, badiella, viadella, jassemi de borro.

» **des haies.** — herba de Job, herba de les llagues, ridolta, ridorta, vidalba, vidauba, vidarsa.

» **droite.** — herba vormera.

cognassier. — codonyer.

colchique. — colquic, colxic.

colza. — rap.

concombre. — cogombre, cobrombuls. Voir aussi cornichon.

conopode. — anyols.

consoude. — consolda, herba puntera, llengua de vaca.

coquelicot. — roella, rosella, babol, badabadocs, paparola.

coqueret. — bufeta de ca, alicacabi.

coriandre. — celiandria.

cormier. — selvier, server, cervera.

cornichon. — pepino. Voir aussi concombre.

cornouiller. — sanguinyol, sarguinyol, sangrelli, sanguinella, sangonella, corneller, corner, peralloner.

corroyère. — redó, redon, rodó, roldó, fustet.

coudrier. — voir noisetier.

courge. — voir citrouille.

cresson. — crexens, crexem, morritort d'aigua.

cresson alénois. — morritort.

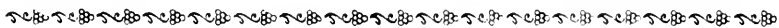
» **faux.** — caxals, caxals de borro, apit bort, crexens bort.
crête de coq. — voir amarante.

cuscute. — pels, cabells, rebul.

cyprès. — xiprer.

cytise. — balac, balec.

(A suivre)



L'AMETLLER

Ametller florit
parell a una nit
amb el cel teixit
d'estels que s'encenen.
Quan l'hivern, son vel
desplega, de gel,
tu també ets un cel
de flors que corprenen.

En els jornès incerts,
els braços oberts
tens de flors coberts
que amb goig l'ull admira.

Ets talment un far
lluminós i clar
on hi cerca ampar
el cor que suspira.

Ametller nevat
de fecond esclat,
joiell cisellat
ric en pedreria
Enmig la foscort
tens en cada flor
un punt de claror,
un bri d'alegria.

Josep GIBERNAU.



La seigneurie et la paroisse de Serralongue



(SUITE)

VI. — Actes de catholicité

En compulsant les actes de catholicité, on glane des renseignements qui ont leur importance.

1^{er} Le 23 décembre 1593, un baptême a lieu dans l'église paroissiale de Serralongue : l'honorable Thomas Ricart, batlle de Prats-de-Mollo, fut parrain : « Fonch padri l'honorable Thomas Ricart, batlle de Prats-de-Mollo ».

2^e Le 27 mai 1597, Eléonore Frexe, fille légitime de Pierris

Frexe, est baptisée, étant parrains la dame Eléonore de Rocaberti de Peguera et Guillaume Montestrut, batlle de Vilamulaca : « Essent pares spirituels de la ill^e S^{te} dona Eleonor de Rocaberti y de Peguera y lo magnific S^m Guillem Montestrut, batlle de Vilamulaca » per mi Anthonius Augarau.

3^e En 1609 : « Je Llorens Moragues, prêtre et licencié en droit canon (en canons licenciat), curé de l'église paroissiale de Serralonga, ai donné la bénédiction nuptiale à Antoine Llena, pagès de Serralonga, et à Montserrada Suejas en présence de Gabriel Llena, batlle de Serralonga.

4^e Mariage entre Jean Gilles et Marguerite Crémadells : « Ce vingtième janvier mille sept cent quarante cinq, Don Joseph de Copons, prêtre et chanoine de l'église cathedrale d'Elne, docteur en théologie, vicaire général de don François de Cordevach de Gouy, evêque d'Elne, en la dite qualité avons assisté au mariage célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame de Serralonga après une publication de bans faite dans les paroisses respectives des contractants, ayant dispense des deux autres pour des raisons à nous connues, entre M. Jean-Alexis Gilles, conceller procureur du Roy aux cours royales de Roussillon et Vallespir, juge de la Monnaye de Perpignan, d'une part, et la dame Marguerite Cremadells et Faig, veuve, âgée environ de trente-trois ans, fille du sieur André Cremadells, bourgeois noble, et de la dame Agnès Faig et Caball, et leur avons donné la bénédiction nuptiale. Ont été témoins : don Antoine de Pagès de Copons, don Michel de Pagès de Copons, Antoine Roudiere et Jean Lanquine, qui ont tous signe avec M^r Gaffard, procureur fondé de Madame Gilles et Rubé ».

5^e Nota : « Té obligatio lo rector de Serrallonga tots anys en fer una professo dia y festa de la Assumptio que es als quinze de Agost despres Vespres ab la mateixa solemnitat com si fos lo dia del Roser, en la mateixa forma que axi es la voluntat de nostre Rey christianissim que Deu guarda, y lo diumenge antes la publicara, exortara lo S^m batlle y consois y los demes de la parroquial assistencia en la dita solemnitat segons com consta ab unas lletras de mandato de nostre illustrissim vicari general Bonaventure Cabanes fetas als 13 de agost 1682 ».

6^e « Als vingt agost 1744 mori en est lloch de Serrallonga lo

Reverend Galdarich Hortet, prebere y beneficiat de Prats-de-Mollo, lo cadaver delqual fonch transportat à Prats-de-Mollo ais 21 de dit mes y sepultat en la tomba dels sacerdots als 22 de dit mes. Se ly feu enterro y honras ab la solemnitat acostumada als demes confreres de la Reverend communitat. — Bl. Hortet prebere y curat ».

7° « Notes des fondations Hortet contenues dans l'acte de fondation au pouvoir de Trinxaria, notaire de Prats, mois de novembre 1748.

1° Lo offici del glorios Sant Blazi : als 3 de fabrer, ab dos sacerdots, completas al die antes. Tertia cantada antes de l'offici, y la benedictio de pa y fruita cantant à la fi de l'offici, ab dos ciris à las Completas y tertia, y quatre à l'offici. Vint y sinch sous Francia à quiscun sacerdot y mitg ral al campaner. 2° als 26 juny, anniversari par Thérèsa Hortet ab dos sacerdots, 20 sous à cadaü y mitg ral per lo tocar al campaner bagant las campanas. 3° als 29 agost, offici ab dos sacerdots y al die antes Completas à honra y gloria de Sant Joan Baptista, tres rals y mitg à cade sacerdot, celebrant los dos la missa per lo fundador y los seus, mitg ral al campaner per dos tochs trillar y alçar la campana more solito. Dos ciris à las Completas y quatre à l'offici. Lo pa veneyt fornira. 4° als 15 octobre, offici à honra y gloria de Santa Thérèsa verge com per Sant Blazi. Per memoria ».

8° « Le premier mai 1600 mourut la femme de Roquisern, et elle fut enterrée dans l'église de Serralongue. » — Cette note laisse supposer avec raison qu'il y avait, dans l'église de Serralongue, d'autres tombes que celle des barons de Cabrenç : le carrelage les cache. Toutefois, le corps de la majorité des habitants était enseveli dans le cimetière commun.

VII. — Cimetière

Primitivement il devait entourer l'église paroissiale. Aujourd'hui, devant l'entrée de l'église, est une petite place où les paroissiens se réunissent en attendant *las pehtas*, c'est-à-dire les trois coups de cloche annonçant que la cérémonie religieuse commence.

1° « Als 4 juliol de l'any 1670 fonc enterrat en lo sementiri de esta parroquial un tinent de la companya de Mussen la Chano

del regiment de Montagut. També hi enterra tres soldats, lo hu rebé los sacraments, los altres no, perque los mataran ».

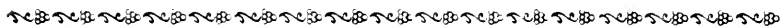
2' a juliol 1670 forch enterrat lo Reverend Andreu Faig capella de animas : rebé tots los sacraments.

3' « Vuy als quatre de mars del any mil sept cents quaranta sinch es estat sepultat lo cadaver de Thomas Cazellas, mestre d'escola (1) de dit lloch de Serrallonga de edat de vuytanta y sis anys. Essent nat a Sant Joan de Mondáru bisbat de Solsona als 24 juny de 1650. Ha rebut los sacraments y han assistit en sa funerària 4 sacerdots, y entre altres dos testimonis que foren Francisco Cicra son fillastra, Joseph Llensa y Joseph Faig brassers — Blazi Hortet curat ».

(A suivre)

Joseph GIBRAT.

(1) On constate, à Serralongue, la présence d'un maître d'école en 1685. Parmi les témoins d'un acte de mariage de cette année figure « Jaume Sajaoli, mestre de minyons de Serrallonga ».



Nos adeptes



Un catalaniste double d'un travailleur consciencieux, que nous pouvions jusqu'a ce jour qualifier de « solitaire », est venu à nous dans le but louable de grossir la colla de ceux qui travaillent à rénover la langue. C'est M. Etienne Canal qui, sous le pseudonyme de *l'Esvega Fi*, a deja livré au public quelques bonnes productions. Au cours de la dernière réunion de la Société, M. Canal a délicatement dit un poeme dédié à la Société d'Etudes Catalanes, dont nous donnons la dernière strophe.

Tant l'estiu com la primavera,
Cavallers, mon cor dirà,
Fins a la gota darrera :
Visca sempre el Català !

Toutes nos sympathies au nouveau venu. Coratge, amic, i avant sempre, pel Roselló, per sa llengua !





ECHOS



Les Poèmes de Rabindranath Zagore, poète bengali

Notre excellent ami Joseph-M^e Batista y Roca, de la Société d'Études Catalanes, vient de libérer un livre qui mérite d'être signalé à l'attention des lecteurs, et plus particulièrement des poètes des deux versants.

Il s'agit d'un remarquable travail de traduction et d'adaptation des poèmes de Rabindranath Tagore, le poète bengali, travail agrémenté d'une préface qui nous dépeint cet Indou vraiment extraordinaire, dont la pensée se manifeste en des chants pleins d'exotique et originale fraîcheur.

Notre ami, qui joint à une rare finesse de style une profonde érudition, est l'auteur d'œuvres diverses qui sont l'expression d'un réel talent.

Nous saluons avec une joie sincère sa nouvelle production qui non seulement honore notre Société, mais enrichit encore d'un nouveau joujou la littérature catalane. P. F. i A.

Institut d'Estudis Catalans

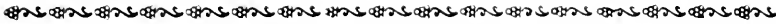
Ha sigut nomenat membre d'aquesta entitat l'ilustre autor de *Marines y boscatges*, En Joaquín Ruyra.

Els Morts

El delicat poeta Joaquín Folguera, una de les figures més simpàtiques de la Joventut literaria Catalana, y M^e Clascar, autor de versions precioses y d'estudis de gran valor, venen de morir.

Pourpres et Ors

Le jeune et déjà brillant poète René Grando, frère de notre excellent Secrétaire, vient de publier ses *Pourpres et Ors*, d'une valeur incontestable. Certains poèmes comme *La Mer*, *Dis-moi pourquoi*, *L'Oiseau de France*, *Au Roussillon*, etc., sont d'une délicatesse exquise, d'une formule rythmique qui charme le lecteur. Cet ouvrage est l'un des meilleurs de la jeune école rousillonnaise. Nos félicitations les plus vives.



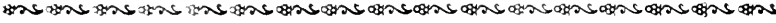
Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
s'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an



La poésie catalane en Roussillon



El Bon Pedriç, de Joseph-S. PONS ⁽¹⁾

Un intervalle de près de huit années sépare la publication de *Roses y Xiprers* et celle d'*El bon Pedriç*. Mais ce dernier recueil était déjà prêt à paraître au mois d'août 1914 : il a dû attendre la fin du vaste conflit et le retour de son auteur, prisonnier en Allemagne. Celui-ci s'est contenté d'y ajouter une seconde préface : il nous le donne aujourd'hui tel qu'il l'avait laissé lors de la mobilisation.

Joseph-S. Pons sait-il avec quelle joie nous l'avons vu revenir ? Son nouveau livre ne peut, à cette heure, que nous être doublement agréable... En l'absence du poète, nous reprenions ses *Roses y Xiprers*, et leur lecture nous procurait un peu l'illusion de sa chère présence. Mais, par bonheur, les mauvaises heures ne sont plus ; et, puisqu'il ne veut pas lui-même que nous en rappelions l'amertume, nous parlerons sans plus tarder de sa poésie, laquelle doit être et sera pour lui désormais la meilleure des consolations.



Quand on a tenu dans ses mains pendant quelques heures un livre de vers comme celui de Joseph-S. Pons, on en garde le cœur tout embaumé, l'âme toute pleine de soleil. C'est le privilège des belles œuvres de la littérature méridionale. La pensée en jaillit sous forme de sensations ; mais ces sensations sont d'une essence rare, et il n'est pas possible de se méprendre sur la profondeur

(1) Perpinyà, Imprempta Catalana d'En J. Comet, MCMXIX.

de l'émotion esthétique qu'elles suscitent. La nature et l'art s'y rejoignent et s'y confondent, comme la forme et la mission végétale dans l'arbrisseau. Un barbare seul est capable de demeurer étranger à l'ordre inaltérable de ces choses et d'oser en disputer la vertu.

Dès que j'eus reçu *El bon Pedriç*, je résolus de le lire dehors, au plein épanouissement des forces vivantes et sereines ; et je choisis, pour ce régal, un bouquet d'oliviers doucement épanoui sur un aimable coteau, que le printemps déjà touchait de sa première grâce. L'amandier en fleur, incliné vers ce coin d'azur, l'annonçait en un léger frisson... Cadre et atmosphère qui convenaient admirablement à ces vers, d'une inspiration si « naturaliste », d'une ferveur « terrienne » si fidèle !

Ils sont bien, avant toute chose, comme le chant de la lumière, le chant du jour bienheureux qui répand la vie sur le monde, le chant des couleurs infinies par quoi les objets prennent une âme, deviennent des idées ou des dieux. On peut dire qu'il n'y a presque pas un seul de ces poèmes qui ne soit, à sa manière, un hymne de reconnaissance au grand dispensateur des grâces universelles qu'est notre père le soleil. Mais rien de déclamatoire, ou d'un romantisme facile, débordant et désordonné, comme celui de certains contemporains : la retenue poétique (qui n'exclut pas, d'ailleurs, elle non plus, l'intensité de l'émotion) est chez Joseph-S. Pons une des formes de la pudeur. Et nous aimons qu'il en soit ainsi... Mieux que des hymnes, ces poèmes seraient donc comme des prières ; et si, dans la dernière partie du livre, le poète se défend de passer, avec tant d'autres, le seuil accueillant de la foi, il n'en reste pas moins que ces sortes d'invocations païennes s'imprègnent d'une « religiosité » dont le développement nous promet, pour les œuvres à venir, des constatations intéressantes.

Me parles, oh terra, un llenguatge sagrat,
com si fora ta llum la més blava,
muntanya arrelada en el cor exilat,
en mes venes hi corre ta sava...

En lloc no s'hi veu el color de ton plà,
el color de ta mar soleïosa,
més pura muntanya à ponent s'allargar,
amb son aigua en vessants remorosa...

L'ivern, com el sol, en la gran serenor,
fa lluir serra amunt les geleres !
Que és guapa ta plana, quan l'or de tardor
va enjoyant del camí les moreres !

I quan espelleixen els blancs ametllers
acatats en renglera armoniosa !
Mimoses i vinyes, masies, vergers,
amb el fons de l'Albera blavosa...

(*Imne de Rosselló.*)

J'imagine volontiers que certains aveugles, dont les yeux con-
nurent jadis la joie suprême de contempler la nature, trouvent le
même accent de nostalgie et d'admiration résignée à parler des
radieuses montagnes ou des floraisons printanières. Ils savent bien,
ces pauvres aveugles, que leurs regards ne peuvent plus, hélas !
les atteindre et que pour eux, dans la nature visuelle, tout n'est
qu'un rêve désormais. Et c'est pourquoi sans doute leur voix
chantonne et psalmodie quand ils en parlent : la prière des aveu-
gles nous rend plus cher encore le bonheur de voir et plus chères
aussi les choses que nous voyons. « Ah ! si je pouvais au moins,
souple Adalaisa dans l' « Escolium » de Joan Maragall (*Enllà*),
— cette Adalaisa qui est pur esprit dans l'au-delà sans forme ni
couleur, au pays des ombres errantes, selon la fiction du poète —
ah ! si je pouvais au moins voir le soleil et les montagnes, les
choses qui resplendissent sous le ciel bleu ! (1) » « Il n'est rien
comme de voir le soleil ! (2) » ajoute-t-elle encore, et tout notre être
l'approuve et la suit en ce vaste et immortel désir de la vue cor-
porelle ! « Ils sont si beaux, les yeux au front, lorsque le regard
y brille ; il est si bon pour l'âme, amoureuse de clartés de toute
sorte, de voir le monde et le mouvement de tout ce qui vit ! (3) »

(1) Vegés al menys el sol i les montanyes,
les coses resplendint sota 'l cel blau...

(2) No hi ha res com veure 'l sol !...

(3) Son tan bells els ulls al front
quan hi brilla la mirada,
fa tan bo de veure 'l món
per l'ànima enamorada
de clarors de tota mena
y el moures de tot quant viu...

chantait encore Maragall dans son « Oració à Santa Lluçia », protectrice des regards humains (*Les Disperses*).

Pour un poète comme Joseph-S. Pons, le plus grand malheur ici-bas serait assurément de perdre l'usage de la vue, à laquelle il doit tant de hautes satisfactions et des inspirations si pures ; grâce à Dieu, sa vision artistique est toujours claire et pénétrante. Mais je suis sûr de ne lui être point désagréable en disant qu'on aime à goûter chez lui la douceur du regret qui pleure dans la voix des aveugles. Tous ces paysages, tous ces rayons sur la vie, dont ses vers sont pleins, ont quelque chose de lointain comme un paradis perdu... Ah ! le lointain ! que de poésie ne lui devons-nous pas ! L'éloignement dans le temps aussi bien que dans l'espace ! Sortilège du souvenir, celui du cœur comme celui de la vision ! Et l'éloignement, même dans la vision présente, n'est-il pas, lui aussi, pareil à un souvenir ? Il en a les formes veloutées et moelleuses dont s'enchantent une âme privilégiée... Les poésies de Joseph-S. Pons sont, comme les souvenirs ou les rêves (1), enveloppées d'une vapeur subtile qui, rendant la lumière moins crue et moins vive, sans lui enlever aucune de ses valeurs, fait naître les fécondes perspectives et baigne surtout d'on ne sait quel mystère les plus simples réalités. Presque tout le poème « Serres de Canigó » mériterait d'être cité à cet égard :

Serres de Canigó, altures tant hermoses,
dolç estatge de pau,
damunt de les pinoses,
en un realme blau.

Torres d'avori clar, oh serres de puresa,
blanques divinitats,
retallant en el cel ibernenc llur nuesa,
protectores d'estanys i pobles descuydats...

Guardeu el marbre roig de primitives venes
d'ont l'esculptor treurà
la tumba d'una jova que planyen les sirenes
o filles à la font amb el poal à la mà...

(1) Il dit dans sa poésie « l'Abril blanc » :

I tot guardant els ulls oberts,
vaig somniant... etc...
Somni lleuger ! Vaig somniant...

I pasturen l'herbàm, vora l'abajonera
en aquells plans d'amunt,
Plà-Guilhem i Cadi, Balatj i Prat-Cabrera,
les tranquiles vacades vingudes qui sab d'ont.

I quan punteja l'alba à ran de la carena,
i de la solitut,
d'esquelles d'escamots la comalada es plena,
i la cascada canta la pastoral quietut.

I la pentecostera de rosa flor pulposa
abriga dolçament
les abelles dels cims ; i la neu lluminosa
guarda fines petjades de perdius de l'ivern...

De perdius de l'ivern i de cabres selvatges,
alçant el front banyut,
al pas de la portella ont tenen pasturatges
i fonts de trenes d'or, lluny de la servitut !...

C'est en partie pour cette raison, je suppose, que le regretté poète catalan Joan Maragall (à l'endroit duquel l'auteur de *Roses y Xiprers* et d'*El bon Pedriç* professe une si touchante admiration, après avoir débuté lui-même à l'école du grand Jacinto Verdaguer) trouvait dans les vers de Joseph-S. Pons « l'accent de l'ineffable » (1). Mais n'est-ce pas là justement la véritable poésie ? N'est-ce pas à cet accent de l'ineffable qu'on reconnaît les vrais poètes ? Or l'ineffable, l'intimité seule nous le fait découvrir autour de nous comme en nous-mêmes. Et il conviendrait d'abord de définir ce qu'on doit entendre par « intimité ». Il y a l'intimité un peu vulgaire et superficielle qui se contente d'un rapprochement momentané, en s'abaissant aux êtres et aux choses. Mais il y a l'intimité profonde et de chaque instant : celle-ci est une totale pénétration, et l'on en revient toujours, quand on est un artiste, comme de ce puits, évoqué par le poète dans sa première préface, qui garde en ses entrailles mystérieuses les eaux les plus pures de la terre.

Il n'échappe pas à l'auteur d'*El bon Pedriç* que la chanson populaire porte en soi cet « accent de l'ineffable ». Aussi la poésie de Joseph-S. Pons représente-t-elle une facile et heureuse adaptation de l'art savant, conscient et raffiné à la nature primitive,

(1) Cf. *Revue Catalane*, 15 juin 1911, « Carta d'En Joan Maragall ».

instinctive et innocente : on pourrait même dire qu'il s'agit, en l'espèce, d'une identification presque constante de cet art avec cette nature, tant le don du poète est ici sûr et plein. Sa poésie a quelque chose de mieux encore que la « jeunesse » ou l'ingénuité : et c'est, comme dans les mélodies du peuple catalan, la virginité de la sensation. Elle perçoit le monde comme si elle ouvrait les yeux sur la vie pour la première fois, ou comme si la nature était pour elle encore telle qu'au premier jour de la création. Et ceci, à tout bien considérer, ne vient pas contredire ce qui a été dit plus haut de l'impression d'éloignement qu'elle produisait et qui suppose toujours un recul ou un passé, c'est-à-dire déjà une durée, un commencement du « vieillir ». Ses images frappent, ravissent et émeuvent par leur régulière exactitude, par la justesse des correspondances qu'elles éveillent. Cette poésie « épouse » véritablement le réel : jamais je n'ai mieux compris ce terme charmant d'« épouser », dont le langage courant a peut-être affaibli la belle force métaphorique. L'esprit rhétorique et « livresque » est presque absent d'un art pareil, toujours vivant et expressif, allant en droite ligne comme un clair rayon... Il faut relire les strophes délicieuses de la « *Dríade de l'oliu* », ou bien encore « *Melodía dels Morts* », « *Infinít del Món* », et surtout « *A un Eixám d'Abelles* » qui est un chef-d'œuvre :

Oh joventut ! Les fontanelles
als roquissers relliscarán,
lleugeres... tot murmurant
flota un felix eixám d'abelles.

Somriu la porpra de les flors
demèt dels còrrecs de muntanya.
El meu salut us acompanya,
abelles del maig generós.

He sentit vostra melodia
des de 'l replá del meu jardí,
omplint tot l'aire... I avui en mí
l'eixám dels somnis se congría.

En la delicia del mati
aneu vos penjolar, bronzentes,
oh gaspa alada i resplendent,
á l'ametller d'un hort vei.

Mos somnis fan més llarc viatge :
ondejen á ran del cel rós
fins un terrer més amorós,
ont solen trobar llur hostatge.

Allá ont l'Albera ha desplegat
ses penyes color de viola,
l'eixam de mos somnis tremola,
i flota en l'aire il-luminat !

Les strophes catalanes de Joseph-S. Pons ont l'air de faire ainsi partie de la nature qu'elles célèbrent. Le cœur simple et familier du bon poète s'est associé si étroitement aux fêtes intimes de la vie, il s'est abreuvé avec tant de ferveur aux sources profondes de la terre, que l'harmonie de ses battements s'est réglée sur celle des choses qui l'entourent et celle du monde où le créateur le fixa. Le balancement du rythme obéit, à n'en pas douter, à celui des ondoyants cyprès de la campagne roussillonnaise, et chaque phrase descriptive s'épanouit avec la même délicate et confiante spontanéité que les pêchers des vergers d'Ille. Et il n'y a point, ici non plus, désaccord, si l'on veut bien y prendre garde, entre le naturisme panthéistique de ces transpositions immédiates et la forme de rêve ou de souvenir que revêt l'inspiration poétique de Joseph-S. Pons.



Dans quelle langue pouvait-il chanter le Roussillon, béni des dieux, aimé des muses, si ce n'est dans la langue même du pays ? Elle est pétrie, en effet, de cette terre : elle en a les parfums, les couleurs ; elle garde la saveur de ses fruits. Elle s'infléchit aux contours des choses et suit tous les frémissements des êtres animés. Echo de la vie ambiante, elle en prolonge la musique intérieure ; émanation directe de ces paysages, elle seule est vraiment capable d'en dire toute la beauté ; instrument naturel d'expression pour le peuple de ce coin de terre, elle seule peut aider le poète à rendre fidèlement son âme rustique.

Peut-être se représenterait-on assez bien, en le voulant vraiment, la parole humaine des premiers âges. Elle traduisait spontanément (et sans ces déformations ou ces confusions innombrables que la civilisation, la culture, les vicissitudes de tous ordres

ont à la longue provoquées) les phénomènes de la nature, les mouvements des êtres et des choses, leurs formes individuelles ou collectives, qui sont des mouvements accomplis ou en train de s'accomplir ou bien encore en puissance, et représentent sans doute, pour le langage, l'un des premiers degrés de l'abstraction... Eh bien ! nos dialectes populaires et régionaux sont restés encore tout près, aussi près qu'il se peut, des forces universelles, conformément à leurs origines. Adam et Ève, dans le paradis terrestre, devaient, a dit un jour quelqu'un, nommer tout objet, tout animal, par son vrai nom, par celui qui répondait le plus exactement à sa nature. Joseph-S. Pons a préféré choisir l'idiome qui lui rappelait le mieux les conditions linguistiques où se trouvaient placés de si vénérables ancêtres, — lesquels se perdirent, ainsi que l'on sait, pour une pomme, ce qui prouve tout au moins qu'il y avait déjà, en ces temps éloignés, quelques charmants vergers comme on en voit encore à Ille.

C'est dans ce sens donc que notre poète vient à parler, au cours de l'une de ses préfaces, du « miracle » de la langue catalane et des « acquisitions revivifiantes » qui, par elle, sont obtenues. Et cette langue est, sans conteste, le « clair miroir de la race ». La magie de l'artiste ne serait peut-être pas suffisante, en effet, à restituer aux gens de sa terre ce souffle et cette agitation qui sont la preuve matérielle de l'existence, si l'idiome ne l'avait aidé en cette œuvre de seconde création. Loué soit donc un tel idiome, par la vertu duquel, autant que par celle d'un prestigieux talent d'évocauteur, nous voyons vivre sous nos yeux, « faisant cortège au poète » ainsi qu'une « masse chorale », comme il se plaît à le proclamer lui-même, les types les plus caractéristiques du Roussillon, depuis les pères des sommets de l'Albère ou les vieilles femmes au seuil des portes jusqu'aux travailleurs de la terre brûlés par le soleil, et ces filles harmonieuses dont la blanche et légère espadrille scande si joliment le rythme des vers !... Et à leur suite, ou plutôt autour d'eux, voici l'accompagnement des animaux rustiques, celui des objets intimes ou des éléments naturels, qui peuplent, soutiennent et consolent sa solitude. Mistral et Verdaguer ont déployé de ces fresques animées, colorées et parlantes, où se dressent en pleine vie, en pleine force, une province, un peuple entier...



Le recueil de vers précédent, *Roses y Xiprers*, nous avait familiarisés déjà avec ces êtres et ces choses, avec ces paysages et cette lumière. On les retrouve encore dans *El bon Pedriç*, et c'est un plaisir renouvelé. Mais nous ne saurions justement cacher notre secrète prédilection pour le premier des deux recueils, malgré toutes les qualités de l'autre. Nous l'avons aimé et nous l'aimons encore pour sa belle et attendrissante sincérité, la plénitude aussi de son émotion. *El bon Pedriç* est d'une forme plus parfaite, d'un art déjà beaucoup plus sûr de lui ; mais, dans le domaine du sentiment, *Roses y Xiprers* nous donnaient, semble-t-il, une note personnelle plus vraie et plus profonde. Du cœur, où les poèmes de ce recueil avaient pris la plupart naissance, il y a eu, à ce qu'il peut paraître, ascension graduelle vers l'esprit : c'est celui-ci surtout qui préside aux jeux poétiques d'*El bon Pedriç*. Le cœur cependant y parle à ses heures, et, quand il y parle, on est heureux de revenir par lui aux meilleures inspirations du premier ouvrage. Témoin cette admirable « Ciariaina », ou encore « Aires de Nadal », et trois ou quatre autres poèmes.

S'estava quietament sota l'espés fullam,
duyent en el cós blanc mantellina aixerida...

Parlava dels records de la casa payral,
del masos de la terra que tant lluny hem deixada...

D'un carrer d'ombra i sol s'alsava la visió,
y amb el murmuradiç d'alguna font llunyana,
hí havia en ses paraules la sabor catalana.

Hí havia en ses paraules l'encant de Rosselló,
y l'humil mantellina que li dava noblesa
guardava de la nit en son front la puresa.

Sempre te veig, oh mort silenciosa i terrosa !
Avives de ma nit l'amarga voluptat,
i passa com estel cada petò sagrat...

.....
S'han callat els xiprers amb una pau divina ;
la nit es infinita en el món encantat...

Té el seu repós august cada aibre rubillat,
com si portés el bés de l'immortalitat.
Oh nit clara, oh nit clara, oh nit asserenada !...

(Clariaina.)

Pourquoi ne pas l'avouer ? Nous préférons ce genre de vers aux méditations philosophiques assez confuses et contradictoires où le poète, malgré de très belles images et un ingénieux vocabulaire, n'arrive pas à bien dégager sa pensée, et où sa langue se montre parfois rebelle au point de l'abandonner quelque peu çà et là. C'est plutôt le genre élégiaque, à la manière de la seconde partie de l'ouvrage (elle porte le nom d'une femme aimée, « Elena »), ou le genre bucolique et familier à la façon de la première, ou, pour mieux dire, c'est l'intime pénétration de ces deux éléments qui caractérise le mieux le talent poétique de Joseph-S. Pons et détermine le plus favorablement son originalité.

J'ai idée que le prochain recueil, annoncé déjà sous son joli titre *l'Estel de l'Escamot*, restituera au cœur tous ses droits, après les épreuves douloureuses du temps de captivité. Il est devenu banal de le dire : la souffrance engendre les grands poèmes. Et si l'affreuse guerre a pu avoir, malgré tant de cruautés et tant de désastres, tant de peines et tant de deuils, quelque heureuse influence sur le développement de la poésie, c'est assurément par cette force mystérieuse et cette tragique beauté rendues aux choses du sentiment et de la passion. A une telle influence Joseph-S. Pons n'aura pas échappé, comme beaucoup d'autres ; et c'est pourquoi nous attendons, confiants et impatients, cette troisième œuvre poétique qui nous a été promise par lui.

Jean AMADE.



Nos morts

Nous apprenons avec tristesse la mort de l'illustre romancière catalane Na Dolors Monserdá de Maciá, fondatrice de la Société d'Études Catalanes.



UN FOYER DE VIE CATALANE



L'Université de Perpignan



Toulouse, 19 mars 1919.

Monsieur le Secrétaire,

La Revue Catalane du 15 février dernier publie, en tête du numéro, un très intéressant article sous la signature de M. Jean Sarrète, envisageant une renaissance de l'ancienne Université de Perpignan, plus spécialement dans le cadre du régionalisme et des études locales. Je tiens à dire combien j'approuve les idées qui sont exprimées dans cet article et combien je regretterais qu'elles ne fussent point « réalisées ». A cette heure où la pensée et l'action se renouvellent en France, l'occasion est propice : il ne faut pas la laisser échapper.

Je partage entièrement l'appréciation de l'auteur de l'article, lorsqu'il estime que l'institution d'un enseignement supérieur catalan serait la meilleure façon de promouvoir le culte de la langue, de l'histoire et de la littérature de la petite patrie.

Je sais également que nos compatriotes feraient fausse route s'ils songeaient à créer un tel enseignement ailleurs qu'à Perpignan. Créer des chaires à Montpellier ou à Toulouse serait exclure dans un cas comme dans l'autre les catalanisants de l'un des deux centres universitaires qui ont, par leur situation géographique et par leur histoire, des droits égaux à s'intéresser à la terre catalane. Et de fait, ils s'y intéressent tous deux. En outre, des cours faits en Languedoc n'intéresseraient que quelques étudiants d'origine roussillonnaise, alors que c'est le grand public roussillonnais qu'il convient d'atteindre.

La vraie solution consiste donc évidemment en une fondation perpignanaise où puissent se concentrer les maîtres locaux, et ceux des trois centres universitaires convergents : Montpellier, Toulouse, Barcelone.

On peut concevoir cette fondation soit comme création officielle et conjointe des Universités de Montpellier et de Toulouse

(à l'instar de l'Institut de Madrid créé par Toulouse et Bordeaux), soit comme une Faculté libre subventionnée, par conséquent autonome, et faisant appel aux concours auxquels j'ai fait allusion.

Quelle que soit la modalité choisie, il faudrait d'abord constituer un *Comité d'initiative* comprenant des représentants de tous les groupements intellectuels de la province et des diverses branches de l'activité sociale : politique, commerce, agriculture, etc., de façon à placer l'entreprise au-dessus de toutes les considérations de classes ou de partis. Ce comité réunirait les concours nécessaires et les ressources indispensables à une « réalisation ».

J'ai la conviction que Perpignan pourrait offrir un bel exemple de décentralisation universitaire et donner vie à un organisme dont les résultats dépasseraient peut-être l'attente la plus optimiste.

Je serai personnellement tout acquis à l'œuvre, si l'on décide de l'entreprendre.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

J. CALMETTE,

Professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.



Compte-rendu des Séances



Séance du 10 avril 1919

Présidence de M. Laurent CAMPANAUD, président

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Laurent Campanaud, président.

Jeux Floraux. — Pour répondre à divers souhaits et ménager des convenances légitimes, il est unanimement décidé que la fête sera remise au printemps de 1920.

Orthographe. — L'assemblée déclare qu'elle n'impose aucun système orthographique. En effet, si les *Normes de l'Institut d'Etudis Catalans* paraissent conformes aux exigences de la philologie moderne, le maintien de l'orthographe traditionnelle répond au contraire à des convenances d'ordre littéraire, infiniment respectables. L'œuvre de la Renaissance littéraire du Roussillon doit avoir assez d'élan pour s'élever au-dessus d'un simple conflit d'ordre « formel ».

Vœu. — M. Joseph-S. Pons exprime le vœu suivant, qui est adopté : Que les réunions de la Société d'Études Catalanes soient plus fréquentes, qu'elles aient un caractère littéraire, c'est-à-dire qu'il y soit rendu compte de travaux d'ordre intellectuel, et qu'il y soit donné lecture de compositions inédites.

Maintenance du Roussillon. — Lors de la reconstitution des Maintenances, la région roussillonnaise a été rattachée à la Maintenance de Languedoc. Or, il est évident que si cette fusion est explicable au point de vue géographique et au point de vue politique, elle est arbitraire et inefficace à d'autres égards. Des poètes de langue catalane ne sauraient être représentés par des félibres de dialecte languedocien ; les directions littéraires et le problème linguistique ont un caractère éminemment particulier en Roussillon. Il est donc désirable que soit créée une Maintenance particulière pour le Roussillon. Ainsi, dans le corps félibréen, la langue catalane serait honorée à l'égal des autres dialectes romans du Midi. D'autre part, s'il paraissait que le Roussillon fut trop restreint pour constituer à lui seul une « Maintenance », nous formons le vœu que le Consistoire du Félibrige ne néglige pas certaines raisons de « qualité ». On ne saurait nier, en effet, que la Maintenance Catalane du Roussillon serait le lien naturel entre la Catalogne latine et le Midi latin. Et ce fut l'une des premières préoccupations des fondateurs du félibrige que de nouer cette fraternité.

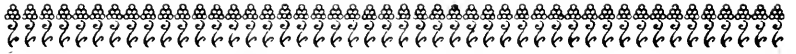
Félicitations à Apeles Mestres. — L'assemblée vote l'adresse suivante : El socis de la Societat d'Estudis Catalans de Perpinyá, reunits en assemblada el dijous 10 d'abril 1919, envien les més corals felicitacions al noble poeta Apeles Mestres per sa poesia « Y no heu passat », amb la qual ha vingut a honrar les planes de la *Revue Catalane*. Aquesta poesia, ont ressona magníficament l'energia de la llengua catalana, és l'admirable expressió del patriotisme francès, i ens plau a tots els catalans de França qu'un il·lustre poeta de la veïna Catalunya se n'hagi fet el portaveu.

L'Université de Perpignan. — M. Charles Grando donne lecture d'une intéressante lettre, que nous publions d'autre part, de M. le professeur J. Calmette, de la Faculté des Lettres de Toulouse ; l'assemblée en approuve unanimement les termes et félicite l'éminent professeur.

— Lecture est également donnée d'une communication de la Ligue d'Action Régionaliste qui a organisé pour les 20 et 21 avril un grand congrès à Lyon.

La séance est levée à 10 h. 1 2.

Le Président, L. CAMPANAUD.



DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

La maison de Sanche, avant d'être achetée par les actionnaires de l'Union, avait appartenu à une dame Thérèse Baresqut, qui affermait une partie de l'immeuble, suivant le bail daté du 25 frimaire, 5^e année de la République. « Nous sous signés avons convenu ce qu'il suit : sçavoir : je Etienne Bartes, fondé de procuration de la *Citoyenne Thérèse Baresqui*, ballons en afferme une partie de maison size à la *rue qui confronte avec le département* consistant : en un res de chaussée — les caves — écuries et magasins et dépan dans, les apârtemens et greniers de dite maison **ma propriété respective** pour l'espace de quatre années révolues pour le pris et somme de trois cents francs en numeraire metalique, etc. (1) »

Les Actionnaires et la Loge

Quelques années plus tard, vers l'an 12, l'immeuble passait entre les mains des « actionnaires de la maison de la main de fer ».

Dès le début de cette acquisition, ceux-ci affermèrent aux membres de la Loge « l'Union » ce local à raison de six cents francs par an, suivant reçu fait par M. Laplante, caissier des actionnaires, le 1^{er} messidor, an 2.

Voici une pièce authentique qui précise l'époque de l'achat de l'immeuble et de l'installation dans ce local des membres de la Loge.

« Entre les soussignés Paul Regi, Jacques Serra, François Auberge, Louis Lavigne et François Gagnon, d'une part, et Laurens Astruc, Sauveur Jaume, André Grosset, Joseph Picas, Antoine Saisset, Palégri aîné et Joseph Laplante — chargés de l'administration de la Société établie suivant notre mandat du

(1) Copie de l'acte authentique.

onze messidor dernier pour la **propriété de la maison appelée Main de fer**, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Primo, ces derniers pour et au nom de la Société qu'ils représentent, baillent à titre de loyer et pour l'espace de dix ans qui commenceront le premier nivose prochain pour finir à pareille époque de l'an vingt-deux, aux sus nommés la dite maison qu'ils possèdent en cette ville à **la rue qui conduit de la halle au bled à l'église Saint-Jean**, confrontant avec MM. Saint-Hilaire, Serra, et autres aux conditions suivantes.

2° Les locataires jouiront de la dite maison en bons ménagers et pères de famille, et la tiendront en bon état de réparations purement locatives, portes et fenêtres bien fermantes, et devront la rendre dans l'état qu'elle leur sera remise, et pour pouvoir le constater en tout tems, et que la dite obligation soit remplie, il sera dressé un état détaillé des lieux, effets, portes ferrementes et vitrages.

3° Les bailleurs étant tenus à faire les grosses réparations, les preneurs ne s'opposeront pas à ce qu'on les fasse, si pendant le cours du bail les actionnaires jugent à propos d'en faire, sans cependant rien changer à la disposition actuelle des appartemens.

4° Les Preneurs et les Bailleurs se devront une indemnité mutuelle de la somme de six cents francs, en cas d'inexécution du présent bail... etc.

Fait double à Perpignan, le trente frimaire, an douze.

A cette époque, « les membres composant la Société sous le titre de l'*Union fermière de la maison dite de la main de fer* » n'occupaient qu'une partie de l'immeuble, et avaient loué le rez-de-chaussée, ainsi qu'il résulte du bail fait le 30 pluviose, an 12, à Perpignan : « Entre les soussignés, Antoine Saisset, fils aîné, demeurant à Perpignan, commissaire nommé à l'effet du présent par les membres composant la Société, en force des délibérations de la dite Société du 9 vend. et 29 pluviose, an 12, d'une part.

Et M. Antoine Cantaloup, négociant, domicilié en la dite ville, d'autre part, a été convenu ce qui suit :

1° Le dit Antoine Saisset, en sa dite qualité, baille à titre de loyer au dit Cantaloup pour l'espace de quatre années qui ont

commencé le 1^{er} nivose dernier, un *magasin de la dite maison ayant issue à la vue et à la confrontation de M. Saint-Hylaire.*

2^o Le dit Cantaloup s'interdit la faculté d'entreposer dans le dit magasin des laines en suin.

3^o Pour le prix du loyer, le dit Cantaloup s'oblige de compter chaque année à la dite Société ou à son chargé de pouvoirs la somme de soixante-douze francs... etc.

Fait double à Perpignan, le 30 pluviôse an 12 (1).

Cette Loge, régulièrement constituée sous le titre distinctif de l'*Union à l'Orient de Perpignan* (2), par la G. L. de France, l'an 5758 (3), renouvelée par la dite Loge, en 5772 (4), et reconstituée par le Grand Orient de France, le 25 juin du 3^e mois 5801 (5), s'appela d'abord **Loge de l'Union** (6) et voici une de ses premières délibérations :

« En 1802, exactement le 5 thermidor, an 10, ère vulgaire, la Loge de Saint-Jean, sous le titre distinctif de **Frères Réunis à l'Orient de Perpignan**, vint « se joindre aux autres ateliers déjà en vigueur, pour concourir et contribuer par la propagation des principes de leur ordre au bien général de la Société qui est le principal but de l'Institution maçonnique. » En conformité de la Délibération prise dans la séance « du 11^e jour du courant », la Loge des **Frères Réunis régulièrement convoquée et fraternellement réunie**, s'unit à la R. L. de Saint-Jean, qui avait le titre distinctif de *l'Union et de la Vraie Règle, Loges Sœurs* (7) : Là, on discuta

(1) Timbré à 0 fr. 25. Rép. franç. Adm. des Dom., de l'Enreg. et du Timbre. Rép. franç.

(2) La charte constitutionnelle de la Loge est de 1752.

(3) 1758.

(4) 1772.

(5) L'immeuble a dû être acheté par les actionnaires vers l'an 12, car à ce moment, exactement le 9 ventôse, an 12, il existe un contrat de résiliation de bail d'un immeuble loué à un sieur F. Jalabert, consistant en une maison et jardin, confrontant avec l'arsenal.

(6) P. Tastu. Le tableau des membres composant la Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif de l'Union a été imprimé par P. Tastu, à Perpignan.

(7) Il y avait, en 1801, deux Loges à Perpignan : la Loge de Saint-Jean, sous ce titre distinctif des *Amis de la Parfaite Union* (lettres adressées au citoyen J. P., homme de loi à Perpignan) et la *Loge des Arts de la Régularité* (lettres adressées à M. G., directeur de la *Poste aux Lettres*).

« l'harmonie qui doit régner entre toutes les Loges et les liens de fraternité qui doivent unir tous les membres d'un ordre aussi auguste (1). »

Il est certain qu'à cette époque, les membres faisaient preuve d'une vraie justice : l'harmonie, l'union, la douce fraternité présidaient à toutes les réunions de nos aïeux. C'était un fait notoire que les membres qui étaient à la tête de cette Société étaient des personnes au-dessus de toute considération, et universellement estimées, ainsi que la lettre suivante en fait foi : « Composée uniquement de propriétaires, d'hommes de loi et de militaires, officiers supérieurs, la Loge de l'Union occupe depuis 25 ans un superbe local qui lui appartient ; la plus parfaite harmonie et la plus grande sagesse, fruit d'une éducation distinguée, ont toujours présidé à ses travaux, n'admettant à les partager que des personnes qui présentent toutes les garanties qu'il convient d'exiger pour l'honneur et le bien de l'ordre... (2) »

En 1804, les deux Loges qui paraissaient un instant s'être désunies, se solidariserent à nouveau. Voici la pièce relative à cette fusion : « La Loge de Saint-Jean sous le titre distinct de la *Sociabilité* à la L. de l'Union : « Notre atelier qui a été très sensible à l'insigne faveur qu'il a reçue du vôtre, désirant y correspondre d'une manière satisfaisante, jaloux de conserver et cimenter cette fraternité qui est notre mutuel partage, et désirant vous en donner des preuves non équivoques pour le jour signalé de votre auguste cérémonie, s'est fait un devoir, dans la séance du 25 du présent, de nommer pour être représenté à ce jour mémorable les frères DELPAS Saint-MARSAL, orateur, ÇAGARRIGA, trésorier et COSTE, secrétaire-adjoint. Flattés de trouver des occasions pour pouvoir vous donner des preuves certaines de notre amitié, nous n'avons pas moins la faveur d'être avec les sentiments de la plus tendre et sincère amitié, etc. (3) ».

En effet, quelques jours plus tard, une députation composée de cinq membres était chargée « de présenter le tableau des membres

(1) Cette délibération fut arrêtée dans un lieu très éclairé, très régulier et très fort, où règnent l'union, la paix et l'harmonie, les jours, mois et an avant dits.

(2) Lettre du 29^e jour du 10^e mois de 1819.

(3) Lettre avec le timbre et le sceau admirablement conservé. (F. Llaró.)

composant la R. L. à la R. L. Saint-Jean de l'Union, comme un gage assuré de la confraternité qu'elle désire entretenir avec le R. AN. (1) ».

Solennités historiques célébrées à Perpignan (1804-1850)

Les membres de l'Union célébraient également les fêtes patriotiques et affichaient hautement leurs opinions ; on retrouve dans les archives des documents dans lesquels ils commémorent le jour fameux où Bonaparte, revenu d'Égypte, renversa le Directoire. C'était au moment où Napoléon était à l'apogée de la gloire, où la France encore toute puissante paraissait enivrée par ses victoires et conquêtes, et dominait l'Europe entière.

Dans une réunion générale et extraordinaire, « les ateliers à l'unanimité et avec la plus grande satisfaction » votent la célébration de la fête. Voici l'extrait de cette mémorable séance qui eut lieu à Perpignan, le 27^e jour du V^e mois 1805 (5 brumaire, an 14) :

« Il a été arrêté que l'anniversaire de la mémorable journée du 18 brumaire, qui a fixé la Paix dans l'intérieur de la France, serait célébré en Assemblée Générale et extraordinaire, à laquelle succéderait un banquet fraternel, durant lequel l'atelier ferait retentir la voûte sacrée du Temple de toasts pareils à ceux qui furent tirés à l'époque de la fête célébrée en commémoration du jour de la naissance heureuse pour la France de son Auguste Souverain, Empereur et Roi, dans sa séance du 28 thermidor dernier, 16^e jour... etc. (2)

Les membres de l'Union s'empressèrent de répondre à ces projets de manifestation publique.

Voici l'extrait de la délibération du 17 brumaire, an 14.

« La Loge des Amis de la Vraie Règle, charmée de pouvoir participer à la solennité d'une fête que doivent célébrer tous les Français et pour répondre à la faveur signalée qu'elle a reçue de la R. de l'Union, a nommé pour représenter les T. C. F. qui

(1) Pièce avec sceau ; en tête, un éusson : Notre force est dans notre union.

(2) Pièce timbrée et portant le sceau. En post-scriptum : « On aura la faveur de vous faire passer une planche indicatrice de l'heure et de la quotité du banquet.

sont chargés de témoigner aux **VV. FF.** qu'ils visitent la sensibilité dont la Loge est pénétrée, l'amitié qui l'unit aux **F.** de l'Union, et l'attachement qu'elle a voué depuis longtemps au grand héros qui a rendu à la France la splendeur et la gloire que lui avaient enlevées dix années de Barbarie ».

En 1810, le 24 juin, une délibération semblable avait eu lieu : on devait fêter la Saint-Jean qui était la fête de l'ordre. « Considérant, dit le registre (1), qu'à cette fête se joint encore le désir de fêter la naissance du roi de Rome..., que ce jour-là était une des grandes fêtes de l'ordre et une des grandes fêtes de l'empire..., par ces motifs, la Loge déclare l'affirmative de la question. »

Non seulement les membres fêtaient solennellement les faits les plus mémorables du commencement d'un siècle où la France paraissait devoir dominer le monde, mais ils recevaient avec pompe des personnages de marque. Certains collègues firent cependant des difficultés pour ce genre de solennités.

Le 19 mai 1812, la Loge s'assemblait sous la présidence du vénérable Costa, et l'un des membres demanda à la **R. L.** « de prêter son local pour demain et après-demain à raison des fêtes qu'on se propose de donner à **M.** le premier président de la Cour Impériale séant à Montpellier ».

« La proposition est mise aux voix et, les voix recueillies, il en est résulté la délibération suivante : « Considérant que la Loge ayant déjà plusieurs fois prêté son local pour des fêtes, les individus qui désirent fêter le premier président seraient surpris d'un refus,

« Que néanmoins il est inconvenant de prêter ainsi le local pour des fêtes profanes,

« La Loge arrête que la fête qu'on se propose de donner à **M.** le *Baron Duveyrier* pourra l'être dans le local, le temple excepté, mais qu'à l'avenir toute demande de pareille nature sera écartée par l'ordre du jour... »

La Loge de l'Union ne resta point étrangère aux divers événements politiques. Après avoir célébré la naissance du roi de Rome et le retour d'Égypte de Napoléon renversant le Direc-

(1) Registre des délibérations du 22 mai 1809 au 10 juillet 1813.

toire, le 18 brumaire, an VIII, la Loge saluait, en 1830, le nouveau roi *Citoyen*.

« Nous avons vu, nous avons appris avec la plus vive satisfaction, mais sans étonnement, l'enthousiasme qu'avaient fait naître ces glorieuses et mémorables journées de 1830... et l'avènement du *Roi Citoyen* Louis-Philippe I^{er}... »

A ce moment, les concours littéraires étaient en faveur : l'Union eut à cœur de faire connaître que le but de ces études littéraires était fort louable : « Notre Société laisse en paix les opinions et les consciences ; nous ne nous mêlons ni de controverses religieuses, ni de discussions politiques. Nous n'avons qu'une loi, obéir aux lois ; qu'une pensée, faire le bien ; qu'une bannière, celle de l'humanité (1). »

Les sujets de ces concours étaient fort intéressants : je puis, à titre de curiosité, en citer quelques-uns : « *Néron et les mystères de Cérès Eleusine* : Lorsque Néron vint en Grèce, il n'osa pas se présenter aux mystères de Cérès Eleusine, dont la voix du héraut écartait les impies et les scélérats (2). Dans un autre concours (1824) on donna comme sujet : « *Néron repoussé des mystères d'Eleusis* ». En 1817, le sujet était *l'imitation de Voltaire*, « l'apôtre infatigable de la tolérance et de l'humanité, qui en 1778, chargé de gloire et d'années, vint à Paris triompher et mourir ».

Ces concours littéraires, en dehors de l'instruction, avaient un double but : « faire progresser les études et, au point de vue moral, abattre le despotisme intransigeant qui régnait sur la France ».

De plus, ces travaux ouvraient « une vaste carrière aux considérations morales, économiques, législatives, aux recherches historiques, aux développements oratoires (3) ».

Il est hors de doute que tous les membres de l'Union étaient très secourables, ainsi qu'il résulte des innombrables lettres que j'ai parcourues dans cet intéressant dossier. Aumônes, souscriptions abondent suivant leur principe invariable qu'ils mettaient en

(1) Cette lettre, relative aux travaux littéraires, était adressée à M. A. Coll. *Hôtel de l'Union* (10 juillet 1823). C'est la première fois que les lettres adressées à la Loge mentionnent « Hôtel de l'Union. »

(2) CRÉVIER, *Hist. des Emp.*, livre 10, § 3. Concours du 10 juillet 1823.

(3) Sujet proposé au concours de 1827 : PROSE : Discours sur le Travail.

pratique : « Secourir l'infortune, consoler le malheur, tarir toutes les larmes », tel est le but que tous les membres cherchaient à atteindre ». Secours demandés pour des veuves, « sans état, sans fortune, accablées d'une nombreuse famille ». Secours pour un officier « patriote distingué, sans ressource ». Appel fait, en 1840, à la suite des inondations qui ravagèrent la France et laissèrent « des familles laborieuses, sans abri, sans vêtements, sans pain, à l'entrée de l'hiver... »

A partir de 1840, il y a peu d'événements à signaler : c'est l'époque de transformation, la période de transition. On adresse les lettres au **Président de la Loge de l'Union** (1), lettres d'affaires, sans intérêt.

Le 14 juin 1840, M. Saisset père, avocat, recevait une lettre relative au départ du préfet, M. Pascal, nommé à la préfecture de l'Ariège, qui quittait le pays, « plein de la plus vive reconnaissance pour toutes les preuves d'amitié dont Perpignan l'avait comblé, et bien touché du bienveillant accueil qu'il avait reçu dans nos murs que je quitte, écrivait-il, croyez-le bien, avec un cœur vraiment roussillonnais ».

Le 10 janvier 1841, le préfet et M^{me} Hénaut prient Messieurs les membres de la **Société de l'Union** de leur faire l'honneur de venir passer chez eux les soirées du mercredi 13 janvier et des mercredis suivans (2).

Depuis cette époque, les lettres qui étaient adressées depuis 10 ans à M. Coll, cadet, peseur, sont envoyées, depuis le 30 juin 1841, à M. Eugène Durand (3), négociant, place Laborie.

Deux faire-part (4) du 10 février 1851 et du 2 mai, mentionnent pour la première fois le nouveau titre l'**Hôtel de l'Union** :

« 10 février 1851. Les membres de l'Union prient M. et M^{me} Blay de leur faire l'honneur de venir au bal qui aura lieu le samedi 22 février. **Hôtel de l'Union**, rue de la main de fer.

« 2 mai 1851. Les membres de l'Union prient MM. de leur faire l'honneur de venir assister au tirage de la Loterie des Dames

(1) Lettres du 5 mars 1834. Méric à M. Saisset. Lettres à M. M. Saisset père, avocat, président de la Loge.

(2) Invitations adressées à Messieurs les Membres de la *Société de l'Union*.

(3) Le frère du riche banquier Justin Durand, ancien député des Pyr.-Or.

(4) Imprimerie de J.-B. Alzine.

de Charité, qui aura lieu le mardi 6 mai, à huit heures du soir, **Hôtel de l'Union.**

Les Dames Patronnesses de l'œuvre recevront avec reconnaissance les lots qu'on voudra bien leur offrir.

Les lots seront exposés dans le salon du dit Hôtel, à partir de dimanche 4 mai, de dix heures à 6 heures de l'après-midi.

Madame de Lamer et Edmond Jaubert de Passa recevront, au nom de l'œuvre, les objets qui seront offerts.

.....

La Loge a disparu, ne laissant que de lointains souvenirs. Le Cercle resplendissant qui remplaçait l'ancienne Loge en sommeil ouvrait larges toutes ses portes à tous les bals, à toutes les cérémonies du monde. Les pauvres de Perpignan ne furent pas oubliés dans ces solennités mondaines.

Il continua à prospérer jusqu'à ce jour.

Pendant plus d'un demi-siècle, le Cercle fut florissant : réunions intimes où régnait, comme autrefois, la vraie solidarité parmi tous les membres. Mais les faits récents ne nous intéressent plus ; ceux qui sont plus éloignés ne nous laissent que d'agréables souvenirs.

Tous les Roussillonnais se rappellent, comme si on venait de les narrer ou de les écrire, tous les bals superbes, toutes les fêtes de charité si brillantes, et les soirées de gala qui eurent lieu pendant plus de quarante ans, au milieu d'un luxe éblouissant, dans ce salon princier, où tout Perpignan mondain avait accouru.

En regardant cette maison moyenâgeuse, et en la considérant dans son architecture intacte, telle qu'elle fut intégralement conçue en 1507, nous y trouvons une sorte d'attrait philosophique, une satisfaction de curiosité psychologique, parce que ce qui nous frappe et nous séduit dans cette œuvre d'art, après plus de quatre siècles, ce que nous admirons dans cette expression artistique de la vie morale et physique, c'est non pas cette vie elle-même, mais la grâce et l'originalité avec laquelle l'architecte a rendu l'impression qu'elle a dû faire sur lui et la manière dont il en a compris toutes les manifestations, en lui donnant ainsi l'occasion de faire voir ses facultés purement esthétiques.

Bien que le plaisir des yeux ne soit pour l'architecture, selon

l'expression même de Véron (1), « qu'un but secondaire dans la plupart des cas », l'architecte de Xanxo n'en a pas moins fait œuvre d'art parce qu'il s'est docilement conformé aux conditions qui ont résulté du milieu, du climat, de la nature des matériaux et de la destination de l'édifice.

On peut dire, pour la maison de Xanxo, que la demeure du riche *mercantier* a été appropriée à sa destination, ce qui lui donne, au point de vue architectural, du caractère : ce qui ajoute à la beauté et à la grâce du monument.

Aujourd'hui la guerre sinistre a éloigné plusieurs membres. D'autres cercles plus nouveaux ont détrôné celui-ci : noblesse oblige.

Reste l'ossature : tout ce qu'il y avait de vivant, d'intelligent n'est plus.

Mais le joyau demeure tel qu'il est, malgré sa façade maladroitement mutilée. Nous devons espérer, — et tous les actionnaires avec moi formuleront ce vœu, — que l'heureux acquéreur de cet immeuble saura conserver à ce bijou toute sa parure que plus de quatre siècles ont pieusement respectée, comme si une loi prescrivait que le beau est intangible, inviolable, parce qu'il charme nos regards toute la vie, et que l'on s'incline toujours devant la beauté architecturale qu'on admire sans cesse avec une sincère émotion.

HENRY ARAGON.

Ce 27 février 1919.

(1) E. VÉRON, *L'Esthétique*, 1878, chap. II, p. 219.



Quelques noms de plantes et synonymes

Catalans-Français et Français-Catalans



(SUITE)

D

dactyle. — cucurulla (de la Mare de Deu), capadella.

daphné-garou. — tindarell, tintorell, mata-polls, astruc, tell, tey.

dattier. — voir palmier.

datara. — pudent, herba de les talpes, herba taupera.
dauphinelle. — espuela.
dentelaire. — herba cremadora.
digitale. — didaiera.
dompte venin. — herba del bri, herba del cor.
doradille. — dauradilla, doradella, falguera de roca.
douce amère. — voir morelle.

E

échalotte. — escalunya, ceba escalunya.
églantier. — gavarrera, garravera, gavarra, despulla-belitres,
rosier de marge, tapa-cul.
ellébore. — baladre, baljestera, cebadilla, herba vomitoria.
» **fétide.** — marxivols, rosier de Nadal, peu de llop.
» **blanc.** — veratre.
endive. — escarola.
épeautre. — espeltra.
épervière. — herba del cancer, orella de rata.
épieaire. — herba de la feridura, té bort.
épilobe. — herba de Sant Antoni.
épinard. — espinac.
épine-vinette. — berberis, coralets.
érable. — acs, euró, auru, blada, blaserà, azerà, acer.
euphorbe. — lletresa, lletatresa, croca, caga-moixa, carmuixa,
mal d'ulls, tarrec.

F

fenouil. — fenoll, fonoll.
fenugrec. — trigonella, banya de cabre.
férule. — canya-ferla.
fétuque. — gispet, xispet.
» **élevé.** — fenas.
fève. — fava, favó.
ficaire. — voir chéridoine.
ficoïde glaciale. — herba de cristall.
figuier. — figuera.
» **de Barbarie.** — figuera de mahó, de moro, d'Índia.
folle avoine. — cogula, cugula.

fougère — falguera.

fragon. — voir houx (petit).

fraisier. — maduixera, fraga, fraula, aragues.

framboisier. — gersera, gerdera, jordó, morera de Sant Joan, gers, gert, gerd.

frêne. — freixe, fraxina.

fumeterre. — fumosterra, fumaria, galleret, colomina, herba del colom.

G

gaillet. — apegalós, gafetets, sannua longa.

galactite. — cardet hort.

garance. — roja, grana, gransa, grans.

garou. — voir daphné.

gattilier. — aloc, barde, herba de les xinxes.

gaude. — gauda, herba de la gauda, galda, gualda.

genêt. — ginesta, escoba.

› **lentisque**. — llitja.

› **velu**. — ginestella, balec, balac.

genevrier. — ginebre, sabina, sivina.

gentiane. — gensana, llensana.

géranium. — gerani, agulles, bec de grua, retorçits, forquetes.

germandrée. — alzineta, camadrea, camedri, herba daufinera, herba de Sant Domenec.

gesse. — guixa.

giroflée. — violer.

glaieul. — bruyol, canissos, espases.

› **des moissons**. — lliri de blat, contell vermell.

gland. — aglan, bellota, hallaruga.

globulaire. — fuxarda, fusellada, regollada, ascallades.

glouteron. — voir bardane.

gouet. — candela, sarriasa, gujol, grujol.

grateron. — voir gaillet.

grémil. — granadura, mill del sol.

grenadier. — manglaner, mangraner, magraner.

groseiller. — groseller, agrason, riber, ribes.

gueule de loup. — voir mufflier.

guimauve. — malvi, fregadó.

(A suivre)



La seigneurie et la paroisse de Serralongue

(SUITE & FIN)

A quarante pas environ, au-dessus du cimetière et de l'église, se trouve une position remarquable qui domine tout le village. Evidemment c'est sur ce *puig* que se dressait la tour rasée en 1270. On ne sait en effet pour quel motif le seigneur de Serralongue avait fait raser une tour construite par ses ancêtres dans leur seigneurie et dont le suzerin exigeait plus tard la reconstruction (1).

On a construit sur ce *puig* un édifice carré possédant quatre ouvertures, cet édifice porte le nom de *conjurador*. Le curé y récitait les quatre Évangiles lorsque l'orage descendait de la montagne et menaçait d'emporter les récoltes. Presque toutes les églises de la montagne et de la plaine avaient autrefois un *conjurador*.

VIII. — Nom des visiteurs apostoliques venus à Serralongue

- 1° 20 mars 1645, Grau, docteur en théologie.
- 2° 18 mars 1648, Gabriel Parès, chanoine d'Elne.
- 3° Mgr Louis Habert de Montmor, évêque d'Elne.
- 4° 22 octobre 1686, le docteur Jean Noguer, curé de Néfach.
- 5° François Codina.
- 6° 9 février 1689, Boria.
- 7° 15 octobre 1692, le domer Pujol, « prêtre et archiprêtre ».
- 8° 25 septembre 1697, Mgr Jean de Flamenvila, évêque d'Elne.
- 9° 20 mars 1703, Jean de Roja, docteur en théologie.
- 10° 22 septembre 1721, Charles de Ortega, chanoine d'Elne, « sede episcopal vacant ».
- 11° 9 mai 1727, Mgr de Gramont de Lanta, évêque d'Elne. Voici son procès-verbal de visite : « Nos don Joan Mathias de Barthelemy de Gramont de Lanta, per la gracia de Deu y de la S^{ta} Sede apostolica bisbe d'Elne, habem vistos y examinats los comptes donats per los obrers de Serrallonga de l'any 1721 fins lo any 1726, losquals habem trobats bé y degudament passats :

(1) Alart, *Notices Historiques*, 11^e partie, p. 161.

per ço los aprobam y definim posant-hi nostre decret. Fet en lo curs de nostra visita als 9 maig 1727. Ordenam als deutors de l'obra de la iglesia de pagar dins un mes los deutes tenen a dita obra, tant los debitoris cum los demes deutes, à pena de desobediencia. Manam al señor hatlle y demes officials de tenir la ma à la executio del present decret per obligarlos à pagar dins lo dit terme ».

Le même évêque revint à Serralongue quatre ans après, le 20 septembre 1731. Cette fois, il approuve simplement les comptes trouvés exacts. Au mois d'août 1736, il se trouvait à Saint-Laurent de Cerdans. Comme les marguilliers, en fonctions l'année 1731, avaient seulement rendu compte de leur administration, le prélat les approuva, mais il enjoignit aux marguilliers des années 1732, 1733, 1734, 1735, de régier leurs comptes en présence du curé sous peine d'excommunication. Le 10 mars 1741, le même évêque était de nouveau en cours de visite à Serralongue. Il administre le sacrement de confirmation.

12^e 1744, le domer Costa, archiprêtre.

13^e 17 août 1746, Mgr Charles de Cardevac de Gouy d'Avincourt. Le 4 août 1756, cet évêque confirme à Serralongue deux cents personnes. Voici le nom de quelques personnes qui furent confirmées : Ferriol Trescases, Michel Trescases, Jean Llensa, Michel Poch, Jacques Vilanova, François Coderch, Thomas Cicre, Pierre Panicot, Michel Panicot, Gabriel Panicot, François Villalonga, Joseph Villalonga, Baptiste Llensa, Jean Llensa, Marguerite-Anne Surroca, Rose Hours, Rose Poch, Marie Poch, Thérèse Poch, Thérèse Vilanova, Marie Coderch mère, Marie Coderch fille, Thérèse Cicre, Rose Panicot (1).

IX. — Pierre Talrich

Pierre Talrich naquit à Serralongue en 1810. Privé de bonne heure de ses parents, il quitta son village natal et se rendit à Paris. Il travailla avec ardeur et acquit en peu de temps une belle situation. Il fonda le cercle *Lo Pardal*, où les enfants du Roussillon se réunissaient pour parler leur langue maternelle. Au mois de décembre 1885, il reçoit à la gare l'*Estudiantina Catalana*

(1) Il m'est doux de remercier M. l'abbé Michel Ferrer qui a daigné me communiquer des renseignements précieux.

et la *Cobla des Mattes* qui venaient assister à la fête du *Soleil* : il leur souhaite la bienvenue de façon exquise :

Vosaltres que veniu, ab tota l'armonia
Del nostre bel parlar, nos portar l'alegria,
Infants de Perpinya, vos obrim nostre cor :
Pel nostre Rossello es tot omplert d'amor.

Pierre Talrich composa en vers catalans un ouvrage intitulé : *Recorts del Rossello*. Ces strophes émues, pleines de mélancolie, de lumière et de fraîcheur, chantent avec amour le sol natal :

Lluny de tu, Vallespir, lo destí m'exilà.
Fa més de cinquanta anys, à l'altra extrem de França,
Hont tinch mitj olvidat ton sonant catalá.
Digas, conta al teu fill, oh ! ma serra estimada,
A ton fill qui 't sopira en sa presó del Nort,
Lo que t'ha succehit entre eixa temporada ;
De tos monts, de tas valls, desperta'm lo recort.

Lo lladoner (1) del meu vilatge
(Quan jo vaig naixer era molt vell !)
Ha conservat tot son brancatje,
Hi fa cada any son niu, l'aucell ?

.....
Digas, tas torres esquerdadas,
Massana, Mir, Cos y Cabrens,
Han apagat las flameradas
Que movian tos somatens ?

.....
Vallespir,
Dols sospir !
Quina alegria
Mon cor somia

Qu'un dia hauré per darrer llit
Quatre lloses del teu granit.
Si 'm nega Deu eixa esperansa,
Si sota un altre cel de Fransa
Mon jorn suprem ha de venir,
De mi conserva eix sovenir :
No moriré pas de vellesa,
Ay, no ! moriré de tristesa,
Vallespir,
Dols sospir !

Pierre Talrich mourut à Paris le 28 février 1889. Son buste, œuvre d'Alexandre Oliva, est au musée de Perpignan.

Joseph GIBRAT.

(1) Cet arbre se trouve toujours sur la place publique de Serralongue.

13^e Année. N° 151

15 Mai 1919

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an

La Vie Catalane en Roussillon



Au souffle du « Principe des Nations » qui vient de surgir des pays de l'Entente victorieuse, une vague de régionalisme a subitement envahi la France. Depuis longtemps déjà ce flot décentralisateur bouillonnait au sein de notre Midi, mais à l'état latent, sans pouvoir éclater au dehors. Les événements du jour ont favorisé son irruption. Il a ainsi gagné le Nord, puis les autres provinces de la France, pareil à ces grands courants de civilisation chrétienne qui, dès le premier siècle de notre ère, du pays des « Saintes-Marie » et par la voie du Rhône, montèrent vers le Nord, se répandirent à travers toutes les Gaules et, sur le monde romain et barbare, instaurèrent une vie nouvelle, malgré les préjugés de l'époque.

Il ne semble pas que, sous la pression de l'opinion généralement acquise aux doctrines régionalistes, les frontières artificielles qui séparaient nos provinces de même race, et les préjugés d'avant-guerre qui implacablement s'opposaient à l'indépendance de ces divers pays, puissent désormais résister au flot montant des doctrines régionalistes. D'autant que celles-ci ont des chefs convaincus dont les disciples, non moins résolus, sont aujourd'hui légion. Le Roussillon s'honore pour sa part de se ramifier à ces groupements ; il compte dans son sein une belle phalange d'intellectuels, désireux de faire triompher leurs légitimes revendications.

Les pouvoirs publics s'en préoccupent et semblent vouloir donner satisfaction à de telles aspirations. Sans doute, il ne s'agit encore, dans les projets officiels, que de questions économiques. Mais l'idée est en marche, elle fera son rapide chemin, si les organisations provinciales savent, dans les limites du droit, mener leur pacifique combat.



Que demandent-ils donc les régionalistes d'aujourd'hui et que demandent ceux du Roussillon ? Ils ne réclament rien autre chose que le droit sacré de vivre et de faire rayonner au grand jour, librement, légalement, leur antique *Vie provinciale*, avec tout ce qui en constitue le patrimoine particulier, c'est-à-dire la langue, les coutumes, les usages, les traditions, l'histoire, l'art, les libertés, les franchises.

Tel fut le rêve des premiers Félibres de Provence. Tel est encore celui de tous les Verdaguer, de tous les *Pastorellets* du Roussillon. Leur Félibrige — comme l'a défini Mistral (1) — n'a d'autre but que de conserver longtemps à la Terre Catalane de France « sa langue, son caractère, sa liberté d'allure, son honneur national et sa hauteur d'intelligence ». Ce serait « sacrilège » que de toucher à leurs coutumes, à leurs franchises, à leurs traditions. Ils veulent que toujours leur noble langue catalane se maintienne, se parlée, soit enseignée en terre roussillonnaise, attendu que leurs ancêtres « se sont librement, mais en toute dignité, fondus dans la généreuse France, c'est-à-dire en réservant leur langue, leurs coutumes, leurs usages ». Il ne s'agit donc, d'après leur programme, que d'un régionalisme administratif, intellectuel, artistique et littéraire, économique et social. Nulle arrière-pensée de séparatisme ne saurait y trouver prise. Comme Mistral (2), les Catalans du Roussillon aiment la France *tout court*, à l'égal de leur petite patrie.

(1) *Discours*, p. 17.

(2) *Almanach provençal* de 1855.

Ils sont bien Français depuis 1659 : « Nos pères — disent-ils avec le grand poète — se sont alors librement donnés à la France. *Voilà qui fut à coup sûr une bonne chose.* Puissons-nous le demeurer toujours et toujours le drapeau français resplendir sur toute la terre ! »

J'aime ma province plus que toute autre province ;

J'aime mon village plus que tout autre village ;

J'aime la France plus que tout.

Voilà le cri du cœur de tout bon catalan de France !

Si nul d'entr'eux ne vise à menacer la patrie française indivisible, s'ils sont fiers et respectueux de cette belle unité, qu'ont réalisée nos anciens rois de France en rattachant notre cher Roussillon — avec ses divers antiques comtés : Vallespir, Conflent, Cerdagne — à la France, les Catalans roussillonnais ne peuvent s'empêcher de déplorer comme néfaste toute « guerre radicale et systématique à « toutes les organisations sociales traditionnelles, faite au « profit d'une prétendue émancipation de l'individu, laquelle « n'est en réalité pour lui que la perte de ses soutiens natu- « rels et laisse affaibli, désorienté, au milieu d'une société « énorme, sans cohésion, dispersée infiniment, l'affaiblisse- « ment de la famille et de l'hérédité par l'individualisme du « Code civil, la méconnaissance des variétés naturelles de la « France et des besoins variés qui y correspondent, nivel- « lement général de la vie sous l'autorité d'un État con- « traire à tout les milieux où règne un esprit d'indépen- « dance et aux traditions qui l'entretiennent » (1).

Joseph de Maistre, Auguste Comte, Le Play, Proudhon, Taine, Renan et bien d'autres grands critiques ont exprimé les mêmes idées à ce sujet.

Levés ces obstacles, la nation s'accroîtrait elle-même de la vie intense qu'elle permettrait à chacune de ses provinces-filiales de vivre ainsi, dans les limites de leurs fron-

(1) *Mistral*, par Pierre Lasserre, p. 153.

tières particulières ; elle bénéficierait largement des fruits de libre expansion qu'elle leur permettrait de prendre dans tous les domaines ; elle s'enrichirait de toutes les lumières, de toutes les gloires qui, dans chaque petit pays, se montreraient au grand jour.



J'ai écrit la *Vie Catalane en Roussillon* et non point « en Espagne », ou « en Catalogne Grande », et c'est à dessein, car il apparaîtrait à plusieurs que les aspirations des Catalans d'Espagne diffèrent sensiblement de celles des Catalans de France.

Qu'il y ait en Catalogne espagnole des catalanistes séparatistes, travaillant à rendre leur Province absolument indépendante de leur gouvernement de Madrid, nul français n'y contredira. C'est affaire à eux.

Quant aux Roussillonnais, ils sont trop fiers et se trouvent trop bien d'appartenir à leur si noble et si « douce » France, pour que, un seul instant, il leur vienne en pensée de la vouloir renier, et de tenter jamais de s'en détacher par la violence. Les liens qui les unissent à leur mère-patrie sont d'une telle force, qu'ils empruntent à la pérennité des siècles leur infrangible solidité. Ces liens ne vont-ils pas se prolongeant dans l'histoire jusque par delà la date diplomatique de 1659 ? C'est une chaîne, dont le premier anneau est marqué au coin de son auteur, l'immortel Charlemagne ; les autres portent chacun l'empreinte d'un de nos rois de France, depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Louis XIV. A l'illustre Charlemagne, la Catalogne doit son éclosion dans le monde de l'histoire. La nationalité catalane ne connaît point d'autres origines ; celles-ci se confondent avec l'annexion du Nord hispanique à la couronne de France. Cette annexion s'était opérée sans violence, sans heurt, au gré des nouveaux sujets de France, grâce au génie plein de sagesse du grand empereur. Aussi bien, mieux que l'ambassadeur d'Espagne à Louis XIV, les Cata-

lans des Marches espagnoles auraient-ils pu dire au redoutable vainqueur des Maures : « *Les Pyrénées sont fondues*, puisque de l'Ebre à l'Elbe vous avez fait se lever le soleil de France. » Si grande fut la puissance et si continue la diplomatie des successeurs de Charlemagne, que, sauf de rares intermittences, les Pyrénées ne se redressèrent plus entre l'Espagne et la France jusqu'à la date du traité des Pyrénées, 1659. Politiquement et religieusement, la Catalogne, tout en conservant ses privilèges particuliers, ses usages et ses traditions, était demeurée jusqu'à cette dernière date annexée à la France, ou du moins rattachée à sa monarchie par l'hommage de vassalité que les rois d'Aragon, comme ses anciens Comtes, durent prêter au roi de France.

Voilà un point essentiel d'histoire que nos amis d'Espagne connaissent assurément, mais qu'ils ne devraient point perdre de vue. Ce ne sont donc point les Catalans d'Espagne qui seraient bien venus à revendiquer l'annexion du Roussillon à leur Province. Mais c'est plutôt nous, Roussillonnais, qui serions dans la logique de l'histoire, si nous réclamions l'annexion de toute la Catalogne espagnole à la France, telle que la réalisa jadis notre puissant Charlemagne. Nous ne nous laissons point cependant hanter par de tels rêves. Nous n'y pensons aucunement.



Quoiqu'il en soit, tous, Catalans d'Espagne en Espagne, Catalans de France en France, travaillons ardemment, au mieux des intérêts de notre respective patrie, à réaliser l'inaltérable fraternité de la France et de l'Espagne, ces deux nations-sœurs que jamais l'ombre d'un désaccord ne devrait séparer. Frères par la race, par la langue et par la foi, en deçà comme au-delà des Pyrénées, les uns et les autres nous pourrons ainsi mieux faire revivre, dans nos Provinces-sœurs, l'antique *Vie Catalane* vers laquelle vont nos communes aspirations de catalanistes, loyaux et sincères.

Jean SARRIÈRE.



Un Poeta Canigonenc



MOSSÉN JAMPY : *Lliris, Roses y Violes*

Deia Mossén Jacinto Verdaguer en una de ses lletres al senyor Agustí Vassal, aquelles lletres tant reveladores de sa religiosat angelisada : « ara mateix estic escrivint una poesia per cada dia del mes de Maria, simbolisada ó recordada en una flor, que, si á Deu plau, publicaria l'any vinent, ab lo títol de « Flors de Maria », il·lustrades per un nostre primer dibuixant i pintor de flors, senyor Alexandre de Riquer. » Tal propòsit ha tingut i ha realisat Mossén Martí Jampy, rector de Labastida, en una regió prou enlairada i purificada pel vent del nevás. Ha seguit la serra amb sa desqueta de vims i ha aplegat sos « Lliris, Roses y Violes », cullits en les muntanyes de Canigó y oferts á Maria Santíssima. I els presenta l'estimat Pastorellet de la Vall d'Arles, amb un pròlec ben digne de son títol de majoral.

Per primera vegada la substancia poética d'en Verdaguer forma l'esperit d'un poeta de Rosselló. Els poemets de Mossén Jampy son intimament verdaguerians, tant per la visió, el misticisme, l'ingenuitat, el murmuri de la paraula suavitzada entre resplendors de ciris com per l'amor gairebé femení de la flora muntanyenca.

Repetiu-ho, rossinyolets, entre satalies : en Verdaguer ha trobat un deixeble en les valls de Canigó.



Temps era temps que mon pare tornava de les jasses de Cadí, de Noedes ó de la vall d'Eyne, la cara cremada pel vent geliu de la portella i la reverberació del sol. Obria aleshores sa caixa de botanista i parava sobre el pedriç i les taules unes plantes de formes estranyes, armades de púes, encara florides d'esteles esgroguèdes, tota la balsàmica gloria dels herbolaris (1). Les apuntava cuidadosament dins uns grans fulls de paper groc, color de pel

(1) Docteur Simon PONS, *Herbarium Rosarum*.

de llebre, aquelles filles de la congesta, i aixís s'omplia tota la casa d'un penetrant perfúm de lliseres i molletes i herbáms i aiguals de Canigó, d'una recordança d'estiu muntanyés ! Oh riquesa i amor de les plantes ! I dones, és la mateixa impressió d'aromes de muntanya que se renová en mí, llegint més tard el Canigó de Verdàguer — i ara l'he retrobada, més real i primitiva, en aquèt llibret de Mossen Jampy.

El vocabulari de la botànica ningú el coneixia millor que Mossén Cinto, i més que tot altre á Rosselló, Mossén Jampy ha entés les lliçons del poeta muntanyés, enriquint aixís sa poesia amb uns noms de natural bellesa, com ho son el jone del molletiu, el clavell de poeta, la groga orella d'ós, la rosa de Nadal. Maravellosa flora refrescada pels salts d'aigua, abrigada per les esblombades roques de Carenga, corriols amunt ! Veritablement no es poeta, aquell qui no sab pas tots els noms de les plantes i tots els noms dels ocells. Aquells noms de plantes inconegudes, recullides en l'etzar d'una excursió, guarden per nosaltres una senzilla novetat, una evocació de belleses somniades, i ens enamoren d'alló més ; jo no sé quina clara delícia ne regala sempre. I tant mateix sentim com l'obra de tot poeta catalá és obra de botanista. Tots nosaltres hem d'herboritzar en nostres encontrades, que aixís m'ho encomanava en Joaquim Ruyra, i cada paraula nova que troba el poeta pels glebers nadius, l'aplega i la recull en son catàlec. Aquest afany de lo inconegut, aquest encís de la paraula nova bé prou explicarien l'afecte que portém tots á la nostra llengua ! I encara hi ha gent de cultura que s'estranyen quan escribim catalá. Deixem que corrin enlluernats món enllá, quan nosaltres pujem pel nostre Canigó, enraonant amb els bosscassaires, donant á les flors de marge el llur nom catalá.



En aquèt llibret de versos, Mossén Jampy no descriu la terra geologicament ; lo que més l'atrau és la seducció vegetal, enmi-raliada en els córracs, el càntic dels perfúms. Tenen ses obretes el desordre i les vives coloraines de les miniatures mitjevals, i en llur essència la mateixa ingenuitat religiosa. Ens ofereix el primer raig de poesia canigonenca, el primer dall del nostre herbám, i algunes de ses estrofes rajen amb un murmurí de cascates i de golets :

Al cap d'aquella llisera,
Com moll llensol, la gelera
Deixa caure una filera
De cristallins rierons...

Algunes demostren una observació directa del paisatge, i aquestes no son pas del tot verdaguerianes, ja que el paisatge de Verdaguer ens sembla una deformació. Amb tot, fora ben extraordinari que l'esperit verdaguerià, tant isolat i distintiu, se renovès essencialment en el seu deixeble de Rosselló.

Tota l'originalitat de Mossèn Jampy li pervé de la flora muntanyenca i d'alguns paisatges ben observats, fresquivols i primaverares :

... Una castanyareda ombreja
La vora més alta d'un prat ;
De cucuts amaga un clapat
Qu'un vol d'abelles petoneja...

.....
De la penya ix un garguinyol
D'aigües xerraires entre greixes.

.....
L'herba hont l'onada mança i llarga
Corria sota el bés del vent,
Dins un marge prop del torrent
Es apilotada en pallarga.

Somnieu, muses de Rosselló, amb aquestes delicioses i canigonenques acuareles ! Vetaquí un poeta que ha vist la primavera florida de cucuts i violes, i la tardor á muntanya, i davant del mas perdut, en un replà, les pallargues, com gegantes i estranyes caputxes d'or. I canta lo qu'ha vist.



A vegades també mira el poeta amb els ulls clars d'en Pere de Ronsard, dient de la Rosa de vinya que

una armada de formigues
á sos peus se fá 'l sender.

Ja es ben cert que en Ronsard es un bon mestre, i l'hem tots d'estimar, els poetes de l'humil pleiade rossellonesa, que volem renovar i realçar una llengua. Pertant, ho cal dir francament, la

poesia rossellonesa ha de lluitar amb les influències rítmiques de França. Cal que el poeta resisteixi a tals influències amb la deu de la música interior i la modulació del català (1). D'altra manera, no escriuria poesies catalanes, encare que ho fossin totes les paraules. Conreuar la llengua catalana es molt més difícil a Rosselló que en altres parts de Catalunya, sigui perquè la clara i aguda llengua francesa té una força de penetració que no assoleix pas la castellana, més estantissa i material, sigui perquè observem en nostra terra un estat fonètic que no correspon pas sempre al català literari. Accentuació i sintàxis, ho hem de restaurar tot — hi há prou feina trassada — boi servant la musical inflexió del dialecte nord-pirenenc. Aixís ho vol amb nosaltres Mossèn Jampy. Es ben nostre, es ben muntanyés el seu vocabulari nou i colorat. No l'ha escullit en els llibres; l'ha trobat sobre els llavis dels boscairols i masovers, entorn de l'isolada capella de la Trinitat, dolça corona dels Aspres.

I amb tals paraules ha fet ses obres de poesia, en alabança de Maria Santíssima; i ho ha fet bé perquè la Verge ja fa segles qu'es acostumada al nostre llenguatge, i li plau més i més, en les pobres ermites de muntanya. Tant per son vocabulari muntanyés com per sos paisatges i llegendes celestials, i l'afany de lluminosa idealitat amb la qual ens parla sempre, Mossèn Jampy mereix el nom de poeta. Ara per ara, és el més verdagueria, el més canigonenc dels felibres de Rosselló, i quan senyoreji son violí aquèt jutglar de Nostra-Senyora, hè ho veureu que serà el més delicat dels miniaturistes, perquè ja regala del seu cor un doll suavíssim de poesia,

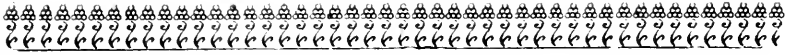
en la seu de les muntanyes,
á mitg camí del cel blau.

Joseph-S. PONS.

Illa, 1914.

(1) Gran part de la poesia catalana d'Espanya ve escrita amb la modulació espanyola — qu'es pitjor.





ECHOS



Les Jeux Floraux de Barcelone

Un hommage à Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan

La grande fête des fleurs a eu lieu, comme le veut l'usage, le premier dimanche de mai.

Le Palais de la Musique Catalane présentait une animation brillante et les costumes clairs des jeunes filles ajoutaient un ton vraiment printanier à la cérémonie.

Les lauréats furent acclamés comme de coutume. Parmi eux de vieilles connaissances : le poète J.-M. Guasch remporte la flor natural ; il l'offre à son épouse qui est proclamée Reine de la fête. Lluís Via obtient le 1^{er} accessit.

L'Eglantine d'or est décernée à un poète majorquin, J.-M. Tous. Notre ami Joseph Massó Ventós obtient le 1^{er} accessit et l'abbé Lluís Pla, de Gérone, le 2^e.

La Violette est réservée. La coupe d'honneur est attribuée à E. Girbal Jaume et c'est Joan Alcover, l'inspiré poète des *Poemes Biblichs*, qui remporte le prix Fastenrath.

Nous avons réservé pour la fin, à dessein, le compte-rendu du discours présidentiel, magistralement écrit par Frédéric Rahola et lu, en l'absence du président retenu au lit par une affection grip-pale, par J. Cabot Rovira.

Ce discours est une merveille de style. Il constitue un vrai discours académique et le sujet n'est autre que l'éloge de feu Antonin Pelaez, archevêque de Tarragone, qui devait présider les Jeux Floraux de 1919.

Un point caractéristique du discours est le parallèle que F. Rahola établit entre Mgr Pelaez et Mgr de Carsalade du Pont. Voici, entr'autres citations, un passage concernant notre *bisbe català* qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs :

La seva figura interessant esdevé per nosaltres quelcom meravellós, quan arriba el moment que fou anomenat metropolità de Tarragona. Allavors la seva personalitat es revela amb tota la puresa i brill de les ànimes privile-

giades. No puc menys, amb tal motiu, que pensar en son parió. En Juli Carsalade, el bisbe de Perpinyà, que ofereix una gran semblança moral amb el difunt arquebisbe de Tarragona. Ambdós son homes representatius de l'amor sencer que inspira la terra d'altri, quan un hom s'hi sent portat a viure-hi i a exercir en ella autoritat, mes encara quan aquesta autoritat es fonament espiritual. Endebades es vol penetrar en l'anima d'un poble si no portem dins nostre el flam de son amor i el nostre enteniment no es com l'intim espill de ses alegries i ses tribulacions.

El bisbe Carsalade, aquí mateix l'any 14, ens deia, omplint-nos d'emoció : « jo em vaig trobar un jorn, per una gracia especial de Deu, de gascò que era convertit a català. Deu s'havia dignat escollir-me per confiar-me el conreu religiós d'un trocet de Catalunya. Ell havia fet de jo el Bisbe de l'antiga i il·lustre diocesi d'Elna. El dia de la meua consagració, quan prosperant en el paviment de la Seu Metropolitana d'Aux vaig rebre la unció episcopal, a mesura que els rits sagrats es complien i que la gracia divina em penetrava i em revestia del caracter episcopal, sembla que una transformació estranya s'operava en mi, que rebia un carisme particular que era com un nou baptisme i que amb aquest carisme una nova sang s'infondia dins les meves venes, un nou esperit, un nou gust penetraven en la meua intelligencia. Quan me vaig alçar dels peus de l'Arquebisbe consagrador, era Bisbe català. Vaig sentir que tenia una nova pàtria, venia d'esser fet català per la gracia de Deu ».

Al nostre Antolin Lopez Pelaez li va passar quelcom de paregut. Així que fou cridat a regir la Seu Metropolitana de l'Espanya Tarragonina, va sentir-se apoderat de la terra que el cridava a tan august Ministeri. I, com el bisbe de Perpinyà, que de gascò es va sentir transformat en català, ell de gallec va devenir català en el fons de la seva ànima. La revelació es feu pel respecte i amor que tot d'una va mostrar a la nostra llengua. Talment es diria un miracle, al cap de pocs jorns d'esser a Catalunya, donava goig sentir-lo ja barbotejant la nostra parla, endolcida per l'accent gallec, que recordava la cadença italiana. Quin contrast el seu amb el de moltissims que tots coneixem, que han passat la seva vida a Catalunya, i moren sense haver parlat mai el nostre idioma !

La Tradition

La veille de Pâques nous avons eu la joie d'entendre, par deux groupes de chanteurs, nos vieux et populaires *Goigs dels Ous*.

L'un de ces groupes avait été organisé par notre ami Antoine Batlle.

Le second était constitué par les membres du Chor Català, au nombre de 70 environ, coiffés de la *vermella barretina*.

Pour inaugurer sa première sortie, le Chor Català se rendit, sous la direction du maestro Fontbernat, chez les autorités et nota-

bilités de la Ville ; une grande animation régna durant toute la soirée sur la Loge et les rues avoisinantes, où les chanteurs catalans interprétèrent *La Marseillesa* en catalan, *L'Empordà* du maître Morera, *França* et quelques autres chœurs de choix.

Par une délicate attention, la Société d'Etudes Catalanes avait été conviée à cette manifestation d'art et nos collaborateurs Ch. Grando et P. Francis nous y représentèrent.

Hommage au Pastorellet de la Vall d'Arles

La collection d'auteurs Catalans *Lectura Popular*, publiée sous les auspices de l'*Il·lustració Catalana* de Barcelone, vient de consacrer son numéro 308 à un recueil de poésies du poète roussillonnais Joseph Bonafont, l'estimé Pastorellet de la Vall d'Arles. Voici l'éloge que *Lectura Popular* fait de notre cher majoral :

« *Lectura Popular* paga tribut a un dels més inspirats cantayres del Rosselló, el popularíssim Pastorellet de la Vall d'Arles, ò sia 'l Canonge Joseph Bonafont, actual degà d'Ille-sur-Tet, que nasqué 'l 18 d'abril de 1854, d'una familia de pagesos del Soler, prop de Perpinyà.

« Mòlt podriem dir pel nostre compte a propòsit d'aquest excellent dexeble de Mossèn Cinto, que ha fet honor a nostra llengua, escampant articles y poesies en periòdics y revistes com *le Roussillon*, *la Croix des Pyrénées*, *la Semaine Religieuse*, *la Revue Catalane*, *la Veü del Canigó*, *Ruscino*, etc. Emperò ab tot lo que diguessim no fariem més que corroborar el parer d'eximis critics francesos dels quals son, en substancia, les apreçiations següents :

« Estableix En Bevez que mossèn Bonafont ha ennoblit la seva missió de poeta prenent part activa en el desvetllament de l'ànima rossellonesa y donant a sos compatriotes, ab poesies d'una gracia corprenedora, el gust de la llengua catalana. Edità les obres del malaguanyat Antoni Joffre, afegintli les cinc belles *Refilades de Lo Pastorellet* (1882) ; publicà després l'antologia *Garbera Catalana* (1884) ; més tart, l'aplech d'èlegies *Ays* (1887) ; posteriorment, un estudi sobre los *Goigs* (1907) y, per últim, al ésser nomenat *Felibre majoral*, publicà sa obra *Ays y Albades* (1914).

« Es, segons Jean Amade, el poeta més eloqüent y més delicat, el més vigorós y 'l més sensible que hagi produhit el Rosselló.

Ell, en la terra rossellonesa, personifica la renaxença catalana. Sovint amplifica la seva inspiració, dexant les cançons populars y les pàgines descriptives de bells paysatges comarcals, per a evocar dramàtics episodis de la historia patria, ò sublims poemes evangèlics ; mes en tota ocasió 'l poeta escolta la veu del propi sentiment, ab preferència a tota altra veu ; y, creyent fervorós, troba sempre en la fè 'l suprem consol.

« El citat Bevez, en *Les Poètes du Terroir* (Paris 1914), manifesta son admiració per la llengua de la qual ha sabut servir-se Lo Pastoretlet en ses plasmacions poetiques ; y al preguntarse quins elements eren els de que disposava.

« Mossèn Bonafont, no pot menys de reconèixer la seva paciència y la seva erudició, però creu que es el poble qui li aportà directament el millor bagatge car, segons afirmació del mateix Bonafont en el prefaci de sos *Ays*, « el poble recull y guarda ab gran cura 'ls termes que tan sovint ens manquen ». El poble, doncs, ajudà de ben prop a son natural enginy y, d'un xich més lluny, els Catalans d'Espanya l'han ajudat també, ò millor dit, aquesta vella llengua catalana, comuna a les dues vessants dels Pirenèus, les varietats dialectals de la qual donen tanta vigoria a la musa pintoresca de nostre biografiat. »

Nos musiciens & nos artistes

Au cours d'un concert organisé le 22 avril dernier à Barcelone, par l'*Associació de Música de Camera*, au *Palau de la Música Catalana*, l'éminent pianiste catalan Ricard Viñes a interprété avec grand succès une composition de notre grand ami cèrétan Déodat de Sévérac : *Les muletiers devant le Christ de Llivia*.

Notre compatriote M^{me} Alice Comès, de l'Opéra-Comique, a obtenu deux grands triomphes au Théâtre Municipal de Perpignan, dans ses interprétations très personnelles de Carmen et de Charlotte de Werther.

Le ténor Angel, d'Elne, après une tournée triomphale à Lyon-Perpignan-Bordeaux, est sur le point d'être engagé à l'Opéra-Comique.

On nous annonce également la nouvelle rentrée à l'Opéra de Mathilde Comès, sœur aînée d'Alice Comès.

Un hommage posthume à Joseph Aladern

Le Comité pro-Aladern a décidé de perpétuer le souvenir de l'excellent écrivain, qui fut notre collaborateur et notre ami, en apposant une plaque commémorative sur la maison où il naquit, au village d'Alcover.

Le même jour sera inaugurée, dans cette même ville, la place qui doit porter le nom de Cosme Vidal, vrai nom d'Aladern ; un numéro extraordinaire de l'*Hèralt de Catalunya* lui sera dédié.

Nous nous associons de tout cœur à cet hommage.

Belleses artistiques

Le numéro de mars de la revue catalane d'*Acti, d'alla* publie sous ce titre deux magnifiques clichés : L'abbaye de Saint-Martin du Canigou et une vue du Canigou prise du chemin du grand étang.

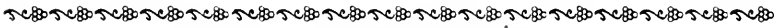
La bibliothèque de Castel-Roussillon

Notre collaborateur, M. Henry Aragon, vient de compléter sa magnifique série d'ouvrages sur l'antique Ruscino et sur Château-Roussillon par deux nouveaux volumes, du plus haut intérêt :

La Seigneurie de Castel-Roussillon (Toulouse, Ed. Privat, éditeur), *La Céramique de Ruscino*, Fouilles 1909-1913.

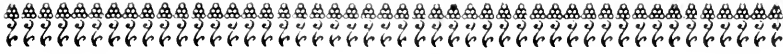
C'est tout un fonds d'une richesse incomparable que M. Henry Aragon découvre et nous lègue, et nous ne saurions trop renouveler nos éloges au laborieux et infatigable érudit.

Carles DE LA REAL.



La question de l'Université

M. Calmette nous prie d'informer nos lecteurs qu'il donnera, dans l'un de nos prochains numéros, toute explication susceptible de satisfaire les correspondants qui l'ont questionné au sujet de son article, et auxquels il ne peut répondre individuellement par une dissertation étendue.



DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

XIX. *L'alignement du lit de la Basse et de la Tet, à Perpignan, au XIV^e siècle. Procès-verbaux des travaux concernant ces rivières. Sentence du bayle et des consuls de Perpignan. Procès-verbal de l'alignement du lit de la Tet, depuis la Basse jusqu'à Castel Roussillon (avril 1335-février 1378).*

Un des actes les plus anciens qui a trait aux inondations des rivières de la *Basse* et de la *Tet* (1), et aux moyens projetés pour écarter ce fléau, a été rédigé vers la première moitié du XIV^e siècle : ce document fort intéressant relate les conditions dans lesquelles les habitants, exposés aux diverses inondations, étaient imposés d'après l'avis et la délibération des *probomens* de Perpignan. On peut déjà reconnaître la l'influence que devait prendre plus tard cette corporation.

1. — Par un mandement en date du 13 avril 1335, Jacques II, roi de Majorque, venait d'autoriser la démolition des maisons (ou *hospices*) qui étaient construites à Perpignan sur le *Thor* (2), au milieu de la *Basse* et des ouvroirs des drapiers, et qui gênaient la ville : il s'agissait de l'intérêt public (3), de l'élargissement des rues de la cité qui commençait à prendre de l'importance : il fallait donc éliminer tout ce qui pouvait être un obstacle pour les inondations futures. Les consuls avaient été chargés de faire exécuter ce règlement concernant la destruction radicale des immeubles qui pouvaient être un danger constant pour la ville (4), dans le cas d'une crue subite de la rivière (5).

(1) Ceci nous amènera à l'étude si intéressante relative aux ordonnances, mandements, arrêts, etc. rendus par les intendants du Roussillon, au XVIII^e siècle, pour atténuer les effets des inondations qui ont ravagé la plaine du Roussillon. (Cette étude paraîtra dans le *Bulletin historique*.)

(2) *Super Thororum, inter aquam Vasse et tiradoria paratorum*. Arch. des Pyr.-Or., livre vert mineur, 1185-1413, f^o 132.

(3) *Pro utilitate rey publice ville Perpiniani*. Arch. des Pyr.-Or., *ibidem*.

(4) *Supplicatum ut dicta hedificia usque ad parietem arui mandaremus...*

(5) Voir appendice, xxvii, § 1. Mandement de Jacques II autorisant la

2. — Trois ans plus tard, un procès-verbal était dressé, au sujet des travaux à faire au mur (*la paret*) construit en avant du *Tinct* (1) et de l'église *Sainte-Marie du Pont* à Perpignan, pour arrêter les inondations de la *Tet* et de la *Basse*, et l'on délimitait les propriétés formant la limite de la *Grava* ou lit de la dite rivière, tel qu'il devait être établi au-dessus du *Pont*, avec une largeur de 60 canes de Montpellier.

6 des ides d'avril 1335

Translat de la sententia donada contra tols aquells qui son tenguts pagar e contribuir en les mecions de la paret feta al Pont de la Pera per custodia de lurs possessions e de les senyories d'aquelles.

Le document a été fidèlement transcrit de l'acte authentique (c'est ce que nous avons indiqué dans d'autres études (2) et examiné sous la forme de *vidimus*) ; en voici la teneur (3) :

Les habitants de la rue *des Teinturiers* (4), de Perpignan, avaient

démolition des maisons : *quod de domibus super Toronum diruatur quod fuerit diruendum. Palma, 20 mars 1332.*

(1) Le faubourg (*lo Tint*) a dû se former vers le milieu du XIII^e siècle : il s'appelait ainsi parce que des pareurs et des teinturiers étaient venus s'établir entre la *Tet* et la *Basse*. Il n'y avait pas de fours au *Tint*, et c'est sans doute pour le desservir que les Templiers firent construire les « fours neufs » dans les anciens murs, sur la rive droite de la *Basse*, sur l'emplacement de la maison actuelle du Bon Pasteur. (P. VIDAL, *Perpignan*, 1898.)

(2) Voir mon étude *La seigneurie de Castell Rossello* : capbreu et *vidimus*. Ed. Privat, Toulouse, 1917.

(3) Je reproduis à la fin de cette étude le document écrit en latin. appendice xxvii, § 2.

(4) Les teinturiers (*tincturerii*), comme les maîtres pareurs (*paratores, parayres*), avaient eu primitivement leurs *tiradors* près de l'église *Sainte-Marie du Pont*, au faubourg du *Tint* (actuellement rue de la *Tet*), et ensuite dans le *carrer dels Bayns* (actuellement rue du Bastion Saint-Dominique).

D'après les documents les plus anciens (je remonte à 1250), on peut affirmer qu'il y avait eu, avant 1250, des *teinturiers* et des pareurs établis entre la *Basse* (*Vássa*) et la *Tet*, et que tout ce quartier avait réuni une population considérable sous les rois de Majorque ; cependant, à l'époque de la convention de 1247 avec l'ordre du Temple, sous le roi Jacques, au sujet des fours de la nouvelle *poblacio*, établie en dehors des murs de l'ancienne ville, les habitants de ce quartier devaient être peu nombreux, puisque les Templiers n'avaient pas encore construit de fours ; ce ne fut que

plusieurs fois sollicité du roi de Majorque, Jacques II, comte de Roussillon et de Cerdagne, seigneur de Montpellier, la faveur de faire consolider et agrandir le mur situé le long de la rivière de la Tet, afin d'éviter le redoutable fléau des inondations, en imposant tous ceux qui devaient contribuer à ces travaux. C'est dans ce but que l'on fit connaître les décisions, avis, et déclarations des habitants des dits lieux au chancelier Pierre-Raymond de Montbrun et à André Giter, conseiller du Roi.

Voici la requête qui fut adressée aux deux représentants de la royauté par les habitants de la rue des *Teinturiers* et des rues avoisinantes, à seule fin de faire exhausser et de consolider le mur qui était construit le long de la rivière de la Tet, et de faire exécuter les travaux et plantations nécessaires pour s'opposer aux ravages causés par les eaux de la dite rivière.

On réunit tous les habitants de ce quartier, ainsi que tous les propriétaires des immeubles situés dans l'île où était bâtie la chapelle de *Notre-Dame du Pont*, qui possédaient des terrains jusqu'au *Couvent des Frères Mineurs* (1), de Perpignan, y compris toutes les personnes alentour qui devaient contribuer aux réparations de ce mur, pour éviter le dommage considérable que pourrait occasionner le débordement simultané de la Tet et de la Basse.

plus tard que ceux-ci, pour desservir la population du quartier du *Tint*, firent construire les *forns nous*, dans les anciens murs et sur la rive droite de la Basse, sur l'emplacement de la maison actuelle dite du Bon Pasteur. On sait que le vieux Perpignan, compris dans l'enceinte des anciens murs et dans la paroisse primitive de Saint-Jean, avait conservé seul le nom de *ville* et que tout le reste fut désigné d'abord sous le nom de *Ville neuve hors les murs* ; jusqu'au XIV^e siècle, tous les *pobladors* établis en dehors des anciens murs furent englobés dans la paroisse primitive de Saint-Jean. Cf. à ce sujet ALARY, *Privilèges et titres*, 1878 ; Jacques I^{er}, roi d'Aragon, page 163.

(1) Le couvent des Frères Mineurs, connu sous le nom de couvent de Saint-François (convent de Sant Francesch), et qui existait dès l'an 1235, aurait été établi dans la partie du faubourg où se trouvait la chapelle de *Sainte-Marie des Anges* appartenant à la famille Grimau qui, dit-on, l'offrit à saint François d'Assise, de passage à Perpignan, vers l'an 1219. (Cf. P. VIDAL, *Perpignan*, 1898.) Par un acte de 1286, le roi Jacques I^{er} de Majorque fit prendre une partie du jardin des *Frères Mineurs* (couvent de Saint-François), que les « clavaires de la cisa » (officiers de police) occupèrent pour faire la muraille de la ville, le long de la Basse. (P. VIDAL, *op. cit.*)

A cet effet, on procéda à l'élection de six *probomens* (1) de Perpignan, Bernard Roure, Arnald Jaufre, Maillol Cadany, Pierre Erbussol, Guilhem Bonet et Guilhem Adalbert : ceux-ci allèrent visiter les lieux et vinrent rendre compte au Roi de leur mission relative à la construction et à la réparation projetées de ce mur, ainsi qu'aux charges qui incomberaient à chaque contribuable pour l'entreprise de ces travaux.

Voici la déclaration qui fut faite, d'un commun accord, par les dits commissaires, après l'inspection des locaux en question : d'abord, ils décidèrent que le mur était de toute nécessité, et devait être maintenu en bon état pour écarter à l'avenir tout danger d'inondation ; de plus, ce mur serait exhausé et atteindrait le niveau du mur du jardin de Jean Calmes, jusqu'à la partie récemment construite, sur une longueur de trente-trois cannes de Montpellier : cette portion de bâtisse devrait être un tant soit peu plus élevée que l'autre partie du dit mur.

On proposa également de supprimer complètement l'ouverture du portail qui servait d'entrée au jardin situé au-dessus de la rivière de la Tet, et de renforcer à l'intérieur la partie du mur comprise entre le *colombier* de Raymond de Vernet et le jardin de Pierre Aulomar ; en cas de dommage causé par les eaux, chacun devrait contribuer, suivant l'étendue du mal, à la réfection de ce mur.

Pour la construction et les réparations indispensables à faire à ce mur, dans la partie comprise entre le jardin de Jean de Calmes et celui de Pierre Aulomar, d'une contenance de 96 cannes de Montpellier, les propriétaires des immeubles situés dans l'île où est bâtie la chapelle de *Notre-Dame du Pont* (2) et les possesseurs des moulins dits d'*En Vernet* devraient payer une contribution de six deniers.

(1) Les *probi homines* étaient les principaux habitants de la ville en 1025 ; en 1145, on retrouve ces personnages revêtus de pouvoir politique ou civil. Voir à ce sujet mon étude : *L'organisation municipale de Perpignan*, imp. Barrière, 1919.

(2) Cette église dédiée à *Notre-Dame du Pont de la Tet* se trouvait au faubourg du *Tint*. « C'était d'abord un oratoire transformé un peu plus tard en chapelle, vers 1265. » Les teinturiers partis, ce quartier perdit son nom et prit celui de *Notre-Dame*. Voir à l'appendice, xxvi, la charte de Pierre II, donnant une partie du rivage de la Tet aux frères et procureur de l'œuvre du Pont de la Tet à Perpignan.

Les propriétaires des jardins, bosquets (1) et des locaux des moulins de l'Hôpital (2), situés en contre-bas des jardins du *Couvent des Frères Prêcheurs* (3), ainsi que tous ceux qui possédaient un terrain entre le dit jardin et la rivière de la Tet, seraient assujettis à une contribution de quatre deniers.

Les propriétaires des hospices et des terrains des nouveaux *tiradors* contigus à ces hospices, qui sont situés tout le long de la rivière de la Tet et confrontent le sol (4) même de la Tet, paieraient pour ces travaux une redevance de quatre deniers à la livre (5).

Les riverains de la Basse, dont les immeubles étaient situés au-dessus des hospices déjà désignés jusqu'à la fontaine dite du *Toro* (6), seraient imposés pour une somme de deux deniers.

Tous les habitants possesseurs de jardins et vergers sis entre la dite fontaine du *Thoro* (7) et les vergers (8) de Vital Grimald, bourgeois de Perpignan, et Bugarell, dont les terres sont très exposées aux inondations de la Tet, devraient payer une contribution d'un denier à la livre.

(1) *Viridaria*.

(2) Ces moulins *del Spital* ont été détruits au xvii^e siècle, lorsqu'on agrandit les fortifications de la ville.

(3) Voir à l'appendice, xxvi, § 3, l'*instrumentum fratrum predicatorum Perpi-niani*, 2 des calendes de juin, 1279. Arch. Com., AA. 3, livre vert mineur, f^o 48-49.

C'est dans la maison des *Frères Prêcheurs* que les principaux actes du roi Jacques I^{er} ou de l'enfant héritier se faisaient, lorsqu'ils se trouvaient à Perpignan. A ce moment, la construction du château royal était commencée, mais il est probable que cette demeure était encore inhabitable. D'après la chronique de Bernard Dez Clot, la famille royale ne fut installée qu'en 1284 au château royal.

(4) *Affrontant in grava*.

(5) La législation catalane admettait le taux de 4 deniers à la livre et au mois ; Jacques I^{er} avait prescrit ce taux en 1224, dans un article fondamental : *Corts de Tarragone*, art. 20, *Corts de Gironne*, art. 1 : CONSTITUTIONS.

(6) La fontaine *del Torò* (toro, mamelon, tertre) était dans le quartier des tanneries, à côté du *Pont del Torò* qui s'ouvrait dans l'ancienne muraille du xii^e siècle, au bout de la rue dite *carrer del Torò*, ou *del Portal del Torò* (*fontem vocatum lo Toro*).

(7) *Lo Thoro*.

(8) *Viridaria*.

Les propriétaires de terrains situés entre le *manse* (1) dit d'En Alomar, de la ville de Perpignan, et la cure de Saint-Jean de Perpignan, ainsi que tous ceux qui possédaient le dit manse, exposé aux inondations, seraient tenus de payer un impôt d'un denier. De même ceux qui avaient des terrains situés entre le manse ci-dessus désigné et le jardin du *Couvent des Frères Mineurs* (2), suivant une équitable estimation de ces biens, devraient payer une contribution d'une obole.

Quant aux tenanciers de terres en directe seigneurie, qui n'étaient assujettis seulement qu'aux droits de foriscap, ceux-ci devraient payer intégralement les impôts pour la réfection du dit mur, suivant l'usage des paiements faits par les fermiers censitaires.

Il fut décidé que les travaux de la portion du mur qui s'étend depuis le jardin de Pierre Allomar jusqu'au pont dit *pont de Saint-Augustin* (3), dans le cas où il serait agrandi, reconstruit ou réparé, n'incomberaient qu'aux seuls propriétaires de l'île où est située Notre-Dame du Pont.

En outre, les dits commissaires se réservèrent le droit de discuter ce qui pourrait être décidé en cas d'élargissement ou d'empiètement du lit de la Basse, et ce qui serait convenu au sujet de l'enlèvement des arbres et de la suppression des immeubles qui pourraient être un obstacle pour le cours d'eau. Ils se réservèrent également le droit de discuter quelle serait la quote-part afférente à chaque habitant imposé en cas d'agrandissement ou de réparation de ce mur.

En cas de contestation ou de difficultés quelconques de la part des propriétaires imposés, on résoudrait les questions au mieux des intérêts généraux.

Cette déclaration fut faite à Perpignan, au domicile du Chancelier du roi, le 6 des Ides d'avril de l'an 1335, en présence des témoins, le donzell Jean Rigau, Jean Baudos et Volo, peaussiers, Rubée Amillot, cleric, Pierre Giter, de Torrelles, Bernard Pagès, François Gaucerand et Jacques Vital, scribes, Raymond

(1) Le manse ou *mas* en catalan.

(2) *Inter mansum et ortum fratrum minorum conventus Perpiniani.*

(3) *Pontem vocatum Sancti Augustini.*

Pensa, Guilhem de Puig-Auluch, de Perpignan, et Perpignan Imbert, notaire.

L'acte fut rédigé par François Gaucerand, témoin ci-dessus désigné, en remplacement du notaire public, Pierre Montaigu, qui l'a souscrit et signé de son seing manuel (1).

3. — Sentence du baile et des consuls de Perpignan sur l'alignement de la Tet, dont la largeur fut fixée à 60 cannes de Montpellier (2).

18 des kalendes de mai 1338.

Le 18 des calendes de mai de l'an 1338, une supplique fut adressée au roi de Majorque et à son conseiller qui la retourna au vénérable et discret Pierre Guilhem de Seignobos, bayle de Perpignan. En voici la teneur :

« Les soussignés Pierre Mir, directeur de l'Hospice des pauvres, Jacques Sabater, Pierre Raymond, Pierre Mora, Pierre Guasch, Jean d'Aldicard et dame Gil, veuve de Maître Gil, ancien chirurgien du roi, au nom de tous les propriétaires des jardins et immeubles sis en deçà de la rivière de la Tet, du côté de la ville, sous les moulins du dit hôpital, adressent au roi cette supplique, le priant de vouloir bien les autoriser à enlever le gravier et arracher tous les bois et jeunes plantations d'arbres qui se trouvaient entre les jardins des intéressés et la rivière, pour sauvegarder leurs propriétés, donnant à comprendre que toute cette partie de terrain est composée de tuf, et que c'est là que doit passer le lit de la rivière. Ceux-ci prient le roi de faire visiter les lieux par le bayle de Perpignan avec son assesseur, les consuls et les prohomens. »

La requête une fois remise à Pierre Guilhem de Stagnobos,

(1) Voir appendice, § 2, document in extenso. Archives des Pyr.-Or., B. 276, f^o 178-179. Erection en chapelle de l'oratoire construit près du Pont de la Tet, sous réserve des droits de la paroisse Saint-Jean. 21 octobre 1265. *Instrumentum ecclesie Pontis*.

(2) Je reproduis in extenso le document en latin, à la suite de l'acte précédent. Appendice, xxvii, § 3. *Sentencia e declaracio feta per lo batlle e consols de Perpenya per vigor de commissio reyal, per la qual apper que lo lit de la Tet o termens d'aquell deu haver lx canes d'ample*. Arch. des Pyr.-Or., B. 276, f^o 173-174.

damoiseau, bayle de Perpignan, celui-ci, accompagné de Jacques Jaufre, maître de la juridiction de la curie du dit bayle, de Bérenger Fava, de Dominique Seigneur, de Ricolf Olibe et de Jacques Armengaud, consuls de la ville de Perpignan, se rendit sur les lieux, objets de ce débat ; et l'on décide, après avoir inspecté les lieux et pris l'avis de chaque consul, que des bornes soient placées suivant une ligne droite, depuis la partie du sol composé de tuf qui se trouve en amont du bois de François d'Oms jusqu'au colombier d'En Vernet, où commence le mur du *Tinct* de Perpignan.

D'un commun accord, les consuls et le bayle donnèrent l'ordre de faire planter aux endroits sus indiqués des bornes en pierre, de façon à ce qu'elles pussent résister aux inondations de la Tet. Ce travail fut confié à Bernard de Vernet, menuisier de Perpignan et François d'Orle, jardinier de Perpignan, qui, en vertu de ce mandat, placèrent ces bornes, et même plantèrent sur le franc-bord de la rivière des pieux près de ces bornes, afin de pouvoir repérer l'emplacement du lit même de la rivière.

Un mois après environ, le 14 des kalendes de juin de la même année, Pierre Borro et André Guiter, conseillers du roi de Majorque, le damoiseau Pierre Guilhem de Stagnobos, bayle de Perpignan, Jacques Jaufred, juge de la curie du dit bayle, sur la demande faite par certains héritiers possesseurs de terrains le long de la rivière, et sur le désir exprimé par le seigneur Pierre de Fonollet, vicomte d'Ille (1) et lieutenant du roi de Majorque, se rendirent sur les lieux où l'on avait placé les bornes et les pieux. Après avoir constaté que ces pieux pourraient être facilement emportés, ce qui pourrait être à l'avenir la cause de fréquents procès et de contestations au sujet de la plus ou moins grande largeur du lit de la rivière, tous décidèrent que l'on fit disparaître le jardin de Guilhem Cogombre, jardinier de Perpignan, dont les terres étaient comprises dans cette portion de tuf, de façon à ce que le lit de la rivière soit définitivement fixé à soixante cannes de Montpellier.

(1) Pierre de Fenouillet avait été le premier vicomte d'Ille, en 1315. Ce fut Sanche, roi de Majorque, qui érigea cette vicomté. C'était le père d'André de Fenouillet, vicomte de Canet, dont j'ai transcrit l'acte de vente important concernant les tenures sises au terroir de Castel Roussillon (5 mars 1357).

Les dits commissaires décidèrent également qu'une ligne droite devait partir, invariablement, de ce tuf jusqu'au colombier d'En Vernet, en conservant toujours une largeur de 60 cannes d'une rive à l'autre, espace dans lequel il était interdit de planter quoi que ce soit. On chargea François d'Orles et Raymond Seguer, jardiniers, de faire ce bornage dans les terrains ci-dessus mentionnés.

(A suivre)

Henry ARAGON.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

H

naricot. — mongeta, fadol, bajoca.

hellébore. — voir ellébore.

hépatique. — herba del fetge, ranuncle blanca, buixol.

herniaire. — granalluda, cent en granes, herba turca, herba de la pedra.

herse. — voir tribule.

hêtre. — fajg.

hièble. — ebol, ebul, carnosà. Voir aussi sureau.

houblon. — vidaula, vidaura, esparguls, llupol, lupol, cervesa, piragues.

houx. — grèvol, boix-grèvol, agrifoli.

» **petit.** — galzeran, gatzeram, gallarà, boix mascle, brusca, mata-aranyes.

hysope. — hisop.

I

if. — teix.

immortelle. — perpetuina, sempreviva.

impératoire. — herba de Santa-Catarina.

inule. — ull de cavall, herba de l'ala.

iris. — bruyol, lliri blau.

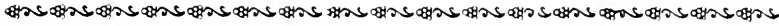
iris faux-acore. — lliri groc, contell groc, ribaner.
ivette. — iva, mirambell, herba flatera.
ivraie. — jull, zizania, margall.

J

jasmin. — jassemi, gessami, llessami, englantina.
jonc. — jonc, aldisia.
jonse. — voir souchet.
joubarbe. — mai-morra.
jubier. — ginjoler, arbre de vida.
jusquiamé. — velesa, mata-gallines, herba caxalera, herba quei-xalera, herba de la ira, herba de era.

L

laiteron. — lletissó, lietsó, llacsó, herba lletera, lleterola.
laitue. — lletuga, enciam.
lampourde. — herba a tres claus.
larmes de Job. — marieta.
laurier. — llorer, bacalia.
 » **cerise.** — llorer real, llorer cirerer.
 » **rose.** — baladre.
 » **tin.** — llorer bort, marfull.
lavande aspic. — aspit, barballó, espigol.
 » **stœchas.** — timossa, tomaní, tomanyi, cardigases, caps de borro.
lenticule. — voir lentille d'eau.
lentille. — lletia, nantilla.
 » **d'eau.** — ballarida.
lentisque. — lletiscle, lletrisca, festuc, cornicabra, mata de cabrit, mata, llampadona. Voir aussi genêt lentisque.
liège. — voir chêne-liège.
lierre. — elra, eura, edra, cendrosa.
lilas. — lila.
lin. — lli.
lis. — lliri, llir.
 » **martagon.** — lliri morat, marcoris, marcolic.
liseron. — campanetes, vermellons, fanalets, enredadora, corretjola, corritxola.
lunaire. — pecetes, herba de la plata.
lunetière. — herba de les llunetes.
lupins. — llovins, llohissos, tramussos.
luzerne. — auzerda, aufals, alfals, melgó, melga, meuca, rasclet.
lycoperdon. — pet de llop, llufa. *(A suivre)*



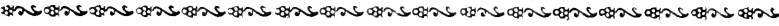
Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an



LE PROBLÈME de la Renaissance universitaire à Perpignan



D'après les échos qui en sont à tous déjà parvenus, l'idée d'une renaissance de notre antique Université perpignanaise a été très favorablement accueillie dans les milieux intellectuels roussillonnais. Au lendemain même de la parution à la *Revue Catalane* de mon modeste article sur ce projet, M. le chanoine Joseph Bonafont, curé-doyen d'Ille-sur-Tet, le très compétent *Majoral* des Félibres roussillonnais, m'écrivit, tout le premier, son enthousiaste et entière adhésion, tandis que, peu après, paraissait dans la même *Revue* une lettre, également approbative, d'un des non moins autorisés de nos compatriotes, M. Joseph Calmette, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. Ce document de tout premier ordre, émanant très spontanément d'un si haut talent et d'un si distingué technicien des Universités, parut être à plusieurs comme la première pierre posée à la restauration de la future *Alma mater* roussillonnaise. Il enthousiasma les fervents et ranima les timorés. Notre excellent périodique régional, *L'Éclair* de Montpellier, le publiait aussitôt intégralement dans ses colonnes. La revue catalaniste de Perpignan, *Montanyes Regalades*, lui donnait récemment son entière adhésion par la voix de son directeur. Enfin, la *Semaine Religieuse*, qui est le miroir fidèle de la pensée de notre évêque diocésain, Monseigneur de Carsalade du Pont, — somme toute l'insigne promoteur, depuis quatre lustres, de la Renaissance Catalane en Roussillon, et dont une plume on

ne peut plus érudite de la capitale n'écrivait naguère que nous avions en lui « un historien, un prélat éminent », ce que tout roussillonnais n'ignorait point déjà, — lui octroyait, en termes laudatifs, sa consécration on ne peut plus autorisée. De tels encouragements ne doivent pas être dédaignés. Ils prouvent que l'entreprise ne saurait être considérée comme une utopie. Si l'on veut réellement assurer à notre petite patrie un renouveau de bien-être intellectuel, moral, industriel et commercial, on ne saurait assez faire pour accréditer, auprès des masses populaires autant qu'auprès des professionnels de l'étude, la possibilité et les immenses avantages d'une telle œuvre. Quand les hautes compétences et les « techniciens de nos modernes Universités » s'évertuent à nous en assurer le succès, eu égard aux modalités que les mœurs actuelles seraient susceptibles de lui faire subir, on ne peut pas hésiter à mettre au service d'une si belle cause les meilleures volontés et les crédits indispensables.



De cette possibilité on se convaincra d'autant plus que, précisément dans une nouvelle lettre, à moi directement adressée depuis peu, — sur demande de renseignements complémentaires, — M. Calmette répond par avance aux quelques objections que certains pessimistes seraient portés à soulever contre le projet en question.

Tant est grande l'autorité qui s'attache au moindre des écrits de l'éminent professeur universitaire de Toulouse, que je ne puis me défendre des pressantes invitations qui me sollicitent de livrer à la publicité cette importante lettre, malgré qu'elle n'y fut point intentionnellement destinée.

Toulouse, le 28 avril 1919.

Monsieur l'Abbé et cher Confrère,

Je réponds sans retard à votre aimable lettre, désirant me mettre entièrement à la disposition de tous ceux qui veulent donner une réalité aux idées lancées par vous et précisées par moi.

Une enquête peut avoir son intérêt, surtout pour saisir le public ; mais l'essentiel est de constituer le Comité d'initiative dont j'ai parlé et qui, réunissant les bonnes volontés, doit être l'armature de la réalisation. En adhérant au Comité, les intellectuels auxquels vous faites allusion répondraient

par le fait même à l'enquête et leur avis développé ne pourrait que toucher aux modalités. On peut réussir sans l'enquête, mais non sans le Comité.

Celui-ci peut se former d'abord d'un petit noyau de personnalités variées, — telles que celles que vous me nommez, — autour desquelles s'aggrègeront ensuite celles qui, jugées nécessaires et sollicitées de se joindre, accepteront cette sorte de patronage de l'entreprise.

C'est une fois ce premier pas accompli qu'on pourra songer aux mesures à prendre et aux moyens à adopter.

Personnellement, je suis tout prêt à répondre aux questions qui pourraient m'être posées et à jouer le rôle d'une sorte de « Conseil technique » du Comité, étant professionnellement, je crois bien, le mieux placé pour apercevoir la solution lorsqu'un problème surgirait.

Le local, comme vous le dites, serait assez facile à trouver, et comme vous, j'aurais un faible pour la traditionnelle Université qui garde, dans l'onomatique locale, le souvenir de ce qu'il s'agit de ressusciter, en la transposant bien entendu suivant la donnée contemporaine.

Un point important sera le problème financier, sans la solution duquel aucun autre ne serait à envisager et qu'il faut bien placer à son plan. Il y aurait un minimum de ressources à prévoir hors desquelles rien ne naîtrait qui fut viable. Mais j'ai la conviction que ce minimum est à portée et qu'on ne sera pas arrêté par une telle considération. D'autres villes ont des Ecoles de Médecine qu'elles entretiennent et qui représentent des frais sans comparaison aucune avec la dotation qu'il faudrait à l'Université perpignanaise dans le cadre où nous la concevons.

Si les choses en arrivent à la phase du positif, je n'hésiterai pas, malgré mes très pressantes et absorbantes occupations actuelles, à venir passer une journée à Perpignan pour examiner, avec les tenants de la fondation projetée, les éléments primordiaux dont il y aurait lieu de faire état.

Croyez, Monsieur l'Abbé et cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux et dévoués.

Joseph CAIMETTE.



Il me paraît utile de rappeler ici, ne serait-ce que pour mémoire plus fidèle au passé, la *Notice historique sur le rétablissement de l'Université de Perpignan sous la domination française*, que, en 1851, publia l'érudit archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Morer (1), afin d'en dégager quelques enseignements fort utiles à la solution du problème qui nous préoccupe. L'histoire est un perpétuel recommencement de calamités et d'héroïsme de toute sorte. L'époque que nous vivons a un tel rapprochement

(1) Cf. *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*, VIII^e vol., 1851, pp. 201-200.

avec celle que traversèrent, vers 1659, les tenants de la restauration universitaire en Roussillon, que, aux mêmes maux on peut encore opposer les mêmes remèdes et aux mêmes difficultés les mêmes moyens de succès.

« Le Roussillon, — dit la charte de fondation de l'Université de Perpignan (1), — est remarquable non seulement par la fertilité du sol, mais aussi par les hommes de mérite qu'il produit ». Notre pays, en effet, à l'égal de celui de l'Ariège, « ne produit pas seulement du fer, mais des hommes ». Il en est aujourd'hui comme il en fut dans tous les temps.

Les guerres franco-espagnoles qui, au xvii^e siècle, de 1640 surtout à 1659, avaient ravagé notre Roussillon et finalement aboutirent à l'annexion diplomatique de notre province à la France, par le traité des Pyrénées, 1659, avaient tellement mis la perturbation dans toute notre contrée, que le goût des sciences et des lettres avait presque entièrement disparu. « Les esprits, incessamment préoccupés de luttes sanglantes qui mettaient en question la fortune et l'avenir de leur pays, oubliaient dans le bruit des armes les beaux-arts, enfants de la paix. Le peuple, ruiné et forcé de se battre, n'avait plus le temps de se livrer à l'étude ; et les hommes d'élite se retiraient bien loin du tumulte, ou cherchaient dans l'enceinte du cloître le calme nécessaire à leur bonheur et à leurs travaux.

« Après l'occupation, la France devait surmonter de grands obstacles pour ramener à elle l'esprit des habitants ; car il ne faudrait pas croire, par une vaine illusion, que, dès les commencements, les Roussillonnais aient embrassé avec ardeur la cause des Français : ils restaient toujours Catalans au fond du cœur, et vaincus, mais non soumis, leurs secrètes pensées étaient pour l'ancien gouvernement... Ce n'est que peu à peu, et lorsque les usages et les mœurs de la nouvelle patrie s'implantaient par le contact au cœur du Roussillon, que la France put être assurée de posséder réellement cette province.

« Pour hâter cet heureux résultat, le moyen le plus simple était de rétablir l'Université et de familiariser ainsi le peuple,

(1) L'Université de Perpignan avait été canoniquement érigée, à la prière du roi d'Aragon, par l'antipape d'Avignon, Clément VII, en 1379, puis reconnue par les papes légitimes.

par l'enseignement, à une nouvelle langue. Louis XIV le comprit ; et, peu de temps après la conquête, il ordonna aux consuls de la très fidèle ville de Perpignan, et autres villes de la Province, d'établir des écoles royales en chacune des dites villes pour apprendre aux enfants la langue françoise, la doctrine chrestienne, à lire et à écrire. Cet enseignement devait être gratuit ; et c'était aux villes et communautés à pourvoir au logement et au salaire des professeurs.

« L'Université fut en même temps réorganisée pour les hautes études. On y enseignait la philosophie, la théologie, le droit canon, le droit civil et la médecine. On y ajouta successivement plusieurs autres chaires.

Les revenus annuels de l'Université ne dépassaient pas 3000 livres ou 9000 fr. de notre monnaie d'avant-guerre, et les appointements des professeurs 200 livres ou 600 francs de notre monnaie d'avant-guerre. Au reste, les exigences de ces maîtres ne s'élevaient pas plus haut que leurs besoins, tout étant relatif à une époque où chacun savait se constituer dans son logis une « médiocrité dorée ». Aussi bien est-il particulièrement instructif de signaler ici, avec M. Morer, « le noble désintéressement de l'homme savant et dévoué à son pays, de ce recteur qui, en 1743, parlant en son nom et au nom de tous les professeurs, disait au ministre de Louis XV : « Je ne vous demande rien, ni pour moi, ni pour les professeurs : nous serons contents, pourvu que nous ayons un bâtiment convenable pour y faire nos exercices littéraires, et que nous puissions voir notre Université rétablie. » Ce recteur, que M. Morer ne nomme pas, est sans nul doute Pierre Garriga, qui exerçait les fonctions de rectorat, en 1739, et dont le successeur, en 1750, fut Joseph de Gaffard (1).

L'Université était alors en effet dans une situation précaire. Comme on avait installé dans ses locaux — rue *Petite-de-la-Monnaie* actuelle — l'Hôtel des Monnaies, les professeurs n'eurent pour y faire leurs classes qu'une maison sombre, humide et insuffisante ; force fut aux professeurs de droit de demander asile à l'Hôtel de Ville pour leurs cours ; la classe de médecine fut même supprimée, faute de local.

(1) *Livre des quatre claus*, ms., liste des recteurs ; Bibliothèque de la Ville de Perpignan.

Ce pénible état de choses traîna en durée. Ce que ne purent faire des Roussillonnais, par manque de ressources, d'initiative ou bonne volonté, il fut donné à un illustre étranger de le réaliser. Cet homme de haut talent et de haut crédit auprès des pouvoirs publics fut le Maréchal Comte de Mailly, que le gouvernement de Louis XV avait envoyé à Perpignan, en 1749, comme gouverneur particulier du Roussillon, tandis que le Comte de Noailles en était gouverneur général, lui aussi très dévoué à la cause de l'Université.

De bonne heure, le Comte de Mailly s'était identifié avec les intérêts du pays, il en comprit les besoins et le caractère très attachant. « Toujours actif et vigilant comme un père, pour tout ce qui concernait le Roussillon, il intercédait : grâce à cette puissante intervention, l'Université fut entièrement reconstituée », à l'endroit même où se trouvent aujourd'hui le Musée et la bibliothèque de la Ville.

La pose de la première pierre eut lieu le 27 juin 1760 et la bénédiction solennelle, par Mgr de Gouy d'Avrincourt, chancelier-né de l'Université, le 10 janvier 1763.

Les anciennes Facultés : 1° de *Théologie* (Ecriture sainte, dogme et morale) ; 2° de *Droit* (romain, français, droit canon et civil) ; 3° de *Philosophie* ou des *Arts* ; 4° de *Médecine* (chirurgie, médecine) reprirent leurs classes avec un renouveau d'entrain. On y ajouta même un *Museum* d'histoire naturelle, un jardin des plantes, des cours de botanique, de physique, de chimie, de mathématiques, un cours gratuit d'accouchement pour les sage-femmes.

Toutes les classes de la société rivalisèrent de zèle pour le bon fonctionnement de l'œuvre. Grâce aux générosités du roi, de l'évêque diocésain, de la municipalité, du comte de Mailly, du comte de Noailles et d'autres nombreuses personnalités, ecclésiastiques et laïques, dont certaines archives testamentaires nous ont conservé les noms, les revenus annuels de l'Université montèrent, dès 1759, de 3000 livres à 24.000, c'est-à-dire à 120.000 fr. environ de notre monnaie d'après-guerre. Le traitement des professeurs s'éleva lui aussi de 300 livres à 500 et même à 1000, c'est-à-dire à 5000 fr. environ de notre monnaie actuelle (d'après-guerre). Encore faut-il remarquer que, pour augmenter leurs honoraires, ces professeurs pouvaient cumuler avec d'autres trai-

tements ; c'est ainsi que les ecclésiastiques étaient en même temps ou chanoines, ou simples bénéficiers, et jouissaient de ce fait d'une double prébende. Les laïques, professeurs de droit, de médecine et de chirurgie, exerçaient, d'un cours à l'autre, leur métier respectif en ville ; leur renommée d'universitaires ne faisait qu'y augmenter d'autant le nombre de leurs clients et le chiffre de leurs revenus. Les professeurs de sciences faisaient marcher de pair leurs classes du collège avec leurs cours de l'Université. Par où l'on voit quelle pourrait être aujourd'hui la marche à suivre, soit pour le recrutement des professeurs, soit pour l'établissement de leurs moyens d'existence, dans la nouvelle Université dont rêvent les amis du Roussillon.

Quant au chiffre des élèves, il se maintint, comme par le passé, entre 300 et 400, de 1759 à 1789. Ils se recrutaient non seulement en Roussillon, mais encore en Catalogne espagnole et dans tout le Midi français, tant était universelle la bonne renommée de leurs professeurs.



Une si bienfaisante et si utile institution ne devait point survivre, hélas ! à la révolution de 89. S'il est vrai qu'elle fut remplacée par d'autres « qui ont produit d'immenses résultats », il faut convenir cependant, avec M. Morer, « que sous le rapport scientifique et littéraire, nos pertes ne sont pas encore toutes réparées. Autrefois, les enfants, après avoir reçu une instruction gratuite au milieu de leurs familles, pouvaient encore, au sortir de leurs premières études, embrasser la carrière libérale la plus convenable à leurs goûts et à leur capacité ». Ils y étaient d'ailleurs admis à peu de frais, et, quand ils étaient indigents, gratuitement. « Des professeurs habiles et presque tous nés dans le pays se livraient avec succès à l'enseignement, et toutes les branches des sciences avaient un interprète. Aussi ce vide a-t-il été vivement senti ! » Sans doute, — ajouterai-je, en suivant la pensée de M. Morer, — malgré la disparition de notre Université, il y eut, — il y a encore de nos jours, — chez nous, des hommes éminents, voués de cœur à la prospérité du pays, travaillant sans relâche au perfectionnement de l'industrie, à l'agrandissement du domaine intellectuel et civilisateur. Par leurs talents, par leur

zèle, par l'opiniâtreté de leurs efforts, ils ont prouvé que la science et l'amour du progrès avaient trouvé en eux de dignes représentants, susceptibles de soutenir la comparaison avec l'élite intellectuelle des autres provinces françaises.

Par ailleurs, si l'on pouvait aujourd'hui douter de la générosité des Roussillonnais à l'égard de la future Université dont, au fond du cœur, ils souhaitent certainement tous la renaissance, il n'y aurait qu'à se ressouvenir des largesses immenses que, au cours des deux derniers siècles, leur pays a prodiguées au bénéfice d'œuvres humanitaires, industrielles, sociales ou autres, multiples et grandioses, soit dans la vaste étendue du département, soit au centre de son chef-lieu. Ces dons et ces charités de toute sorte proclament de la manière la plus éloquente, par eux-mêmes, et le génie de la race, et la fécondité de la terre catalane, et l'inlassable générosité de ses valeureux fils. Il ne saurait venir en pensée à quiconque les a vus et admirés de près, de méconnaître non plus l'héroïsme des catalans du Roussillon, au cours de ces quatre dernières années de guerre, sur les champs de bataille où le devoir les appela. Pas davantage, on ne peut fermer les yeux sur les merveilles accomplies, durant ces années terribles, par la charité roussillonnaise en faveur de la patrie et de ses héros. Bien osé serait-on à prétendre dresser le bilan minutieux des millions catalans qui, amoureusement, anonymement parfois, se sont penchés sur les infortunes, innombrables et cruelles, que créèrent ces tragiques événements. Autant vaut aussi renoncer au dénombrement des multiples miracles de charité pieuse, dont les murs et les églises, tant du Roussillon que des pays dévastés, porteront à tout jamais l'empreinte, sans préjudice des villages-martyrs adoptés par elle.

C'est justement dans cet envol sublime de tous les cœurs roussillonnais vers un si haut idéal, charitable et patriotique, qu'il sied en définitive de fonder les plus fermes espérances pour l'heureuse restauration de l'antique Université perpignanaise. Le passé et le présent sont le plus sûr garant du succès à venir, dans le plus troublant des problèmes qui puisse surgir, en ce moment, celui de la question financière, comme on le devine. Il ne s'agit, avant tout, que de se mettre à l'œuvre avec confiance, sans retard, par l'organisation préalable d'un *Comité d'initiative*, ainsi que nous

y convie le professeur Calmette. Nul autre que lui-même n'en saurait être la cheville ouvrière. A tous les amis, à tous les enfants de la petite patrie de se mettre maintenant sur les rangs et de répondre à l'appel d'un tel « maître ».

Jean SARRÈTE.



El Ram nuvial



A na Renée Llech.

Avui, tothom te mira al cantó del carrer,
i sota el lladoner murmureja la vella :
Que es guapa, angel del cel ! La Verge del Roser
passa amb el manto estés. Quina flor de donzella !

L'angel agenollat, bressolant á la má
l'encenser cisellat i de plata anunciava
l'hora plena de gracia, i l'has vist á l'altar,
aquell angel daurat i la Verge tant blava.

Desitjaria aixís que tingués el meu cant
una virtut de prometençes misterioses ;
ó bé me veurás tú, si no puc reixer á tant,
escampillar á tos peus un fresc eixám de roses.

I ara doncs vetaquí mon primer ramellet ;
com una neu es blanc á Nadal esbandida ;
l'he escapçat en l'honor de l'abundosa llet
que ens feia regalar una mateixa dida.

A la dida, ja i tal ! li plau un tal record ;
i te somnia encar, menuda i primadeta,
quan penjava al bressol la cirera de l'hort
envermellida, que arrapava ta maneta.

Tot aquell bonic temps no l'ha pas descuidat ;
i avui, prou presumida amb sa cofa planxada,
té á la vora en Tia, son home, cap-alçat,
valent, dret com un fús, content de sa llaurada.

Ell es l'exemple ferm del brau treballador
que va conjuminant les cullites segures ;
ella, amb son ampla teta i plena de saó,
ni un sol dia ha parat de criar criatures.

I lo que en dic, ja ho sé, no s'ho pendran per mal,
que sempre ens han mirat com la propria mainada ;
i tú els-hí tornarás, amb complaença igual,
en honor de la llet una rosa nevada.

La llet es lo primer que te cal desitjar
pel nodriment d'infants, corona de la dona,
i la dida ho veurás que un dia te durá
les ametlles que fan la llet més fina i bona.

Un segón ramellet encare t'he lligat,
als marges corbeirancs ; i es tot de satalies,
per que no oblidis mai, Nuvia, en ton nou estat,
que en els mateixos rams altre temps les cullies.

Esbraven dolçament un baume enyoradiç ;
neixen en els roquers, tot entorn de Corbera,
i pinten coma avall un troç de paradís,
i pujen pels graons de llosa á Graolera.

Se repenjen damunt l'aigua de Sant Juliá,
quan floreixen olius i riuen cogullades ;
i á Corbera de Dalt tot enrunat n'hi há
demét del pedruscall de les cases nafrades.

Quan corries pels cims i els aires, sens' afanys,
morena, blanc-vestida, i la trena desfeta,
amb tota la bondat de la claror dels anys,
engalanaven el teu cós, oh minyoneta !

Aixís guardis tot temps l'amor del teu pais,
l'humilitat, la senzillesa i l'alegria ;
i si algún fill t'endressa el seu primer somriç,
que floreixi, tot nú, com una satalia !

Oh Nuvia, res no val aquèt clot muntanyès,
l'ombrívola ciureda al camí de Corbera,
el castell que estèn l'ombra en la penya. Mai més
ho descuidis, si vas en terra forastera.

En tos somnis veuràs Sant Maurici enclotat,
sa terrada en planiol i la font rubillosa,
el corriol esquerp que va á la Trinitat,
i l'iglesia d'amunt daurada i silenciosa.

A l'iglesia d'amunt, ont resaven avans,
arrimats á l'altar, tos avis i mos avis,
un dia t'hi veurém, rodejada d'infants,
que de pensar en els vells els tornarà més savis.

Ensenya-els sobretot nostra llengua pairal !
que la fassin rajar dels llavis, fresca i neta,
que sapigan llegir mon aire nuviat.
I aixó, mira-t'hi prou, qu'es mon vot de poeta.

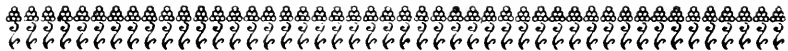
Doncs, ara he prou parlat. No era tant sols per mi,
que la dida amb ma veu te feia enraonia.
Tot el senzill Corbera avui t'ha volgut dir
sa primitiva i embalsemada poesia.

Mès no t'he fet flairar tot el ram. Tant se val !
El més bonic sancneja amb la rosa porprada ;
ja la sabrá triar dins l'ombra nuviat
el teu mestre i senyor al qui t'haurás lligada.

Joseph-S. PONS.

Maig 1919.





DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

Le huit des calendes de juin de la même année, les nommés François d'Orles et Raymond Seguer, en vertu du mandat qu'ils avaient reçu des dits délégués, se rendirent au jardin de Martin de Morella, où ils placèrent le long de ce terrain une borne en pierre, distante de trois cannes et demie de Montpellier d'un certain pieu placé sur le bord de la dite rivière. Cette borne en pierre fut scellée dans le jardin même du dit Martin à une distance d'une canne de Montpellier.

De là, les délégués allèrent au chemin qui était attenant au jardin de Raymond d'Orles, où l'on avait déjà placé une borne en pierre, distante du lit de la rivière de quatre cannes de Montpellier.

Après avoir vérifié l'emplacement de la borne située sur la limite du bien-fonds de Bernard Pollestres, mercier de Perpignan, on mesura la distance qui existait entre le franc-bord de la rivière et la dite borne, qui se trouvait être à une distance de trois cannes.

On prit également les distances des bornes placées le long des biens de Raymond Sera et Jacques Narbonès, jardiniers, évaluées à trois cannes de Montpellier. Sur les terrains de Jacques Narbonès et d'En Arnat, la distance était de cinq cannes ; sur les biens de Pierre Raymond et de Guilhem André, la distance était de trois cannes. La borne qui séparait les biens de Guilhem André et de l'Hôpital des pauvres de la ville de Perpignan était distante du lit de la rivière de huit cannes et demie ; celle qui séparait le bien de Pierre Mir et du dit Hôpital était distante du lit de dix-sept cannes.

Les bornes de Pierre Guasch et Pierre Mora, jardiniers, étaient distantes du lit de la rivière de 20 cannes ; celles de Pierre Raymond et de la veuve Jeanne Gil étaient distantes de 19 cannes de Montpellier.

Les biens de Guilhem Maso, de la famille du roi de Majorque et Jean d'Aldiard, négociant de Perpignan, se trouvaient à une distance de onze cannes.

Le bornage une fois terminé, tous les *clavarii* de Perpignan, ainsi que les jardiniers Jean Aicard, Pierre Raymond, Pierre Guasch, Pierre Mora et tous les propriétaires riverains de la Tet prièrent le juge de rédiger un acte relatif à cet accord et d'en délivrer un à chaque intéressé.

Cet acte fut rédigé par Bernard Brandi, en présence des témoins Jacques Vaquer, de Bason, Guilhem Oliibe, roulier, Pierre Boule de Saint-Estève, Arnald Magenç, boucher, Bernard Brandi, scribe, et Bérenger Jean, *nonce* de la curie du bayle de Perpignan.

L'acte fut souscrit par Bernard de Lillet, scribe de la curie du bayle de Perpignan, qui, à la requête des parties contractantes, a apposé son seing manuel.

A la suite de ce document, d'une écriture postérieure d'un siècle environ, on désigne en catalan toutes les propriétés qui furent délimitées à cette époque.

En aquesta carta son nomanades les possessions que lavores foren termanades e en aquelles posades pedres biaves, et quantes canes deu haver de les dites pedres fins al terma de les LX canes del lit de la Tet en la orta de Mayoies (1).

4. — Remise faite par Raymond Serda, juriconsulte, lieutenant du Procureur Royal, aux deux « ouvriers » de l'alignement de la Tet, de tout le droit appartenant au Roi sur l'ancien et sur le nouveau lit de cette rivière, moyennant quatre cents florins Aragonais.

10 mars 1378 (2)

(Remissio feta per lo Lochtinent de Procurador Reyal del lit de la Tet veyll e novell.)

Suivant l'acte dressé a Perpignan, le 20 décembre 1378, et

(1) Archives des Pyr.-Or., B. 276, f^o 173-174.

(2) Le document en latin est intégralement reproduit à la fin de cette étude, à la suite des autres pièces justificatives : appendice xxvii, § 4. Arch. des Pyr.-Or., B. 276, f^o 174.

reçu par André Romei, notaire public de Perpignan, Raymond Serda, avocat de Perpignan, lieutenant de Bérenger de Magarole, procureur royal dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, fit la remise de tout le droit appartenant au Roi sur le nouveau et sur l'ancien lit de la rivière à Jean Magench et Guilhem Vidal, qui avaient procédé à l'alignement du fleuve de la *Tel*, au nom de tous les propriétaires des terrains situés dans la Salanque, en Roussillon, du côté du château de Bompas, qui possédaient des biens *fonds*, des *cens* et *honneurs* dans la dite Salanque.

Le dit Serda reconnaît avoir reçu, des dits ouvriers ci-dessus désignés, une somme de 400 florins d'or aragonais, dont cent florins ont été payés comptant, et le solde, soit trois cents florins, ont été déposés et devront être payés par les diverses personnes qui devaient contribuer aux différents travaux.

Après avoir approuvé et confirmé la dite transaction, relative au nouveau tracé de la rivière, faite par le chevalier Raymond de Périllos, Gouverneur des dits Comtés de Roussillon et de Cerdagne, le dit Raymond Serda déclare réserver les droits du Roi intégralement.

L'acte fut passé à Perpignan, le 19 mars 1378 (année de la Nativité), et approuvé par Raymond Serda qui l'a signé, en présence des témoins Bernard Oltzina, bayle de *Prade*, Raymond Girone, avocat, et François Blanquet, notaire (1).

(A suivre)

Henry ARAGON.

(1) Arch. des Pyr.-Or., B. 276, f° 174.



Renaissance



Au grand poète catala J.-Sebastia Pons.

D'autres avaient sculpté les cueilleuses d'olives
Aux profils sarrasins,
Les vigneron velus, fumants de pourpres vives,
Qui foulaients des raisins ;

Le pâtre de montagne en son manteau de bure
Et, dans l'air qui brûlait,
Le muletier chargeant des blocs de neige pure
Au dos de son mulet.

Ils avaient, dans le bois, taillé de sombres Vierges,
Des Christ au dur dessin,
Gémissant, pieds cloués, sous les flammes des cierges,
Le jour du Jeudi-Saint

Mais le marbre des vers d'où naissent leurs sculptures
Sous le ciseau qui mord,
Comme leur bois vermillonné d'enluminures
Leur arrivent du Nord.

Ils peignent leur français de couleurs catalanes,
Quand vous, Sébastia,
Vous demandez son buis amer à Marquixanes
Et son marbre à Ria.

C'est pourquoi votre strophe a ce parfum agreste
A nul autre pareil
Et pourquoi votre marbre est si vivant qu'il reste
Artiédi de soleil.

Il est rose et veiné comme une chair surprise
Qu'un dieu pétrifia,
Et la Nymphé captive en l'olivette grise
Renaît, Sébastia,

Si, d'un arbre tordu fouillant la rude écorce,
Vous sculptez sans dessein,
Au gré du bois noueux, la cambrure d'un torse,
Ou la grâce d'un sein,

Ainsi, quand vous taillez ces fraîcheurs verdissantes,
La sève y perle encor,
Mais nous, les bûcherons des langues vieillissantes,
Nous coupons du bois mort

Et, pour vous seulement que la Dryade accueille,
Refleurit, à l'écart,
Le renaissant laurier qui ceignit de sa feuille
Les tempes de Ronsard.

HENRY MUCHART.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

M

- mâche.** — dolceta, benc.
maïs. — blat d'India, blat de moro, mill gruà, dacsà.
marguerite. — margarida, margarideta, margaridoya.
marjolaine. — majorana, moradux, mardux.
marronnier. — castanyer d'India, castanyer bort.
marrube. — malrubi, malroig, marreus, mata-porcs, col de may-natge.
martagon. — voir lis.
massette. — boga, bova, balca.
matricaire. — camamilla borda.
mauve. — malva.
mélie. — arbre sant.
mélilot. — aimgò, corona de rei, herba de les abelles.
» **bleu.** — herba de ventura.
mélisse. — voir citronelle.
melon. — meló.
» **d'eau.** — sindria.
menthe. — menta, mentorala, rementola, rementerola, herba bona, herba sana.
» **coq.** — voir tanaïsie.
» **sauvage.** — mentastra, mentrasta, menta borda, menta de borro. Voir aussi pouliot.
mercuriale. — morterol, murtarol, malcoratge, tarra, vina-me-querrer.
merisier. — cirerér.
micocoulier. — lladoner.
millepertuis. — trescam, trescames, trescalam, transflorina, pingell, pericó groc, herba de Sant-Joan.
millet (petit). — mill.
» **(gros).** — voir maïs.

- molène.** — bienera-candelera, candelera, juvénal.
momordique. — cogombre boig.
morelle douce-amère. — solana, morella de marge.
morille — múrgula, rabassoia.
mouron. — morrelló, picapoll, pic de gallina.
moutarde. — mostarda, mostassa, mostaga.
muflier. — badells, conillets, gos, gingoll.
murier. — morera, amorera.
muscari. — ail de colobra, barralets, calabruces, viola de pastor.
myrte. — murtra.
myrtille. — voir airelle.

N

- nard.** — nart.
nasitort. -- voir cresson alénois.
navet. — nap.
nélier. — nespler, nesprer.
népète. — herba dels gats, nepta.
nerprun. — aladern, lladern, acader, ivreta, trauca-perols, grana d'Avinyó.
niella. — nielle.
nigelle. — aranyes.
noisetier. — avellaner, auran.
noyer. — noguer (pacana).

O

- œillet.** — clavell, clavelliner.
oignon. — ceba.
olivier. — oliu, olivera.
 › **sauvage.** — ollastre, ullastre.
ombellifères. — pampes.
ombilic. — barret de capellà, orella de monja.
ophrys. — abelles, mosques d'ase.
oranger. — taronger.
orcanette. — roja marina, raspeta.
orchis. — pentecosta.
orge. — ordi.
 › **sauvage.** — voir brôme.

origan. — orenga. Voir aussi marjolaine.
ormeau, orme. — olm, om, olmissà, olmisser, aumisser.
orobanche. — orobanca, frare, cap de frare, margalida.
orange. — oriol.
orpin. — crespinel, bona ventura, herba de la cremadura.
ortie. — estrigol, ortiga, ortigol, xiripia.
oseille. — agrella, agreta.
osier. — vim, vimen.
 > **saule.** — vimet, sarga, sarguera.
osyris. — ginestola, retrama. (A suivre)



Desesper

Pel pis rost
d'un torrent,
a sol post
vaig, gement
i plorant
davallant.

M'ha traït
mon amor,
i en la nit
del meu cor
xiscla fer
desesper.

A on vaig ?
Se me'n duu,
com un raig
de vent cru,
l'aspre horror
del dolor.

Vora el tronc
d'un pi bord,
que amb un ronc
llarg i sord
l'aire bat,
m'he aturat.

I allí, mut,
test, fred, groc,
assegut
sobre un roc,
l'alba ha vist
mon cos trist.

Joaquim RUYRA.





Llevant de taula



Nous recevons *la Revista* du 1^{er} juin 1919 (any V). (Corts Catalanes, 613, Baixos, Barcelona.) — Cette même revue a édité, en janvier, un *Almanac de la Revista* pour l'année 1919, qui est très curieux, qui recueille les diverses directions de la pensée et de l'art barcelonais et est illustré de reproductions de tableaux et sculptures de l'école moderne ; nous y avons notamment remarqué « La Femme Assise », du sculpteur roussillonnais Aristide Maillol.



Dans ce numéro, Ferran Soldevila signale une nouvelle orientation des études historiques, ce qu'il appelle une « Restauració de Valors ». Les historiens espagnols, les historiens étrangers à leur suite, considéraient la couronne catalano-aragonaise comme un royaume sans histoire ; ils en faisaient une « Coronilla de Aragón ». Sur les livres de classe, en auréole autour des cartes de la Péninsule, les images des rois primitifs, mais nulle effigie du « Conqueridor » ou du « Ceremoniós ». Aujourd'hui, et même à l'étranger, on donne à l'histoire une orientation plus juste et plus sincère. Ferran Soldevila cite : *Die Aüssere Politik Alfensius III von Aragonen* (Berlin, Leipzig, 1911-12) de Lüdwig Klüpfel et *The Rise of the Spanish Empire* (New-York, 1918) de Roger Bigelow Merriman, professeur à l'université de Harvard. Il extrait de ce dernier ouvrage une page où sont comparés le génie catalan et le génie aragonais. Les catalans sont plus audacieux et plus cosmopolites ; les aragonais plus obstinés et conservateurs. F. Soldevila aurait pu justement se souvenir des travaux de l'école française, de l'œuvre de notre collaborateur Joseph Calmette, professeur à la faculté de Toulouse, et de la *Junte Supérieure de Catalogne* de G. Desdevises du Désert, doyen de la faculté de Clermont-Ferrand (New-York, Paris, 1910.) D. du Désert établit, dans le même esprit, une comparaison entre la Junte aragonaise réunie à Teruel en 1809 et la Junte catalane, et il dit : « la Junte catalane ne déploie pas tant d'éloquence, elle est plus pratique et plus simple et fait sa besogne sans inutile fracas ».



Nous reproduisons une notule de cette même *Revista*.

« CAL ESMENTAR — Que á Catalunya han tingut els francesos les més vives, generoses i eficients simpaties d'Espanya, tot el temps de la guerra.

I a desgrat de la comprensió catalana, podem veure per votacions com les del llibre *La littérature de guerre* de Jean Vic, que la bibliografia francesa des de l'agost de 1914 a l'agost de 1916 no ofereix ni una sola donada un xic per damunt de les espanyolades de Blasco Ibañez i de reciprocitat amb el sentit espiritual de Catalunya. »

Contentons-nous d'observer que cette exacte, attentive et courtoise réciprocité était difficile, surtout de 1914 à 1919. La plupart de nos écrivains étaient au front. Mais nous croyons pouvoir annoncer que l'un de nos collaborateurs prépare un ouvrage sur *l'Espagne et la guerre*. Nous espérons que les sympathies de la Catalogne y seront mentionnées.



Joaquim Ruyra nous annonce une nouvelle édition de ses *Fulles Ventisses*. Il publiera incessamment un nouveau recueil de nouvelles ; nous lirons avec joie ces pages de l'auteur de *Marines y Boscatges*, l'un des maîtres de la prose catalane.

Notre ami Carles Riba, qui a traduit les *Eglogues* de Virgile, nous promet également son *Primer Llibre d'Estancès*.



Nous apprenons que le Docteur Joseph Fallen a été nommé « capoulié » par le Consistoire du Félibrige. Nous espérons que le nouveau « capoulié » sera favorable à la cause de notre Maintenance ; Valère Bernard, le bel artiste que nous aimons tous ici, nous écrivait d'ailleurs, le 18 mai 1919, à propos de cette même *Mantenenço Felibrenco dou Roussiboun* : « Es peréu un de mi grand desi e sariéu uros de la vèire s'ourganisa souto li darnié jour de moun gouvèr » ... « N'en parlarai à noste acamp counsistourian de la Santo-Estello que celebraren per Pandecousto à Marsiho. » Cette Maintenance pourrait être organisée si elle réunissait vingt-cinq adhérents.

J.-S. P.

13^e Année. N^o 153

15 Juillet 1919

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

REVUE CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an

LLUM



Fiat lux!

Joguejant sus la ventalla closa,
un raig de sol llisca per una esclerxa
y triomfadora en la cambra s'en entra
sa fletxa d'or.

Els miralls s'en estranyen,
mes la claror una ànima los torna
y tota cosa ara sembla renaixer
a la llum pura.

Així en ton ànima, o dolça Catalunya,
poguès el sol de gloria y de justícia,
d'un raig sagrat de llum llibertadora,
llevar el vel negre ;
y aixís ton digne poble
poguès, de nou, sentir en ses entranyes
encendre's flama santa y nova vida
amb eixa aurora.



Y l'oració per l'infinit s'en munta
de la llum nostra :

O llum serena y benfactora,
eterna mare,
llum creadora,

jà que 'l mateix sol per tots brilla,
pels forts y 'ls dèbils,
fes que lliurement poguem viure
y morir sus d'aquesta terra,
o llum eterna, esguard de dalt,
y que la nit s'esvanaeixi
del cor dels homes,
del cor dels pobles,
y cayguin totes les cadenes,
y mori el mal.
Llum serena, llum d'ideal,
ix-nos de l'ombra !



Que s'esbatani la ventalla,
de bat a bat que s'obri el cor,
y que 'l sol inondi la cambra,
y que la llum nos torni forts,
y que dels esperits, més cultes,
s'en munti l'oració d'amor
a la llum santa, a la llum d'or.

Llum serena, llum d'ideal,
ix-nos de l'ombra !

Carles GRANDO.



Curiositats

Heusaquí els anys que van viure uns quants escriptors *immortals* :
Ariost, l'autor de *Orlando furiós*, poeta italià, 59 anys ; Balzac,
novelista francès, 51 anys ; Boileau, poeta francès, 75 anys ;
Byron, l'autor del *Don Joan*, poeta anglès, 63 anys ; Camoens, de
Os Lusíades, portuguès, en va viure 55 ; Cervantes, 69 ; Corneille,
tràgic francès, 78 anys ; Dant Alighieri, el gran autor de la
Divina comedia, italià, 56 anys ; Dikens, novelista anglès, 58 anys ;
Goethe, autor del *Fausi*, poeta alemany, va viure 83 anys ;
Petrarca, el cantor de Laura, italià, 70 anys ; Shakespeare, l'autor
de *Hamlet*, anglès, 52 anys ; Milton, l'autor del *Paradis perdut*, 66.



L'article EL ou LO ?



Le titre de *El Bon Pedriç* a été régulièrement corrigé *Lo Bon Pedriç* par la vaillante revue *Montanyes Regalades* et le non moins vaillant *Coq Catalan*. Ce souci de purisme ne me déplait pas. On m'apprend donc qu'il existe deux formes de l'article défini en catalan. M. Pierre Vidal, qui aime et qui lit les manuscrits et les vieux textes, et dont nous connaissons tous la haute compétence, est partisan de cette forme *lo*. Il faut reconnaître qu'elle réunit presque tous les suffrages en Roussillon. Il n'en est pas de même en Catalogne, où la plupart des écrivains, et même les érudits, par exemple Miquel y Planas, le fastueux éditeur de nos classiques, ont adopté la forme *el*.



Il est certain que l'article *lo, los* est la forme normale du vieux catalan. Il est non moins certain que l'article *el, els* est la forme normale actuelle, chez les écrivains. Que dit le peuple ? La forme *lo* est presque perdue à Barcelone ; elle subsiste en Roussillon concurremment avec la forme *el* ; les majorquins disent *es, sa*, au pluriel *es, ses*. Mais les poètes des Baléares, partisans de l'unité, oublient cette forme insulaire dans leurs poèmes. C'est là d'ailleurs une facile concession, mais encore faut-il la signaler. En Roussillon, Mossén Caseponce, qui a voulu écrire du langage vivant, a adopté la forme *el*, tout simplement parce qu'il l'entendait autour de lui (*El Ferrer de Figueras — Els Reis d'Orient — Els tres Consells*). Si donc l'écrivain roussillonnais veut écrire un langage vivant, s'il a le souci des normes actuelles du catalan littéraire, toutes ses faveurs iront à cette dernière forme.



Halte-là ! Et la Tradition ? Et la leçon de nos chroniqueurs ? Vous voulez attaquer le génie lui-même de la langue ? — Le moins du monde ! Mais une langue est un organisme vivant, une langue évolue. Vous ne prétendez pas rénover la morphologie du

vieux français ? Vous acceptez la morphologie d'Anatole France ? Pourquoi donc, lorsque vous écrivez catalan, changez-vous d'opinion et préférez-vous Ausias March à Joan Maragall ?



Il est évident que l'article *el* est plus euphonique que l'article *lo*. L'ancien catalan connaissait d'ailleurs, lui aussi, la forme *el* :

e scondudament *el* Rey de Granada havia endreçat... (1)

[Cr. Jacme.]

Mais il l'employait surtout après la conjonction copulative, ou après la préposition en [en *lo* = *el*] :

E els bisbes e els richs homens qui vengueren ab ele, vezren.

[Cr. Jacme.]

Parfois même cette conjonction n'était pas indiquée, mais il faut reconnaître que *el* avait encore la valeur de *e el* :

Vos pregam per la amor que vos nos devets. *el* be queus havem feyt, *el* deute que es entre vos e nos.

[Cr. Jacme.]

Cette existence de l'article *el* dans la chronique de Jacme nous prouve que sa généralisation actuelle n'est pas due, comme on le craint, à l'influence du castillan. S'il est peut-être possible d'admettre que le castillan a favorisé cette généralisation, il faut toujours observer que *el* est conforme au génie de la langue catalane, qu'il est le résultat normal d'une contraction, qu'il devait fatalement s'étendre par analogie.

L'ancien catalan réduisait encore l'article neutre *lo* après une voyelle :

Fer mes de 'l possible [Tirant *lo* blanch.]

Natura havia fet tot *lo* que fer podia, que en res no havia fallit quant a'l general e molt menys en *lo* particular.

[Tirant.]

Aujourd'hui, dans les deux cas, nous emploierions l'article neutre *lo* ; mais les partisans de la tradition inamovible devraient le réduire après une voyelle ; je ne crois pas qu'ils se soumettent à cette loi.

(1) Cet exemple et ceux qui suivent sont tirés de la belle grammaire catalane de Pompeu Fabra.

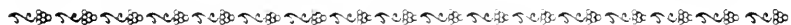


En résumé, on respecte aussi bien la tradition en écrivant *el* qu'en écrivant *lo*. On respecte aussi la naturelle évolution de la langue. Enfin, on se soumet à la norme actuelle du catalan littéraire. Certes, nous avons droit à un certain particularisme dans la syntaxe, j'en conviens. Et nous nous y soumettons, à ce particularisme, afin d'être compris de nos lecteurs, afin d'assurer la diffusion de notre langue (1). Nous savons qu'il est des concessions nécessaires, mais nous connaissons aussi la logique de l'unité. Or, cette logique de l'unité, l'exemple du peuple et la tradition bien comprise nous indiquent sûrement l'emploi de l'article *el*. D'ailleurs, que l'on emploie l'une ou l'autre de ces deux formes, les œuvres d'art seront toujours des œuvres d'art. C'est le privilège des artistes de s'élever au-dessus de ces discussions grammaticales, de ne pas confondre la forme et l'essence.

Il serait regrettable que les catalanistes du Roussillon se séparent les uns des autres pour une semblable querelle, pour la forme d'un article (*el* ou *lo*), l'écriture d'une préposition (*amb* ou *ab*), ou d'une conjonction (*i* ou *y* — pourquoi pas *e* ?), la suppression d'une lettre parasite (*h*)... Il me semble que nos idées, notre amour de la terre et d'une langue savoureuse et bien construite, dominent ces signes et ces conventions orthographiques. *La Revue Catalane* l'a heureusement ainsi compris. Elle a récemment déclaré n'imposer aucun système d'orthographe ; elle demeure ouverte à tous nos écrivains. Ainsi, tous ceux qui placent les soins de notre cause commune au-dessus de querelles d'un ordre différent nous comprendront.

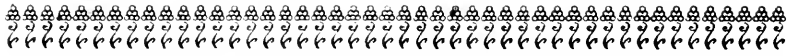
J.-S. P.

(1) Les partisans de LO par tradition devraient, dans le même esprit, toujours postposer le pronom complément. Ils ne le font pas. Pourquoi ?



Nacionalitat de flors, arbusts i arbres

El clavell prové d'Itàlia ; el lliri, de Siria ; la marguerida, de Xina ; el tulipán, d'Assia ; el llover, de la illa de Creta ; la rosa comú, d'Europa ; la de cent fulles, del Càucàs ; el narcís, d'Itàlia ; la hortensia, de Xina ; l'heliotrop, del Perú ; la sempreviva, de Orient ; el jacinto, de Turquia ; la lila, de India ; el mirt, d'Assia ; la olivera, de Grecia ; el taronger, de Xina ; el girassol, del Perú ; la rosella, d'Arabia ; el xiprer, de Tartaria ; el gecami, de India ; l'acacia, de Berberia.



DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

*Procès-verbal de l'alignement du lit de la Tet
depuis la Basse jusqu'à Castel-Roussillon (1)*

1378

5. — Ordinatio feta sobre la reparacio del llit de la Tet, del cap de la Vassa an avall tirant a la volta de la Salancha.

Con esperientia nos mostra que lo fluvi del aygua appellada la Tet ha trencat de nou en vers les costes de Bajoles e de Castell Rosseylo ; per la qual cosa es estat tractat e rahonat moltes e diverses vegades entre los hereters de la part de vers Bonpas e de la Salancha d'una part, e los hereters de la part de les costes damunt dites, d'altre, de venir a concordia ; e a fi que la dita Tet tenga via drete vers les parts de Bajoles e de Castell Rossello, com sia pus profitos que lixar-la axi com està, ni encare mudar-la per altre part ; em per amor d'ayso l'onrat mossen Ramon de Perellos, cavaller, governador en los comrats de Rossello e de Cerdanya per lo molt alt senyor Rey, ab consell del honrat misser P. Comte, assessor seu, qui à hull han vista la dita aygua, volents, presents, requirents e consentents les parts d'avall scrites, ordona sobre les causes damunt dites e d'avali scrites, per la manera seguent :

Primo, vol e ordona que aquells devers la Salancha pusquen metre l'aygua de la Tet en esta manera : ço es que del cap de la Vassa en dret lo lit de la aygua al cap del ort d'En Boffill vers la tremuntana, e d'aqui a drete linya vers la torra de Castell-Rossello dins lo correch qui es devant los albans d'En Perestortes, a drete linya xxx canes de lit entro e dins lo dit correch davant los dits albans, e del dit correch entro a la mara veyla, fora de la mota de Castell-Rossello, e x canes de bosch de cada

(1) Je reproduis dans une autre étude la traduction d'une partie de ce document, cette traduction se trouvant également dans les archives.

part per fortalici del dit lit ; e tot ço que s' pendrà per lit de la dita aygua e per padines (?) (1) o fortalici del dit lit, se prena e sia estimat en franch alou.

Item, que si trench o trenches, ribella o ribelles se fasien, de les quals ho per les quals lo moli d'En P. Macip (2) ho rech d'aquell e aquells qui han possessions dins los dechs(?) contenguts en lo present capitol, hagués dampnatge arc ho en temps endevenidor, del lavador de Bajoles tro a la volta qui pren lo rech dejos lo dit moli, que aquells de la part devers la Salancha sien tenguts de pagar les dos parts de la messio que s' faria per adobar e reparar los dits trench o trenches, ribella o ribelles, e 'l dit moli o els heretets d'aquell la romanent tercera part.

Item, que atès que En P. Macip hi ha millor causa e major que negun altre, e axi matex que pren de present major dampnatge que negun altre, en espera més à pendre per ço cor li partex hom sa possessio, ordona lo dit mossen lo governador que aytant com pendrán de les sues possessions als o bones o correchs per metre la dita aygua o lit o padmes (?) que sien scituades axi com les millors qui sien dins la estima que s' fara per lo dit lit o padmes (?).

Item, que de les x canes de padmes les quals serán ordonades de la part vers les costes e de la part vers la Salancha, aytant quant te la possessio o frontera d'En Appia e de son nabot, En Catalá, al dit P. Macip sien donades ad acapte, axi com als autres aytantes com volrà ni mester n'aurá per conservacio del dit seu moli.

Item, que de les dites x canes que serán per barreres estien e hagen à estar tost temps en bosch e assocades del alt de mija cana.

Item, que les x canes d'ample de cascuna part sien dades novellament ad acapte en franch alou als frontalers, si pendre ho volien, sino ad altres persones, exceptat ço que volrà penre en P. Macip ; e que ells sien tenguts de tenir les piantades e assocades tost temps del alt de miga cana, e que tot so que s'aurá dels dits acaptes sia e deja esser d'aquells de la part de Bonpas e de la

(1) Probablement : francs-bords. On peut lire : padines, padmes, padnes, padiveres.

(2) En Macip était propriétaire du moulin de Castell-Rossello. Voir mon étude *Castell-Rossello au moyen-âge*, II^e série, pp. 76-87.

Salancha, en ajutori de la dita obra, pusque ells les compren, e que sien tenguts de plantar la dita frontera per tot aquest ivern qui ve, aytant com serà ho à plantar.

Item, que'ls frontalers de la dita Tet qui pendrán ad acapte de cascuna part les dites deu canes d'ample que serán en bosch plantades per padiveres (?) del dit lit de la Tet fasedor, que si aybres, lenyes, fustes o rebugades se posaven dins les dites xl canes del lit de la Tet, que aquelles los dits frontalers livarán o livar farán de present à lurs propries messions e despeses, per tal manera que en lo dit lit de les dites xxx canes no haja algun empatxer, e que les dites lenyes e fustes sien dels dits frontalers, si donchs aquells de qui serien no volien pagar la messio e l' dampnatge que les dites lenyes e fustes haurien donats.

Item, que los dits compradors arrancarán e arrancar farán tots aybres, plantes qui sien dins lo dit llit de xxx canes, qui serán ordonades per les persones en aço eletes.

Item, que dins lo dit llit fasedor, segons que serà mesurat e assignat per les persones qui s'i deuen elegir segons la forma desus dita, que en aquell lit de xl canes se haja à fer rech o rechs per on passas l'aygua de la Tet una vegada tan solament, a coneguda dels stimadors qui hi serán per abdos les parts elegits.

Item, que à l'aygua qui va à Tayneres no sia empatxada ne tapada, fins que l' lit de la dita Tet fahedor sia complit e acabat, à coneguda de les persones que serán sobre aço eletes.

Item, que les dites xl canes de Mont Peyler d'ample, e aytantes con serà de lonch, de la boca de la Vassa fins fora la terra de Castell-Rossello, les quals pendrà hom per lit e padineres de ia dita Tet, sien stimades per iiii bons homens, dos de cascuna part, elegidors so es per la part deves Bajoles en Perpenya Boys, en G. Laurador, ortolàs, e per la part de la Salancha Jacme Bajoles e Bernat Spert, ortolàs; e, en cas que no s'avenguessen, per terser en Johan Nom-de-Deu. E que tots los iiii bons homens elegits per les dites parts e i' tersser fassen e sien tenguts de fer segrament e homenatge, en poder nostre, que he e lialment se haurán en les coses damont dites e d'avall scrites.

Item, que l' lit veill e padines (?) sia e haja à romandre als compradors del lit nou, ço es en aquells qui y contribuirán à pagar al lit nou, e que aquells lo puguen vendre e dar ad acapte

per ço que d'aço que s'en haurà se ajue de pagar ço que costarà lo lit nou de fer, e la compra d'aquell ; e que els hereters de la part de les Costes de Bajoles e de Castell Rossello hajan a deffinir e remetre tot dret que en aquell haguessen, per tal manera que la remissio valla e tenga a coneguda d'un savi.

Empero que si l'aygua de la dita Tet se mudava per altre part, que lo dit lit nou faseador de present fos d'aquells de la part de ves Bompas e de la Salancha.

Item, que les pagues dels preus de les possessions qui s' pendrán per lo lit e padmes de la Tet se paguen pusque estimades serán, ço es del dia que s' començarà la obra a tres meses següents, la mitat à les persones de qui s' pendrán les dites possessions, e l'altre meytat del dia que s' començarà la dita obra à cinch meses prop següents. E si persones miserables, pobres hi havia, que sien pagades de present con la obra serà començada, à coneguda nostra.

Item, que totes persones qui profit pendrán del dit mudament de Tet, à coneguda de les damunt dites persones eletes, pagarán al dit mudament are de present faseador segons mes e menys, ad arbitre dels damunt dits : e aço sens tota appellacio.

Item, que si negun hereter d'aquells de qui hom pendrà de lurs possessions per fer lo lit e padmes (?) de la Tet novellament faseador no volia ço que li sobraria de la dita possessio, que en aquell cars ho haguessen à pendre los vesins o vesi d'aquell, à coneguda de les persones damont elegides, e aquelles haguessen à pagar an aquell de qui pendrien la terra o ço que sobraria de la dita possessio, ço que seria estimat per los dits eletes.

Es entencio nostra que per aquesta present ordinacio no entenem perjudicar en res als senyors de Castell Rossello e de Bajoles, ni a d'altres senyors qui dins los termens de Bajoles e de Castell Rossello hajan senyories, en res ; ans d'aytant dampnatge con pendrán dins lo lit e padmes (?) novellament faseadora, sia satisfet à ells, à coneguda nostra e dels eletes ; e si profit ne prenen, que sia comtat à coneguda nostra e dels eletes.

(A suivre)

HENRY ARAGON.

(1) Archives des Pyr.-Or., B. 276, f^o 175-176.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

P

- paliure.** — arn, espí, espinavessa, espinavis.
palmier dattier. — palmer, palmera.
» **nain.** — bargalló, margalió, fasser.
panacée. — voir berse.
panais. — pastanaga salvatge.
panic. — sarreig, sarrell, potes de gallina.
panicaut. — panicalt, penical, espinacalt, espinacart, cart corridor, cent caps.
panis. — voir setaire.
paquerette. — voir marguerite.
pariétaire. — morella roquera, herba de paret, herba de la Mare de Deu, herba de Nostra Dona, granadella, camaroja, camaroig.
passerage. — herba de la fluxió.
passiflore. — passionera, flor de la Passió.
pastel. — pastell.
patience. — paciència, panadella (et aussi llengua de bôu).
paumelle. — pàmula, palmula.
pavie. — pavia.
pavot. — cascall, herba dormidora.
pêcher. — presseguer. Voir aussi alberge et pavie.
pensée. — pensament, herba de la Trinitat.
persicaire. — sanguinari, pebre d'aigua.
persil. — givert, julivert.
pervenche. — pervinca, herba de primavera, vinca-pervinca.
petit poivre. — aloc.
peuplier. — poll, pull, pollanc, pollancre, xóp.
» **blanc.** — alber, poll blanc, arbre blanc.
phlomis blanche. — salvia d'Aragó.
pytolaque. — arbre de tinta, rahims de borro.

picridie. — voir chicorée sauvage.

pied d'alouette. — espuela.

» **de coq.** — voir panic.

piloselle. — pelosella.

piment. — voir poivron.

pimprenelle. — pimpinella, pantinella.

pin. — pi, pinatell.

pissenlit. — pixallit, masteguera, mastec, dent de lleó, llacsó d'ase, colitx.

pivoine. — ebutiscla, peonia, llamponi, llampudul, herba de Santa Rosa.

plantago. — matifòc.

plantain. — plantatge.

» **pucier.** — seragatona, herba de les puces, pucera.

poireau. — porre, porro, cevallot.

poirée. — voir blette.

poirier. — perer.

pois. — pesol, peso, tirabec.

» **chiche.** — ciuró, cigró, sairó.

poivron. — pebrot, pebrina, bitxo.

pomme de terre. — patana, trumfa.

pommier. — pomer. Voir aussi calville.

potentille. — agram de porc, cinc en rama.

potiron. — voir citrouille.

pouliot. — polioli, puliot, purrioli.

pourpier. — verdolaga.

prêle. — sannua, aspereta, aspreta, cua de rata, cua de cavall.

primevère. — cucut, herba del cucut, herba de Sant Pau, primavera, primula.

prunelier. — ars negre, aranyoner.

prunier. — pruner, prunera.

psoralier. — cabruna, herba cabrera.

pulicaire. — herba de Sant Roc.

pulmonaire. — herba pulmonera, pulmonaria.

pyrèthre. — pelitre.

(A suivre)





Repichs



Nos poètes roussillonnais

Notre Secrétaire Général, M. Charles Grando, vient de remporter un beau succès aux Jeux Floraux de l'Ateneu du District II de Barcelone. Son envoi : *Llum*, que nous donnons dans le présent numéro, a obtenu le 1^{er} accessit à l'Eglantine (premi de la Patria).

Diction et chants catalans

Nous constatons avec joie que la langue catalane est toujours en honneur dans nos fêtes.

Au grand Concert-bal de la Fédération des Groupes Amicaux des Pyrénées-Orientales, le jeune Noguès a interprété avec talent des poésies et monologues de nos auteurs roussillonnais.

Le groupement choral des *Cantayres Catalans* a prêté son concours à la Conférence-Exposition organisée par l'Œuvre des Eglises dévastées. Les œuvres exécutées, parmi lesquelles figuraient *La Coça Catalana* de Batlle et *El Nostre Joffre* de P. Francis, ont obtenu un vif succès.

Les *Cantayres Catalans* d'Antoine Batlle ont également participé à la grande fête scolaire du 6 juillet et ont été fort applaudis. Un fait à retenir : les élèves de l'Ecole Normale de jeunes filles ont chanté à trois voix le chœur catalan *Montanyes regalades*. C'est la première fois qu'une institution d'enseignement public interprète publiquement un chant catalan. Nous adressons à Mesdemoiselles les Elèves-Maîtresses de l'Ecole Normale de Perpignan nos plus sincères éloges.

Musique et danses catalanes

Les petits danseurs catalans ont reparu à l'occasion de la fête des Platanes et ont évoqué à nos yeux de bien agréables souvenirs d'enfance.

Il n'est pas jusqu'aux sardanes, organisées par le Chor Cātala, qui ne nous aient longuement captivés, autant par le charme ber-

ceur de leur rythme que par la belle leçon qu'elles offrent en spectacle. La sardana est le symbole de l'union des classes dans un idéal commun d'harmonie et de beauté.

Signalons enfin le succès obtenu, aux fêtes de Céret, par la Mascarade d'Héliogabale, avec partition d'instruments catalans, de notre ami le compositeur Déodat de Sévèrac.

Série locale du *Coq Catalan*

Nous applaudissons de tout cœur à l'initiative de notre excellent confrère *Le Coq Catalan* qui inaugure une série de numéros sur les coutumes locales et le folk-lore roussillonnais. Le premier numéro, auquel ont collaboré la plupart de nos écrivains catalans, est consacré à la *Cuisine Catalane*.

F. RIOLS.



Quadret



Quenouille, de Pallas la compagne et l'amie...
Aime-laine, aime-fil, aime-estaim, maisonnière,
Longue, palladienne, enflée, chansonnière.

ROUSARD.

Sota els dits de l'avia, l'antiga filosa
fa 'l seu molinet.

La nina, a sa vora, broda, silenciosa,
estrany ramallet.

El fil se desrotlla... floreix una rosa
su 'l mocadoret...

Un poal d'aygua fresca es sus d'una llosa
per cas de la set.

La filosa gira y 'l seu torn ganyida.
L'avieta arrufida
canta amb sa veu flaca ayre anyoradiç...

Aixis, altre temps, la meua padrina
sus del vell pedriç,
y també ma mare quan n'era una nina.

FR. SALVAT.



Llevant de Taula



Nous nous voyons dans l'obligation de renvoyer à l'un de nos plus prochains numéros le compte-rendu d'un recueil de poésies de Lopez-Picó, *Les absencies Paternals*.



On lit avec plaisir dans la *Revue Catalane* un glossaire de notre Botanique. Il nous est agréable de nous familiariser toujours davantage avec les noms des herbes, des oiseaux, de tous les rustiques. Il serait curieux aussi d'en déterminer les étymologies. Bien souvent leur origine est métaphorique, et de gracieux rapports ont suscité ces beaux noms. Ici l'étymologiste et le folkloriste se rejoignent. Un oiseau d'automne, l'oriol... oriol veut dire : oiseau d'or. Il est appelé horloge d'or en Espagne : oro-péndola. Le français dit : loriot ; et le mot est composé par une agglutination de l'article [cf. lierre, elra (cat.)]. *L'alouette huppée* est chez nous la *cogullada*, et le mot catalan contient la métaphore [cf. cogul, cornu]. Le *chardonneret* et la *cardina* valent aux chardons. Un insecte, le *cloporte*, fait de son corps une boule [clausus porcus] ; il est d'ailleurs connu sous le nom de *goret*, dialectalement, et de *porcellana* chez nous, sans doute parce qu'il vit dans l'humidité de la terre. La *fouine*, *fagina*, reçoit son nom du hêtre. La *musaraigne* porte sa moustache comme une araignée [mus-aranea] ; le catalan réserve une semblable métaphore à la belette [fr. : petite belle ; comadreja (esp.), petite commère] ; elle est chez nous le rat étoilé [mus-stella]. On constate donc, avec Remy de Gourmont [*Esthétique de la Langue Française*], que ces métaphores sont souvent les mêmes dans les langues novolatines. Mais si une étude plus approfondie établissait ces concordances, elle noterait aussi des métaphores particulières à chaque langue.

Quant aux noms de plantes, il n'est pas douteux que certains sont connus en Roussillon et ignorés en Catalogne espagnole. Il est des littérateurs qui écrivent : *rododendron*, *vinya selvaige*, pour *pentecostera*, *llambrusca*. Ils emploient le mot savant et non le mot populaire. Il serait bien imprudent d'écrire *oliu selvatge* lorsque

le latin *oleaster* nous a légué un mot si virgilien : *ollastre*. Le mot marjolaine est-il vraiment traduit *moradui*x ou *mardui*x par nos paysans ? E. Boix a employé *majorana* dans sa fière Cantate au Roussillon. Je lis dans une poésie de J. Carner :

... ja sembla coberta — d'un moradui escampat d'Himeneu.
(J. Carner, *Montjoies*.)

Le mot est de provenance arabe (almoraduj, en espagnol) — *mora-dui*x, et par suppression de *a* prétonique, *mordu*i>x, ou mieux *mardu*i>x. On sait qu'il ne faut pas abuser de l'influence arabe. Mais les arabes, qui étaient jardiniers, ont baptisé les plantes d'Allah et parfois les simples des vieux couvents d'Espagne.



Almanac de la Poesia, 1919, Barcelone : obsequi de l'impressor F. Altès Alabart als seus clients i amics. F. Altès i Alabart est vraiment un aimable imprimeur. Voilà plusieurs années qu'il nous donne ce poétique almanach, où il recueille « les vibrations des livres originaux et des traductions catalanes ». On y lira des extraits de traductions de la *Divine Comédie*, par N. Verdaguer Callis ; des fables de La Fontaine, par le très souple J. Carner ; du Cantique des Cantiques, par Frederic Clascar ; des poésies de R. Dehmel, et de Hermann et Dorothée, par Josep Leonart ; des Poèmes et Sonnets de John Keats, par Marià Manent ; de l'*Enéide*, par Llorenç Riber ; et des *Georgiques Chrétiennes* de Francis-Jammes, par Maria-Antonia Salvà.

Voici comment J. Carner traduit La Cigale et la Fourmi.

La Cigala i la Formiga

La cigala, tot cançó
en el temps de la calò,
no es trobà gens endegada
quan vingué la fredorada :
¿ ni un trosset, en son xopluc,
de mosqueta o be de cue !
Enterà de sa fadiga
sa veïna la formiga :
¿ per manlleu li donara
tal vegada un poc de gra
fins que el temps es giraria ?
— Jo — diu ella — pagaria

ans d'Agost (fe d'animal!)
interès i capital.

Cap formiga és deixadora :
el deixar no se 'ls adiu.

— I què feies a l'istiu ?
digué a l'enmanllevadora.

— Dia i nit, tota gaubança,
hi cantava a bell esclat.

— Cantaves, no és veritat ?
Està bé, doncs ara dansa.

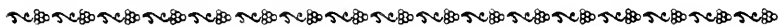
Josep CARNER.

Il nous est agréable que J. Carner ait traduit notre fabuliste. Il n'est pas de plus belle langue que celle de l'auteur de Philémon et Baucis. La Fontaine avait déjà été traduit en catalan. On se souvient des savoureuses versions de Paul Bergue, l'ingénieur traducteur qui ne recule pas devant les Épîtres de Clément Marot. Mais ce n'est pas tout. On nous annonce une nouvelle traduction, écrite par un conteur roussillonnais. Car on peut aimer à la fois Perrault et La Fontaine, les Anciens et les Modernes. J'ai encore remarqué dans ce friand recueil une charmante poésie de Narcís Massó i Valenti, *Temps de Nadal*, et *L'alta Llibertat* de Clementina Arderiu, et *Pisa*, de Josep Aragay. Il me semble que ces trois poètes ont du talent.



Nous avons appris que J. Bofill i Matas avait été élu député à la Mancomunitat catalane. Bofill i Matas obtint le premier prix aux Jeux Floraux du Roussillon, et on n'a pas oublié ici ses poésies d'une expression toujours ingénieuse, d'une virtuosité toujours élégante. Nous adressons à Bofill i Matas nos félicitations roussillonnaises, convaincus qu'il saura transposer dans son nouvel office la clarté de sa strophe.

J.-S. P.



Publicacions de l'Ensenyança Catalana

Aritmètica i Geometria, d'En Josep GALI FABRA

Havem rebut aquest volum nou que ve a enriquir la col·lecció dels publicats per l'Associació Protectora de l'Ensenyança Catalana, per mitjà de la seva Secció Editorial.

Es un llibre que es fa notar entre els destinats als infants per la claretat de l'exposició, il·lustrada amb forces gravats i al ensems per la seva honestatad científica, i la encertada ponderació del contigut.

13^e Année. N^o 154

15 Août 1919

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. Cotisation : 10 fr. par an

UN FOYER DE VIE CATALANE



L'Université de Perpignan



La *Revue Catalane* a bien voulu me servir d'intermédiaire pour faire patienter les nombreux compatriotes qui m'avaient fait l'honneur de m'écrire au sujet de la lettre publiée sous ma signature dans le numéro du 15 avril, et précisément sous le titre que je reprends aujourd'hui.

Il s'agit du problème de « l'Université de Perpignan » soulevé par la *Revue Catalane* et mis par elle à l'ordre du jour des préoccupations locales. En présence de cette initiative, je m'étais empressé de donner mon avis. Mes correspondants m'ont adressé à ce propos des questions, — quelques objections aussi, — j'ai le devoir d'y répondre. Je n'ai pu le faire plus tôt, à cause des occupations multiples d'une fin d'année scolaire couronnée par la session d'examens la plus lourde que les fastes toulousains aient jamais eu à enregistrer : je m'excuse et j'entre immédiatement dans le vif de la question.



« L'institution d'un enseignement supérieur catalan, — ai-je dit, — serait la meilleure façon de promouvoir le culte de la langue, de l'histoire et de la littérature de la petite patrie. » Par la même, j'entendais définir ce que doit être, de nos jours, le centre d'une université roussillonnaise ; au cœur de cet organisme doit se placer cette triple fonction : langue, littérature, histoire du Roussillon.

Le Roussillon a une langue, une littérature, une histoire qui lui sont propres ; et cette langue, cette littérature, cette histoire ne sont enseignées nulle part en France. Or, le Roussillonnais est légitimement attaché à sa langue, à sa littérature, à son histoire. Il a *droit* à les connaître.

Beaucoup de villes, sièges d'Université, ont créé des cours pour faire connaître l'histoire et la littérature locale ou régionale. A Toulouse, à côté d'une chaire d'*histoire méridionale* à domaine étendu, des subventions locales ont permis de créer une chaire de *langue et littérature méridionale*, et un cours municipal d'*histoire populaire de Toulouse* a été parallèlement institué ; enfin un ensemble d'enseignements a été constitué sous le titre d'*Institut d'études méridionales*, comprenant philologie, lettres, histoire, art et archéologie, droit, paléographie et diplomatique. A Dijon, une chaire d'*histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon* a été fondée par les soins combinés du Conseil Général de la Côte-d'Or et d'une Société privée dite *Société des Amis de l'Université*, largement subventionnée elle-même par la Ville. En outre, une libéralité récente a flanqué cette chaire d'un cours régulier de *littérature bourguignonne*. La plupart des capitales de nos vieilles provinces sont dotées de façon analogue.

Certes, dans ces villes, l'existence d'une Faculté facilite de telles initiatives. Mais est-il indispensable que des Facultés officielles existent pour que la culture locale soit possible ? Autrement dit, la culture locale doit-elle être et rester, en France, un privilège exclusif des chefs-lieux d'Académie ?

Pareil privilège ne serait nullement fondé en raison. Le passé roussillonnais a autant de titres à servir d'objet d'étude et d'enseignement que le passé lillois ou dauphinois, et les Perpignanais ne s'intéressent pas moins à leur pays que les Auvergnats ou les Poitevins.



Aussi bien, à cette heure où les bienfaits qu'un régionalisme intelligent peut prodiguer semblent enfin apparaître à tous, la connaissance du passé local prend une signification nouvelle. Pour que la région vive, il faut qu'elle ait conscience d'être. Et la région n'est pas seulement un être matériel, un organisme pure-

ment économique, — autant dire animal, — la région a une âme : cette âme lui vient de son sol et de son passé. Mieux elle se connaîtra, plus intensément elle vivra. Le passé éclaire le présent et assure l'avenir.

Quelle que soit la *grande région* officielle dont fera partie demain le Roussillon, il sera toujours, à lui seul, une région dans la région ; il sera *un tout en soi*, parce qu'ainsi le veulent la géographie et l'histoire ; parce que, s'il a son sol, il a son histoire et sa langue.

Ainsi, le problème d'un enseignement supérieur local n'est pas seulement digne de passionner des érudits et des curieux, il est digne de promouvoir l'action des dirigeants, de tout homme réfléchi, de quiconque veut que le Roussillon subsiste avec sa personnalité et sa force propre dans la France puissante de demain.



L'enseignement de notre passé historique et artistique, de notre langue et de notre littérature doit donc être organisé, et c'est là précisément le centre d'une Université locale transposée dans la donnée moderne.

Autour de ce centre, des enseignements de culture générale seraient tout indiqués : histoire de France, littérature française, art français au premier plan ; puis, suivant les occasions ou les possibilités, telle ou telle autre matière propre à élargir l'horizon intellectuel d'un auditoire désireux d'avoir « des clartés de tout ».

Car, la région, si elle a sa personnalité et sa vie, n'en est pas moins une partie d'un ensemble. L'unité française n'a rien à redouter du régionalisme. Bien au contraire. Plus vibrera la région, mieux résonnera la voix de la France. C'est la combinaison de régions merveilleusement complémentaires qui fait l'admirable et féconde unité française, comme l'accord parfait en musique doit sa sonorité et sa richesse à des notes pourtant bien nettement différenciées de la gamme.

Et c'est justement pourquoi la crainte qu'un enseignement local ne nuise à l'intérêt national ne saurait être retenue. La leçon finale qui ressortira de l'histoire du Roussillon sera précisément celle d'une vocation lointaine et irrésistible vers la France : ce n'est pas, au demeurant, la patrie de Rigaud, d'Arago et de Joffre

qui a besoin de jeter un voile sur son passé pour se sentir plus française.

Croirait-on plus *national* de dire au Roussillonnais : si tu veux connaître ton passé et ta langue, va donc à Barcelone ?

Au surplus, l'histoire de Barcelone n'est la nôtre que pendant quelques siècles, — et encore pour partie, — et quant à la langue, celle de Barcelone commence à n'être plus la nôtre tout à fait : le *Roussillonnais*, plus pur à bien des égards que le *Barcelonnais* trop empreint de castillan, vaut d'être étudié, cultivé et perpétué *tel quel*.



Voici donc, en gros, comment j'imaginerais une Université répondant aux besoins que j'ai essayé de définir.

Au centre, nous plaçons *l'enseignement proprement local* :

- 1 cours d'histoire du Roussillon ;
- 1 cours de langue et littérature catalane ;
- 1 cours d'archéologie et histoire de l'art en Roussillon ;
- 1 cours de sciences auxiliaires de l'histoire.

En second lieu, *l'enseignement de culture générale* comprend au moins :

- 1 cours de littérature française ;
- 1 cours d'histoire de la France et de l'art français.

Autour de ces enseignements (qu'ils soient semestriels ou annuels) s'adjoindraient des cours occasionnels, réguliers ou libres, qui pourraient varier de semestre à semestre ou de mois à mois.

Les enseignements que je viens d'énumérer se définissent d'eux-mêmes. Seul celui que j'intitule *Sciences auxiliaires* exige peut-être une explication. Il s'agit surtout de la paléographie et de la diplomatique appliquées, sciences nécessaires à la lecture et à l'interprétation des documents. Toutes les villes d'Université possèdent ce cours, en sorte que les étudiants et les amateurs ont la possibilité de s'exercer au déchiffrement et au commentaire des textes. Il est indispensable que nos compatriotes aient la même possibilité.

Un tel ensemble d'enseignement — qu'il soit un peu plus ou un peu moins développé dans les débuts — peut être facilement mis sur pied. Il suffit de faire fonds sur les compétences qui se sont

révélées sur place et de demander le concours de quelques professeurs de Toulouse ou de Montpellier, — voire de Barcelone, — pour quelques leçons soit plus générales, soit plus spéciales. Les dépenses qu'entraînerait cette organisation seraient aisément équilibrées en faisant appel, comme on l'a fait ailleurs, aux bonnes volontés locales et à la générosité éclairée des corps élus. A coup sûr, nos conseillers ne seraient pas moins soucieux de la culture locale que leurs collègues des villes auxquelles j'ai fait allusion.



Reste la question de l'auditoire. A qui s'adresserait l'enseignement ?

Ce n'est pas avant d'avoir serré de plus près l'organisation pratique et concrète qu'il convient de se demander s'il y aurait lieu de distinguer des cours publics et des conférences, comme on le fait dans nos Facultés. Du moins, j'aperçois tout de suite une catégorie d'auditeurs tout désignés : les futurs curés de nos paroisses, les futurs maîtres de nos écoles. Savoir ce qu'est le pays où ils exerceront les uns leur ministère, les autres leurs fonctions, c'est ce qui leur convient au premier chef. Nul doute que ceux qui président à leur formation ne les y engagent ; s'il est nécessaire de l'invoquer, le précédent existe dans les Facultés.

A côté de ces ecclésiastiques et de ces universitaires — dont la rencontre serait, ici aussi, d'un bel exemple, — et qui représenteraient pour ainsi dire les professionnels, tous ceux et celles qui le désirent pourraient suivre l'enseignement à des conditions à déterminer. Volontiers j'imagine que bien des jeunes filles y prendraient goût, à en juger par l'affluence de celles qui fréquentent nos cours toulousains. Encore ici, le privilège du chef-lieu académique n'est point un dogme et le droit à la culture est égal.



Mais, dira-t-on, l'enseignement ainsi esquissé, s'il ne manque ni d'attrait, ni même de cohésion, manque pourtant d'un appoint très appréciable : il n'aura point de sanctions. Celui qui l'aura suivi le plus consciencieusement du monde n'en emportera même pas la preuve. Les Facultés délivrent des diplômes, l'enseignement rous-

sillonais en sera privé. L'inconvénient n'est-il point d'importance ?

Il est aisé d'y parer. A feuilleter seulement l'*Annuaire* de l'Université de Toulouse, j'y relève au moins deux diplômes qu'il est très facile d'adapter à l'enseignement dont j'ai tracé l'ébauche et auxquels cet enseignement peut préparer de la façon la plus satisfaisante : l'un de ces diplômes est un diplôme d'État, *le diplôme d'études supérieures d'histoire* ; l'autre un diplôme d'Université, *le diplôme supérieur d'études méridionales*. L'enseignement roussillonnais ne sera donc en aucune manière dépourvu de sanctions : ceux des auditeurs — disons maintenant *étudiants*, — qui en auraient l'ambition, n'auraient qu'à postuler l'un ou l'autre des titres que je viens d'énoncer.



Il me paraît bon de me borner pour l'instant aux précisions qui précèdent : elles répondent, me semble-t-il, aux points d'interrogations que j'ai sous les yeux. Les modalités d'exécution et les mises au point ne pourront être examinées que par le *Comité d'initiative* dont j'ai souhaité la formation et qui, sous ce titre ou sous tout autre, pourra se constituer lorsque seront suffisamment explicites les adhésions aux principes fondamentaux qui viennent d'être posés.

J. CALMETTE,

Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Toulouse.



Compte-rendu des Séances



Réunion du Bureau du 10 août 1919
Présidence de M. Laurent CAMPANAUD, président

Le Bureau de la Société d'Etudes Catalanes s'est réuni le dimanche 10 août, à 10 heures du matin, au Siège de la Société, pour statuer sur une proposition de M. Calmette, professeur à l'Université de Toulouse. Il s'agit de rétablir l'ancienne Université de Perpignan.

Lecture est donnée de cet intéressant mémoire qui sera reproduit dans la *Revue Catalane*. Le Bureau est d'avis de constituer un Comité d'initiative dont ses membres feront tous partie et auquel pourront s'adjoindre les personnes qui désirent faire revivre ce foyer de vie catalane. Le mémoire leur sera adressé, ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande au Siège de la Société.

M. Grando prie l'assemblée de vouloir bien désigner un successeur pour les fonctions de Secrétaire, qu'il est dans l'impossibilité matérielle d'assurer désormais pour un temps assez long.

Le Bureau, reconnaissant le bien fondé de la demande de M. Grando, le remercie du dévouement apporté à la revue et à la Société pendant les cinq années de guerre et nomme à l'unanimité : *Secrétaire Général* : M. le professeur Calmette ; *Secrétaire Adjoint* : M. l'abbé Sarrète.

Le Président : L. CAMPANAUD.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE)

R

radis. — rave, ravec.

raifort. — voir radis.

raiponce. — repunxó, rapuntic, nap bort. Voir aussi herba del moro.

raisin d'ours. — voir arbousier.

ravenelle. — ravenissa, ravell.

redoul. — voir corroyere.

réglisse. — regalicia.

reine des prés. — voir spirée.

renoncule. — ranuncle.

› flammette. — mata-anyelis.

› flottante. — herba de les granyotes.

- renouée.** — passa-cami, herba caminadora, herba caminaire, herba de cent nusos, trava-cavalls, estira-velles, escanya-velles, presseguera.
- renouée persicaire.** — voir persicaire.
- réséda.** — herba del amor, marduji.
- » **raiponce.** — herba del moro.
 - » **gaude.** — gauda, herba de la gauda.
- rhododendron.** — boixerica, pentecostera, talabard, gavet, boix de la Mare de Deu, muixereta, salaberta, naret.
- rhubarbe.** — rabarbre, ruibarbre.
- ricin.** — figuera del dimoni, enfiter.
- romarin.** — romaní.
- ronce.** — romaguera, arsa, sarsa, esbarzer, aristòl, roser de pastor, morera salvatge.
- roquette.** — ruca.
- roseau.** — canya.
- » **sauvage.** — canyavera, canyota, canyoca, canoca, càrritx.
- rose trémière.** — malva-rosa.
- rosier.** — roser, satalia.
- rue.** — ruda.
- rumex.** — voir patience.

S

- sadrée.** — voir sarriette.
- safran.** — safrà.
- sainfoin.** — esparcet, esparceta, esparsa, trepadella, pellagra, pepirigall.
- salicaire.** — meca de pioc.
- salicorne.** — salicorn, herba de salobre, salat. Voir aussi soude.
- salsepareille.** — sarsa-parella, arinjoí, aritja, aritjol, mata-velles.
- salsifis.** — saisifis.
- » **des prés.** — barballa, barba de cabra, cuxa-barba, apagallums.
 - » **noir.** — voir scorsonère.
- sanguinaire.** — sanguinari.
- sanicle.** — sanicula, herba de Sant-Llorens.
- santoline.** — espernallac, botja de Sant-Joan, herba cuquera, guarda-roba.

- sapin.** — abet, bet, piber.
saponaire. — saboneta, herba sabonera.
sarrazin. — fajol, blat negre.
sarriette. — sarrieta, satireya, siretja, sajulida, sejulida.
sauge. — sàlvia, cresta, madrona, gallo.
saule. — salze, salsar, saulà, salic, salit, salguer, salguera.
 » **osier.** — voir osier.
 » **petit.** — gatsalzer.
saxifrage. — trenca-rocs.
scabieuse. — viuda, viudeta, escabiosa. Voir aussi herba de l'enaigament.
scandix. — pinta, agulles de pastor.
sceau de Salomon. — trencalós.
scille. — cebeta, ceba marina, escilla.
scolopendre. — herba de la melsa, herba melsera, llengua de cervo.
scorsonère. — escorsonera.
scrofulaire. — setja, herba de les scrofules.
seigle. — segol, segle.
sené. — senet.
seneçon. — herba cana, herba de les cardines.
senevé. — sanabre, senabre.
seringa. — xeringuilla.
serpolet. — serpoll, serpol, salsa de pastor. Voir aussi cerfeuil.
setaire. — paniça, paniçola.
silène. — colitxos, esclafidós, patacs, coniveilles.
sinaigrette. — herba del cotó.
smilax. — voir salsepareille.
soleil. — voir tournesol.
sorbier. — selvier, server, servera.
souchet. — jonsa, junsà, castanyola.
louci. — garronada, hoixacs, maravelles, goyets, graujets.
soude. — sosa, barrella, espinadella. Voir aussi salicorne.
spartier. — espart.
spergule. — voir mourron.
spirée. — herba del pobre home, ulmaria.
staphysaigre. — paparra, herba dels polls, cibadella.
sumac. — voir corroyère.
sureau. — saüc, saüquer, sabuquer. (A finir)



DOCUMENTS HISTORIQUES

sur la Ville de Perpignan



(SUITE)

Traduction partielle de la transaction passée entre les tenanciers des terroirs de Bajoles et Castel-Roussillon, et ceux de la Salanque, homologuée par Raymond de Périllos, gouverneur de la province, touchant le nouveau cours de la Tet, sa largeur, l'indemnité à fournir aux propriétaires intéressés.

14 (?) 4 février 1378

« Titre concernant le cours de la rivière de la Tet ».

Pactes contenus dans la transaction faite entre les tenanciers du terroir de Bajoles et Castell-Rossello d'une part, et ceux de Bompas, de Villelongue et de la Salanque d'autre part, le 14 février 1378 ; les dits pactes faits et accordés par le Gouverneur de la Province.

Premièrement il est ordonné que l'eau de la rivière de la Tet sera conduite, sçavoir que son licet sera tiré droit du bout du ruisseau appelé la Basse au bout du jardin de Bofil vers la tramontane ; et de là en droite ligne vers la tour de Castell-Rossello, dans le correch ou le ravin qui est devant les Albans de Perestortas, avec quarante cannes de licet et dix cannes de chaque costé plantées en bois pour renfermer ledit licet ; pour raison de quoy, tout ce que l'on prendra sera estimé en franc-aleu.

Que s'il se faisoit quelque ouverture par laquelle le moulin de Pierre Massip, ou le ruisseau d'iceluy, et de ceux qui ont des propriétés dans le terrain mentionné au présent article, souffrieroient du dommage à l'avenir, depuis le territoire de Bajolas jusqu'au détour que prend le ruisseau dessous ledit moulin, ceux de la Salanque seroient tenus de payer les deux tiers des frais qui se feroient pour réparer lesdites ouvertures, et les propriétaires dudit moulin l'autre tiers.

Qu'attendu que Pierre Massip contribue et souffre plus du dommage que tout autre, en ce que l'on luy partage la propriété,

il est ordonné qu'autant de terre qui luy sera prise, soit bonne ou faisant partie de celle dudit ravin, sera estimée sur le pied des meilleures terres.

Que les dix cannes qui seront marquées des deux costés pour les bords de ladite rivière, seront en emphiteose au dit Pierre Massip comme aux autres particuliers, et qu'il en pourra prendre autant qu'il en aura besoin pour la conservation de son dit moulin.

Que ces dix cannes de bords seront plantées et resteront à perpétuité en bois et en souches de la hauteur de demy canne.

Que ces mêmes dix cannes de bords seront données en emphitéose en franc-aleu aux confrontans qui en voudront, sinon à d'autres (excepté néanmoins ce que ledit Pierre Massip voudra en prendre), lesquels seront tous obligés de tenir les bois et souches de la hauteur de demy canne, et que tout ce qui proviendra desdites emphitéoses appartiendra aux habitans de Bonpas et de la Salanque, pour les ayder, en considération de ce qu'ils les achèptent et doivent faire cet ouvrage ; qu'au surplus ces bois seront plantés dans l'hiver prochain.

Que lorsqu'il se trouvera dans ce lict de ladite rivière des arbres, bois, broussailles et autres embaras, lesdits confrontans seront obligés de faire nettoyer à leurs frais quarantes cannes de lict, au moyen de quoy lesdits bois et arbres leur appartiendront, à moins que les maîtres des arbres et bois ne voulussent payer les frais et dommages qu'ils auroient pu faire.

Que lesdits achèpteurs seront obligés de faire arracher tous les arbres et boisages qui seront dans l'espace des quarante cannes qui seront marquées pour le lict par les personnes à cet effet nommées.

Que dans ledit lict de quarante cannes qui sera mesuré par lesdites personnes qui seront choisies, il sera fait un ou plusieurs ruisseaux ou fossés, par où l'eau de la Tet puisse passer une fois seulement.

Que l'eau qui va à Taineras (1) ne sera point arrêtée ny détournée, jusqu'à ce que le lict de ladite rivière soit achevé.

Que les susdites soixante cannes de largeur qui seront prises

(1) Saint-Génis de Tanyères. Le document en catalan porte « a Tayneres ».

pour faire le lict et les bords de cette rivière, et tant qu'il s'y en trouvera le long du bord de la Basse et jusques hors la terre de Castell-Rossello, seront estimées par quatre hommes (1), et s'ils ne pouvoient convenir, par un tiers, qui seront tenus de prester serment.

Que le vieux lict et ses bords appartiendront à ceux qui contribueront à payer le nouveau lict, et qu'ils pourront le vendre et donner en emphytéose ; auquel effet les habitants des Costes de Bajoles et Castell-Rossello seront obligés de leur céder et remettre tout le droit qu'ils pouvoient y avoir ; et s'il arrivoit que le cours de l'eau de ladite rivière de la Tet vinst à changer, ledit lict nouveau qui doit se faire appartiendra aux habitans et voisins de Bonpas et de la Salanque.

Que le prix des propriétés que l'on prendra pour faire le dit lict et ses bords sera payé après que l'estimation aura esté faite, scavoir la moitié dans trois mois à compter du jour que l'on commencera à y travailler, l'autre moitié cinq mois après ; et que s'il y a quelques personnes pauvres, elles seront payées sur le champ.

Que toutes personnes qui retireront quelque proffit dudit changement qui doit se faire, seront tenues de payer plus ou moins à l'arbitrage des personnes cy-dessus nommées, sans appel.

Que si quelque possesseur des propriétés que l'on prendra ne vouloit pas garder ce qui en restera, en ce cas les voisins seront obligés de les prendre, et d'en payer la valeur au dire des memes experts (2).

HENRY ARAGON.

(1) Le document dit : les deux *bons homens* élus, pour la rive du côté de Bayoles, sont : En Perpenya Boys et en G. Laurador, jardiniers ; pour la partie de la Salanque, Jacques Bajoles et Bernard Spert ; en cas de contestation, en Jean Nom-de-Deu.

(2) Archives des Pyr.-Or., C. 1204. — Cette transaction, ainsi qu'on l'a vu dans le texte, se termine par des considérans intéressans qui stipulent qu'en faisant cet accord, on n'a point l'intention de porter le moindre préjudice aux seigneurs de Castell Rossello et de Bajoles, ni aux autres seigneurs qui possèdent des seigneuries dans le terroir de Bajoles et de Castell Rossello.





Llevant de Taula



Ruscino (janv.-déc. 1918)

Nous remarquons dans ce numero d'intéressantes pages de Joseph de Copons sur *Prosper Mérimée et la Vénus d'Ille*. La documentation en est sûre. Cependant, nous ne croyons pas que cette légende à la fois païenne et scolastique ait inspiré Juan Valera et le prodigieux critique qu'est Marcelino Menéndez y Pelayo. Par contre, nous signalerons à M. Joseph de Copons une version très savoureuse dans les *Contes Espagnols* de Jean Richepin. Le sujet suscite de nombreux problèmes d'histoire littéraire.

M. l'abbé Pierre Fouché continue son *Essai de Grammaire Historique de la Langue Catalane*. Nous sommes heureux qu'un roussillonnais ait entrepris ce travail philologique. Il est mené avec une méthode sûre et une patience qui n'exclut pas la vivacité. Au lieu de grouper les consonnes en initiales, intérieures, finales, de les relier par les lois générales, l'abbé P. Fouché étudie séparément les divers traitements de chaque consonne.

Page 82 : à propos de l'origine du changement de S initial en (š) : syringa, xiringa (cast. jeringa), écarte comme peu sérieuse l'explication de Menéndez y Pidal, qui veut qu'elle provienne d'une influence arabe. Cependant, Menéndez y Pidal dit « Les Maures prononçaient toujours x : « xcan llevadox todox estox » [*El Poema de Yüçuf. Revista de Archivos*, vi, p. 117], et son observation est donnée pour certains mots espagnols. L'argument historique, fondé sur les graphies, ne nous paraît pas dénué de valeur. Bourciez [*Elements de ling. romane*] donne la même explication.

Le travail de l'abbé P. Fouché est très complet. A propos des groupes initiaux sc, st, sp, signale l'apparition d'une voyelle accessoire, variable dans nos dialectes. Nous savons que le latin vulgaire possédait déjà cette voyelle, comme en témoignent les inscriptions. Pourquoi M. l'abbé P. Fouché croit-il ne pas devoir nous donner des exemples ? [*Speculu-espill*].

Page 85, au contraire, pourrait grouper 5° SP et 6° ST, puis-

que le traitement est identique. — Nous relevons dans l'étude du consonantisme des observations qui appartiennent aux paradigmes, ce qui nous fait penser que le travail est terminé. —

Page 95, est bien insuffisant en déclarant que **D** semble s'être amuï de très bonne heure dans le roussillonnais [Vay : vadeo].

Nous sommes pleinement d'accord avec l'abbé **P. Fouché** lorsqu'il constate l'abus de **h** graphique, et note la tendance générale à n'employer que **h** étymologique. Après notre ami **Paul Bergue**, l'abbé **P. Fouché** s'engage dans une voie très sûre et nous l'en félicitons. Nous apprenons d'autre part que le présent travail de **P. Fouché** n'est qu'une esquisse, et sans doute nos précédentes observations sont-elles inopportunes. Nous retiendrons toutefois un fait capital : élève de **M. Joseph Anglade**, **P. Fouché** en applique les leçons à l'étude du catalan, et il démontre ainsi à tel ou tel philologue de **Barcelone** ou des **Baléares** que toute science des choses romanes n'est pas l'apanage exclusif des séminaires d'outre-Rhin. C'est par une collaboration de plus en plus étroite de **Barcelone** et de nos centres universitaires du Midi que l'étude de la philologie catalane deviendra féconde et agissante ; il appartient en effet aux philologues de jouer un rôle vraiment actif. Le peuvent-ils ?

Lorsque collaboreront cigales et fourmis, ce sera un beau jour de « soulel d'or » sur les belles rives du **Rhône** et de la **Garonne**. Les savants et les jeunes gens étonnés commenceront à vraiment découvrir l'œuvre d'un fin poète qui s'appelait **Frédéric Mistral** de **Maillane**.



Messidor (juny-juliol 1919) **Barcelone**

Messidor, « revue latino-anglo saxonne, admet toute collaboration en langues néo-latines ainsi qu'en langue anglaise ». Cette confusion des langues que l'on remarquait à la Conférence de **Paris**, dans les revues de philologie, dans le *Poesia*, organe de **Marinetti** et du futurisme, nous la retrouvons dans *Messidor*. Est-ce un bien ? Forse che si, forse che no. Mais les rédacteurs de *Messidor* n'avaient pas prévu un article très curieux de **M. Jean Bonnafous** sur l'*Ortografia Catalana*, écrit en dialecte quercynol. Un beau dialecte, d'ailleurs, celui de notre cher **Antonin Perbosc**. **M. Jean Bonnafous** y défend l'idée d'une orthographe propre à

réconcilier tous les dialectes du Midi, aquitains et provençaux. Il s'insurge contre certaines particularités de la langue catalane, et l'emploi du quercynol donne à sa phrase un joli mouvement. Il rougirait d'employer l'article *el* pour *lo*. Ah ! le beau sujet de querelle grammaticale ! Il considère comme de véritables monstres les formes *es* (per *s'*) = *se*, *ens* (per *n's*) = *nos*. Ils sont terribles, en effet, si on les considère au microscope. On sait que ces pronoms atones deviennent asyllabiques après un mot terminé par une voyelle. Cette attraction explique l'emploi de l'apostrophe prépositive (que *'s* — que *'ns*) ; l'adjonction de la voyelle *e* est une façon tout aussi commode d'indiquer l'attraction. On trouve dans les vieux textes *quens*, en un seul mot. N'est-ce pas monstrueux ? Quant à la graphie *n's*, j'en voudrais bien voir des exemples. Elle me paraît un peu compliquée. Au fait, pourquoi ne représenterait-on pas par une apostrophe toute disparition d'une voyelle atone à l'intérieur d'un mot ? Ce serait charmant. La forme composée *HA* estat pour *ES* estat me paraît également irréprochable. En tout cas, ce monstre aurait été introduit par notre premier maître, par Ramon Lull, qui, employant sa langue naturelle, pouvait se faire entendre à Montpellier.

On remarquera, dans ce numéro de *Messidor*, deux ou trois pages de A. Schneeberger intitulées « La Sensibilité chez les jeunes poètes catalans ». L'auteur y cite, traduits en français, quelques extraits de l'œuvre d'Aïfons Maseras et de M. Perez-Jorba, mais ils ne suffisent pas à nous faire connaître leur sensibilité.



M. Emile Ripert, belle cigale de Provence, a dit toutes les gloires du Roussillon dans son *Au Pays de Joffre*. Il a parcouru nos principales vallées, avec un esprit barrésien. Mais pourquoi dit-il que le retable de Saint-Jean évoque toute l'Espagne ? Ce retable est d'un pur goût italien. Pourquoi écrit-il que l'un des premiers romans du moyen âge, « Gérard de Roussillon », a pris naissance dans notre pays ? Ce Roussillon n'est qu'un village, situé quelque part, peut-être même dans la vallée du Rhône. Ces confusions sont inévitables, et l'hommage d'Emile Ripert n'en est pas moins lumineux, enthousiaste et fierement provençal.



Le félibre Jousèp Soulet a écrit sur Cette un livre débordant de joie félibréenne, intitulé *Mas Cansous* (Ressouns Ceteris) (1917), et illustré par Ed. Marsal. On ne saurait jamais trop louer la bonhomie et l'enthousiasme des félibres. Jousèp Soulet nous dit dans son A-propos : « Save bé que s'avièu pas publicat aquestas cansous, la terra auriè toujour virat. » Sans doute, mais avec de telles chansons la terre tourne et vire heureusement. Et je commence à croire que la bonne humeur est préférable à la poésie, et que les félibres ne sont pas des poètes, comme on le croit communément, mais de véritables philosophes. Voici un précepte cettois :

Lous ancians disièn :
Per èstre urous, te cau tres causes :
Saches pas jamai quand es d'ouras,
Ni quant as begut de cops,
Ni quant as d'argent dins la pocha.

Il faut signaler dans ce recueil deux illustrations : la première nous présente les félibres Cettois qui gravissent la colline de Saint-Clair, bannière en tête. La seconde nous les montre vêtus de blanc, célestes, accueillis grâce à leurs bonnes œuvres par le portier du Paradis. Així sía.



Les *Contes Populaires de la Vallée du Lambon*, recueillis par la Société traditionniste de Comberouger, traduits par M. Antonin Perbosc, bibliothécaire-archiviste de la ville de Montauban, forment un ouvrage agréable et exemplaire, et viennent nous révéler les humbles trésors du félibrige. Tout y est merveilleux. D'abord, cette Société traditionniste de Comberouger, qui groupait de simples écoliers « dans le but de recueillir, dans la commune, tout ce qui se rapporte à l'histoire et particulièrement au traditionnisme ». En s'adressant à des enfants, dont la mémoire est claire, M. Antonin Perbosc a pu contrôler toutes les variantes ou altérations d'un même conte populaire. En leur faisant observer tout ce qui les entourait, il leur apprenait l'amour du terroir. Il est certain que ces enfants doivent se souvenir d'un tel maître. Ecole rustique de Comberouger, la plus belle école de France !

J.-S. P.

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas renus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an

A propos

d'un Cours de Provençal

au Lycée de Marseille



De source autorisée, on annonçait, dans la première quinzaine du mois d'août dernier, que le ministre de l'Instruction publique avait décidé la création d'un cours de « provençal » au lycée de Marseille, devant fonctionner dès la rentrée d'octobre. Je ne sais si les Roussillonnais ont prêté toute l'attention nécessaire à ces quelques lignes qu'ont publiées, en petite dépêche, les journaux régionaux et certains autres de notre département.

C'est une « heureuse innovation », écrit un très distingué félibre provençal, M. Jules Véran, dans *l'Eclair* de Montpellier (18 août 1919).

« Jusqu'ici, — dit-il, — l'étude du provençal était réservée à l'enseignement supérieur. Encore faut-il s'entendre. Le provençal n'était enseigné, dans les Facultés des Lettres, que comme une branche des langues romanes et une branche morte. On l'étudiait dans sa formation, dans les formes qu'il avait aux XII^e et XIII^e siècles et dans la littérature des troubadours. Sans doute le plus illustre de nos romanistes, Gaston Paris, a-t-il laissé un livre excellent sur Mistral, et sans doute encore les revues spéciales nous ont-elles offert plus d'une étude sur le parler actuel de tel et tel coin du Midi. Mais, dans les chaires, il n'était et il n'est question que du provençal mort, jamais du provençal vivant.

« Récemment M. André Lefèvre, député d'Aix-en-Provence, déposait une demande de crédits pour la création d'une chaire de

provençal à la Faculté des Lettres de cette ville. Car, chose incroyable, l'Université de Provence, l'Université qui a son siège dans l'ancienne capitale de la Provence, n'a pas de chaire de provençal. Un professeur, M. Léopold Constans, y faisait bien un cours de provençal, mais de sa propre initiative, car il était titulaire de la chaire de latin. Depuis la mort de cet excellent homme, survenue il y a deux ou trois ans, ce cours n'a pas été repris. M. André Lefèvre a eu donc une excellente idée. Mais il entend, et il l'a dit à la Chambre et au ministre, qu'on enseigne à Aix le provençal de Mistral, le provençal qu'on parle aujourd'hui et non celui de Bertrand de Born et du xiii^e siècle.

« En causant avec lui de son projet, auquel le ministre s'est d'ailleurs montré pleinement favorable, je lui ai fait observer que l'enseignement supérieur avait un caractère spécial et un but spécial : il est consacré à la critique scientifique et il doit former des travailleurs ; nos Facultés, même celles des Lettres, sont des laboratoires, où on travaille à la fois au progrès de la science et à la formation des professeurs. Un jeune homme quelconque, un homme du monde peut lire et étudier Mistral en lui-même, et il y trouvera plaisir et profit, mais un étudiant d'enseignement supérieur doit être muni, pour aborder ce sujet, de connaissances spéciales parce qu'il doit l'étudier de façon spéciale.

« M. André Lefèvre confondait l'enseignement supérieur avec l'enseignement secondaire. Au lycée, les études sont toutes différentes. Pourvu que les élèves aient des connaissances générales, cela suffit. On ne leur demande pas d'être des savants : il suffit qu'ils soient instruits. Il serait tout à fait exagéré de leur apprendre la grammaire du provençal du moyen âge et d'exiger qu'ils sachent lire les troubadours dans le texte. Mais on peut leur enseigner la littérature provençale, y compris celle des troubadours, et on doit leur faire lire nos grands poètes et prosateurs modernes de langue d'oc. C'est pitié de voir ces richesses cachées à nos jeunes gens. C'est une honte pour notre enseignement public de laisser, à la porte des écoles, des poètes qui sont admirés par le monde entier et traduits dans toutes les langues.

« La création de l'enseignement provençal au lycée de Marseille met fin à cet ostracisme impic. Le mouvement est donné ; il s'étendra ».



Presque au même moment où paraissaient les si justes réflexions de notre distingué confrère de Montpellier, voici qu'un non moins avisé félibre de Toulouse, M. Rozès de Brousse, lui faisait écho, en réclamant le même privilège pour la capitale languedocienne.

« Il serait vivement à souhaiter, écrivait-il dans *Le Télégramme* de Toulouse, à la date du 16 octobre 1919, qu'un cours de ce genre fut organisé à Toulouse pour le languedocien. On sait que l'enseignement de nos dialectes occitans facilite, par leur communauté d'origine, l'enseignement conjugué du latin et du français.

« Comme, en outre, il est souverainement ridicule que les jeunes gens de Toulouse et du Languedoc ignorent la langue, la littérature, l'histoire de l'art de leur patrie locale, nous demandons la création, au lycée de Toulouse, d'un cours secondaire de langue, de littérature et d'art occitans. Cela est d'autant plus logique que, pour l'enseignement supérieur, des cours de ce genre existent à la Faculté des Lettres de Toulouse, à la section dite « Institut des Etudes Méridionales », ou enseignent avec éclat les professeurs J. Anglade, majoral du Félibrige, Graillot et Calmette. »

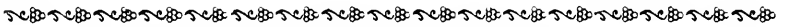


Nous avons tenu à mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue Catalane* ces appréciations si autorisées, pour mieux leur donner une idée exacte et complète du grand mouvement qui se produit, à l'heure présente, en vue de la décentralisation intellectuelle et au bénéfice de nos parlars régionaux, trop longtemps tenus en suspicion. Et comme nous avons les mêmes raisons que nos confrères et amis des pays de Mistral et de Clémence Isaure pour faire valoir notre si belle langue maternelle, nous réclamons, nous aussi, pour le catalan, la même faveur que les félibres de Marseille ont obtenue pour leur chère langue provençale. En d'autres termes, nous demandons qu'un *Cours de Catalan* soit créé au lycée (collège actuel) de Perpignan.

Ce cours secondaire ne nuirait aucunement à ceux qui, simultanément, seraient faits à la future Université de cette ville. Il serait au contraire une excellente et nécessaire préparation à l'enseignement supérieur qui serait donné en celle-ci.

Nous aimons à espérer que, grâce au bienveillant appui des députés et des sénateurs du département, et de toutes les autorités compétentes, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique daignera sans délai faire droit à la demande de la Société d'Etudes Catalanes de Perpignan : la création d'un cours de « Catalan » au lycée de Perpignan. C'est logique et de toute première nécessité.

Jean SARRÈTE.



Les Félibres Pyrénéens et le Maréchal Foch



Les félibres de l'*Escolo deras Pireneos* ont organisé, le mois dernier, une fête à Valentine (Haute-Garonne), à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale du maréchal Foch. Ce fut un beau jour pour l'illustre vainqueur de France et le félibre pyrénéen.

Devant la maison désormais historique où, très aimablement, la sœur aînée du maréchal reçut les félibres, des discours furent prononcés par MM. Adoue, maire de Valentine, au nom de l'*Escolo* ; Armand Praviel, de l'Académie des Jeux Floraux ; Rozes de Brousse, majoral du Félibrige ; Moudon, président de la Société des Etudes de Cominges.

Après un banquet auquel assistèrent les plus hautes personnalités du Félibrige du Midi, eurent lieu les Jeux Floraux sous la présidence de Mademoiselle Foch, qui avait accepté le titre de Reine du Félibrige pyrénéen décerné par l'*Escolo deras Pyreneos*. Le rapport avait été présenté par M. Sarrien, capiscol, auquel revient pour une grande part le succès de cette fête.

Les Catalans du Roussillon s'associent de tout cœur au beau geste de leurs sympathiques confrères de l'*Escolo deras Pyreneos* ; ils se disent tout heureux de saluer du beau titre de Reine du Félibrige pyrénéen la très distinguée M^{me} Foch, en même temps qu'ils adressent à l'illustre maréchal, à l'éminent académicien l'hommage de leur patriotique et reconnaissante admiration.



JOFFRE



Cançó popular

Quan jogava an el taller
de son pare toneller,
— are mireu qui s'hi fia —
al conèixer tan petit,
aquells dies qui haguès dit
que tan gran seria un dia!

— L'avi, vos en recordeu?
— Qui no se'n recordaria!

Jo anavi al Col·legi amb ell:
aixurit com passarell,
era alegre companyia;
s'estimava Perpinyà
y parlava català
més soviny que s'hi valia.

— L'avi, vos en alegrèu!
— Qui no se'n alegraria!

Polytechnica 'l vegé
lo ninet del « Taronger »,
lo gran fill de Rivesaltes!
Y, ascendit de cim en cim,
fins a generalíssim
coneix les glories mes altes.

— L'avi, ja vos animeu!
— Fillets, mon cor sobresalta.

Y van arribà 'ls mals anys:
pochs soldats y prou afanys
y... del *Maine* la *Victoria*...
D'un cop mestre ben donat,
en salvant l'humanitat,
Joffre entre viu dins l'*Historia*!

— L'avi, ja no'n recordem.
— Fills, serveu-ne la memoria.

Avuy, nins, quan passarà,
giteu llorer càtala,
nines, giteu-li floretes,
y com riurà, envieu-li
petonets de serafi
amb vostres blanques manetes!

— Per vos li farent un bes.
— Per tot *Rosselló*, ninetes!

Carles GRANDÒ.



SUR LE BANC DE PIERRE



Lettre au poète J.-S. Pons, auteur de « El Bon Pedric »

MON CHER AMI,

Je ferme maintenant votre livre ; je l'ai assez lu, assez creusé ; j'en suis comme imprégné ; il me sera facile d'exprimer l'émotion profonde qu'il me cause, et vous ne serez ni surpris, ni mécontent si je le fais souvent en réminiscences de vos vers délicieux.

Comme il devait vous tarder, et que vous êtes heureux de vous rasseoir chaque jour, à l'heure où le soleil mourant dore les toits, sur le banc de pierre qui entoure le vieil ormeau du village natal ! Combien je vous envie ! Le Canigou, là-bas, se teinte de violet, dans la ligne de lumière qui le découpe ; les paysans s'en reviennent avec leur faux ; l'on entend le chant amical des rainettes. C'est par hasard que vous vous êtes assis sur ce banc de pierre, dites-vous ? Non. Il est votre ami, comme il est le mien. Tout comme le bon paysan, à la rude poigne, nous avons le droit d'y prendre place. Il nous sera accueillant, parce qu'il sait que, nous aussi, nous fouillons et ramenons au baiser du soleil la glèbe maternelle, et que, le bras sur la bêche, nous savons aussi goûter la douce contemplation de la montagne bleue. Certes le vin que nous buvons à la régalaie, entre deux « juntas », est bien le vin nôtre. Mais notre frère de la terre se blase peu à peu, par l'accoutumance, à ce spectacle émerveillant du royaume des cimes calmes, alors que, vous, il vous a fallu lui donner la vie de la pensée dans vos exils intermittents de la carrière universitaire ou dans l'affreux et long cauchemar de votre glorieuse captivité. Elle a besoin d'être bien puissante, cette vitalité de l'imagination poétique, pour vaincre ainsi l'épuisement corporel !...

Pour une fois, asseyons-nous donc côte à côte sur le banc de pierre qui garde votre seuil. La journée est belle et nous parle à tous deux le même langage. Toutes vos peines seront miennes ; toutes vos joies seront mes joies. Cette vieille église qui vous charme, je la connais, quoique je n'y entre plus guère qu'à la

poursuite des souvenirs de l'enfance ; je l'aime, l'église poudreuse, avec son brillant retable qui montre en scènes compliquées votre patron larde de flèches cruelles, avec ses autres saints écarquillant leurs paupières d'or, avec son étrange Christ endormi les pieds meurtris bien joints, avec sa Vierge d'avril qui regarde comme une amie.

Non ; il fait trop beau ; allons par les rues du village, par les rues que relie leur étroitesse et qui montent, inégales, entre les maisons noircies. C'est le gai matin. Les toits à peine rougis, où flotte harmonieusement la première clarté du jour, vont bientôt s'offrir comme un brasier à tout le bleu d'un lumineux foyer. Les treilles noueuses dégoulinent sur les passants. Il glisse un souffle d'air qui rêve. Ah ! voici une brave vieille sur sa chaise basse, au pas de la porte, avec le foulard noué encadrant sa face recuite, et ses deux mains reposant sur les genoux. Sur la fenêtre une fleur s'ouvre, dans un toupin écaudé. Déjà des cheminées la fumée bleue monte. Là-bas, l'eau court parmi l'herbe, les houes brillent dans le feuillage des vergers, et les ânesses vont et viennent avec leur bât. Là-haut, par le fenestron béant d'un grenier, on voit le maïs jouer avec le soleil. Ah ! cher grenier ; grenier des vieux outis, crible, quenouille, meubles désuets et robustes ; grenier des provisions rustiques, tas d'avoine, olives et figues sèches ; grenier traditionnel ! L'hirondelle est ta familière, car tu es tout clarté. Tu retentis du chant des cloches. Et ton fenestron est si propice pour contempler la montagne neigeuse, pour recevoir le baptême de la bonne terre !

Mais des femmes reviennent déjà du frais Ribéral, aussi fraîches que lui, jambes nues, yeux vifs et figure hâlée. Quel noble balancement de hanches !... Nous voici sur la place ! Ce n'est pas un ormeau, mais un micocoulier centenaire qui l'ombrage ; il y a bien le banc de pierre. Feuillage clair, tu renfermes tout un regret du passé... Voici encore des femmes ; elles s'asseoient à l'ombre et se mettent à repriser, à babiller aussi. Et il y a une fillette en jupon, avec des yeux d'alicante...

Maintenant des jeunes filles s'avancent, une à une, attentives à leurs pas ; les bras haut-levés, elles portent sur un plateau trois cabas, ou repose le trésor de la pâte du pain. Cependant, à la fontaine, les cruches coupent, chacune à son tour, le jet clair.

Quel lumineux silence ! Qu'on est bien, à rêver sur ce fruste banc de pierre ! Qui donc fait un si beau corps à nos jeunes vierges latines allant puiser aux sources ! A votre avis, cher poète, c'est le vent salé de la mer, ce vent salubre qui saute par dessus la crique d'opale où reposent les toits teintés d'orange, par dessus le village enchaîné dans un noble silence, par dessus les pierres des coteaux qui semblent en contemplation, par dessus la plaine verte. C'est lui, le vent salobre. Ainsi de ce banc de pierre notre rêverie s'évade un moment jusqu'à la mer salée.

Mais la campagne nous appelle. Les parfums de la luzerne montent dans le vent. Où aller d'abord ? Par le Ribéral aux bois mystérieux, où la libellule pose son vol sur les aulnes ou sur les bouleaux qui bruissent comme un rêve ? Non, montons vers la garrigue. C'est l'avril, le mois léger, pureté et honneur du verger blanc, l'avril de Remi Belleau, le mois plein du bourdonnement des abeilles, de clairs arbres et de sources. O sérénité du matin ! La bergeronnette chante entre les blancs cerisiers. Voici la bonne terre d'argile où l'olivier et le grenache s'ensoleillent parmi le genêt. Salut, oliviers antiques, semés parmi les terrains d'abeilles ! Oliviers qui chantez partout la paix sereine et magnifique, le poète vous salue. Sa pensée est un chant qui a la terre pour racine ; c'est l'haleine de la feuille sous le ciel ; le noyer est son frère ; mais c'est à toi surtout qu'il ressemble, olivier ami, tranquille et joyeusement feuillu. Serein comme un dieu, le poète étale sa divine frondaison.

Vous aussi, salut, amandiers noirs et noueux, qui vous pompez de blanc, inclinés sur le versant rougeâtre en rangée harmonieuse ! Cette terre de la garrigue nous parle au cœur, comme une épouse ou comme une sœur câline.

Du haut de ce coteau tapissé de vigne et d'oliviers suivons le cours des saisons. L'aube d'août luit, silencieuse et sûre. C'est la moisson. Bien plus belle elle est sur la montagne. Sur la montagne nous irons plus tard voir lier les gerbes devant les crêtes et les cols dressés dans la lumière.

L'automne approche. Son or pare déjà de bijoux les mûriers du chemin. Le jaune muscat pend au soleil sur le bord des ravines. Oh ! le doux temps des vendanges ! La libellule émaillée est défunte. Tout le monde est au travail sur le versant de la

garrigue hâlée, non loin des ruines de l'église romane où vibrent les oliviers au feuillage tranquille. Laissons, ô ami, laissons sangloter les Dryades. Vous croyez à ces divinités ? Notre mythologie, c'est la vibration de notre âme devant la nature. Plus de nymphes riant sur la mousse, ni de sirènes accroupies au fond de la mer enchantée. La terre et la mer sont si belles par elles-mêmes, par la communion de notre âme !...

L'automne est venu. Ciel de verrière, rouilleux ou d'un bleu de languison. La feuille tombe lentement. La source pleure et pleure. La maraîchère saute les flaques d'eau. La tristesse approche. Mais non ; l'hiver lui-même aura ses joies. La troupe d'oliverelles arrive sur le coteau ; elle étend un drap au pied de l'arbre généreux ; les échelles sont dressées et les mains se trémoussent. La Dryade n'est pas morte ; je vous l'accorde, en faveur de ce curieux rythme de 21 syllabes en 7 anapestes, que vous avez si artistement renouvelé du grand Maragall. L'olivier une fois dépouillé, cette Dryade va apparaître, pour montrer ses charmantes formes, je veux bien cela aussi ; et elle enseignera encore aux jeunes filles le chant de la brave Terre qui se dépouille pour renaître. C'est fini ; les oliverelles s'en reviennent. La plus jeune s'arrête près de l'amandier pour rêver et laisser s'exhaler son nouvel amour, telle la violette déployant sa capuche bleue.

Que ne dit-elle pas à nos âmes, la terre du Ribéral et de la garrigue ? Mais les montagnes de Canigou brillent là-haut, dans leur paix et leur sérénité. Elles nous appellent, ces blanches déesses découpant leur nudité sur le ciel. O chère montagne, si bien enracinée dans le cœur de l'exilé, au pied de tes larges versants, la-bas, loin, brillent les ermitages désolés, aux dalles de schiste, les ermitages qui plaisent au rêve parce qu'ils ont de mystérieuses voix antiques...

La montagne, c'est votre doux pèlerinage d'amour, cher jeune poète. Comme je vous ai suivi avec tendresse, avec la peur de troubler votre enchantement ! Vous nous dites, avant tout, votre passion, votre dévotion aux pins solitaires, qui découpent le soir dans le silence blanc leur majestueuse ténèbre. Leur feuillage mouvant vous parle du ciel bleu du passé. A leur pied, vous attendiez, adoiescent, la nymphe au corps potelé, qui ne venait toujours pas.

Et tout de suite commencent les intimes rendez-vous. La pluie chante. Vous voici tous deux innocemment sous un figuier. Mais il n'y en a pas dans la montagne ! Sans doute : c'est encore au Ribéral. Le ruisseau coule, endormi, sous les noyers épais. Il pleut ; et comme c'est gai, cette pluie ! Oh ! les doux distiques ! On dirait de poétiques litanies.

Plou, plou ; la pluja és sanitàosa
I te dona un color de rosa.

.....

Si tant trigues, que te diran ?
Pare i mare te renyaran.

Més deixa fer, que és ta mirada
De blavor nova il-luminada.

Veuràs en el cel espellir
El gai arquet de Sant Martí.

Mai t'havía vist tant hermosa ;
Ton llavi és moll com una rosa.

Le soleil de Montalba n'a pas besoin de luire ; il est dans vos cœurs. Une autre fois elle est de blanc vêtue, l'amie aux cheveux blonds. Vous allez sur la garrigue guetter les premiers grains mûrs du raisin et le vol bruyant de la perdrix dans les pentes en terrasse. Comme l'arbre au vent, elle chante la joie infinie de l'adolescence. **Matin de Saint-Roch !** Les cloches font leurs trilles. Allons cueillir les figues-fleurs ! De la solitude, cette garrigue ? Voyez : les airs font la fête. Les arbres sont grêles, mais ce sont de bons amis. La bien-aimée trotte de ci, de là : une amande oubliée ; une rose ; et son bras lumineux s'allonge ; et le soleil baise sa joue. Cependant le panier reste vide de figues ; elles sont encore vertes... comme les illusions.

La jeunesse éclot. C'est le vrai matin. Le chant s'est fait fort comme la montagne, blanc comme les glaciers. La vigne bourgeoise ; pêcheurs et cerisiers sont en fleurs ; tout chante, les cloches et le vent ; les ruisselets courent, les fraises embaument. **Doux matin de la montagne et de la garrigue !** La tendre blonde aux yeux d'eau bleue, le fruit plein de saveur, la jarre de miel fin, vous l'avez enfin pressée sur votre poitrine ; douces lèvres humides ; cœur battant ; bras mollement étendu ; tresse détressée. O parfum de printemps !

L'idylle exquise se prolonge. Comment se lasser de l'amoureuse au corps d'argile fine, de clarté de neige, belle pêche mûre, août doré, de ce corps si doux à la sève roussillonnaise ? Il fait si bon être assis sur le banc de pierre, toujours seuls ! C'est un soir d'août, au silence blanc...

Vienne septembre, le mois de la clarté ! Hymne triomphant du vent qui secoue le grand cyprès et bruit dans les roseaux. Doux temps pour les folies d'amour ! Avec le rythme de son corps elle vous dit toute la pureté du soir dans un grand baiser voluptueux.

Mais l'amour n'est pas toujours gai. Elle est venue, aussi belle que jamais, avec sa démarche plus divine qu'une danse, avec la grâce sereine des pêcheurs ; et ses baisers furent une pluie de pétales que vous recueillez comme une jarre d'argile. Lasse, elle s'est affalée à l'ombre des cyprès, ces cyprès au noir de velours et qui sont une tristesse douce de notre Ribéral. C'est l'heure où le bleu du jour s'étirole sur la montagne. La Douleur fait son entrée sournoise. Quelle douleur donc ? Le tendre mal qui la pâlit, et la fait plus nette et plus noble : l'Annonciation radieuse !

Cela va se préciser plus loin. Au milieu du paysage reposant, au bord du ruisseau qui miré une grande fleur rose, sous le noyer qui s'émerveille de l'ombre qu'il projette, elle dort, l'épouse adorée, la joue au creux de la main, le tablier plié sous la nuque ; elle écrase l'herbe sous le poids de son corps, comme la caille fait là-haut dans la prairie. L'enfant frémit dans le sein maternel. Et toute la montagne en exhale un suave murmure.

Et dorénavant vous guetterez avec tendresse tout geste de la future nière. Elle s'est encore endormie. Vous aimez tant la contempler ainsi ! Mais le sommeil ressemble si bien à la mort ! Oh ! cette mort de silence et de terre ! Maudit Baudelaire, qui évoquez si àprement ces images affreuses !... Non, non. La lumière s'épanouit entre les arbres, et notre cœur s'apaise soudain devant cette sérénité.

C'est que vous aimez tout ce qui est clair, tout ce qui est calme. Le clair de lune vous enchante ; c'est votre idéal. Ainsi doit être l'au-delà, pensez-vous : tout lune sainte et rythme profond, mélodie muette, aérienne, amicale, afin que la pensée ne soit plus esclave et que la haute pureté d'un ciel à peine bleu ait l'accueil d'une idéale épouse.

Tel est votre rêve, noble rêve de calme et de sérénité. Je relis votre incomparable *Pregaria de la tarde*, où vous invoquez Jésus, le Jésus en qui vous cessâtes de croire, mais dont la vertu vous est chère, ce Dieu des ancêtres, ce Dieu oublié, ce voyageur mystérieux qui vient le soir prendre humblement place sur le banc de pierre du village. Jésus qui donnais à nos aïeux consolation pour toute peine, sois loué alors que tu ne serais que l'impossible désir du cœur humain !

Que de fois vous y revenez, à ce rêve de paix sereine ! Ce que vous voudriez, c'est avoir la sève de l'arbre, la luminosité de la mer, l'ensoleillement des cimes. Ce que vous demandez à la terre, c'est de vous conseiller la joie et de vous verser l'illusion, en ne gardant en vous que la clarté de la pensée, telle la lueur nocturne d'une étoile entre le feuillage.

Ce rayon de soleil, cette étoile, c'est aussi la branche de rosier qu'abrite le mur du mas abandonné. Oh ! la triste demeure des hauteurs, qui, dans l'austère solitude, contemple le silence clair de l'espace ! Et cette ombre des pins qui l'entoure, le long du sol ! Ombre hallucinante :

And my soul from out that shadow that lies floating on the floor
Shall be lifted — néver more.

Jamais plus ! Le papillon noir bat funèbrement des ailes. Jamais plus la vie de la foi ne renaitra dans ce mas abandonné : ni le dressoir aux plats de faïence peints de fleurs et d'oiseaux, et l'éclair humide des cruches rouges et vertes ; ni les pendeloques de raisins clairs, et les beaux rires d'enfants, et l'ondulation des troupeaux. Les amandiers aux blanches promesses-sont plus secs que la roche. Jamais plus !...

Qu'importe ? La nature est si belle au dehors ! Sans doute l'automne de la vie arrive. L'arbre endormi dans l'oubli du frais matin, avec l'offrande d'or de son feuillage, c'est le bon repos pour cette âme désaccoutumée de croire. Avec une épouse chaste et un bel enfant, le jour va se lever plus harmonieux. L'amour, l'amour conjugal, l'amour paternel, tout est là. Hors de là, point de vraie science.

Venez donc, tendre épouse au corps blanc, avec l'enfant au bras, fleur hâtive. C'est le temps des parfums : l'amandier, ô joie !

commence à reflleurir ; la violette énamourée agite son encensoir ; l'abeille blonde vole avec un murmure enivré. Qu'un baiser fécond scelle chacune de vos paroles ! Charmant pêcher rose, l'eau de la vanne t'arrosera bien doucement. Ils ne sont même point de trop, là, tout auprès, les noirs cyprès contemplatifs, rangée austère qui est comme suspendue en l'air ; ils donnent le goût de l'Infini...

Et voilà le mas définitivement ensoleillé...

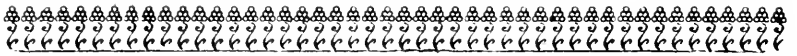
Livre de calme et de sérénité, et livre d'exquises peintures rurales, tel est votre *Bon Pedriç*, noble poète et cher ami. La pensée sereine s'y mêle aux touches du paysage vers par vers, pour ne faire qu'un, en une communion que vous avez d'ailleurs admirablement définie. Poursuivez donc dans la paix recouvrée votre œuvre si belle. Vos chants ont déjà trouvé de l'écho dans la langue maternelle renouvelée, et d'autres écoutent votre voix, en souhaitant ardemment toujours l'entendre.

Quand vous dormirez votre sommeil dans la glèbe schisteuse de la garrigue, au tintement des clochettes des chéores, tout près de la source au constant murmure, au pied du figuier dont l'ombre suit l'heure fidèlement, l'épouse tendre ne sera pas seule à venir vous y parler... Mais non. Chassons ces tristes pensées Mussétiennes. L'amandier est en floraison. Aussi, désormais, lorsque nos rêves à nous iront, comme un essaim d'abeilles flottant dans le firmament lumineux, iront là-bas où l'Alhère déploie ses roches violettes, lorsque la pluie fine de mai sous un ciel d'ardoise viendra remouiller nos souvenirs d'enfance, ce sont vos vers qui chanteront dans notre mémoire. Certes nous la voyions déjà bien belle, notre terre de Roussillon. Vous nous l'avez montrée plus noblement belle, et plus sereinement, et plus clairement, car elle l'est sans limites. Aussi, n'ayez crainte. « Toute la terre que mon cœur aime », comme a dit Verdaguer, surtout la garrigue, le figuier et la source parleront à jamais pour vous.

Paul BERGUE.

Hanoï, 8 juin 1919.





La Confrérie du Rosaire



A ESTAVAR (1607)

L'une des plus anciennes Confréries du Rosaire que nous connaissions en Cerdagne française, en dehors de la Confrérie-mère de Puigcerda, est celle du petit village d'Estavar.

Mais hélas ! je n'ai pu trouver le moindre document d'archives qui puisse nous renseigner sur les constitutions, statuts, fêtes et sur la situation financière de cette mariale association. Les archives paroissiales d'Estavar sont si pauvres qu'elles ne se composent aujourd'hui que de quelques cahiers et liasses de comptes. C'est dans l'une de ces liasses que j'ai eu la bonne fortune de trouver la date de fondation de la Confrérie du Rosaire. Celle-ci fut établie à Estavar en l'année 1607 ; elle est donc la plus ancienne que je connaisse, du moins à ce jour, en Cerdagne, parmi les filiales de celle de Puigcerda.

Faute d'autres documents, il suffira d'appliquer à la Confrérie d'Estavar ce que nous connaissons des statuts et ordinations de Bolvir, d'Osséja et d'Enveigt, pour avoir de la première les détails qui, par ailleurs, nous font défaut, attendu que ces sortes d'associations se ressemblent toutes plus ou moins par l'identité même de leurs règles constitutives.

A BOLVIR⁽¹⁾ (1612-1793)

Comme celle d'Estavar, la Confrérie de Bolvir se réclame d'une origine fort respectable, puisqu'elle existait déjà en 1612. En effet, dans un vieux manuscrit conservé dans l'église de cette paroisse, un chroniqueur a transcrit la note suivante :

« Noto que per les guerres del Principat de Cathalunya, i

(1) Village faisant aujourd'hui partie de la Cerdagne espagnole, situé au nord-ouest de Puigcerda, à 1115 mètres d'altitude, 230 habitants. Il est cité au IX^e siècle, dans une bulle du pape Jean XV, comme dépendant de Saint-Michel de Cuxa (Conflent).

contagi, que los secrets fone servit Nostre Senyor enviar en ló lloc de Bolvir, i altres del Comptat de Cerdanya, en lo any 1612, entre altres coses, foren perdudes moltes escripturas de la iglesia, i comuna de dit lloc, i particularment los llibres, i comptes de dita Confraria. »

Cette pieuse association fut réorganisée le 17 décembre 1617, comme l'indique l'acte ci-après :

« En lo any 1617, y als 17 del mes de dezembre, lo Reverent Pare Fra Jacinto Quès, de la Orde de Predicadors, aben pres sa llicentia y autoritat del molt Reverent Pare Fra Joan del Valle, provincial de la Provincia de Arago, funda la Confraria de Nostra Senyora del Roser, en la iglesia parrochial de Santa Cecilia del lloch de Bolvir, terra de Cerdanya y hisbat de Urgell, sent rector de dita parrochia lo Reverent Mossen Niubo, balle Domingo Jordana, y consols de dit lloch Antony Sunyer y Cosma Casamitjana.

« Consta dita fundacio ab acta autentic pres per M^e Domingo Montaner, notari de Puigcerda, als 17 de dezembre 1617 (1). »



Les statuts propres à la Confrérie du Rosaire de Bolvir étaient basés sur les constitutions établies précédemment par les Souverains Pontifes, depuis Sixte IV, en 1417. Ils ont trait à la réception, aux obligations et privilèges des associés, aux fêtes de l'association. Voici le texte de ces constitutions :

« **Constitucions y Ordinacions** que han de guardar los Confreres de la Confraria de Nostra Senyora del Roser, lesquals son confirmadas ab autoritat apostolica, per Sixte Quari, a 30 de maig, any 1417, Innocentio Octiau, en la festa de Pentecostes, any 1484, i tots los

(1) Cet acte et le précédent ont été transcrits, d'après d'autres vieux manuscrits sauvés du désastre de 1612, d'un registre portant la mention suivante : « *Libre en lo qual estan acentats los Confreres del Roser de la parroquia de S^{ta} Cecilia de Bolvir, comensat al 13 de agost 1656, sent rector : lo Reverent Senyor Miquel Portaria, y predicador : lo Reverent Pare Fra Benet Marth, presentat de la Orde de Predicadors* ». (Arch. paroiss. de Bolvir.) — Tous les détails de notre présent *Memoire*, sauf indications contraires, sont extraits de ce même registre paroissial.

demes Pontífices que á estos han succeit, lesquals constitucions y ordinations son les següents :

Constitucio 1

« Primerament, ordenam que totes les persones de qualsevol grau ó condicio que sien, pogan ser Confreres desta S^{ta} Confraria, fentse escriura en lo llibre de ella per algun religios de la Orde de Predicadors que tinga autoritat ó licencia de religio ó qualsevol altra persona que tinga esta facultat, laqual, en esta Parrochia, te lo Senyor Rector que vuy y en temps dsdevenidor sera ; y asso sie sens pagar cosa ninguna á la entrada, sino allo que graciosament voldran pagar. Axi ho declararen lo Pape Leo X, en lo Breu que comensa *Pastoris Æterni*, y lo Sant Pio V, en lo Breu *Injunctis Nobis*.

Constitucio 2

« Mes avant, constituim y ordenam que qualsevol Confrare estiga obligat á dir, cada semmana, un Rosari cumplit, çó es : cent cinquante *Ave Maria*, y quinze *Pare nostre* ; y si no pot tot junt, lo diga dividit, y de la manera que puga, avertint que la semmana que aquell dira, sera participant de tots los bens y festivals, com son : dejunis, oracions, almoynes, penitencias, sacrificis, y les demes bones obres que dins tot lo mon faran los Confreres desta Santa Confraria. Axi ho aprova Leo X, en la Bulla *Pastoris Æterni*.

« Los Reverendissims Generals de la Orde de Predicadors, als sobredits Confreres que diran lo Rosari de Nostra Senyora, los admeten y fan participans de totes les misses, merces, dejunis, disciplinas, officis divins, o, de totes les demes obres que en tota la Orde faran los religiosos y religiosas de aquella.

« Noto que, si deixan de dir lo Rosari no peccan, sino que restan privats de tot lo be espiritual sobredit, si lo dexar de dit Rosari sera per culpa y propria negligencia. Pero, si lo dexar de dirlo, sera ab justa causa, y no poden lo dir, procurara que altra persona, en son nom, lo diga, no restara privat de la sobredita participacio dels bens espirituals.

Constitucio 3

« Item, ordenam que, si algun Confrare voldra dir lo Rosari

per algun difunt, primer lo fasse escriure en lo llibre de la Confraria, si no es que ja en ell antes estiguera escrit ; y que escrit en lo llibre de la Confraria, la semmana que per lo tal difunt dira lo Rosari enter, participe en lo Purgatori, *per modum suffragii*, lo que participan assi los vius, que es la comunicacio dels bens espirituals, y guanye les indulgencies, com si personalment aquell difunt digues lo Rosari.

Constitucio 4

« Item, ordenam ques fassen quatre anniversaris per los Confreres difunts : lo primer, lo die seguent dempres la Purificacio de Nostra Senyora ; lo segon, dempres la Annunciacio ; lo tercer, dempres de la Assumptio ; y lo quart, dempres de la Nativitat de Nostra Senyora. Y ames de estos quatre anniversaris, volem que, quant algun Confrare morira, los demes, y cada un en particular, diga per la anima de tal difunt : un Rosari, loqual cuidara lo senyor Rector amonestar al poble, lo diumenge, festa manada, dempres de les demes cosas que amonestara.

Constitucio 6

« Item, nostre S. S. P. Gregori XIII, ab son motu propri, que comensa *Monet Aposolicus*, mana que : en totas las iglesias, en lesquals estara fundada esta Santa Confraria, tots los anys, lo primer diumenge de octubre, se celebre festa solemnissima, en nom del Rosari, iaquel se celebre com doble major y ab nou llistons, en memoria y agraiment de aquella insigna victoria que alcanza, en semblant dia, la Christiandiat contre del Turch y del Moro, iaqual victoria se creu piadosament ser alcanzada per los meritis de Maria Santissima y oracions del Rosari.

Constitucio 7

« Item, ordenam que tots los anys, si no tindran predicador, lo dia de la festa del Roser, un dels Pabordes ó altre persona, portin lo llibre, en lo qual estan escrits los Confreres, al convent mes cercant de la Orde de Predicadors, pera que lo Prior ó principal President del Convent, aprobe de nou, quiscun any, los Confreres escrits, firmant alli son nom.

(A suivre)

J. SARRÈTE.



Quelques noms de plantes & synonymes

Catalans-Français & Français-Catalans



(SUITE & FIN)

T

- tamarin.** — tamariu, tamarill, tamarit, tamarisc, tamarell, gatell.
tanaisie. — tanarida, tanavell, herba deis verms, herba de Santa-Maria.
térébinthe. — voir lentisque.
thym. — farigola, frigola, frigoleta, frigol, timó.
thlaspi — traspic, herba del passarell, bolseta de pastor.
tilleul. — tiler, tiller, tilà, tilià, farot.
tomate. — tomata, poma d'amor, tomaquet, tomatec.
topinambour. — nyàmara, nyama.
tournesol. — girassol.
trèfle. — trevol, trivolet, melilot.
» **incarnat.** — fe, alfe, ferratge.
tremble. — trèmol, trèmbol.
tribule. — abriulls, abrulls, candells, rodets, punxa-claus, caxals de vella.
trigonelle. — trigonella, banya de cabra.
troëne. — olivella, albena, alsena, troana.
truffe. — tofona, trufa.
tussilage. — peu (pota) de cavall, de mula.
typha. — voir massette.

U

- ulmaire.** — voir spirée.

V

- valériane.** — valeriana.
vératre. — voir ellébore.
véronique. — tè de muntanya.
verveine. — verbena, herba berbera.
» **odorante.** — maria-lluïsa.

vesce. — vessa, pedrassa, arvelles.
violette. — viola, viola boscana.
violier. — violer.
viorne. — voir laurier-tin.
vipérine. — alcansa, llengua de llebre.
vouède. — voir pastel.
vulpin. — cua de guilla, cua de guineu.

Y

yèble. — voir hièble.
yeuse. — voir chêne-vert.

R. DE LACVIVIER.

ECHOS



Le Doctor Solé y Pla Chevalier de la Légion d'honneur

Avec infiniment de plaisir, nous avons appris la récente nomination du Doctor Solé y Pla, le vaillant président des Volontaires Catalans, bien connu et apprécié des roussillonnais en particulier, à l'éminente dignité de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Gouvernement français ne pouvait mieux s'honorer lui-même qu'en reconnaissant, comme il l'a si opportunément fait, les talents et les mérites d'une des plus hautes personnalités de la francophilie espagnole qui, durant la Grande Guerre, par son généreux concours apporté à la France amie, a si largement contribué à sa définitive victoire. C'est un honneur qui rejaillit en même temps sur tous ses généreux Volontaires et un hommage rendu à ses glorieux morts.

Que notre éminent ami et collaborateur veuille bien trouver ici l'expression de nos plus confraternelles félicitations pour la haute récompense dont il vient d'être si justement l'objet.

Mort du Majoral J. Soulet

Le mois dernier, nous avons appris avec une profonde tristesse la mort du félibre majoral J. Soulet, de Cette (Hérault), décédé dans cette ville à l'âge de 68 ans.

J. Soulet était le Capiscol ou président du groupe félibréen de Cette, la *Felibrenca de Sent-Cla*, qui publiait l'*Armana Ceteri*. Cette petite, mais vaillante Revue annuelle en était à sa 18^e année en 1914.

C'est le 19 mai 1907, à la Sainte-Estelle de Périgueux, que J. Soulet avait été élu majoral. Il était titulaire de la *Cigalo de la Narbouneso*, créée en 1881 et tenue successivement avec honneur par Camille Laforgue et Sernin Santy.

L'Université de Perpignan et la Presse locale

Parmi les périodiques du département, déjà cités, qui veulent bien s'intéresser à notre projet de rétablissement de l'ancienne Université de Perpignan et lui donnent leur entière adhésion, nous avons le plaisir de citer l'*Indépendant*. Dans son numéro du 13 août dernier, M. Charles Guiu a publié dans ce sens un excellent article (sur lequel nous reviendrons prochainement) sous la rubrique *Choses du Roussillon*, ayant pour titre : *Perpignan, centre d'Etudes Supérieures*.

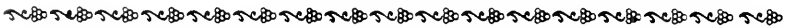
Qu'on veuille bien nous transmettre tout ce qui sera publié sur cette importante question. J. S.

Un jeune : Just Calveyrach

Notre confrère *la Renaissance Catalane* a publié un beau poème du jeune poète roussillonnais Just Calveyrach, et ce poème est une révélation.

Mais le jeune poète écrit aussi en catalan. Disciple enthousiaste des maîtres roussillonnais, s'inspirant de Muchart et d'Albert Bausil en français, mais ayant déjà une originalité qui lui est propre, il va publier un livre de vers catalans dédié aux deux jeunes rénovateurs du parler saint : Grando et Francis.

Albert JANICOT.



Nous rappelons aux auteurs d'ouvrages d'histoire, d'archéologie, de littérature et d'art catalans qui voudront bien en adresser deux exemplaires à la *Revue Catalane*, rue de la Poste, 7, Perpignan, qu'il en sera rendu compte en dite Revue. Il en sera de même des Revues ayant le même objet.

13^e Année. N° 156

15 Octobre 1919

Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 40 fr. par an

L'Hommage du Roussillon

à JOFFRE-LE-GRAND



Les 11 et 12 octobre, le Roussillon tout entier a vécu, à Perpignan, des jours sublimes et historiques. Sublimes, parce que, d'un commun élan d'enthousiasme et d'union sacrée, tous les Roussillonnais se sont rencontrés, au cœur même du département, étroitement groupés autour de la personne de leur auguste compatriote *Joffre-le-Grand*, — ainsi que Maurice Barrès, son éminent confrère de l'Académie, l'a surnommé — pour lui offrir l'hommage public de leur admiration, de leur reconnaissance, de leur inaltérable affection. Historiques, parce que, depuis que sur son génie la gloire a reposé son diadème, *notre Joffre*, sauveur de la France et sauveur des deux mondes, est par là même entré d'un bond dans le domaine de l'Histoire et de l'Immortalité. De la petite patrie roussillonnaise, la postérité dira aussi que le Héros rivesaltais est la première, la plus éclatante des gloires historiques. Quelque brillante que soit leur étoile, les Joffre de Ria pâliront à tout jamais devant l'incomparable soleil de Joffre de Rivesaltes.

Aussi bien, pour autant que l'on remonte dans les antiques annales de notre histoire locale et provinciale, il faut avouer que jamais la fierté des Catalans du Roussillon n'avait eu lieu de s'affirmer en si haut point et de s'épanouir en de si magnifiques envolées que durant ces radieuses journées de l'Hommage roussillonnais à leur illustre compatriote : le Maréchal Joffre, vainqueur de la Marne, de l'Yser et de Verdun.

A ces fêtes, à ce tribut d'hommages, la *Société d'Etudes Catalanes* s'est largement associée. Elle a eu sa place marquée au cortège officiel, au défilé triomphal à travers les rues pavoisées de la ville, et sur l'estrade d'honneur, aux Platanes. Autour de son Président et de son premier Vice-Président, M. le Chanoine Bonafont, Majoral des félibres catalans et Curé-doyen d'Ille-sur-Tet, tous les membres du Bureau de notre honorable Compagnie se sont rangés.

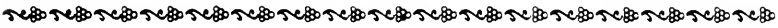
Parmi les orateurs et les poètes dont le talent a magnifiquement rehaussé l'éclat de ces solennités, il nous est agréable d'en citer plusieurs qui font partie de notre Société : Mgr de Carsalade du Pont, l'éminent évêque catalaniste de Perpignan, très applaudi aux Platanes et à l'Hôtel historique de *Mossen Sanche*, MM. Albert Bausil, Charles Bauby, P. Francis, Charles Grando, J.-S. Pons, professeur agrégé au lycée de Carcassonne, Henry Muchart, délégué des Jeux Floraux de Toulouse, dont les poésies, les unes en langue catalane, les autres en langue française, furent d'un charme exquis. Ajoutons à ces noms celui de notre non moins distingué confrère et compatriote, M. Jean Amade, professeur au Lycée de Montpellier et titulaire de la chaire d'Etudes Méridionales. Tout le monde a lu, dans les journaux du département et de la région, son admirable sonnet à « l'Épée de Joffre », *Espasa francesa, lluenta y galana*, digne des Verdaguer et des Guimerà, si pénétré de souffle patriotique et d'ardeur martiale.

De nombreuses personnalités, provençales et barcelonaises, étaient aussi venues associer leurs provinces-sœurs à l'hommage roussillonnais en l'honneur de notre illustre Maréchal. Les Provençaux lui ont offert une très artistique Épée d'honneur, en argent massif ciselé, œuvre du sculpteur M. Valère Bernard, ex-capoulié de Provence, et présentée par M. Paul Ruat, félibre majoral de Marseille. Le docteur Fallen, nouveau capoulié, lui offrit le Livre d'or du Félibrige. Parmi nos amis de Barcelone se trouvaient MM. Puig y Cadafalch, président de la Mancomunitat, et le poète Angel Guimerà. Dans l'impossibilité de citer ici tous les noms des délégués de nos deux provinces sœurs, je me contenterai d'annoncer, d'ores et déjà, la parution prochaine d'un fascicule particulier de la *Revue Catalane*, où il sera longuement rendu compte de ces récentes fêtes. Nous y publierons *in-extenso*

tous les discours et poésies entendus à cette même occasion. Chacun aura ainsi un *Mémorial illustré*, très vivant, de ces inoubliables journées. Ce sera le meilleur souvenir de l'éminent compatriote que nous, Catalans, tant nous aimons, et qui, à de si légitimes titres, s'est acquis le droit d'être à tout jamais célébré dans l'Histoire, comme la gloire, la joie, l'honneur — *gloria, lætitia, honorificentia* — de la grande et de la petite patrie. Par lui enfin, tout le monde aura sous les yeux les fortes leçons de bravoure, de travail, de modestie et de bonté exquise dont l'illustre guerrier fut et demeure un exemple vivant. Ces enseignements seront l'évangile des grands comme des petits, de nos contemporains comme des générations futures.

Au Vainqueur de la Marne, au sauveur de la France et de la civilisation latine, à l'éminent Académicien, au Catalan magnanime, *Joffre-le-Grand*, l'hommage respectueux de la *Société d'Etudes Catalanes* de Perpignan.

LA REVUE.

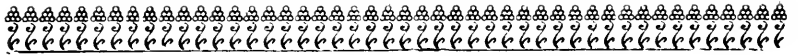


La fondation d'une Maintenance au Félibrige en Roussillon

La Société d'Etudes Catalanes a convenu, avec les délégués Provençaux venus aux fêtes de Joffre, de fonder à Perpignan une Maintenance au Félibrige autonome, qui serait toutefois affiliée à celle de Provence. Nous demandons à tous les membres de notre Société de ne pas hésiter à donner leur adhésion à ce nouveau groupement. Tous les lettrés, littérateurs, poètes, archéologues, artistes, de l'un ou de l'autre sexe, peuvent en faire partie. La cotisation annuelle n'est que de 3 fr. On peut se faire inscrire d'ores et déjà, soit au siège de notre Société, 7, rue de la Poste, Perpignan, soit en écrivant à M. Marius Jouveau, baïlle du Félibrige, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Cette Maintenance s'impose d'autant plus que nous aurons à organiser les *Jeux Floraux*, que nos amis de Provence ont bien voulu nous promettre, par un tour de faveur, pour 1921, à Perpignan.





A propos du récent Congrès Régionaliste de Marseille



On sait qu'un congrès régionaliste s'est tenu à Marseille, fin septembre dernier.

Les séances consacrées à l'étude de la discussion des rapports se sont poursuivies avec la plus grande activité. Elles ont abouti à une série de vœux dont voici les plus importants :

Régionalisme administratif. — La région doit être constituée par le groupement des départements présentant entre eux des communautés d'intérêts susceptibles de créer la solidarité en s'inspirant des divers vœux exprimés par les populations.

Les départements sont supprimés.

L'administration provinciale sera confiée à un préfet régional.

Le Congrès supprime les sous-préfets.

Régionalisme économique. — L'organisation économique de la région ne doit pas être distincte de l'organisation administrative.

Avant toute délimitation régionale, il y a lieu de laisser la vie régionale s'affirmer dans une action tangible qui ne soit pas gênée par des limites toujours discutables par quelque point.

Les intérêts de la région doivent être représentés par une assemblée régionale recrutée sur la forme de la représentation proportionnelle.

Dans cette assemblée siègeront des représentants des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des Syndicats patronaux et ouvriers, des Associations professionnelles, des Chambres de propriétaires, Syndicats de locataires, de fonctionnaires, etc.

L'assemblée régionale doit être dotée des plus larges pouvoirs pour défendre et développer les intérêts et les besoins économiques de la région, et n'être soumise au contrôle du pouvoir central que dans la mesure indispensable à la sauvegarde des intérêts généraux de la nation.

Dans chaque région, il y aura un administrateur de la région.

Elu par l'assemblée, il est chargé d'exécuter ses décisions, et le préfet, ou commissaire régional, sera exclusivement l'agent du pouvoir central.

Section de délimitation. — Le Congrès émet le vœu que, pour constituer les régions, on s'inspire des éléments suivants combinés, sans exclusion d'aucun d'eux :

La géographie, l'histoire, la question économique comprenant le commerce, l'industrie, l'agriculture, le tourisme, etc., etc., enfin le vœu des populations.

Régionalisme intellectuel et artistique. — Le Congrès forme le vœu que l'Université d'Aix-Marseille s'appelle désormais Université de Provence.

Que les idiomes locaux qui ont valeur de langue soient acceptés comme langue à option dans les examens.

Qu'il soit créé à l'Université de Provence une chaire de Provençal, comme il existe déjà une chaire de Breton à l'Université de Rennes.

Que dans les écoles une place importante soit réservée à l'histoire régionale et locale ainsi qu'à l'histoire de l'art régional.

Qu'il soit créé, dans chaque centre régional, un cours de déclamation de l'idiome local et que les scènes subventionnées soient tenues de jouer, une ou plusieurs fois par an, des pièces dans cet idiome ou s'inspirant de l'esprit régional.

— La section du régionalisme intellectuel au Congrès avait pour président M. Pessemesse, inspecteur d'Académie, de Marseille, et pour vice-président M. Emile Ripert, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Le félibre Lhermitte-Savinien, majoral du Félibrige, auteur de nombreux ouvrages appréciés pour l'éducation et l'instruction des jeunes fils du Midi, a présenté et fait adopter par le Congrès, dans sa séance du 19 septembre, le vœu de Mistral, tel qu'il l'avait formulé dans sa retentissante requête de 1900 au ministre de l'Instruction publique : « Que l'étude comparée du français au moyen des parlers de langues d'oc soit instituée comme facultative dans les écoles du Midi ».

Ce vœu a déjà reçu un sérieux commencement d'exécution, puisqu'il y a des cours de langue provençale au Lycée de Marseille et au Lycée d'Aix.

Voilà qui est du bon travail.



Il importe que les Roussillonnais prennent exemple des leçons que d'autres leur donnent, surtout quand celles-ci leur viennent de frères par le sang et par la langue, héritiers et gardiens d'un même patrimoine, intellectuel, artistique, économique et moral.

Il serait donc grandement à souhaiter que, comme Marseille, Perpignan eut son congrès régionaliste, sitôt que possible, dès que les préoccupations électorales auront fait place au calme à ce nécessaire. A ces assises solennelles seraient convoquées toutes les sociétés industrielles, commerciales, littéraires, archéologiques et artistiques, c'est-à-dire toutes les « compétences » du Roussillon, ainsi que les représentants des pouvoirs publics et des administrations officielles du pays, pour y traiter les grandes et si importantes questions qui viennent d'être discutées et mises en bonne lumière à Marseille. Les vœux qui y ont été adoptés me paraissent devoir être du meilleur effet pour notre décentralisation provinciale et pour la mise en valeur de nos Pyrénées, celles-ci demeurant encore, hélas ! pour beaucoup trop d'étrangers, ce que M. Emmanuel Brousse, le très actif député de notre département, a un jour appelé, dans son intéressante *Cerdagne française, les Pyrénées inconnues*.

Toutefois, que l'on se garde bien de donner dans l'erreur de certains qui, voulant fixer les *Régions naturelles de la France méridionale*, seraient tentés d'englober notre Roussillon dans ce qu'ils appellent la *Septimanie*, ancienne et nouvelle. Celle-ci, d'après eux, aurait pour frontières notre chaîne pyrénéenne et les rives du Rhône ; elle comprendrait les départements qui s'échelonnent au nord, depuis notre immortel Canigou jusqu'à Castelnaudary, Millau et Montélimar. Qu'au point de vue administratif et économique on adopte de telles agglomérations et de telles limites, on pourrait y souscrire. Mais combien de roussillonnais s'y refuseront ! Ce serait ne vouloir que d'une décentralisation amoindrie et prétendre allier des intérêts, somme toute par trop étendus et par trop divergents. Quoiqu'il en soit, il ne manquera certainement pas de personnalités, fort compétentes, pour discuter un tel système de décentralisation, administrative et économique.

Jamais du reste, géographiquement parlant, le Roussillon ne fit partie ni du Languedoc, ni de la Septimanie proprements dits.

Sous le régime français, après son annexion à la France, quand celle-ci fut divisée en 32 gouvernements, le Roussillon vécut somme toute en province autonome, comme par le passé, conservant ses privilèges locaux que Louis XIV déclara intangibles, et, malgré une forte répression gouvernementale, sa propre langue catalane, aussi longtemps qu'il put résister aux ukases royaux, dans tous les actes officiels de son administration.

Tour à tour, sous la domination espagnole, le Roussillon se rattacha à la Catalogne d'Espagne, à l'Aragon, au comté de Barcelone, suivant les époques et les événements.

Si l'on prend la Septimanie, telle que les géographes nous la présentent sous Charlemagne, on voit qu'elle ne remontait pas plus haut qu'à Avignon, comprenant les départements actuels de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. Plus au nord, c'était le royaume d'Aquitaine.

La Septimanie englobait, il est vrai, le Roussillon, sous les rois Mérovingiens, mais c'était l'époque où notre pays n'avait point encore pris conscience de lui-même et n'avait pas encore reçu sa nationalité propre. Ce n'est que plus tard que celle-ci s'affirmera, c'est-à-dire quand notre langue catalane se sera cristallisée pour devenir une vraie langue, celle des troubadours, des poètes, des littérateurs, des historiens et des prédicateurs. Ce fut l'époque où, se dégageant du latin barbare ou du bas-latin, le catalan devindra la langue parlée et écrite, la « langue vulgaire », c'est-à-dire dès le ix^e siècle, pour devenir, au xiii^e siècle, la langue élégante, régulière et parfaite, qui jamais ne se confondit avec le dialecte du Midi de la France, mais qui fut un idiome particulier et d'un caractère spécifique. En dépit des frontières diplomatiques, jamais le Roussillon ne perdit ce caractère essentiel à sa langue. On voit par là quelles furent jadis et quelles devraient être les « limites naturelles » du Roussillon. Sous les réserves indiquées, rien n'empêche cependant aujourd'hui, par une décentralisation bien ordonnée, de rattacher notre département à quelques autres départements voisins, — sans trop en augmenter le nombre, il est vrai, — au point de vue administratif et économique.

A plus forte raison, tout catalan-roussillonnais se refusera-t-il

à vouloir que, au point de vue purement intellectuel, le Roussillon fusionne avec tous les autres départements que l'on entend englober dans la susdite Septimanie. Ce ne serait ni avantageux pour nous, ni logique. Notre langue n'est pas et ne fut jamais celle que parlèrent jadis et que parlent encore, qu'écrivirent et qu'écrivent aujourd'hui les intellectuels et le peuple des autres départements voisins, l'Aude, l'Hérault, etc., malgré les anciens liens d'affinité qui nous rattachent à eux. Il en est de même de notre art.

Le Roussillon est, en effet, une entité qui eut et doit toujours avoir, — à ces deux points de vue au moins, langue et art — sa personnalité propre. Par ces deux caractères essentiels à notre race, notre province penche plutôt vers les pays d'au-delà les Pyrénées que vers ceux d'en-deçà. La vie catalane du Roussillon naquit en définitive à Barcelone ; mais elle expire à Salses, limite-frontière de l'antique Catalogne, ou de notre vrai berceau familial.

Notre langue catalane, parlée dans toutes les provinces de la Catalogne espagnole, est incomprise au-delà des Corbières, où commence ce que nos pères appelaient par ironie *le gavatch*. Cela est si vrai que, dans les cantons de Latour-de-France, de Saint-Paul-de-Fenouillet, de Sournia, de Formiguères, pays de l'ancienne France, la langue catalane n'y fut et n'y est jamais parlée, ou si mal, qu'elle n'est plus qu'un *patois* francisé.

Quant à l'art catalan, il suffit de l'avoir quelque peu étudié et d'ouvrir les quelques manuels que nous en possédons, pour se convaincre que, à lui seul, il constitua jadis un art autonome, circonscrit dans les seules limites de notre terroir, et ayant son école particulière, unique, exclusive de tout art étranger. Les grands maîtres de l'archéologie, qui se sont occupés de nos jours de cette question, ont tous convenu de cette vérité.

Toutes ces raisons militent en faveur de notre thèse : le Roussillon étant une entité qui a sa vie propre, une langue et un art particuliers à sa race, doit, en toute logique, demeurer une province autonome, au moins au point de vue de la décentralisation intellectuelle.

Il faudrait donc : 1° Qu'une Université catalane se fondât à Perpignan, où seraient enseignées, comme le veut M. Calmette, la langue, l'histoire, l'art, l'archéologie, la diplomatie, la paléo-

graphie, la littérature, le droit catalans, sans préjudice des sciences annexes : histoire et art français.

2° Que dans tous les lycées et collèges, dans toutes les écoles d'enseignement secondaire et primaire des deux sexes, du Roussillon, une place importante fut réservée à l'histoire locale et régionale, ainsi qu'à l'histoire de l'art local et régional, et à l'étude de la langue catalane.

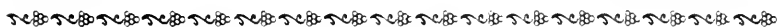
3° Que la langue catalane, qui est une véritable langue, soit acceptée comme langue à option dans les examens.

4° Que, à Perpignan en particulier, il soit créé un cours de déclamation de la langue catalane et que les scènes de théâtre subventionnées soient tenues de jouer, plusieurs fois par an, des pièces dans cette même langue. Notre littérature catalane abonde en pièces de ce genre : la *Presa de l'Hort*, *Sant Julia y santa Basillissa*, *Sant Cosma y sant Damia*, *Athalia*, etc., etc.. pour ne parler que des plus connues.

5° Que les pouvoirs publics encouragent et subventionnent toutes les initiatives et sociétés ayant pour objet la langue, l'histoire et l'art catalans, qui sont le meilleur mode de la mise en valeur de notre département.

Tels sont les vœux susceptibles d'être adoptés, au mieux des intérêts de notre pays, à un prochain Congrès régionaliste qui se tiendrait à Perpignan.

Jean SARRÈTE.



La Cigala i el Cucut

Diu que una vegada la Cigala i el Cucut tenien un camp de forment. Quan l'hagueren segat en bona companyia, anaren per dur les garbes a l'era, o sia per garbejar. La Cigala estava dalt de la carreta posant bé les garbes, i el Cucut les hi donava. Més aquest no anava prou depressa, i la Cigala, enfadada, li digué fent un revolt : « Puja tu a la carreta i aparella les garbes : ja te les donaré jo. » El Cucut hi puja, i la Cigala li portà la primera garba dient-li : « Té », i tot seguit la segona i la tercera : « Té, té, té. » I ell, no entenent-se de feina, li responia llastimosament : « No puc ! » I la Cigala li en duia més : « Té, té, té, té, té. » fins que el Cucut, esglaiat de la feinada, fugí dient : « No puc ! No puc ! » I des d'aquell moment els pagesos de la banda de Targa li diuen el No puc, i mai mes s'es vist des de que els segadors lliguen la primera garba.

En canvi la Cigala, com si li donés encara dalt de la carreta, va dient tot l'istiu, i cada dia més depressa : « Té-té-té-te-té ». (Folklore)



La seigneurie et la paroisse du Soler



Les premières opérations que doit entreprendre un agriculteur, lorsqu'il se trouve en face d'une terre à l'état de nature, sont le défrichement et l'assainissement. Le défrichement dégage le sol de toutes les plantes (arbres, ronces, herbes, etc.) que la nature y a fait pousser : l'assainissement le débarrasse des eaux qui y sont en excès.

A quelle époque ces grands travaux furent-ils exécutés sur le territoire du Soler ? Faut-il remonter aux siècles lointains de la première colonisation de notre Province ? Nous ne le pensons pas. Le défrichement et l'assainissement de ces terres eut lieu, sans doute, assez tard. Si les premiers colons de nos plaines s'y appliquèrent, ce ne fut que partiellement et très imparfaitement : leur peine fut d'ailleurs perdue par le fait de l'invasion des barbares, des migrations constantes des anciens peuples, de la périodicité des guerres. Sans remonter aussi haut, les anciens du village se souviennent du creusement du *Rec nou*, du canal de *Munyas*, du *Rec dels Toulougencs* et surtout du drainage de l'*Eula* par M. Denis Hainaut. Pour faire de ce territoire l'un des plus beaux et des plus riches du département, les anciens ont dû accomplir des travaux gigantesques : le temps et un labeur acharné ont seuls réussi à mener cette œuvre à bonne fin.

Reportons-nous à quelques siècles en arrière et jetons un coup d'œil sur ce coin charmant du Roussillon. Sur un petit plateau, situé sur la rive droite de la Tet, s'élevait un petit bourg fortifié ayant ses remparts, ses portes, ses ponts-levis, son église, son château et ses tours : c'est le vieux Soler. De ce point élevé on aperçoit d'abord la *Tei* qui, à cette époque, n'était pas saignée par les nombreux canaux d'irrigation greffés sur ses bords : elle coulait au pied de ces murs ses eaux torrentueuses ; puis *Pézilla*, autre ville fortifiée, et la riche plaine de la rive gauche. A l'est et à l'ouest s'étend, parallèlement à la rivière, une suite de mamelons et de tertres : ce sont les hauteurs de *Sainte-Eugénie*, *las Coronas*, *l'Hospitalet* et *Campellanes*. Ces hauteurs ont été, selon

toute apparence, les premiers points défrichés par les anciens et leurs premiers champs. La terre, de nature silico-argileuse, de consistance moyenne et facile à travailler, devait être déjà et est encore d'une grande fertilité.

Plus tard, lorsque des défrichements nouveaux furent exécutés dans la plaine et que la culture de l'olivier fut rétablie, ces terrains furent plantés. On les appelle encore *les Olivèdes*. La culture de l'olivier ayant fait son temps, ces terres furent transformées en vignes : elle constituent actuellement le meilleur du vignoble du Soler. Il convient d'ajouter que la majeure partie de ces terrains a subi le même sort que le vieux Soler : le temps, les pluies, les gelées, les vents et la *Tet* y ont exercé leur action destructrice et ils ont été entraînés à la mer avec les pierres qui avaient servi d'abri aux anciens de la localité. Il en sera de même du nouveau Soler et de ce qui reste encore de ses terres. Le temps nivelle dans l'éternité les existences les plus glorieuses comme les plus hautes montagnes.

En se tournant vers le sud, on aperçoit, attenants aux murailles du vieux Soler, de jolis et riants jardins, *els Horts*, puis une vaste plaine boisée, *darrera dels Horts* (1).

Demandons-nous tout de suite quelle est l'antiquité du Soler et quelle est son *étymologie*.

Un document très ancien, que l'on suppose remonter à l'an 850, parle du Soler : « *In comitatu Rossilionnensi allodium ad Soler superiori cum molendinis* » (2). A cette époque, le Soler n'était qu'une simple *villa* où divers propriétaires possédaient des alleux.

En 959, Ratefred et Richilde, son épouse, donnent à Rieulfe, évêque d'Elne, leurs alleux situés à *Palleian* (Soler), à Monner et à Stagel, dans le comté de Roussillon, avec les eaux, moyennant la cession d'autres fonds appartenant à l'église d'Elne dans le territoire de Calce, le v des calendes de mai de l'an v du règne de Lothaire : « *Alodem nostrum quod nos habemus in comitatu Rossillionensi in villa Palleiano... propter mansum quem habet Sancta Eulalia*

(1) *L'Echo du Soler*, mai 1907.

(2) ALART, *Cart. rouss. ms.* t. 1, p. 212. — Extrait d'un inventaire très vieux des possessions du monastère de la Grasse déposé aux Archives de l'Aude. Cette pièce est probablement de 850, époque où Prades fut donné à ce monastère.

in villa Petra Calce » (1). Ce document prouve l'allodialité des héritages en Roussillon au x^e siècle et la propriété privée des eaux qui coulaient dans les terres possédées en alleu. Le lieu de *Palleian* est le même que celui appelé aujourd'hui *Soler* (2).

Quelle est donc l'étymologie du mot *Soler* ? *Plaute* et *Térence* emploient le mot latin *solarium* dans le sens de terrasse. Or, bâti sur le point culminant de la plaine, sur l'épaisse couche d'argile qui domine la *Tet* et commande une partie de la vallée, le *Soler* forma, en tout temps, comme aujourd'hui, une vaste terrasse. Il fut donc assez naturel de lui en donner le nom.

Le mot *Soler* signifie-t-il *cadran solaire* ? On l'a prétendu. Ce qui a contribué à accréditer cette signification, c'est la décision prise par le seigneur en créant son blason. Le seigneur, en effet, choisit pour armes : *D'azur, au besant d'or, chargé d'un cercle ou cadran d'argent, marqué de douze heures de sable, l'aiguille de même.*

Quoi qu'il en soit, le *Soler* comprenait deux agglomérations distinctes : le *Soler d'Amont* et le *Soler d'Avall*. Chaque agglomération avait un seigneur distinct.

Le *Soler d'Amont* était bâti, presque tout entier, sur le lit de la *Tet* et confrontait, au nord, le sol du village actuel. Les pluies, les inondations et le vent ont fait disparaître la partie la plus importante de cette localité, mais de belles ruines sont encore debout : elles nous donnent une idée suffisante de son importance et nous permettent de reconstituer son aspect général. Comme la plus grande partie des villages du Roussillon, le *Soler d'Amont*, au moyen âge, était fortifié. Il était un *castrum*, une *forcia*, c'est-à-dire un château-fort entouré de puissantes et solides murailles dans l'enceinte desquelles étaient englobées l'église, la maison seigneuriale, l'hôpital et quelques rares constructions. Les maisons d'habitation, qui s'élevèrent sans ordre et sans alignement en dehors de l'enceinte fortifiée ou sur les abords du *castrum*, étaient placées dans le *barri*, c'est-à-dire dans le faubourg. Les provisions, les cuves à vin se trouvaient dans le réduit fortifié, dans la *cellera*. En contemplant la longue ligne des murailles, qui relie encore à la *tour* de guet les ruines du *Portalet*, il faut reconnaître

(1) *Cartulaire d'Elne*, f^o 120 et 121 v^o. Collection Moreau, t. ix, p. 75.

(2) *Cartulaire majeur de Cuxa*, f^o 60.

que le *castrum* du Soler d'Amont avait une étendue considérable et mesurait environ 400 mètres de front. Le château-fort était défendu suffisamment au nord par les profondes falaises creusées à sa base par la rivière. Par conséquent, tout l'effort de la défense avait dû se porter sur le point opposé, et c'est là précisément que l'on trouve, avec l'église *incastellata*, le *Portalet*, les substructions du château et la tour.

Le Soler d'Avall a tout à fait disparu depuis plusieurs siècles, et il serait difficile, même à l'aide des *capbreus* ou papiers-terriers les plus anciens, d'en fixer avec exactitude l'emplacement. On peut affirmer cependant que cet ancien village était situé sur le lit actuel de la Tet, entre la briqueterie et le château de Sainte-Eugénie. La chapelle de Saint-Pierre, dont les ruines se voient encore au milieu de la vigne de *las Capellas*, servait d'église paroissiale aux habitants du Soler d'Avall et de Sainte-Eugénie, vers le milieu du xiv^e siècle.

En conséquence, il importe de donner un aperçu historique sur la seigneurie et la paroisse du Soler d'Amont, sur la seigneurie du Soler d'Avall et de Sainte-Eugénie.

(A suivre)

Joseph GIBRAT.



La Confrérie du Rosaire en Cerdagne



(SUITE)

Constitutio 8

« Item, ordenam que, si en aquest lloch, en lo qual esta fundada esta Santa Confraria, en algun temps si edificava Convent de la Orde de Predicadors, que en tal cas, en lo present, se passe y translade al dit Convent esta Santa Confraria, tots sus emoluments, mobles e immobles, no obstant qualsevol altra institucio ó concessio que en contrari sie obtinguda. Axi mana se fes lo Sant Pontifice Gregori XIII, en son Breu que comensa : *Dudum Siquidem*.

Constitucio 9

« Item, ordenam y volem que los pobles, en losquals esta fundada esta Santa Confraria, senyalen un dia en loqual quiscun any se celebrara y fara una molt solemne professó de Nostra Senyora del Rosari, portant en ella la sua Santa Imatge. Faran, en aquest dia, tots los regositjos y festas possibles, en honra y alabança de Maria Santissima y del seu Santissim Rosari, peraque axi, com en lo dia de Corpus es alabat, engrandit y adorat lo Fill, en esta festa sia alabada, engrandida y reverada la Mare, ab les mostres possibles de alegria. »

Comme, à peu de chose près, ces Constitutions étaient les mêmes pour toutes les associations du Rosaire établies alors en Cerdagne, on voit combien la publication de ce document est importante pour nous faire mieux connaître le fonctionnement des autres confréries de l'antique province dominicaine d'Aragon.



En vertu de plusieurs autres Bulles pontificales fort anciennes, les Confrères du Rosaire jouissaient encore de certains privilèges particuliers qui, d'après le texte publié ci-après, se référaient au temps d'interdit lancé quelquefois par l'Evêque sur tout ou partie de son diocèse.

« *Clausula textual de la Bulla ó privilegi, com los Confreres de Nostra Senyora del Roser, en temps de entredit posat per lo Ordinari, poden oir missa, i esser sepultats ab moderata pompa.* »

« Lo Pape Clement Sete, en la Bulla primera que despedi i mana publicar en favor dels Confraris del Roser, laqual comensa: **Ad Perpetuam rei memoriam, data anno Domini 1529, decimo kalendas aprilis, pontificatus sui anno septimo,** concedeix als dits Confreres que, en temps de entredit posat per lo Ordinari, pugan, si seran sacerdots, celebrar i dir missa ab veu baixa, tancades les portes de la iglesia, i no tocant campanes; i, si no seran sacerdots, la pugan oir, aportar ab si á ella la familia i criats que en la casa serveixen.

« Aixi mateix, concedeix als dits Confreres: que pugan ser enterrats en la ecclesiastica sepultura ab honesta y moderata pompa, i asso hont se vulla ques trobaran averhi entredit.

« Les paraules ab que lo Pontifice ho concedeix, i son les mateixes de la Bulla, son les següents : « *Et quilibet ex dictis Confratribus, qui ad loca ecclesiastica interdicta Ordinaria auctoritate supposita declinaverunt, in illis clausis januis. non pulsatis campanis, et submissa voce. excommunicatis, ac interdictis exclusis, dummodo ipse causam hujusmodi interdicti non dederit, nec per illum, et quominus interdictum observetur et illi parcatur missas et alia divina officia in sua et familiarum ac domesticorum suorum presentia per seipsum si presbiter fuerit, aut proprium vel alium sacerdotem celebrare, et celebrare facere liberè et licitè valeat. Quodque si hujusmodi interdicto durante, in loco ubi illud oppositum fuerit contingat ab humanis discedere, illius corpus cum modesta funerali pompa ecclesiasticæ sepulture tradi possit concedimus non obstantibus, etc. »*



A l'occasion de la fondation de la Confrérie de Bolvir, il fut conclu, entre les habitants de ce lieu et les Frères-Prêcheurs de Puigcerda, l'accord suivant que signèrent les parties intéressées :

« **Acte de fundacio, ço (es) capitulacio, feta per los Pares de Sant Domingo de la Orde de Predicadors de la Vila de Puigcerda, ab los homens, o, Comuna del lloc de Bolvir, terra de Cerdanya, bisbat de Urgell, en i sobre la institucio de la Confraria de Nostra Senyora del Roser, en la iglesia parroquial de Santa Cecilia de dit lloc, instituida y fundada als 17 de desembre de 1617 (1).**

« En i sobre la fundacio, i ordinatio de la Confraria de Nostra Senyora del Roser, fundada en la iglesia parroquial de Santa Cecilia del present lloc de Bolvir, per i entre los Pares i Convent del monastir de Sant Domingo de la Villa de Puigcerda, i los homens i Comuna de dit lloc de Bolvir, son estats fets los capitols i pactes següents :

« Et primo, es pactat que dita Comuna se obligaria, com de present se obliga, en donar, i contribuir a dit Convent i Pares

(1) On voit par là que c'est bien à cette date que fut fondée à Bolvir la Confrérie du Rosaire, avec des statuts propres à elle, indépendamment de celle de Puigcerda, qui était la Confrérie-mère des sociétés similaires de la Cerdagne.

de aquell, quiscun any, mitja carrega de segla del que se aplegara per dita Confraria, o, del que a dita Comuna ben vist sera.

« Item, que dita Comuna aja de tenir, i illuminar dita iglesia decentment.

« Item, que en dita Confraria, se haja de crear un Prior, loqual, en absentia del Pare Prior, qui vuy es, o, per avant sera, tinga carrech de scriure los Confreres en lo llibre que per dit effecte se fara, i quiscun any, passada dita festa, lo aja de aportar en dit monastir, pera donar compta, i raho, del que en aquel se aura fet.

« Item, mes avant lo Pare Fra Hyacinto Ques, usant per adeno de la llicencia, i facultat, a ell concedida per lo Pare Provincial de dit monestir, anomena, pera Prior Provincial de dita Confraria, al Reverent M' Miquel Niubo, rector de dit lloc, loqual en dit nom exercesca i fassa tot lo demun dit.

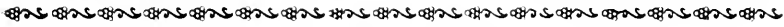
« Item, dit Pare Fra Hyacinto Ques, usant de la potestat pre-dita, crea y anomena, per paborde de dita Confraria : a Domingo Jordana, batlle de dit lloc, i a Miquel Bosom, consol del mateix lloc ; i per ajudants de estos : a Jaume Bosom, i a Valenti Vaquer, fadrins ; i per pabordessas : a Raphaela Casamitjana, i a Madalena Sunyera ; i per ajudants de estas : a Margarida Managada, i a Isabel Pujola, fadrinas ; tots losquals predits tingan carrech, i cuidado, de aplegar per dita Confraria lo que poran.

« Testium firma : Dominici Jordana, bajuli dicti loci, Antonii Aimar, Cosmæ Casamitjana, consulis loci predicti..., Petri Sunyer..., Francisci Sunyer, omnes agricolæ dicti loci de Bolvir, qui firmarunt, die dominica 17^a decembris millesimo sexentessimo septimo. »

(A suivre)

J. SARRÈTE.





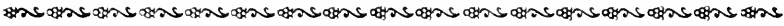
Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an



Une date de l'histoire du Roussillon Le tournant de 865



Peu de chapitres de l'histoire du Roussillon ont été moins étudiés que celui qui traite de l'époque carolingienne. En dehors de la chronologie des comtes et de quelques problèmes de topographie, d'onomastique ou de diplomatique, cette période a été singulièrement négligée chez nous. Certes, l'étude en est ingrate dans le détail ; l'insuffisance des sources, la difficulté extrême de leur critique, l'enchevêtrement des faits et l'émiettement des épisodes, tout contribue à paralyser les efforts des chercheurs, à obscurcir la vue des historiens. Pourtant, nul âge n'a été plus fécond, plus riche en conséquences d'avenir. Et il est au IX^e siècle une date qui tient peu de place dans nos annales et qui marque cependant un des plus graves tournants de notre évolution historique : c'est l'importance exceptionnelle de ce tournant de 865 que je voudrais ici brièvement mettre en lumière.



Le Roussillon avait toujours fait partie de la Gaule, car la frontière naturelle de la Gaule s'appuyait aux Pyrénées sur toute l'étendue de la chaîne. Le premier épisode nettement historique de notre passé nous montre précisément notre pays comme le seuil même de la Gaule.

Annibal, en 218 avant Jésus-Christ, après avoir pris et brûlé Sagonte, ville alliée des Romains, s'apprêtait à passer d'Espagne en Gaule, afin de marcher sur l'Italie : le passage des Pyrénées

et du Pas de Salces était le premier point délicat de son programme. Rome essaya d'y faire échec. Cinq vieux sénateurs, envoyés en ambassade, vinrent user sur nos rives leur éloquence à la Caton, s'efforçant d'exercer une pression sur les tribus qui habitaient notre sol, afin que le passage fût refusé aux Carthaginois. Mais Rome était loin, les Carthaginois étaient proches. La mission échoua. Annibal apparaît, asseoit son camp à Illibéris (Elne) ; il vient à Ruscino, et le brillant chef d'armée à l'aurore de sa gloire conclut sans peine un arrangement à son gré avec ceux qui n'ont pas craint d'éconduire les graves sénateurs.

Dans cette aventure, les Albères apparaissent clairement comme la frontière d'Espagne, et Ruscino comme la première étape de la marche à travers la Gaule vers les Alpes.

Les Romains, vainqueurs dans les guerres puniques, mettent à leur tour la main sur le littoral de la Méditerranée. Entre 154 et 121 avant Jésus-Christ, toute la côte des Alpes aux Pyrénées est conquise ; le proconsul Domitius Ahenobarbus — celui qui donne son nom à la célèbre voie Domitienne — organise la Provence, c'est-à-dire la province (*provincia*) dont le nom officiel est celui de *Gaule Narbonnaise*, avec la grande ville de Narbonne pour centre. Le pays de Ruscino (*pagus Ruscinensis*) n'est que la pointe sud de cette vaste circonscription, plus tard seulement divisée.

Ainsi, un second fait capital s'affirme au 1^{er} siècle avant notre ère : la frontière pyrénéenne, ancienne frontière gauloise, reste frontière romaine.

Mais voici que la domination romaine s'étend. L'Espagne, à son tour, passe sous l'autorité du Sénat. Une province nouvelle est constituée, la *Tarraconnaise*, symétrique à la Narbonnaise de l'autre côté des Albères. La Cerdagne, avec Livia pour centre, y est annexée. Ce fut la première coupure entre la Cerdagne et le Roussillon, coupure qui demeura, d'ailleurs, purement administrative. La même civilisation se développait désormais dans tout l'occident latin. Ruscino en était le centre pour notre région, et les belles fouilles qui nous révèlent la vie intime de cette humble mais intéressante sous-préfecture des temps impériaux attestent assez éloquemment la pénétration de la latinité dans notre vieux sol gaulois.



Les invasions barbares entraînent un bouleversement complet de tous les cadres anciens de la géographie historique. Au hasard des dominations fragiles qui s'échaffaudent dans l'entrecroisement des migrations, le choc des guerres et le déchaînement des violences, les frontières mal tracées se déplaçaient sans cesse : soumis successivement aux Wisigoths, aux Arabes, aux Francs, notre pays fit partie d'Etats éphémères dont il était tantôt le nord et tantôt le sud, et qui, dessinés par l'épée seule, tenaient aussi peu compte de la configuration du sol que des différences de races ou des affinités économiques.

Mais, de même que le Temps se venge, dit-on, des œuvres édifiées sans son concours, de même les Empires nés au gré des seules contingences, au mépris des lois profondes et éternelles qui conditionnent la terre et les hommes, passent et s'effacent. L'effort carolingien, vigoureux, balaye le flot arabe et le littoral méditerranéen perdu du Rhône aux Albères est à nouveau recouvré ; ce pays, que l'on appelle maintenant la *Septimanie*, se reforme d'un seul tenant, comme aux temps romains. Puis, c'est la grande œuvre carolingienne contre l'Islam, c'est la *reconquête* espagnole qui commence, c'est l'Arabe refoulé jusqu'à l'Ebre, c'est la formation des comtés hispaniques : Gérone, Barcelone, Vich, Urgel, etc.

Conformément au système franc, en effet, l'organisation administrative du pays reconquis s'est faite sous forme de *comtés*. En outre, comme il est d'usage alors au voisinage des frontières, le commandement militaire a été concentré entre les mains de l'un des comtes de la marche revêtu du titre de duc ou de marquis, termes rigoureusement synonymes dans la langue officielle du temps. Sous Charlemagne, le puissant duc de Toulouse, saint Guilhem, cumula en un seul tous les commandements militaires du Midi face aux Arabes. Après lui, ce commandement unique fut décomposé en deux. Parallèlement au duché de Toulouse, il y eut un duché dit de Septimanie ou de Gothie, débordant jusqu'à l'Ebre, et l'un des comtes de ce ressort nouveau reçut la dignité ducale : d'abord Béra, comte de Barcelone ; puis Rampon, comte

de Girone ; Bernard, comte de Barcelone ; Gaucelme, comte de Girone et de Roussillon. Ces deux derniers étaient fils de saint Guilhem. Sous Charles le Chauve, les trois premiers titulaires du marquisat gothique furent Sunifred, comte d'Urgel, puis Aleran et Béranger.



Or, en 865, pour affaiblir la puissance du marquisat, qui lui faisait ombrage, Charles le Chauve coupa en deux la marche gothique (1), et, par une fâcheuse méconnaissance de l'histoire et de la géographie, au lieu de fixer aux Albères la limite des deux nouveaux commandements, il fixa cette limite aux Corbières : ainsi, le sud composé des comtés hispaniques et du Roussillon constitua la *marche d'Espagne*, tandis que le nord, avec Narbonne et tout le pays jusqu'au Rhône formait la Gothie propre.

Le geste de Charles le Chauve était infiniment grave. Il croyait ne tracer qu'une limite administrative à l'intérieur de son royaume. En réalité, il opérait une coupure en pleine chair de l'ancienne Gaule. Le Roussillon était arraché, du coup, à la Septimanie, à l'antique Narbonnaise, à la *Provincia* romaine. Il était, avec la Cerdagne, artificiellement soudé à ce groupe des comtés hispaniques dont Barcelone allait devenir, à partir du x^e siècle, le centre de gravité, et qui, se séparant de la France, devait se cristalliser sous la forme de la Catalogne. Un fragment de l'ancienne Gaule indépendante, de l'ancienne Gaule romaine, était détaché pour être accolé à l'ancienne Tarracoanaise. Le sort de notre Moyen Age était fixé.

Mais il y avait, dans l'acte de 865, un vice originel inexpiable. Le ix^e siècle léguait à l'avenir cette malfaçon, d'où surgit la question des Pyrénées. Le redressement de l'erreur de Charles le Chauve a beau avoir été lent et pénible, il n'en devait pas moins être acquis un jour : le traité des Pyrénées devait rétablir presque en son intégrité la frontière gauloise et romaine.



La date de 865 domine donc notre histoire locale. La signification en est claire. C'est à Charles le Chauve que le Roussillon

(1) *Annales Bertiniani*, anno 865.

doit d'avoir été *catalan*. Mais il n'était au pouvoir de personne de faire qu'il ne fut point *français*, parce qu'il avait été gaulois. Tout en conservant l'individualité que lui confère la perpétuité de sa qualité comtale (1) jusque dans la monarchie aragonaise, le Roussillon n'adopta pas seulement la langue catalane, mais encore il s'associa pendant plusieurs siècles aux élans, aux progrès sociaux, aux épreuves et aux gloires du Principat. Comment s'étonner toutefois du retour des choses qui suit l'application des maximes de Richelieu ? Si le Roussillon, s'étant redonné à la France au xvii^e siècle, est devenu si facilement et si indestructiblement français, c'est qu'au fond il n'avait jamais cessé de l'être et que l'empreinte de l'Antiquité avait été trop forte pour jamais être périmée.

Catalans et Français, à vrai dire la conciliation de cette double qualité — nullement contradictoire — résulte pour nous de l'histoire elle-même. C'est au tournant de 865 qu'il faut se placer pour voir se dérouler comme en un vaste panorama la série des siècles antérieurs au ix^e et la série des siècles postérieurs ; alors apparaît nettement de quelles fibres est faite la trame de notre passé ; alors s'explique l'originalité de l'âme Roussillonnaise : car, demeuré fraternel aux Catalans d'au-delà les Albères, le Roussillonnais — fils de Gaulois — est naturellement et substantiellement si Français qu'en aucune province de France nul ne saurait l'être davantage.

J. CALMETTE,

Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Toulouse.

(1) Il est remarquable que, tous les autres comtés de la Marche étant absorbés dans celui de Barcelone, — témoin les formules de la chancellerie aragonaise, — seuls les *Comtés de Roussillon et de Cerdagne* restent qualifiés tels, en sorte qu'ils ne se confondent point dans le Principat, tout en faisant administrativement partie de ce même Principat : trace curieuse et fort instructive de la réalité profonde dans ce formalisme précieux que Paul Viollet appelait si justement « le musée de l'histoire ».





Le Provençal au Lycée



Les journaux nous apprennent la création, au lycée de Marseille, d'une chaire de langue provençale et la nomination à cette chaire du distingué Capoulié du Félibrige, M. le D' Fallen.

Ces quelques lignes, dans un journal, cela ne constitue pas précisément, pour le grand public, ce que l'on est convenu d'appeler un fait sensationnel. Elles marquent cependant une véritable petite *révolution*, conséquence logique de l'*action* continue du Régionalisme grandissant. Elles marquent — disons-le bien haut, dussent, les profanes, en sourire — un grand pas en avant vers le *Progrès*. Ces deux mots : action, révolution, ne sont-ils pas intimement liés à l'idée de marche en avant ? Sans action, pas de révolution, et sans révolution, pas de progrès possible.

C'est bien, en effet, par une suite ininterrompue d'efforts individuels se groupant, se coordonnant, que l'action collective se précise avec force et produit, lentement peut-être, mais sûrement, la révolution désirée. Et c'est bien par de petites révolutions successives, par de petits renversements successifs d'idées et de choses existantes que s'affirme, par étapes, le Progrès, ce Progrès toujours poursuivi, jamais complètement atteint.

La création d'une chaire de Provençal au lycée de Marseille est une de ces étapes, une de ces victoires dont l'annonce dans un journal nous comble de joie, nous autres, régionalistes, tout en nous procurant une grande surprise : Comment ! une chaire de Provençal dans un lycée ? Est-ce bien vrai ? Avons-nous bien lu ? Telles sont les questions que, tout d'abord, chacun de nous se pose en présence d'un tel fait.

Ah ! qui l'eût cru, il y a cinquante ans, quand le grand Mistral, déplorant le peu d'énergie des militants, disait :

Ah ! si me sabien entendre !

Ah ! si me voulien segui !

Aurait-il pu supposer, notre regretté Maître, qu'à peine cinq ans après sa mort, un de ses successeurs au Capouliérat serait chargé d'expliquer aux lycéens de la grande cité phocéenne l'im-

mortel poème de Mireille et de leur en faire goûter les incomparables beautés ? Cela lui eût paru incroyable, inimaginable, et cependant cela est parce que les régionalistes l'ont voulu et que, par leur action, ils l'ont imposé aux pouvoirs publics.



L'action pédagogique félibréenne avait eu d'abord raison des résistances officielles en ce qui concerne les Facultés : création de chaires de langues romanes, soutenances de thèses de doctorat en provençal, c'était déjà un progrès. La voici maintenant forçant la porte du lycée. Il ne lui reste plus qu'à conquérir le droit, pour la langue du peuple, de pénétrer dans l'école du peuple.

Pénétrer dans l'École, c'est là certainement la partie la plus difficile de la grande tâche. Mais le jour viendra, n'en doutons pas, où notre désir, si longtemps exprimé, se réalisera tout à coup, grâce à l'action méthodique qui se poursuit inlassablement, tous les jours et un peu partout.

D'ailleurs le siège de l'École est commencé depuis longtemps. La lutte engagée entre les Félibres et les Régionalistes d'une part et les pouvoirs publics de l'autre, nous a déjà donné quelques résultats appréciables qui méritent d'être signalés :

1^{er} résultat. — Dans la presque totalité des écoles du Midi, les maîtres ne punissent plus les élèves qui parlent l'idiome local dans la cour de récréation.

Ce changement de mentalité qui, grâce à l'action des Félibres, se manifeste de plus en plus dans le corps enseignant, ce renversement des usages précédemment établis, cette petite révolution qui supprime un article fameux du sacro-saint règlement scolaire, sans que les chefs universitaires essaient d'élever la moindre protestation, nous devons l'enregistrer comme un réel progrès et nous pouvons en être fiers, car c'est notre œuvre. Ce n'est pas pour rien que nos innombrables cigales ont chanté !...

2^e résultat. — Les circulaires ministérielles recommandent d'adapter l'enseignement au milieu, c'est-à-dire au « pays », à la « région ».

Pour obtenir cette réforme pédagogique dont on ne peut contester la nécessité, il a fallu que les Félibres et les Régionalistes se remuent pendant longtemps et secouent la torpeur des bureaux

du Ministère de l'Instruction publique. Il a fallu leur action énergique, opiniâtre, pour que s'opère ce renversement des principes absurdes et cependant admis qui voulaient que les programmes scolaires fussent identiques pour toutes les écoles de France sans distinction de régions, au nord comme au midi, à la montagne comme à la plaine, dans les régions où l'on cultive les céréales, les betteraves ou les pommes à cidre comme dans le pays de la vigne, du mûrier ou de l'olivier. Ce résultat est très appréciable. Il doit être compté comme une victoire régionaliste.

3^e résultat. — Une circulaire ministérielle ordonne l'introduction dans les programmes scolaires de l'histoire et de la géographie locales.

C'est là encore une victoire remportée, comme la précédente, par la logique régionaliste sur la routine administrative.

Les confectionneurs de programmes n'avaient pas compris qu'avant d'aimer la France, sa patrie, l'enfant aime d'abord, et tout naturellement, son village parce que c'est là qu'il est né et que s'est écoulée sa première enfance, dans un cadre familial, au milieu de ses parents et de ses petits amis. Ce village, il l'aime à tel point qu'il le trouve plus beau, malgré ses imperfections, que tous les villages environnants.

Ayme moun vilatje
May que toun vilatje,

a dit le poète.

Pourquoi donc ne pas enseigner, tout d'abord, à l'enfant, l'histoire et la géographie de cette « petite France » qu'il aime et qui est bien à lui, avant de lui parler de l'autre, plus lointaine et plus difficile à comprendre ? N'est-ce pas là l'application du fameux principe pédagogique qui veut que l'on aille du connu à l'inconnu, du concret à l'abstrait, du simple au composé ? N'est-ce pas là de la bonne, de la saine pédagogie régionaliste ? Oui, certes. Et cependant il a fallu que, sans se lasser, Félibres et Régionalistes demandent, chaque année, dans leurs Congrès, l'inscription de cette réforme dans les programmes de l'école primaire. Que dis-je ! il a fallu qu'un Félibre majoral, M. Maurice Faure, devienne Ministre de l'Instruction publique pour que se réalise enfin un vœu si longtemps exprimé.

Le Félibrige est donc victorieux sur ces trois points. Il le sera,

n'en doutons pas, sur le quatrième, le plus important : l'introduction de la langue d'oc dans l'école.

Il serait, en effet, souverainement injuste de refuser à l'enseignement primaire ce qui est déjà accordé à l'enseignement secondaire.

N'oublions pas cependant qu'il faudra encore batailler, qu'il faudra agir vigoureusement sur les pouvoirs publics pour *que le Catalan, banni des écoles du Roussillon comme étant un obstacle à l'enseignement du Français, pénètre dans ces mêmes écoles comme étant le meilleur auxiliaire de l'enseignement de notre langue nationale*. Et ce sera là l'ultime petite révolution scolaire due à l'action bienfaisante des groupements régionalistes et félibréens.

En attendant, et puisque nous avons un précédent à invoquer, occupons-nous de l'enseignement secondaire et demandons la création d'une chaire de Catalan au collège de Perpignan (1).

LOUIS PASTRE.

(1) A mon avis, la demande adressée au Ministre doit être faite sous forme de pétitionnement et le Bureau de la Société d'Etudes Catalanes doit recueillir le plus grand nombre possible de signatures. Je crois inutile d'ajouter que les noms des sénateurs et des députés du département doivent figurer parmi les signataires.

Des professeurs bénévoles de Catalan **pour nos Collèges**



A l'article ci-dessus de M. Louis Pastre, un vrai technicien de l'enseignement français et catalan, nous nous permettons d'ajouter les quelques lignes suivantes. Nous croyons qu'on y trouvera le meilleur moyen pratique d'assurer, dès qu'on le voudra, l'entrée du catalan dans nos collèges roussillonnais.

Ce moyen-là, nous l'avons demandé à nos amis de Provence, venus aux récentes fêtes de Joffre ; M. Paul Ruat, le sympathique félibre majoral de Marseille, que tous les catalanistes du

Roussillon connaissent bien, a daigné nous le faire connaître en nous adressant les renseignements suivants qui sont tout un programme.



« En juillet 1918, lors de la distribution des prix au grand lycée de Marseille, une chorale de cent cinquante enfants exécuta des chants provençaux sous la direction du professeur Bloch, et ce fut une véritable merveille que d'ouïr cette musique locale alliée à la musique de la langue.

« Le proviseur d'alors, M. Maluski, qui était le promoteur de ces chants, avait l'idée d'organiser des conférences de provençal à l'usage des professeurs et des candidats au baccalauréat, pour bien démontrer qu'il s'agissait d'une langue littéraire et non d'un patois, comme on le croyait généralement ; mais M. Maluski fut appelé à la direction d'un lycée de Paris et remplacé par M. Brugeas, proviseur du lycée de Brest.

« Ce dernier, qui arrivait avec peut-être le regret qu'il n'y eût pas de cours de breton dans les lycées de Bretagne, constata que plus de cent étudiants américains étaient venus à Marseille et à Aix pour perfectionner leurs études de provençal, et qu'il n'y avait, ni à Aix, ni à Marseille, des cours en cette langue comparables à ceux qui existent dans les universités d'Amérique.

« Ayant appris, d'autre part, que le Félibrige réclamait ces cours depuis près de cinquante ans sans obtenir de résultat, M. Brugeas en fit la demande à M. Laferre, ministre de l'Instruction publique — demande appuyée, sans doute, par l'inspecteur Pessemesse et le recteur Payot — et, au mois d'août dernier, arrivait l'autorisation d'ouvrir un cours annexe de provençal au lycée de Marseille.

« L'inauguration en a été faite le mardi 28 octobre ; il a lieu le mardi et le vendredi, à 4 h. 30, et c'est M. le docteur Fallen, capoulié du Félibrige, qui en est le *professeur bénévole*, avec le majoral Ruat comme professeur suppléant.

« Ce cours, entièrement facultatif, est réservé pour le moment aux élèves de quatrième et de troisième. Le nombre des inscriptions a été tel qu'on a dû refuser les étudiants le seconde et de première qui désiraient y assister ; ce qui démontre qu'un second cours de provençal sera bientôt nécessaire.

« Dès la première leçon, les élèves ont été séduits par la douceur de la langue et aussi de la facilité des études par la comparaison du provençal, langue intermédiaire, et le français. Simplement, avec les mots *cabro, casteu, drapeu, chivau*, on a fortifié leurs études de latin, et la prononciation provençale a permis d'écrire ces mots en français sans faute d'orthographe.

« A bref délai s'imposera la création d'un cours de littérature provençale pour voir cette belle floraison de poètes et de prosateurs qui ont noms *Mistral, Aubanel, Roumanille, Félix Gras, Baptiste Bonnet, Don Xavier*, etc. Nos étudiants pourront ainsi lire et commenter dans leur texte cette bible de l'humanité qui s'appelle *Mireille*, les exploits du pêcheur *Calendal*, de *Cassis*, l'épopée du poème du Rhône, des *Rouges du Midi*, œuvres illuminées par le soleil d'or de notre Provence et par le doux parler de nos pères, qui fut celui des rois, des cours d'amour et des troubadours. »



C'est donc, on le voit, par leur ténacité et leur *concours purement désintéressé*, que les Provençaux de Marseille sont parvenus à faire reconnaître comme classique leur langue maternelle.

Qu'il se trouve à Perpignan quelques bonnes volontés de ce genre, et nous ne doutons pas que le succès ne vienne, sous peu, couronner la belle campagne, si vaillamment menée depuis longtemps par *M. Pastre* lui-même, dans la *Revue Catalane*. Des professeurs bénévoles pour l'enseignement du catalan : langue, histoire, art, voilà, nous semble-t-il, le plus rapide, le plus efficace moyen de faire agréer cet enseignement dans tous nos collèges. Le reste viendra par surcroît. Envers de tels bienfaiteurs de la jeunesse et de la petite patrie, les familles et les pouvoirs intéressés ne manqueront pas, d'ailleurs, un jour, de comprendre leurs devoirs de reconnaissance et d'attachement.

Jean SARRÈTE.





La seigneurie et la paroisse du Soler



(SUITE)

Seigneurie du Soler d'Amont

Les seigneurs du Soler d'Amont portaient le nom de cette localité.

En 1184, Guillaume du Soler, précepteur du Mas Deu, reçoit de nombreuses donations pour le Temple (1).

Guillaume Jorda du Soler est archidiacre d'Elne et prévôt de Trouillas en 1212 (2). Il accorde en acapte, le 18 mars 1213, à la maison de Saint-Sauveur de Sira la garrigue dite de Comba-Auriola, au terroir de Trouillas (3).

Un frère de Guillaume Jorda, appelé Pierre du Soler, est chapelain à Saint-Jean de Perpignan en 1214.

A cette époque, le château du Soler existait dans ses vastes proportions. Le 3 des ides d'avril 1223, Guillaume Jorda du Soler, archidiacre d'Elne, cède à l'église d'Elne et à Arnald de Serralongue, évêque élu d'Elne, les droits d'hypothèque qu'il avait sur le château du Soler contre les héritiers de Ferrand du Soler, son frère : « *Et tibi Arnaldo de Serralonga Elnen. electo et omnibus successoribus omnia jura et actiones mihi competentes contra heredem Ferrandi de Solerio fratris mei et res et possessiones ipsius ratione 12 millium solidorum Barch. quod solvi domui Fontisfrigidi nomine Petri Pauci quondam, pro quibus denariis frater meus obligavit eidem Petri Pauci castrum de Solerio cum suis juribus et pertinenciis et bonis...* » (4) Guillaume Jorda du Soler reconnaît qu'il a dépensé une somme importante pour améliorer le château, « *in melioracione dicti castri* », et les moulins qui en dépendaient, « *et molendinorum pertinentium ad ipsum castrum* ». Cette cession est mentionnée dans l'épitaque de Guillaume Jorda du Soler (1226), galerie sud du cloître d'Elne :

(1) *Cart. Temp.*, f° 258.

(2) *Cart. Temp.*, f° 12.

(3) *Cart. Temp.*, f° 12. — BRUTAIS, *Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon*, p. 13, note 2.

(4) Fonds d'Oms. — ALART, *Notices historiques*, 2^e série, p. 145.

« *Qui dedit episcopo et ecclesie elnensi castrum de Solerio* ». A partir de cette époque, l'évêque d'Elne sera le seigneur du château et même du territoire du Soler d'Amont. Cependant, la famille seigneuriale du Soler conservera encore quelques droits et quelques fiefs dans le territoire. Ainsi, en 1243, Guillaume du Soler, chevalier, « *miles* », accepte en fief, pour lui et les siens, de Jacques, roi d'Aragon, tout ce qu'il possède dans l'intérieur de la villa du Soler d'Amont : « *intus villam de Solerio superiori* » : pour ce fief, il se reconnaît vassal du Roi (1).

(A suivre)

Joseph GIBRAT.

(1) *Liber feudorum*, C. f° 68.



NÉCROLOGIE

Dans les premiers jours de ce mois de novembre, nous avons eu à déplorer la perte d'un des membres-fondateurs et ancien vice-président de notre *Société d'Etudes Catalanes* : M. Amédée Aragon, décédé à Perpignan à l'âge de 60 ans.

Esprit cultivé et très érudit, notre distingué confrère était, en outre, un fervent des belles-lettres catalanes. Son excessive modestie l'empêcha seule de livrer à la publicité le fruit de ses études. Néanmoins, sa *Nadaleta* témoigne hautement de sa grande compétence en matière de vieux Noël catalans. Il s'en était fait une collection très riche qui, ajoutée à celle de nos vieux *Goigs*, constitua la plus belle parure de son inappréciable bibliothèque catalane, où il avait accumulé tout ce que l'imprimerie du Roussillon et de la Catalogne presque entière avait produit d'ouvrages anciens et rares. Ces livres de la Terre catalane étaient, en quelque sorte, « ses plus beaux bijoux » ; d'eux encore, il se plaisait à dire à ses visiteurs, non sans un sentiment de jalouse fierté : « *Son les flors de casa.* »

Nous adressons à sa famille et tout particulièrement à son frère, M. Henry Aragon, notre si dévoué collaborateur, nos condoléances attristées.





La Confrérie du Rosaire en Cerdagne



(SUITE)

Outre les détails historiques relatifs à la guerre et à la peste qui désolèrent Bolvir en 1612, le registre de la Confrérie du Rosaire de cette paroisse nous révèle plusieurs noms de personnages importants du pays qui faisaient partie de la pieuse association. C'est : en 1616, « Miquel Portaria », curé de Bolvir, et son vicaire « Joan Berenguer ; Miquel Niubo », recteur de dite paroisse en 1617 ; « Pere Calvet, *batlle* ; Maria-Anna », son épouse et leurs cinq enfants : « Gaspar, Anna, Hieronima, Catharina, Margarida » ; puis « Miquel Manegat », son épouse : « Joana-Anna », et leurs trois enfants : « Miquel, Isidro, Cecilia ».

Durant tout le xvii^e et le xviii^e siècles, les Sunyer, famille très répandue dans la Cerdagne, et non des moins notables, fournissent à la Confrérie mariale de Bolvir une suite ininterrompue de membres associés. Tels sont : « Raphaël Sunyer, *agricola dicti loci*, Joana (son épouse, et leurs enfants) : Anna (1616), Magdalena, pabordessa, Francès (1618) ; Pere Sunyer, paborde (1660-1680) ; Pera Suñer (sic), minor (1687) ; Joseph Palau-y-Suñer, pages (1734) ; Pere-Joan Suñer (1745) ; Joseph Suñer-y-Calvet (1763) ».

Les *de Péra* (1) figurent comme membres de la Confrérie de Bolvir, en 1700, sous le nom de *Joan Pera-y-Mir*, son épouse et ses enfants.

Nous possédons fort peu de documents aujourd'hui sur l'ancien couvent des Dominicains de Puigcerda ; les très riches archives de ce monastère ont disparu durant la tourmente révolutionnaire de 1793 qui eut dans cette ville, parmi les Espagnols eux-mêmes, de chauds partisans devenus en même temps vandales fanatiques et iconoclastes forcenés. Cette regrettable lacune est en partie comblée par le manuscrit de la Confrérie de Bolvir en particulier.

(1) Originaires d'Osséja. La branche établie ensuite à Palau-de-Cerdagne portait le titre de « *cavallers militars* ». Une autre branche cadette se fixa peu après à Bolvir : elle était alliée aux « de Canal » de ce lieu et aux « de Mir » de Caldégas.

Ce registre nous apprend, en effet, que cette maison monastique de Puigcerda dépendait, en 1617, de la province d'Aragon, dont le Provincial avait nom, à cette époque : « Fra Joan del Valle », lequel conféra ses pouvoirs au « R. P. Jacinto Qués », de Puigcerda, pour l'érection canonique de la Confrérie de Bolvir.

Signalons encore, dans le même document déjà cité, le nom de nombreux dominicains du couvent de Puigcerda envoyés à Bolvir, soit à titre de prédicateurs des fêtes de la Confrérie, soit de visiteurs de la pieuse association. Tels, les R R. P P. : « Fra Benet Marti », 24 septembre 1616 et 13 août 1656 ; « Fra Domingo Casamitjana », 17 décembre 1617 ; « Fra Francès Fabre », 24 septembre 1618 ; « Fra Thomas Soler, lector en santa theologia, y prior », 5 septembre 1666 ; « Fra ... Cotxet, 1679 ; Fra Joseph Ribot (1), prior, 3 setembre 1725 ; Fra Josephus Bosom, superior del real convent de Predicadors de Puigcerda, 5 setembre 1726 ; Fra Franciscus Biel, sanctæ theologiæ prior, 6 setembre 1728 ; Fra Joseph Alabau, lector en sagrada theologia », qui prêcha, en 1755, le sermon du Rosaire à Bolvir, « ab gran doctrina, erudicio y zel ; Fra Joseph Tusdea, prior, 5 mars 1756 ; Fra Raymundus Vergès, prior, 27 dezembre 1756 ; Fra Jacinto Pallès, 1762 ; Fra Bonaventura Laribal, prior, 24 setembre 1770 ».



Comme on le voit par ces diverses dates que nous venons de donner, la grande fête du Rosaire de Bolvir variait assez d'une année à l'autre. Ordinairement, elle se célébrait, il est vrai, le premier dimanche d'octobre, primitivement du moins ; ainsi le prouvent notamment les statuts établis en 1617. Mais à partir de

(1) Mossen Agusti Puyol y Safont (mort en l'année 1903, curé d'Alp, dans la Cerdagne espagnole) cite dans ses *Hijos ilustres de Cerdaña*, p. 110, le nom d'un autre P. José Ribot, né à Montellá (Cerdagne espagnole) vers la fin du xvii^e siècle ; puis, après avoir embrassé la carrière ecclésiastique, il fut nommé curé d'Urtg et du Vilar ; il entra peu après dans la Congrégation de Saint Philippe de Néri, à Vich, où il composa deux ouvrages de haute spiritualité qui furent imprimés à Barcelone, l'un en 1729, l'autre en 1732. — Cf. aussi *Diccionario crítico de los Escritores catalanes*, par TORRES Y AMAI, édition de 1836, tome 1, p. 540, col. 1 et 2.

1701, cette solennité fut fixée au premier dimanche de septembre, et en 1708-1724, au dernier dimanche de novembre ; en 1725, au mois de septembre, comme antérieurement. Cette règle souffrait des exceptions, selon que les circonstances de l'époque le commandaient. Quelquefois même, la fête est supprimée, comme en 1734, 1739, 1740, 1742, « per la calamitat del temps ».

Le jour de la fête principale du Rosaire avait lieu pour la Confrérie le règlement des comptes et le renouvellement des *pabordes* et *pabordesses*, en présence des : visiteur canonique, curé, batlle, consuls et dignitaires anciens de la société dont le mandat expirait à ce moment.

La liste des recettes et dépenses de l'œuvre pie nous renseigne sur certains usages, jadis en vigueur à Bolvir et aussi dans toute la Cerdagne. Ainsi, à la fête, à la procession du Rosaire, assistent au moins huit prêtres du voisinage, une *cobla* de musiciens, tous rétribués par les *pabordes*, y compris le repas.

De plus, chaque année, peu avant la fête de la Confrérie, les *pabordesses* font, dans le village, une quête de blé ; elles en recueillent jusqu'à trois mesures ordinairement. Ce blé, remis aux « *flaquers* » de Puigcerda, est ensuite transformé en délicieux gâteaux — *cocas* — sortes de petits pains dans la composition desquels entre, en outre, une certaine quantité d'œufs, de sucre.

Parmi les recettes de la Confrérie, nous trouvons, en 1675, la somme de 9 l. 5 s. 6 d., équivalant à « una dobla, que dona en or lo Senyor Duch de Mediceloni, quant estava en Bolvir ».

Au nombre des dépenses figurent, en 1684, « per fer lo pan-dero, 23 reals y mitg » : 2 l. 7 s. ; puis, en 1731, 2 l. 2 s. pour la rétribution des musiciens.

Les cérémonies du Rosaire se célébraient dans la chapelle affectée à la Confrérie et placée sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire.

Ce sanctuaire, pratiqué dans le mur de droite — côté sud — de l'église paroissiale, sur l'emplacement même de celui de Notre-Dame d'Espérance, était en construction en 1673. Il formait à cette époque le bras droit du transept et reçut des proportions assez vastes, des embellissements nombreux, grâce aux largesses des Confrères et des autres habitants de Bolvir.

Le 15 décembre 1673, les *pabordes* achetèrent 30 charges de

chaux, payèrent « una dobla al Senyor Visitador, per la llicencia de foradar la iglesia de Nostra Senyora de Esperansa per fer una capella de Nostra Senyora del Roser ». D'autres sommes sont mises en réserve, en 1674, « per fer la capella de Nostra Senyora del Roser ».

L'autel du Rosaire s'embellit d'un beau retable en bois, composé de quatre panneaux représentant les mystères joyeux, de colonnes avec anges et raisins héraldiques, de deux gradins ornés de têtes d'anges et de roses symboliques. Cette œuvre, entièrement sculptée avec art, rappelle les divers retables du Rosaire, nombreux en Conflent, Cerdagne, dans les contrées de Ribas et de Vich, dûs généralement au ciseau et à la palette artistiques de nos Suñer catalans.

En 1684, la Confrérie de Bolvir effectuait un paiement de « 2 escuts, per fer pintar las imatges de N^o S^o del Roser », et d'autres encore en 1687, à un peintre décorateur dont le nom ne nous a point été transmis, pour son travail de « pintar la mitat de la capella » et le « palit del Roser ».

Cette chapelle existe encore aujourd'hui, dans un excellent état de conservation.

(A suivre)

J. SARRÈTE.

Llevant de Taula



L'Art Régional

Dans l'*Indépendant* du mardi 21 octobre 1919, une chronique d'art de M. Jean Catel, que nous nous faisons un plaisir de signaler. Il y est question de M. André Masson, un jeune peintre converti par notre lumière céretane. « Sa nature artiste, dit M. Jean Catel, s'est précisée au toucher rude du Vallespir. Il le sait, il le dit. » Et le critique fait cette observation : « La littérature régionale trouvera dans l'art de notre ami une preuve qu'on peut, en restant profondément français, traduire l'âme du sol et des choses catalanes. »

Mais cette pensée mériterait d'être précisée. Pourquoi est-il

question de littérature régionale à propos des toiles d'un nouvel artiste ? N'est-ce pas une confusion de valeurs ? Et que veut-on au juste nous prouver ? Que l'on peut traduire l'âme catalane en restant profondément français ? Sans doute, car tout est permis. On peut de même traduire l'âme italienne en restant profondément français, ou l'âme espagnole. Tout de même, un Paul Bourget à Barcelone ne nous ferait pas sentir l'âme catalane comme Joaquim Ruyra dans sa « Parada » ou Pere Corominas, dans ses « Gracies de l'Empordà ». Le grand Manet à l'école de Goya n'a peut-être pas traduit l'Espagne et l'âme espagnole comme Goya. Nous ne le pensons pas. Jean Aicard, écrivain français, n'a fait que singer Frédéric Mistral. Hélas ! Mais la Provence nous offre ce rare exemple d'un grand écrivain qui est profondément provençal et profondément français. Il s'agit d'Alphonse Daudet. Ce généreux et sensible romancier connaissait d'ailleurs le provençal, et il traduisait au besoin les conteurs de Provence. Il n'est pas difficile de voir qu'un même esprit jaillit de la même source dans les *Lettres de mon Moulin* et dans les *Mémoires et Récits* de Mistral. Et c'est l'esprit provençal, l'un des plus profondément français qui soient au royaume de France. — Faut-il une conclusion à tout ceci ? La voici : Catalans du Roussillon, et vous surtout, artistes et poètes, ne dédaignez pas notre langue, ne la croyez pas trop basse et humble. Montaigne ne dédaignait pas le gascon. Et Rabelais adorait tous les parlers de France. Exercez en toutes choses ce don sacré de la sympathie, qui fait tous les miracles. Lisez le catalan. Essayez-vous à l'écrire, si toutefois vous sentez en vous l'âme de la race. En vérité ce n'est pas l'âme des Malgaches que reflète notre parler roman. Non, c'est le beau sang de nos ancêtres qui jaillit à travers les mots catalans. Et nous croyons que M. Jean Catel pense exactement comme nous. Dans le cas contraire, et s'il en voit la nécessité, il lui sera loisible de défendre sa thèse ici-même. Car un tel débat ne nous déplairait pas.

La Minerve Française

Dans l'un des récents numéros de la *Minerve Française*, nous remarquons des poèmes de Pierre Camo, un catalan de race devenu profondément français de style à l'école de Racine et de Chénier.

Pierre Camo publiera les *Odes et les Sonnets*, où nous sommes déjà assurés de retrouver le pur accent des *Beaux Jours* et l'horizon de l'Albère. Ce sera une fête pour les rares amis de la vraie poésie.

**Un sonnet de Verhaeren
Le parti de l'Intelligence**

Nous transcrivons pour nos lecteurs la traduction catalane d'un sonnet d'Emile Verhaeren, un grand poète français profondément flamand. Nous l'avons recueilli dans le premier numéro d'octobre de la *Revista* et nous le devons à Josep Flo Termens, qui débute ainsi dans les lettres catalanes. Ce n'est pas un mauvais début.

La Cuita del Pa

(d'Emile Verhaeren)

Pasten les noies, els dies de festa,
llet i farina de blat del millor,
nusus els còlzers i els rulls de la testa
tots empolsats i amarats de suor.

Cota la faç pel treball enrogida,
i ertes les gorges dejús els vestits,
colguen els braços dessota l'humida
pasta, tot fent-ne rodols com llurs pits.

Són devinguts els tions brases roges
i adelerades les moces, com boges
llancen al forn, a palades, els pans :

mentres sorgeixen les flames sagnantes
— llengües de foc d'unes goles gegantes —
per a besà ls hi el rostre i les mans.

JOSEP FLO TERMENS.

Cette même *Revista* a récemment publié la traduction d'un très curieux poème d'André Spire. A propos du manifeste du *Parti de l'Intelligence*, notre ami J.-M. López-Picó, le poète spiritua- liste et pétrarquisant, écrit une belle page dont nous voulons extraire ces quelques lignes : « I si França fou capdavantera del sacrifici, ha volgut també fer-se portantveu de tots els desigs que criden l'esdevenidor. — Veus franceses han dit al món, superant totes les limitacions i tots els interessos, la voluntat alliberadora d'affirmar la independència de l'esperit. — De tot, el que ens interessa més es el fet que hagi estat francesa aquesta frisança de

ultrapassar la ceguera de l'esdevenidor i de no voler anar a les palpantes. I que, d'esser francesa, el guany ne sigui universal ».

Ces justes paroles, pleines de mesure, pleines de la vision de la France et de son rôle historique, sont également un honneur pour l'intelligence catalane.

Une erreur

La *Tramontane* de septembre et octobre 1919 publie une liste des artistes roussillonnais contemporains. La liste est un peu longue. Et afin de l'allonger, on y a ajouté le compositeur espagnol Albeniz. Certes, Albeniz était un si bel artiste... qu'il méritait d'être roussillonnais. Par ailleurs, nous observons dans cette revue un louable effort de régionalisme. Puisse-t-elle avoir la vigueur de son beau titre ! Xiula, xiula, tramontana.

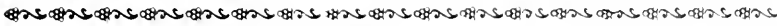
Emile Sicard et Louis Codet

Les provençaux et les catalans réunis dans le vieil hôtel de la Main-de-Fer n'oublieront pas le beau serment fédéraliste, le serment de la Main-de-Fer, que sollicita M. Emile Sicard. Ce fut le premier geste de l'idéale épée dont la poignée réunit dans un même baiser la Catalogne et la Provence.

Emile Sicard sait aimer le Roussillon. Il a publié dans le *Feu* du 1^{er} octobre 1919 un article intitulé « L'Exemple et le Souvenir de Louis Codet ». Nous-même nous avons vu passer le souvenir de Louis Codet, du « bon maître », dans la belle maison catalane de Finestret. Codet, blessé à Ypres « en secourant un de ses hommes », adressait à ses amis, avant sa mort, de l'hôpital du Hâvre, des lettres calmes et émouvantes. Avant la guerre, il avait notamment écrit la *Chanson des Belles Faïences*, l'une des plus délicates poésies de la lyrique moderne. Il n'est rien de plus touchant que le souvenir d'un esprit rare qui persiste dans la maison de ses amis. Gardons tous ce souvenir et cet exemple.

J.-S. PONS.





Les Manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

REVUE

CATALANE

Les Articles parus dans la Revue
n'engagent que leurs auteurs.

Organe de la Société d'Etudes Catalanes. — Cotisation : 10 fr. par an



Le Maréchal Joffre

président des Jeux Floraux de Barcelone en 1920



Telle est la nouvelle que les roussillonnais ont déjà apprise par la voix de la presse. Nous nous empressons de la consigner dans les pages de la *Revue Catalane*. Ce nouveau titre de gloire, tout au bénéfice de l'éminent Académicien de France, honore d'autant sa petite patrie roussillonnaise que ceux qui ont eu la délicate pensée de le lui conférer.

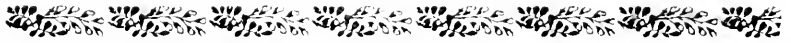
A cette même occasion, de brillantes fêtes seront célébrées à Barcelone, au printemps prochain. Elles se doubleront de celles qui auront pour objet la pose de la première pierre du Monument aux Volontaires Catalans, morts en combattant pour la France, au cours de la grande guerre.

Afin de mieux déterminer la part que pourraient prendre à ces fêtes les diverses sociétés littéraires, artistiques et musicales du Roussillon, il appartiendrait tout d'abord à un grand *Comité des Fêtes* de prendre des initiatives.

La Société d'Etudes Catalanes sera toute heureuse de répondre à l'appel qui lui sera adressé.

N.-B. — A notre avis, ce Comité devrait se composer des membres du Bureau de toutes les Sociétés, déjà existantes, ayant un but défini : littéraire, artistique, archéologique, musical, etc. Il devrait être permanent, en vue des fêtes à venir dans notre département ou ailleurs. Il serait temps d'agir dans ce but, pour marcher avec ensemble. A quand l'*Hôtel des Sociétés* tant promis ?





Poesies



I. Un timo senzillet

A n'en Francesc Salvat.

Jo sé que un dia — oh Salvat — ben florit,
penyes amunt, en les valls de l'Albera,
t'hauràs quedat una mica entristit
per ma cansó esfullada i presonera,
lluny del cel nostre, en un país malvat ;
i tú has obert mon llibret de la rosa
com un record, oh bon amic Salvat,
llibret ont l'ombra dels xiprers reposa.
I tant se val ! L'Albera, en un cel clar,
no la veus espellir, primaverenca,
tota bellesa, á vora de la mar,
al mitg de l'abundor vallespirenca ?
Segueix, amic, el corriol profón
que puja entre les mates muntanyeses,
més fresc que tots els llibres d'aquêt món,
sempre oferint les llibertats promeses.
I veuràs á muntanya que el meu cant
no tindrà mai l'ennaigadora flaire
d'un timo senzillet que 's va arrelant,
el més petit, d'una penya al bell caire.

abril 1919.

II. Al terrisser de Sant-Martí

Bon amic terrisser, faràs per mí un plat groc,
no gaire diferent d'una antiga escudella,
i que la llepissada armoniosa del foc,
hí deixi el rós color d'una bresca d'abella.
Que corri tot entorn un senzill filet blau ;
hí pintaràs al mitg un ram d'oliu selvatge,
una mica argentat. Ja que ha tornat la pau,
ne vull al meu davant sempre tenir l'imatge.

Arrapa en el vernis una cigala d'or.
Si ho vols agafarè en la parra del meu hort
per servir de moèl la que més atabala.

Per l'amplaria del plat, mira, per tú faràs,
perqué ni un sol de més dels préssecs xuclaràs,
que els que t'hi oferiràn l'oliu i la cigala.

III. Minyona, vé l'abril

Minyona, vé l'Abril... A cada pas que hom fa,
n'hom encerta un aibret blanc-florit que enamora.
L'aigua joga amb el sol i mitg-riu i mitg-plora,
i la guilla amb el liop ja se volen casar.

No hi há flor com la flor del cirerer selvatge.
Sa rama estesa i nuviat sol blanquejar
damunt de la canal, i lluny de tot mirar,
amaga bosc amunt son bonic donzellatge.

No hi há flor com la flor del codonyer tot vert,
escampada en els branes ; son calze es mitg obert ;
rica d'un fruit pesant és la més vergonyosa.

Minyona, i que dirèm del presseguer mullà,
tant rosa en el conreu que el bou s'en vé à llaurar ?
No hi há flor com la flor de ta boca amorosa,

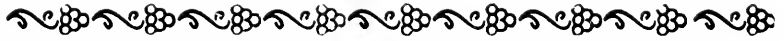
Joseph-S. PONS.

Illa, 25 mars 1919.



Une fête de la Langue Catalane à Perpignan

Elle vient d'être décidée à Barcelone. C'est une très belle idée, de nature à promouvoir et à mieux propager l'amour de la langue et de la patrie catalanes. La Société d'Études Catalanes de Perpignan ne saurait être indifférente à de telles initiatives. Nous espérons donc pouvoir réaliser, nous aussi, à Perpignan, dès 1920, la *Fête de la Langue Catalane*, et nous comptons, pour l'organiser, sur le bienveillant concours de nos confrères en régionalisme et les dirigeants de la Presse locale, sans distinction de partis. Un seul drapeau doit en cela rallier sous ses plis tous les esprits et tous les cœurs roussillonnais : celui de la petite patrie catalane. A ce prix, l'union fera notre force dans le succès à venir.



Le professeur Jean Amade

à l'Université de Montpellier



Tous les patriotes roussillonnais souscriront des deux mains au bel éloge que la *Vie Montpelliéraine* vient de consacrer à notre éminent compatriote et confrère, Jean Amade, récemment nommé professeur agrégé d'espagnol à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici cette intéressante page d'histoire locale :

« C'est un très heureux choix que vient de faire la Faculté des Lettres de Montpellier en appelant à elle *M. Jean Amade, professeur agrégé d'espagnol au Lycée*. Notre ami Jean Amade n'est pas seulement un professeur, mais c'est aussi un lettré délicat, un fin conteur, un poète sobre et discret et c'est aussi un nom qui s'inscrit avec honneur dans les annales de notre littérature méridionale.

« Avant tout, par-dessus tout, J. Amade est un fils fidèle et passionné de notre Midi méditerranéen. Il est né dans ce Roussillon où se trempent les âmes droites et fières ; il a tiré d'elle cette fougue toujours tempérée par un bon sens à toute épreuve, cette générosité d'esprit, cette pureté et cette simplicité de sentiments, cette clarté lumineuse des idées qui sont la marque essentielle de notre génie latin. S'il en partage les aspirations et les sympathies, il en épouse aussi, comme le dit Alceste, les « haines généreuses ». Il ne serait pas Catalan s'il n'aimait ardemment sa petite patrie, s'il ne haïssait aussi fortement tout ce qui tend à offusquer et à obnubiler la culture latine et française. Et c'est pourquoi il est bien l'homme qu'il fallait pour « illustrer » à la Faculté la chaire de langue et de littérature espagnoles occupée avant lui par deux maîtres réputés, MM. Martinenche et Henri Mérimée.

« Qu'il nous suffise de rappeler que, tout jeune étudiant, il publia dans la *Revue de Paris* ses fraîches et délicieuses *Ariettes Catalanes* ; qu'il s'essaya dans le genre des contes en faisant couronner par l'Académie française son charmant recueil de *Pastoure*

et son maître, où, parmi tant de paysages si joliment évoqués, s'exhale toute sa tendresse pour sa terre catalane. Dans le genre sérieux et érudit, il ne réussit pas moins. Ses remarquables *Études de littérature méridionale* montraient à tous ceux qui étaient hypnotisés par les littératures du Nord, qu'il y avait une littérature du Midi, espagnole, catalane, provençale — et qui méritait non seulement l'étude, mais l'admiration. A l'heure où ce livre paraissait, où il était de mode, parmi les milieux intellectuels, de persiffler le génie latin, de parler de « crise du génie latin », cette étude, mettant en pleine lumière la mesure et la beauté harmonieuse de notre idéal latin, était presque un acte de courage.

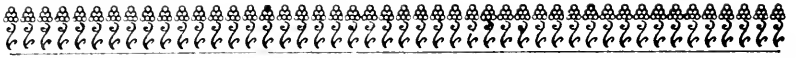
« Et devant cet obscurcissement de la pensée latine, par une autre pensée, éclos dans les brouillards du Nord, J. Amade se retournait vers le remède suprême qui devait effectuer le retour à l'esprit de notre race : le *Régionalisme*, le Régionalisme, comme il disait, « seul fécond, source inépuisable de pittoresque et d'originalité ».

« C'est désormais vers le régionalisme que J. Amade tendit de toutes les forces de son esprit et de son âme. Dans cette nouvelle bataille littéraire, politique, économique, où idées et théories s'entrechoquent au grand soleil de notre Midi, Amade fut toujours au premier rang, soit par la plume, soit par la parole. Et peut-être les progrès continus et récents de l'idée régionaliste en Roussillon et en Languedoc sont-ils, pour une bonne part, un peu dus à son action personnelle.

« Comme tant d'universitaires que hante le mirage de la capitale, J. Amade aurait pu aller à Paris et — transfuge du régionalisme — y faire de la « décentralisation sur place ». Il ne l'a pas voulu. Il a préféré rester parmi nous, où, dans le milieu qu'il s'est choisi, il fera œuvre féconde. Préférer Montpellier à Paris, n'est-ce pas là acte de bon régionaliste et tout à l'honneur de ce professeur qui — on ne saurait l'en blâmer — a conformé ses actes à ses théories ?

« J. Amade est universellement aimé à Montpellier. Il ne se connaît pas d'ennemis ; on ne lui en connaît pas. Sa physionomie, empreinte de loyauté, est le miroir de son âme. Ce professeur érudit, poète exquis à ses heures, ne connaît qu'un seul chemin dans la vie, celui de la droiture. Toujours bienveillant et obligeant pour tous ceux qui font appel à lui, il est l'image du parfait « honnête homme ».

N. R.



LEÇONS BILINGUES

pour l'enseignement simultané du Français & du Catalan



Sous ce titre, notre collaborateur et ami, M. Louis Pastre, se propose de publier, par fascicules, un ouvrage dont il nous a communiqué le manuscrit et qui rendra certainement de grands services. Afin de donner à nos lecteurs une idée exacte de ce travail, nous insérons ci-dessous la préface de l'auteur, la marche à suivre pour l'emploi de la méthode et les deux premières leçons.

Les textes de ces leçons (tous en prose) sont empruntés aux œuvres des meilleurs écrivains dans les deux langues. Parmi les auteurs catalans cités, nous relevons les noms suivants : Jacinto Verdaguer, Victor Catalá, Angel Guimerá, Santiago Rusiñol, Joaquim Ruyra, Ramon Casellas, Gabriel Alomar, Narcis Oller, Joseph Aladern, Enrich de Fuentes, Pere Manaut, Dolors Monserdá de Maciá, Joseph Pons, Paul Bergue, Jean Amade, Etienne Caseponce, Joseph Bonafont, Charles Grando, Francis i Ayrol, Pere de Fenollet, J. de Sant-Salvador, etc.

Parmi les auteurs français : Alphonse Daudet, Lamartine, Châteaubriand, Lamennais, Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre, Molière, La Fontaine, Diderot, Buffon, M^{me} de Sévigné, Pascal, Bossuet, Elisée Reclus, Emile Zola, Jean Racine, Augustin Thierry, Gustave Flaubert, Paul Arène, Joseph Fabre, Jean Richepin, Victor Hugo, Guy de Maupassant, Hector Malot, Balzac, J.-J. Rousseau, Anatole France, Michelet, George Sand, André Theuriet, Pierre Loti, Ferdinand Buisson, Edmond About, Xavier de Maistre, etc.

On peut juger de l'importance de l'ouvrage par cette longue liste d'écrivains à qui l'auteur a emprunté plus de 200 textes choisis avec soin. Nous en reparlerons ici même lors de la publication du premier fascicule.

J. S.

PRÉFACE

Le présent ouvrage s'adresse aux Catalans et aux Français, mais plus particulièrement aux Catalans de Catalogne immigrés en Roussillon et aux Français non Roussillonnais résidant dans notre province.

Il a pour but d'enseigner aux uns et aux autres la langue qui leur est étrangère, ou imparfaitement connue, et de les rendre rapidement bilingues, c'est-à-dire Roussillonnais.

Chacune de nos leçons comprend un texte littéraire très court et de nombreux exercices sur ce texte (traduction, reproduction, lecture, récitation, conjugaison, conversation et remarques grammaticales sur les deux langues).

Cette méthode d'enseignement par les textes, qui n'est autre chose que la combinaison de plusieurs méthodes différentes employées jusqu'ici, fournira à ceux qui voudront bien la suivre le moyen d'étudier, d'une manière pratique et intéressante, la langue étrangère dont ils ont besoin.

Elle leur procurera aussi l'occasion de revoir, en passant, et par comparaison, les règles de leur propre langue, s'ils les ont oubliées ; de sorte qu'il y aura double profit pour eux.

Enfin elle permettra au Professeur, et cela dès le début, de faire bénéficier ses deux catégories d'auditeurs des avantages que présentent les divers modes d'enseignement : individuel, simultané et mutuel. Enseignement individuel, quand l'élève travaille seul au tableau noir, sous la direction du Professeur, pendant que ses camarades suivent sur leur livre ; enseignement simultané ou collectif, quand le Professeur, se servant des deux langues, s'adresse à tous les élèves ; enfin enseignement mutuel, quand le Professeur invite les élèves des deux groupes à se poser des questions et à y répondre dans les deux langues.

Telle est notre modeste tentative. Nous la soumettons aux intéressés avec l'espoir qu'ils voudront bien lui réserver bon accueil.

LOUIS PASTRE.

Marche à suivre

A. — POUR LES FRANÇAIS

I. — Lire le *texte français* pour en bien saisir le sens général.

II. — Relire lentement le *texte français* en suivant mot par mot sur le *texte catalan* inconnu.

III. — Parcourir des yeux et très attentivement le *texte catalan* et essayer de le traduire oralement en s'aidant le moins possible du *texte français*.

IV. — Traduire le *texte catalan* par écrit au tableau noir sans le secours du *texte français*.

V. — Reproduire le *texte catalan* par écrit au tableau noir en suivant sur le *texte français* inscrit sur un autre tableau.

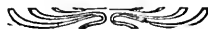
VI. — Lire plusieurs fois à haute voix le *texte catalan* avec l'aide du Professeur.

VII. — Apprendre par cœur le *texte catalan*.

VIII. — S'exercer à la conjugaison des *verbes catalans* avec l'aide du Professeur.

IX. — Répondre en *catalan* aux questions posées par le Professeur ou par les élèves. Voir l'exercice de *conversation catalane* (a).

X. — Trouver en *catalan* les questions correspondantes aux réponses préparées d'avance par le Professeur ou par les élèves. Voir l'exercice de *conversation catalane* (b).



Marche à suivre

B. — POUR LES CATALANS

I. — Lire le *texte catalan* pour en bien saisir le sens général.

II. — Relire lentement le *texte catalan* en suivant mot par mot sur le *texte français* inconnu.

III. — Parcourir des yeux et très attentivement le *texte français* et essayer de le traduire oralement en s'aidant le moins possible du *texte catalan*.

IV. — Traduire le *texte français* par écrit au tableau noir sans le secours du *texte catalan*.

V. — Reproduire le *texte français* par écrit au tableau noir en suivant sur le *texte catalan* inscrit sur un autre tableau.

VI. — Lire plusieurs fois à haute voix le *texte français* avec l'aide du Professeur.

VII. — Apprendre par cœur le *texte français*.

VIII. — S'exercer à la conjugaison des *verbes français* avec l'aide du Professeur.

IX. — Répondre en *français* aux questions posées par le Professeur ou par les élèves. Voir l'exercice de *conversation française* (a).

X. — Trouver en *français* les questions correspondantes aux réponses préparées d'avance par le Professeur ou par les élèves. Voir l'exercice de *conversation française* (b).



TEXT CATALA

El meu jardí

La meva cambra — té un balcó — que dona a mig-dia, — sobre un jardí — on les plantes creixen — a son lliure albir, — ufanosament, — primitivament, — sens passar — la crudel tortura — de les mans del jardiner ; — un jardí — plé d'esquisides roses, — blanques, grogues, carmesines, — i d'uns estranys llirs — de color de foc, — que baden — amb voluptat — l'esplendor — de son calze — a totes les papellones envellutades — que aletegen vora d'ells.

VICTOR CATALA.

EXERCICIS

I. II. Lectura del text català i comparació amb el text francès.

III. IV. V. VI. VII. Traducció (oral i escrita), reproducció, lectura i recitació del text francès.

VIII. Exercici de conjugació catalana : Verb tenir.

Tinc, tens, té, tenim, teniu, tenen.

Tenia, tenies, tenia, teníem, teníeu, tenien.

Tingui, tinguéres, tingué, tinguérem, tinguéreu, tingueren.

Tindré, tindràs, tindrà, tindrem, tindreu, tindran.

Tindria, tindries, tindria, tindriem, tindrieu, tindrien.

Té, tinguem, teniu.

Que tingui, que tinguis, que tingui, que tinguem, que tingueu, que tinguin

Q. tinguéssis, q. tinguéssis, q. tinguéssis, q. tinguéssim, q. tinguéssiu, q. tinguéssin.

Tenir. Tenint. Tingut.

IX. X. Exercici de conversació catalana sobre 'l text.

a) *Preguntes* del Professor (1). Trobar les *contestes* corresponents.

1. On dona el balcó de la vostra cambra ?
2. Sobre qué dona aqueix balcó ?
3. Qué hi ha en el vostre jardí ?
4. Com creixen les plantes del vostre jardí ?
5. El jardiner conresa les plantes del jardí ?

b) *Contestes* preparades pel Professor. Trobar les *preguntes* corresponents.

1. En el meu jardí tinc unes roses esquisides i uns llirs estranys.
2. Les roses del teu jardí són blanques, grogues i carmesines.
3. Els llirs del seu jardí són de color de foc.
4. Els meus llirs baden son calze a les papellones envellutades.
5. Les papellones aletegen vora dels llirs del meu jardí.

(1) O dels alumnes.

TEXTE FRANÇAIS

Mon jardin

Ma chambre — a un balcon — qui donne au midi, — sur un jardin — où les plantes croissent — à volonté, — vigoureusement, — primitivement, — sans subir — la cruelle torture — des mains du jardinier ; — un jardin — plein d'exquises roses, — blanches, jaunes, cramoisies, — et d'étranges lys — couleur de feu, — qui entr'ouvrent — avec volupté — la splendeur — de leur calice, — à tous les papillons veloutés — qui voltigent auprès d'eux.

EXERCICES

I. II. Lecture du texte français et compar. avec le texte catalan.

III. IV. V. VI. VII. Traducción (orale et écrite), reproduction, lecture et récitation du texte catalan.

VIII. Exercice de conjugaison française : Verbe avoir (sens de posséder).

J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont.

J'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient.

J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.

J'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront.

J'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient.

Aie, ayons, ayez.

Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient.

Q. j'eusse, q. tu eusses, qu'il eût, q. n. eussions, q. v. eussiez, qu'ils eussent.

Avoir. Ayant. Eu.

IX. X. Exercice de conversation française sur le texte.

a) *Questions* du Professeur (1). Trouver les *réponses* correspondantes.

1. Où donne le balcon de votre chambre ?
2. Sur quoi donne ce balcon ?
3. Qu'y a-t-il dans votre jardin ?
4. Comment croissent les plantes de votre jardin ?
5. Le jardinier cultive-t-il les plantes du jardin ?

b) *Réponses* préparées par le Professeur. Trouver les *questions* correspondantes.

1. Dans mon jardin j'ai des roses exquisés et des lys étranges.
2. Les roses de ton jardin sont blanches, jaunes et cramoisies.
3. Les lys de son jardin sont couleur de feu.
4. Mes lys entr'ouvrent leur calice aux papillons veloutés.
5. Les papillons voltigent auprès des lys de mon jardin.

(1) Ou des élèves.

TEXT CATALA

Miniatura

La barca nostra — anava lentament, — molt lentament, — demunt de l'aigua negra, — sota 'l cel sense lluna. — Els pals dels bastiments amarrats, — i que la mar breçolava, — brandaven — amb pauses ritmades, — l'un prop de l'altre, — sense tocar-se mai, — com braços d'enamorats — que 's dalissin pera abraçarse — i no gosessin. — Els llums de les embarcacions — semblaven ulls de dimoni. — La cantarella — endormiscada — d'invisible mariner — feia pensar en el plany — d'un presoner de les reines d'aigua, — d'un ofegat qu'al fons del mar — patís vida d'amor — en els llabis sempre humits — d'una sirena assedegada de petons.

ENRICH DE FUENTES.

EXERCICIS

I. II. Lectura del text català i comparació amb el text francès.

III. IV. V. VI. VII. Traducció (oral i escrita), reproducció, lectura i recitació del text francès.

VIII. Exercici de conjugació catalana : Verb breçolar.

Breçolo, breçoles, breçola, breçolem, breçoleu, breçolen.

Breçolava, breçolaves, breçolàvem, breçolàveu, breçolaven.

Breçoli, breçolares, breçolà, breçolàrem, breçolàreu, breçolaren.

Breçolaré, breçolaràs, breçolarà, breçolarem, breçolareu, breçolaràn.

Breçolaria, breçolaries, breçolaria, breçolariem, breçolarieu, breçolarien.

Breçola, breçolem, breçoleu.

Q. breçoli, q. breçolis, q. breçoli, q. breçolem, q. breçoleu, q. breçolin.

Que breçolés, que breçolassis, que breçolés, que breçoléssim, que breçoléssiu, que breçoleessin.

Breçolar. Breçolant. Breçolat.

IX. X. Exercici de conversació catalana sobre 'l text.

a) *Preguntes* del Professor. Trobar les *contestes* corresponents.

1. Com anava la barca nostra ?
2. Com estava l'aigua ?
3. Com estava el cel ?
4. Què feia la mar ?
5. Què feien els pals dels bastiments amarrats ?

b) *Contestes* preparades pel Professor. Trobar les *preguntes* corresponents.

1. Els pals dels bastiments amarrats estaven l'un prop de l'altre.
2. Els llums de les embarcacions semblaven ulls de dimoni.
3. El mariner estava invisible perquè feia nit.
4. La seua cantarella endormiscada feia pensar en el plany d'un presoner de les reines d'aigua.
5. Els llabis de la sirena son sempre humits.

TEXTE FRANÇAIS

Miniature

Notre barque — allait lentement, — très lentement, — au-dessus de l'eau noire, — sous le ciel sans lune. — Les vergues des bâtiments amarrés, — et que la mer berçait, — oscillaient — en cadence, — l'une près de l'autre, — sans jamais se toucher, — comme des bras d'amoureux — qui auraient envie de s'enlacer — et qui n'oseraient pas. — Les lumières des embarcations — ressemblaient à des yeux de démon. — Le chant monotone — et somnolent — de l'invisible marin — faisait penser à la plainte — d'un prisonnier des reines de l'eau — d'un noyé qui, au fond de la mer, — souffrirait d'une vie d'amour — sur les lèvres toujours humides — d'une sirène assoiffée de baisers.

EXERCICES

I. II. Lecture du texte français et compar. avec le texte catalan.

III. IV. V. VI. VII. Traduction (orale et écrite), reproduction, lecture et récitation du texte catalan.

VIII. Exercice de conjugaison française : Verbe bercer.

Je berce, tu berces, il berce, nous berçons, vous bercez, ils bercent.

Je berçais, tu berçais, il berçait, nous bercions, vous berciez, ils berçaient.

Je berçai, tu berças, il berça, nous berçâmes, vous berçâtes, ils bercèrent.

Je bercerais, tu berceras, il bercera, n. bercerons, v. bercerez, ils berceront.

Je bercerais, tu bercerais, il bercerait, n. bercerions, v. berceriez, ils berceraient

Berce, berçons, bercez.

Q. je berce, q. tu berces, qu'il berce, q. n. bercions, q. v. berciez, qu'ils bercent.

Que je berçasse, que tu berçasses, qu'il berçât, que nous berçassions, que berçassiez, qu'ils berçassent.

Bercer. Berçant. Bercé.

IX. X. Exercice de conversation française sur le texte.

a) *Questions* du Professeur. Trouver les *réponses* correspondantes.

1. Comment notre barque allait-elle ?

2. Comment était l'eau ?

3. Comment était le ciel ?

4. Que faisait la mer ?

5. Que faisaient les vergues des bâtiments amarrés ?

b) *Réponses* préparées par le Professeur. Trouver les *questions* correspondantes.

1. Les vergues des bâtiments amarrés étaient l'une près de l'autre.

2. Les lumières des embarcations ressemblaient à des yeux de démon.

3. Le marin était invisible parce qu'il faisait nuit.

4. Son chant monotone et somnolent faisait penser à la plainte d'un prisonnier des reines de l'eau.

Les lèvres de la sirène sont toujours humides.



J.-M. Brutails à l'Institut



Nul n'ignore l'affection très vive que l'ancien archiviste des Pyrénées-Orientales, aujourd'hui de la Gironde, n'a cessé de témoigner à notre petite patrie catalane, où, quoique éloigné, il ne compte que des admirateurs et des amis. Les ouvrages que M. Brutails a autrefois publiés sur l'histoire et l'archéologie du Roussillon sont nombreux ; ils font autorité ; on y recourt sans cesse comme à un fonds documentaire et à un jugement sans appel. Quoique fixé à Bordeaux, M. Brutails n'a pas discontinué de publier de très savantes études sur l'archéologie et les beaux-arts en Roussillon. Ces travaux multiples témoignent non seulement de l'activité et du haut talent de notre ancien archiviste départemental, mais encore de son culte admiratif pour l'histoire de notre province roussillonnaise et pour les artistiques richesses qui en constituent « l'incomparable joyau ».

Tous les Roussillonnais seront donc particulièrement heureux d'apprendre la nouvelle, toute récente, de la nomination de M. Brutails à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en féliciteront l'éminent archéologue-historien. Une de ses dernières lettres nous disait que de tous les titres qui lui ont valu un tel honneur, le Roussillon en a la plus large part. On ne peut plus flatteur pour notre pays, cet aveu n'en constitue pas moins, sous la plume d'un si haut talent, un excès de délicatesse et une preuve de plus de sa grande affection pour la terre qui fut le berceau de sa gloire. De si élevés sentiments sont dignes d'une reconnaissance sans égale ; c'est à quoi le Roussillon ne faillira pas.

La Société d'Études Catalanes a le très grand honneur de compter M. Brutails parmi ses amis de la première heure, et la *Revue Catalane* parmi ses collaborateurs de demain. Ce nous est donc une raison de plus de lui offrir les respectueuses félicitations et les vœux affectueux de tous les membres de notre chère Compagnie.

J. S.





Bibliographie



Nos Collaborateurs-compatriotes et la grande Presse

El Bon Pedriç, de J.-S. PONS

Dans sa chronique des *Lettres d'Oc*, Orion, de l'*Action Française* (11 décembre 1919), fait ainsi l'éloge de notre cher et distingué collaborateur, J.-S. Pons, professeur-agrégé au lycée de Carcassonne :

...Mais non, ô Joseph-S. Pons, pas n'est strictement besoin, pour savourer votre beau recueil de poèmes catalans : *El Bon Pedriç* (le Banc de pierre), de s'en repaître en un coin rustique. Moi, j'irai jusqu'à vous dire que c'est chose infiniment douce de le lire — mais oui — dans la grise atmosphère de Paris. Quand on le feuillette sous nos mornes latitudes, l'atmosphère, « la fleur de vos songes » aidant, s'enrichit — je vous jure — de reflets et de rayons inconnus, où l'on se réchauffe comme au flanc de quelque *Solana* cerdane, dont le roi du jour dore les seigles.

Après vous avoir lu, ô Joseph-S. Pons, je garde plein les yeux du souvenir des bergers en vagabondage au faite des Albères, des belles filles de chez vous, des vieilles Catalanes fripées, assises sur leur chaise basse au pas de vos portes, et de vos gosses dont la petite langue, déjà bien pendue, lance le tonnerre de vos *r* si vigoureusement roulés.

C'est un beau livre, que votre livre, ô Joseph-S. Pons, un beau livre d'un haut lyrisme, où votre individualité, pourtant forte, se blotit discrètement à l'ombre des grands thèmes traditionnels, renonçant généreusement à s'étaler. Vous vous êtes souvenu que le lyrisme, le vrai, le grand, n'est pas forcément personnel, et que volontiers il célèbre les émois des vastes collectivités humaines : religieuses ou nationales. Tel fut celui de David, de Pindare et de Mistral.

Laissez-moi vous dire, ô Joseph-S. Pons, que vous suivez magnifiquement la voie frayée par ces grands modèles. ORION.

Le Retour de Joffre au Pays de Joffre

Tel est le titre de l'article magistral que notre sympathique confrère de l'Université d'Aix-Provence, Émile Ripert, vient de publier dans la *Revue Hebdomadaire* du 15 novembre dernier. C'est le compte-rendu, à grands et larges traits, de l'Homage roussillonnais, catalan et provençal à l'illustre Maréchal. Les

pensées en sont élevées et le style tantôt doux et harmonieux comme une cigale de Provence, tantôt vibrant comme un clairon de guerre. D'une page à l'autre, c'est toujours une musique qui enchante et transporte. A vrai dire, ce sont de ces « royautés musicales » qui, transportées sur le rythme de la littérature, vous provoquent en de muettes admirations et en d'incompréhensibles saisissements d'âme. On sent, en définitive, que, entre le chantre de *la Terre des Lauriers* et l'artiste cavaillonnais Joseph d'Ortigue (grand ami et condisciple de *notre* illustre Gerbet), il y a des affinités de race, d'idées et de sentiments on ne peut plus étroites. Félicitons-nous donc que *notre* Joffre et *notre* « pays de Joffre » aient trouvé, en M. E. Ripert, un ménestrel de si haut talent.

J. S.

Bulletin Historique

Notre distingué collaborateur et ami, M. Henry Aragon, publie depuis quelques mois une revue qui ne manque pas d'originalité. Au lieu de mettre les articles à la suite l'un de l'autre, comme il est de coutume, chacun constitue une feuille de 8 pages qui commence et finit où cela tombe : la réunion de ces feuilles, parues chaque mois, forme à la fin un volume complet avec sa table, son titre, sa couverture, prêt à mettre en bibliothèque.

Quelques travaux sont terminés : *Le jeu du ballon chez les anciens et le foot-ball moderne* ; *Une rue de Perpignan en 1807* ; *M. Héron de Villefosse et les fouilles de Ruscino* ; *Notes préhistoriques : Sculptures dans la craie de Champagne, la Chèvre d'or de Ruscino, les trésors cachés du Veau d'or.*

D'autres sont en cours de publication : *Un monument à Robespierre projeté sur le pic du Canigou* ; *Aperçu historique sur l'Abbaye d'Arles-sur-Tech* ; *L'Art Hagiologique en Roussillon* ; *Saint-Jean-pla-de-Cors historique et pittoresque* ; *Saint-Hippolyte de la Salanque, d'après un « Livre de raison » des XVIII^e et XIX^e siècles* ; *Les danses et fêtes de la vie antique ; danses catalanes ; La campagne de 1719 des armées de Roussillon et d'Espagne.*

Un certain nombre sont annoncés pour paraître prochainement.

Inutile de dire que tous ces travaux présentent le plus vif intérêt pour l'histoire de notre pays, car les auteurs sont très avantageusement connus de tous les membres de la Société d'Études Catalanes, comme collaborateurs de notre Revue.

On souscrit à l'Imprimerie Catalane, rue de la Poste, à Perpignan.



DF Revue catalane
30z
C57R3
t.13

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

